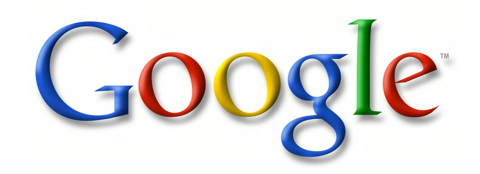
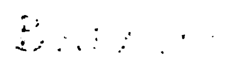






# HISTOIRE

DU

# DIRECTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# HISTOIRE

DU

# DIRECTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9.

# HISTOIRE

DU

# DIRECTOIRE

## DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PAR

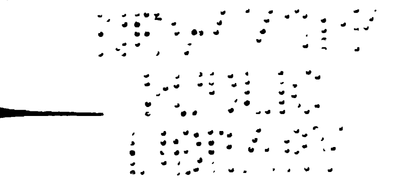
**M. DE BARANTE**

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Ob metum ex flagitiis
Maxima peccandi necessitudo.
TACITE.

---

TOME PREMIER

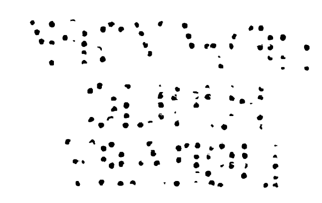


PARIS

DIDIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR

35, QUAI DES AUGUSTINS

1855



# PRÉFACE.

Après l'abolition de la Royauté, le nom de République fut conféré à la France et elle le porta pendant onze ans. Toutefois la pensée d'intituler un livre : Histoire de la République française ne se présente pas naturellement à l'esprit. Lorsque les principes et les formes du gouvernement ont subi de continuelles variations ; lorsque l'autorité n'a pas été exercée deux ans de suite par les mêmes hommes ou le même parti, ni selon la même constitution ou les mêmes lois, on ne peut enfermer dans l'unité d'un même titre, les phases d'un état politique dont le caractère essentiel fut l'instabilité des pouvoirs. La République est une des époques de la Révolution ; mais comme forme de gouvernement, elle était si muable et si mal établie qu'on peut dire qu'elle n'a pas réellement existé.

Du moins faudrait-il retrancher de sa durée les quatre années qui suivirent le 18 brumaire, lorsque régnait l'autorité dictatoriale destinée à recevoir prochainement une dénomination monarchique. Les sept années, qui précédèrent ce complet changement, sont séparées en deux époques distinctes : le gouvernement de la Convention, et le Directoire exécutif ; la souveraineté absolue d'une assemblée, et le pouvoir limité par une constitution que ne respectèrent pas les magistrats qu'elle avait institués Dans le cours de ces sept années, on

peut compter cinq révolutions, si on donne ce nom à tout acte de violence qui ruine à force ouverte la loi du pays[1].

Cependant, parmi la diversité des factions et des hommes qui durant cette période se saisirent de l'autorité et l'exercèrent tour à tour, un même esprit a constamment subsisté. Les partis qui se combattaient avaient eu le même point de départ, avaient commencé leur rôle politique avec les mêmes passions ou les mêmes illusions. Les uns et les autres avaient d'abord marché dans la même voie, vers un but incertain et imaginaire; ils avaient vécu ensemble au jour le jour, travaillant à conquérir, avant de se diviser pour gouverner ; ils avaient contracté une communauté d'intérêts avant de s'entr'égorger.

Lors donc que ceux qui étaient restés en possession du pouvoir se virent en péril d'en être dépouillés et menacés d'une chute humiliante, il leur fut facile de rallier à eux leurs anciens rivaux; les deux fractions du parti révolutionnaire se réunirent pour garder leur conquête. De là résulta le 13 vendémiaire et la réélection forcée des conventionnels.

Aussi a-t-il été remarqué avec raison qu'une histoire de la Convention n'était pas une œuvre complète et achevée. En effet, elle s'arrête au moment où le gouvernement des comités prend sa forme nouvelle, où les mêmes opinions, les mêmes hommes vont exercer le pouvoir, mais à des conditions différentes.

1. 10 août. — 31 mai. — 9 thermidor. — 18 fructidor. — 18 brumaire.

L'histoire du Directoire exécutif est donc une suite nécessaire, une continuation de l'histoire de la Convention. L'une se termine en racontant comment les révolutionnaires du 10 août, offensés dans leur orgueil et leur ambition, inquiets de la réaction et du mouvement de l'opinion publique, conservèrent le pouvoir dont ils s'étaient emparés, afin de le faire servir à leur défense; l'autre histoire a pour tâche d'exposer comment, pour s'y maintenir, ils ne trouvèrent pas d'autres moyens, que les mêmes violations de la loi, de la justice et de l'humanité qu'ils avaient employées pour le conquérir. Leur politique fut donc la même, conforme à leurs habitudes, dictée par leurs souvenirs; la fausseté de leur esprit, leurs idées étroites et exclusives, leurs passions ne cessèrent point de les aveugler.

Les circonstances étaient entièrement différentes. La violence et la tyrannie n'avaient plus la même portée; employées non plus comme système, mais comme expédient pour échapper à un embarras ou à un péril, elles ne constituaient pas essentiellement la situation; elles ne donnaient pas l'idée que le gouvernement avait une force réelle; il ne pouvait pas tenter un second régime de la Terreur; l'essayer pour un jour était déjà une témérité; dès le lendemain la division reparaissait entre les gouvernants. Le comité de salut public, devenu directoire exécutif, ne trouvait plus des Jacobins et des Cordeliers pour le contraindre; une commune de Paris pour le seconder; une majorité de représentants pour lui accorder leurs votes serviles.

Cette différence de situation rend nécessairement les

deux histoires très-dissemblables. Une sombre monotonie pèse sur l'histoire de la Convention jusqu'au 9 thermidor. L'opinion publique non-seulement muette, mais étouffée sans avoir conscience d'elle-même; les échafauds ruisselant de sang en face d'une nation qui n'a pas même le courage de la pitié; des massacres s'accomplissant ainsi qu'une consigne; et tout cela passant sur la France, comme un fléau envoyé par la sévérité de la Providence, sans qu'on puisse l'attribuer à la volonté personnelle d'un tyran ou à la passion d'un vainqueur impitoyable : tel est le récit de cette époque. A peine soupçonne-t-on ce que voulaient, ce que pensaient trois ou quatre hommes enivrés d'orgueil ou de peur, qui au milieu du désordre avaient une volonté et une action sans savoir où ils allaient, sans prévoir un lendemain. A vrai dire, la Terreur fut l'œuvre d'un gouvernement anonyme.

Il n'en fut pas ainsi dans les quatre dernières années de la République, pendant le gouvernement du Directoire. Il avait été précédé d'une vive réaction que la Convention avait d'abord été obligée de permettre et même de favoriser, avant de la combattre. Cette réaction avait été vaincue au 13 vendémiaire, mais il avait fallu user sobrement de la victoire; le pouvoir exécutif, quoique par le vice de la constitution il fût presque absolu dans ses attributions, s'y trouvait pourtant gêné. Le Corps législatif divisé en deux conseils pouvait exercer un contrôle sur l'administration; la tribune était libre; la presse affranchie jusqu'à la licence; en un mot, la vie circulait dans ce gouvernement constitutionnel. Beaucoup de libertés pouvaient encore être réclamées; beau-

coup de lois de despotisme et d'exception étaient à réformer; elles l'auraient été.

En même temps ce n'étaient plus des partis assemblés en clubs bruyants et menaçants qui agissaient sur l'opinion publique; elle n'avait plus pour organes mensongers ces réunions d'individus médiocres, ignorants, vulgaires, tous à peu près égaux et n'endurant aucune supériorité. Maintenant les gouvernants, les ministres, les orateurs étaient en évidence, appréciés diversement sans doute selon les préventions de parti, mais jugés par un public attentif et libre d'esprit, qui s'entretenait de leurs opinions, de leur talent, de leur caractère, de leur capacité; un commencement de liberté permettait de s'élever au-dessus du niveau de l'égalité. Ainsi l'histoire de cette courte période comporte l'intérêt des noms propres et peut devenir parfois plus dramatique que narrative.

Mais ce n'était pas à la tribune, ni dans la vie civile qu'on voyait naître et s'élever les hautes renommées et les positions considérables. Hormis par le recrutement des armées, le gouvernement révolutionnaire avait exercé une autorité funeste sur la conduite de la guerre; il avait compromis plutôt qu'aidé la défense du territoire. Ses commissaires prescrivaient aux généraux des opérations impossibles ou mal conçues; ils mettaient le désordre dans l'administration militaire et substituaient la terreur à la discipline. Les généraux, suspects après leurs victoires, étaient envoyés à l'échafaud après leurs défaites. Le seul des membres du comité de salut public qui connût le prix de l'ordre et de la

raison, dont les plans de campagne fussent mûrement étudiés, ne rencontrait parmi ses collègues que haine et envie; à peine réussissait-il à sauver quelques généraux de la hache révolutionnaire. La guerre était défensive, et comme, avec un tel gouvernement, la paix était impossible, les forces de la France se seraient usées sans qu'elle reprît son rang parmi les puissances de l'Europe.

La bataille de Fleurus, qui précéda de peu de jours le 9 thermidor, fut le début et le présage des invasions et des conquêtes de l'armée française; la guerre devint la grande affaire du pays, sur qui ne pesait plus une tyrannie, où conserver sa vie et sa propriété était devenu l'unique pensée de chaque citoyen. Le sentiment de la gloire nationale se développa; les généraux prirent dans l'opinion et dans la conduite des affaires une importance qu'ils n'avaient point pendant la première période de la Convention; la force militaire commença à devenir un instrument, ou plutôt un auxiliaire, de l'autorité gouvernementale. Pichegru et Hoche étaient des personnages politiques même avant le 13 vendémiaire. De ce jour-là il fut possible de prévoir que dorénavant les révolutions seraient opérées par l'armée et que les généraux deviendraient les maîtres de la situation. Le Directoire, en employant ce moyen de défense au 18 fructidor, n'ignorait pas qu'il créait un danger dont bientôt il serait menacé. Pour échapper au péril actuel, il assura sa propre ruine dans un avenir prochain.

Ainsi l'histoire du gouvernement que la Convention institua pour lui succéder doit présenter un autre aspect que l'époque précédente : ce ne seront plus les

luttes de partis, les déplacements de majorité, les effets de tribune qui attireront l'attention du lecteur. L'auteur n'aura plus à raconter les tumultes de la rue et les séditions de la populace; la marche de l'opinion publique, son affaissement et sa puissance quand elle se relève, n'auront plus le même intérêt. Ce n'est plus dans cette région que devait être décidé le sort du pays ; ce n'est plus là que se dirigeaient les regards de la nation.

Dès les premières pages de cette histoire on voit apparaître la grande figure du général Bonaparte; dès lors il se manifesta tel qu'il a été durant sa merveilleuse carrière. Sa pensée et son génie se portent déjà au sommet de la destinée qu'il devait atteindre; le germe de tout ce qu'il a accompli, et en même temps les causes et le présage de sa chute peuvent être aperçus dans ses premiers succès. La grandeur de ses triomphes et de sa puissance, la profondeur de sa rapide décadence se révèlent déjà par le déploiement de son caractère et presque par ses propres paroles. On reconnaît quelle unité préside à l'épopée de sa vie; combien sa conduite fut toujours calculée sur les circonstances; avec quelle sagacité il savait prévoir les chances diverses; avec quelle habileté il en tirait tout l'avantage possible. Déjà on reconnaît aussi cette imagination indéfiniment orgueilleuse, cette ambition sans borne, ce besoin de mouvement et d'action, ce goût passionné pour les émotions de la guerre, qui luttaient sans cesse contre une éminente raison, un froid calcul, une prudence consommée.

Le lecteur ne s'étonnera donc pas que l'histoire du Directoire soit devenue une histoire du général Bona-

parte. Il n'en pouvait être autrement. Le passé ne serait pas représenté avec fidélité, si l'historien ne reproduisait pas la préoccupation dominante de la génération dont il doit faire connaître le caractère et les opinions. D'ailleurs le vainqueur de l'Italie devait clore l'époque républicaine; il était le successeur nécessaire et désigné du Directoire. Ainsi en ne le perdant pas de vue, on marche au dénoûment de cette phase historique. Son avénement ne fut un hasard ni pour lui ni pour la France. Une nécessité prévue et non pas une fatalité aveugle produisit le 18 brumaire.

Le règne du Directoire doit être surtout étudié comme une des phases de la Révolution, de cette révolution prolongée durant tant d'années et toujours renaissante. Il n'est plus possible d'en attribuer les renouvellements à la conduite de tel ou tel des gouvernements qu'elle a créés, puis renversés; le pouvoir ou l'influence de tels ou tels hommes, de tel ou tel parti n'expliquerait pas entièrement cette succession de crises qui n'ont jamais été un dénoûment. Il faut chercher une cause générale et reconnaître si la nation française ne porte pas en elle-même un mobile d'instabilité, une disposition à provoquer ou à subir de continuels changements. L'esprit révolutionnaire, après avoir exercé une puissance qui détruisit et bouleversa la vieille France, ne subsiste-t-il pas encore au sein de la société composée des débris de l'ancien ordre social?

Lorsque les Girondins et les Jacobins travaillaient de concert à amener le 10 août, le gouvernement était monarchique de nom seulement, mais la société française,

gouvernée par des lois récentes, n'en avait pas subi toute l'influence; elle subsistait encore par ses mœurs et ses souvenirs. La hiérarchie par privilége était abolie en droit, mais en fait elle était conservée par habitude, du moins provisoirement. Les hommes nouveaux que l'Assemblée constituante et le mouvement de la Révolution venaient d'élever au-dessus de leur situation précédente, prenaient place dans un rang supérieur à celui où ils étaient auparavant. Si quelque idée de fixité et de classement avait pu être conçue, on aurait supposé qu'une sorte de promotion aristocratique venait d'avoir lieu.

Ce fut précisément cet état de la société qui irrita l'esprit d'égalité et d'envie. Dans son impatience, il s'intitula amour de la république et voulut faire une révolution nouvelle pour détruire ce reste et cette apparence de hiérarchie sociale; les uns espéraient se constituer en aristocratie de capacité et d'intelligence; les autres exigeaient l'égalité absolue.

Les derniers réussirent dans leur ardeur de nivellement. La plus complète tyrannie amena la plus parfaite égalité. Il n'y eut plus qu'une seule classe dans la cité; car les hommes qu'on persécutait, qu'on emprisonnait, qu'on envoyait à l'échafaud, qu'on dépouillait de leurs biens n'étaient plus des citoyens.

On ne saurait imaginer à quel point le régime de la Terreur, exercé sur la France, depuis Paris jusqu'au moindre village, effaça tous les souvenirs, changea toutes les relations, abolit les anciennes mœurs. Il y allait de la vie à conserver la moindre trace du passé; le nom des lieux, des personnes, des mesures était

changé; le calendrier n'était plus le même, toute pratique de religion était supprimée; il fallait être en même temps familier et humble avec les délégués du despotisme qu'on implorait pour sauver soi ou ses parents.

On s'était soumis et presque habitué à ce nouvel état de la société quand arriva le 9 thermidor. Les progrès de la réaction furent lents. Elle participa des mœurs révolutionnaires et commit de cruels excès; à Paris où elle ne fut que bruyante et frivole, la jeunesse dorée était une preuve vivante des habitudes que la Terreur avait laissées; elle se composait de jeunes gens de toute classe et de toute position, se mêlant indistinctement les uns aux autres pour attaquer les Jacobins, briser le buste de Marat ou chanter le Réveil du peuple.

Aucun sentiment d'inégalité ne venait à la pensée des fils d'émigrés ou de condamnés; l'égalité avait régné dans les prisons et sur l'échafaud; elle subsistait parmi ceux qui, jouissant de leur délivrance, se livraient en commun à la réaction.

La constitution de 1795 fut donnée à une société ainsi disposée. La liberté des élections, la liberté de la presse, l'impunité alternant avec une répression arbitraire; telles étaient les franchises accordées à une nation dissoute en individus et livrée à l'éparpillement de l'égalité. Cette France nouvelle ne se connaissait pas elle-même, l'ancien état social avait disparu, un autre allait-il se former?

Les citoyens ne pouvaient se grouper et se classer que suivant les opinions et les partis. Le lien de leurs associations n'était pas la défense d'un droit légal, le

respect d'une institution consacrée par le temps. Tout était nouveau, tout était né de la veille parmi les luttes et les convulsions révolutionnaires ; ni les lois constitutionnelles, ni les règles de l'administration, ni les lois civiles récemment défigurées n'avaient la sanction de la coutume.

Les principes abstraits et philosophiques, dont s'étaient inspirés les législateurs, étaient contestés. Cette législation avait subi l'action des circonstances ; elle portait la marque de la faction qui venait de l'imposer à la nation ; elle n'était rien de plus que la sauvegarde d'une collection d'intérêts personnels.

La France en était déjà à sa quatrième constitution, et lors même qu'elle l'eût accueillie avec une prévention favorable, le respect devait manquer.

Ainsi le gouvernement directorial était une étape de la Révolution ; il n'en pouvait être autrement, puisque la nation elle-même ne reprenait pas un esprit d'ordre et d'unité. La conservation des droits de tous et de chacun n'était point la pensée commune, le lien de tous les citoyens. Les partis combattaient encore pour se détruire et se disputaient le pouvoir.

Les révolutionnaires possédaient l'autorité exécutive, perpétuaient leur domination sur le pays, dépouillaient du droit de cité quiconque n'avait point participé à leurs actes ou à leurs opinions, maintenaient un code de proscription. Les réactionnaires et même les modérés obtenaient la majorité dans la législature, entravaient le gouvernement et pouvaient être soupçonnés de travailler à la destruction de la République.

Se voyant menacé par la liberté constitutionnelle, le

Directoire prit l'initiative, viola les lois, mutila la représentation nationale, rétablit la tyrannie et l'arbitraire, sans oser leur donner un caractère complet de cruauté.

Il trouva obéissance dans la force armée et soumission dans la masse nationale : cela devait être; aucune institution n'existait par elle-même; aucun centre de résistance ne pouvait rallier les citoyens; pas un organe ne leur était laissé pour présenter leurs réclamations; toute autorité était une délégation du pouvoir central; la discipline militaire, qui avait assuré le triomphe du Directoire, semblait être devenue la loi politique de la France. L'inertie était commandée au citoyen comme l'action au soldat.

Il fallut donc attendre avec une humble résignation que l'exercice du pouvoir absolù eût amené les résultats qui en dérivent tôt ou tard; les hommes qui l'avaient occupé étaient mal habiles à s'en servir, aveuglés par des préjugés de faction, sans prévoyance du lendemain, fatalistes comme sont les révolutionnaires, divisés entre eux, cédant et résistant alternativement aux exigences d'un parti qui, lui-même, était divisé et fractionné. Le désordre de l'administration, la conduite insensée des affaires étrangères, la guerre rallumée, les conquêtes perdues, le territoire de nouveau menacé : telle fut bientôt la situation où la France fut conduite par le Directoire.

Certes, il était très-faible et la nation très-mécontente, et cependant il subsista jusqu'à ce que la force militaire eût servi d'organe et d'instrument à l'opinion publique.

Les révolutionnaires politiques, même les plus éclairés, n'avaient nullement entrepris la tâche imposée à tout gouvernement qui voudrait terminer la Révolution et acquérir des chances de durée ; la mission qu'ils s'étaient donnée consistait à s'occuper des intérêts de leur parti, à prolonger sa domination, à le rassurer contre la crainte d'un retour vers l'ancien ordre social : ce fut leur unique soin. Plusieurs d'entre eux s'aperçurent qu'ils ne réussiraient point à conserver leur République et songèrent à leur intérêt personnel, mais ils n'osèrent pas se décider à déserter la cause révolutionnaire.

Il faut convenir toutefois qu'établir l'autorité publique au-dessus de tous les partis ; ne tenir aucun compte des antécédents ; ne point regarder à ce qu'avait fait ou dit tout citoyen qui voudrait se soumettre aux lois et au gouvernement ; abolir les souvenirs envenimés de la Révolution : c'était une entreprise difficile. Elle était hors de la portée des hommes qui ne comprenaient même pas l'indispensable nécessité de la tenter.

Outre le génie qui pouvait en donner la conception, outre la force de caractère et la liberté d'esprit nécessaires pour la réaliser, outre la connaissance parfaite et pratique des conditions de l'ordre public, la clôture, même provisoire de la Révolution, exigeait un principe d'autorité, un droit de commander, une position qui imposât le respect. Aucune de ces conditions ne manquait au général Bonaparte, personne en France et en Europe n'avait un doute à cet égard.

Et pourtant lorsqu'après quatorze ans d'une domination incontestée, l'édifice de son pouvoir fut écroulé,

la France se retrouva encore incapable de la liberté légale et ne sut pas accorder obéissance et respect à son gouvernement, dès qu'il cessait d'être despotique.

C'est que, soumise à un pouvoir absolu, la nation avait moins que jamais appris à vivre sous la sauvegarde d'institutions chargées de lui garantir la justice, le respect des droits, la bonne gestion des intérêts publics. L'ordre public rétabli, le calme intérieur, la gloire et la puissance des armes françaises étaient dus uniquement à une autorité suprême. C'était à elle que s'adressait la reconnaissance. Tout émanait de sa volonté. Aussi lorsque la fortune changea, lorsque la ruine fut consommée, les malheurs du pays furent, avec justice, imputés au despotisme. L'esprit de méfiance se trouva moins disposé à influer sur le gouvernement qu'à le détruire. En outre, les erreurs et les passions des premiers temps de la Révolution reprirent leur cours; l'aversion de la monarchie se donna encore le nom d'amour de la liberté; les doctrines de l'égalité non pas de droit, mais de fait, reparurent. Les leçons de l'expérience furent oubliées, encore qu'elles eussent profité aux esprits modérés et à l'opinion moyenne du pays.

D'ailleurs le gouvernement, bien qu'il eût subsisté sans nulle agitation intérieure et sans rencontrer nulle résistance, n'avait pas réussi à donner à la nation la pensée de stabilité et de durée. L'état de guerre perpétuelle ne laissait pas les esprits en repos. Cet édifice de gloire et de puissance n'avait point de fondements solides. Le sort de la France était, d'année en année, risqué dans quelqu'une de ces grandes batailles où la

victoire était immense, où la défaite aurait été un arrêt du destin. La politique extérieure des révolutionnaires n'avait jamais été pratiquée sur une aussi vaste échelle ; jamais il n'avait été proclamé plus haut que la France nouvelle était incompatible avec la vieille Europe. Elle était découpée en royaumes nouveaux, distribuée à de nouvelles dynasties, soumise à des lois nouvelles. Et tous ces changements n'étaient pas demandés par les peuples, mais imposés à leur obéissance ; la Révolution était importée par la conquête.

Ce fut ainsi qu'après avoir comprimé et découragé les partis, après avoir rétabli l'ordre matériel, avoir créé une administration régulière, le plus éminent génie des temps modernes réussit seulement à suspendre le cours des révolutions ; il avait enchaîné à son service l'esprit révolutionnaire, mais ne l'avait pas jeté dans l'oubli, ni fermé l'abîme.

A quelle forme de gouvernement, à quelle souveraineté appartiendra d'accomplir cet immense et définitif bienfait ? Comment sera guéri cet esprit d'envieuse égalité, cette répugnance à toute hiérarchie, même lorsqu'elle ne comporte aucun privilége ? Comment la société sera-t-elle partagée en classes quand elles ne peuvent avoir de limites précises ? Comment perdrons-nous cette habitude d'instabilité, ce sentiment du provisoire où se console le mécontentement ? Comment l'ambitieux qui ne se voit pas aussi puissant ni placé aussi haut qu'il croit le mériter, perdra-t-il la pensée d'une révolution et renoncera-t-il à en faire courir les risques à son pays ? Comment retrouverons-nous quelque sécurité sur le retour de libertés trop souvent em-

ployées comme moyens de destruction? Comment l'idée du droit reprendra-t-elle place dans les esprits, lorsque les lois et les constitutions sont un produit des circonstances et n'ont point été léguées par le temps, affermies par une longue prescription et corrigées par l'expérience?

Ce n'est pas aux gouvernements seuls que doivent être imputés nos révolutions et le triste malaise qui suit leurs crises successives. Sans doute le Directoire manqua à ses devoirs et aux lois; sans doute il fut sans discernement et sans prudence dans l'usage de son autorité : mais il importait aussi de signaler en quel état se trouvait la nation française, quand fut expérimentée cette constitution républicaine; alors elle était sans lois, sans mœurs, sans traditions, sans autres souvenirs que quatre années de révolution, sans autre sentiment politique que le mépris du pouvoir qui avait pesé sur elle; en même temps elle comprenait que le retour à l'ancienne France était impossible : elle ne croyait ni à la monarchie ni à la république.

On a dit, non sans quelque exagération : les nations ont le gouvernement qu'elles méritent. Depuis soixante ans la France a essayé beaucoup de constitutions, elle a inauguré beaucoup de gouvernements sans s'arrêter à aucun. Serait-ce donc qu'elle ne mérite pas d'avoir un gouvernement durable? Tant que l'esprit révolutionnaire ne sera pas éteint et qu'il élèvera la prétention de créer un nouvel ordre social, l'ordre politique ne pourra être établi.

---

# HISTOIRE

DU

# DIRECTOIRE.

## LIVRE PREMIER.

Division des pouvoirs. — Les opinions et les partis. — Premières séances des conseils. — Le Directoire. — La Réveillère-Lépeaux. — Rewbell. — Barras. — Carnot. — Les ministres. — Proclamation du Directoire. — Procédures politiques. — Délivrance de Madame royale. — État des finances. — Les partis se raniment. — Le conseil des Cinq-Cents. — Liberté de la presse. — Babeuf. — Ministère de la police. — Esprit du gouvernement directorial. — Police de Paris. — Anniversaire du 21 janvier. — Discussion sur les parents d'émigrés. — Opinions hostiles aux émigrés. — Rentrée des députés prisonniers. — Radiation des émigrés. — Changements de ministres. — Fermeture des clubs. — Guerre contre Charette. — Monsieur à l'île d'Yeu. — Monsieur quitte l'île d'Yeu. — Conduite du général Hoche. — Situation des insurrections royalistes. — Lettre d'un officier de Stofflet. — Intrigues de l'abbé Bernier. — Hoche commande toutes les armées de l'ouest. — Stofflet reprend les armes. — Déclaration de Louis XVIII. — Mort de Stofflet. — Derniers efforts de Charette. — Mort de Charette. — Soumission de Scepeaux. — Pacification des Chouans.

Le gouvernement républicain issu du 10 août et du 21 janvier venait, après trois ans, de prendre une forme nouvelle ; jusqu'alors il n'avait eu aucune apparence légale : c'était une domination absolue et

tyrannique exercée par les auteurs et les partisans d'une insurrection victorieuse; ils avaient régné au nom de leurs passions plutôt que de leurs opinions. En effet, hormis la commune ardeur à faire une seconde révolution, aucun symbole, aucun but assuré n'avait rallié les diverses fractions du parti qui s'intitulait républicain. Elles s'étaient fait entre elles une guerre acharnée; tour à tour elles s'étaient égorgées l'une l'autre sur l'échafaud.

Maintenant, la République régulière et constitutionnelle semblait avoir réuni les révolutionnaires de toutes nuances. Effrayés par un mouvement de réaction, menacés par l'opinion publique qui voulait briser leur joug, ils avaient oublié leurs discordes. Se pardonnant mutuellement leurs cruelles offenses, ils avaient, du moins dans la Convention, manœuvré de concert pour se maintenir dans le pouvoir et pour accorder la liberté seulement à tous ceux qui en avaient joui et abusé, comme serviteurs empressés ou dociles de la tyrannie précédente.

La constitution de l'an III était donc destinée à être la forteresse des intérêts révolutionnaires; mais comme tout régime légal et régulier peut, s'il est loyalement observé, profiter à la généralité des citoyens, quelle que soit leur opinion, le parti révolutionnaire avait mis garnison dans cette forteresse.

Les élections venaient toutefois de démontrer que la précaution prise de faire entrer dans la composition du Corps législatif les deux tiers de conventionnels était un expédient provisoire; dans un an, la moitié de ces anciens représentants allait arriver au terme de ses fonctions et serait remplacée par un nouveau tiers élu

librement ; alors la majorité du pouvoir délibérant serait certainement hostile aux souvenirs et aux lois de la république conventionnelle ; la contre-révolution pourrait donc être accomplie constitutionnellement.

Aussi n'était-ce pas dans les conseils législatifs que les révolutionnaires avaient placé leur garantie. Ils avaient compris que la constitution ayant établi, d'après des principes abstraits, une complète séparation entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, c'était le Directoire qui en définitive serait le gouvernement. Isolé, dans son action, des représentants du pays, indépendant des organes de l'opinion publique, disposant de la force militaire et de l'obéissance des employés administratifs, il pouvait exercer une autorité absolue, sauf à encourir un blâme tardif, impuissant contre les faits accomplis; il pouvait s'emporter jusqu'à des violences assez grandes pour faire disparaître toute responsabilité.

De là était venue l'extrême importance que les conventionnels avaient attachée au choix des directeurs. Dans leur idée, ils instituaient un pouvoir qui pourrait devenir dictatorial dès que la domination révolutionnaire serait en danger.

Le public, sans avoir une telle prévoyance, comprenait pourtant que désormais il allait avoir le Directoire pour souverain. Ce n'était plus sur la tribune et l'urne du scrutin que se porteraient les regards; ce n'était plus au Corps législatif qu'on demanderait le bon ordre et la prospérité du pays ; on n'attendait plus de lui la paix ou la guerre ; si les lois étaient mal observées, si la police était arbitraire ou vexatoire , si l'administration était mise et laissée dans des mains impures ou confiée à des hommes inha-

biles, on n'aurait plus rien à imputer aux discussions ou aux votes des assemblées, ni aux opinions aveugles d'une majorité passionnée. Par-devant l'esprit public, le Directoire devenait seul responsable.

Les nouveaux maîtres du pouvoir s'attendaient à rencontrer, dès le début de leur gouvernement, de grandes difficultés, des résistances et des attaques : néanmoins, leur situation était en ce premier moment meilleure qu'ils ne l'avaient d'abord espéré.

Le parti royaliste n'existait pas ailleurs que dans la Vendée, où la guerre civile ne devait pas tarder à être étouffée. Les intrigues de quelques agents subalternes se bornaient à envoyer aux princes émigrés et aux agents anglais des rapports mensongers ou écrits sans discernement. Les lois de rigueur ou d'arbitraire que la Convention avait soigneusement maintenues étaient un préservatif suffisant contre les entreprises d'une restauration. On en était encore mieux garanti par l'aveuglement obstiné qui entretenait dans l'esprit de M. le comte d'Artois et de son entourage d'invariables pensées d'intolérance, et qui ne leur laissait concevoir ni transaction, ni concession, ni oubli du passé. Ils ignoraient, et voulaient ignorer, l'état et l'opinion de la France, où régnait à leur égard une indifférence méfiante. D'ailleurs la République avait conclu des traités de paix avec l'Espagne et la Prusse ; elle aurait pu négocier avec l'Autriche et même avec l'Angleterre. Il était manifeste que les puissances de l'Europe n'avaient aucunement l'intention de s'engager à rétablir la maison de Bourbon sur le trône de France.

Les révolutionnaires que la Convention avait appelés à sa défense, après les avoir persécutés et déci-

més, étaient réellement un parti redoutable. Encouragés par l'emploi que les hommes politiques des comités avaient fait de leur énergie, par l'amnistie qui venait de leur être exclusivement accordée, ils se croyaient en droit d'être exigeants et en force pour faire encore des révolutions. Le Directoire n'avait garde de les traiter d'abord en ennemis; il comptait gouverner, sinon par eux, du moins avec eux. Tous les emplois, toutes les faveurs leur étaient distribués; c'est à eux qu'allaient être confiés les emplois de commissaires près l'administration départementale. Mais ces séductions, mais cette fraternité ne pouvaient s'adresser qu'à un nombre restreint d'individus. Contenter le vrai parti révolutionnaire, dompter ou apprivoiser l'esprit jacobin, calmer en eux l'orgueil et l'envie, c'était la chose impossible. Si on ne les laissait pas devenir les maîtres, si on ne voulait pas réaliser leurs monstrueuses chimères, on devait être certain d'avoir à les combattre.

Le nom de parti ne pouvait être donné aux amis de la monarchie constitutionnelle; les hommes de 1789 conservaient leurs opinions, mais ne formaient pas une faction; fidèles, avec plus ou moins de mesure ou de sagesse, aux idées de liberté, la plupart d'entre eux, ceux même qui ne pouvaient pas rentrer en France, ne faisaient aucune objection à la république, sinon qu'ils la croyaient impossible, parce qu'elle était fondée par des ennemis de la liberté, par ceux qui l'avaient noyée dans le sang, et parce qu'elle amènerait de nouvelles révolutions. Le Directoire ne se trompait point en les regardant comme ennemis; il ne les recherchait point, et eux n'auraient pas voulu lui donner l'appui de leur assentiment et de leurs services. S'ils conservaient quelque espérance pour l'avenir,

elle n'était fondée sur aucun projet; mais ils prévoyaient qu'un mauvais gouvernement tarderait peu à susciter le mécontentement général, et qu'alors peut-être une combinaison monarchique réaliserait leurs vœux et leurs idées. Les cruels mécomptes de la constitution de 1791 et de la monarchie telle que l'Assemblée constituante l'avait faite, n'avaient pas affaibli leur foi politique; toutefois, l'expérience avait dissipé beaucoup d'illusions; ils croyaient maintenant qu'une plus large part de pouvoir devait être faite au souverain constitutionnel; leur programme de gouvernement était modifié.

A ce moment on ne pouvait pas non plus regarder comme un parti les vaincus du 13 vendémiaire; ils avaient agi sans ensemble et sans but; parmi les principaux d'entre eux, aucun n'avait vécu dans la région politique, ni acquis l'expérience des hommes ou des affaires. Leurs principes avaient consisté à détester et mépriser la Convention. L'opinion de Paris leur avait été favorable, mais jusqu'au combat exclusivement. Dès qu'on vit que la victoire remportée contre eux n'amenait point de rigueurs sanguinaires, dès que la tentative de Tallien et des Montagnards pour continuer la Convention eut échoué, l'effroi qu'avait inspiré un Directoire jacobin s'apaisa et l'aversion s'adoucit. Les journalistes, qui avaient formé le noyau de la sédition sectionnaire, n'étant point poursuivis, mais seulement menacés, commencèrent par recommander le respect de la constitution, par s'exprimer avec égard sur le gouvernement naissant et à témoigner bonne espérance pour l'avenir.

Ils exprimaient un sentiment presque universel; le besoin de repos était tellement dominant; il y avait si

peu d'espoir, et même si peu de désir, dirigé vers tout autre établissement; on aimait tant à croire la Révolution finie, que le gros de la nation non-seulement se résignait, mais paraissait respirer plus à l'aise. La constitution promettait que la propriété et la liberté individuelle seraient respectées; il n'y aurait plus de comités révolutionnaires, plus de représentants en mission; on comptait sur une administration régulière, qui, au lieu d'être au service d'un parti, s'occuperait des intérêts généraux du pays, et, au degré inférieur, réglerait les affaires locales. Ainsi les propriétaires, le petit commerce qui ne craignait plus le maximum, les négociants qui espéraient la reprise des spéculations et du mouvement des capitaux; les employés des bureaux qui ne seraient plus renvoyés ou réformés pour cause d'opinion; les notaires, les avoués et les gens d'affaires qui n'aspiraient point, comme les avocats, aux succès de la parole; en un mot, presque tous les citoyens appartenant aux classes moyennes qui ne s'étaient point mêlés à la Révolution et qui avaient souffert de ses anarchiques convulsions, semblaient disposés à s'attacher au nouveau gouvernement, à n'y pas regarder de trop près et à en bien augurer.

Le Directoire et les révolutionnaires, qui ne songeaient qu'à se conserver et s'établir, devaient sans doute s'applaudir de cette vaste bienveillance; ils pouvaient se flatter que leur république était ainsi posée sur une large et solide base; mais l'opinion de cette généralité des bons et honnêtes citoyens était sans nulle énergie; moins que jamais ils étaient disposés à soutenir une lutte quelconque; ils ressentaient frayeur et dégoût de tout mouvement politique. Les conspirateurs et les factieux ne pouvaient se flatter de recruter

parmi eux; mais ils étaient assurés de ne rencontrer aucune résistance active dans cette masse nationale. Le gouvernement se serait grandement mépris s'il avait compté sur de tels auxiliaires; ils voulaient que le pouvoir régnant assurât leur repos et ne leur demandât aucun sacrifice ni aucune activité pour le défendre. Tout ainsi que les classes laborieuses et ignorantes, les classes moyennes, grâce à une cruelle expérience, étaient devenues plus sages, mais aussi plus passives. Les vainqueurs, quels qu'ils fussent, pouvaient d'avance être certains de leur docilité à obéir au pouvoir qu'ils installeraient.

Ainsi le gouvernement directorial semblait inauguré sous des auspices plus favorables qu'on ne l'avait d'abord prévu. Les germes de révolution et de mort qu'il renfermait étaient volontairement inaperçus par une opinion générale affamée d'espérance. On avait tellement souffert, on avait tellement craint de souffrir davantage et plus longtemps, qu'on acceptait, à titre de joyeux avénement, les promesses de bon ordre et de justice d'un pouvoir nouveau dans sa forme, encore que réellement il fût exercé par les mêmes hommes et au nom des mêmes opinions, coupables de tant de crimes et de malheurs.

Les deux Conseils législatifs se montrèrent d'abord en harmonie avec cette disposition de l'esprit public. La majorité conventionnelle, dont les suffrages compactes avaient élu les directeurs, ne présenta plus l'aspect d'un parti discipliné et agissant de concert. La Montagne avait presque disparu; lorsqu'au conseil des Anciens, Charlier ouvrit la première séance en proposant de « jurer sur le poignard de Brutus la mort de tout

malheureux qui serait favorable à la royauté, » il ne fut pas écouté. Peu après, on reconnut que ce montagnard exalté, dont la Convention avait si souvent entendu les discours et les propositions, était atteint d'aliénation mentale; elle le conduisit, l'année suivante, au suicide. Au conseil des Cinq-Cents, lorsqu'un député du nouveau tiers présenta avec convenance quelques observations sur la manière dont avait été combinée la liste des candidats pour le Directoire, Lecointe Puyravaulx répondit que « sans doute des hommes nouveaux ne prétendraient pas tracer une ligne de conduite aux hommes qui avaient passé à travers cinq années de révolution, » sa voix fut couverte par des murmures. Les conventionnels ne tardèrent pas à reconnaître qu'ils auraient à compter avec le nouveau tiers.

Plusieurs députés, Aubry, Rovere, Lomond, Saladin, avaient été décrétés d'arrestation par la Convention, après le 13 vendémiaire, comme prévenus de conspiration. Cet acte, contraire aux règles légales établies par elle-même, était bien plus encore une violation manifeste de la constitution, selon laquelle les dénoncés venaient d'être élus. Ils réclamèrent leur droit, et demandèrent à siéger au conseil des Cinq-Cents. On nomma d'abord une commission pour examiner la question ; M. Thibaudeau rappela qu'au moment où le décret d'arrestation était voté, il en avait fait remarquer le caractère inconstitutionnel. Il dénia même le droit qu'on croyait avoir de renvoyer l'affaire devant une commission. Tallien seul osa s'opposer à cette opinion. Il parla avec vivacité au milieu des murmures : — « Vous voulez donc, disait-il, voir siéger à vos côtés les partisans de la rébellion, les protecteurs des émigrés ? Vous admettrez donc des émigrés ? J'ai voté leur

accusation; je ne pense pas qu'on puisse annuler cet acte de juste rigueur. »

M. de Pontécoulant répliqua sévèrement : « Le préopinant pouvait nous épargner une telle déclaration; il aurait dû reconnaître que ce moyen est impuissant désormais dans cette assemblée. Je ne ramasserai pas le brandon de discorde qu'il essaye de jeter parmi nous. » La mise en liberté fut décrétée et motivée sur les dispositions de la constitution.

La loi du 3 brumaire, rendue au dernier moment de la Convention, excluait des fonctions publiques les parents d'émigrés et les citoyens qui avaient pris part aux événements de vendémiaire. Fayolle, un ancien conventionnel modéré, proposa d'abroger cette disposition qui lui semblait aussi contraire à la constitution. La question préalable repoussa cette demande. L'auteur de la proposition avait devancé la marche d'une opinion qui ne devait prévaloir que plus tard dans le corps législatif. Les assemblées nouvelles ont souvent besoin de quelque délai pour reconnaître ce qu'elles veulent et ce qu'elles peuvent.

A ce premier commencement, aucune mauvaise volonté, aucune méfiance ne se manifestait donc contre le Directoire. Les nouveaux, comme les anciens députés, se seraient fait scrupule d'entraver sa marche, de lui ôter la confiance publique. Une preuve importante de cette disposition lui fut donnée. Les événements de vendémiaire avaient apporté quelque trouble dans les opérations des colléges électoraux; elles avaient été presque partout précipitées et incomplètes. La Convention s'était hâtée d'en proclamer les résultats avant même que les procès-verbaux lui eussent été envoyés, et l'on aurait pu contester plus d'une élection de dé-

putés. Les Conseils une fois installés, il fut décidé qu'on ne rechercherait pas les irrégularités, et il n'y eut réellement aucune vérification des pouvoirs.

Mais il était résulté de cette précipitation des colléges électoraux que la plupart s'étaient retirés et dissous aussitôt après l'élection des députés, sans avoir nommé les juges et les administrateurs que la constitution avait remis à leur choix. Convoquer des assemblées électorales qui n'avaient pas une existence permanente, et dont les membres n'avaient plus aucun pouvoir ni aucun caractère après leur dispersion, c'était, disait-on, contraire à la constitution. Le véritable motif était la crainte d'agiter les esprits, de réveiller les cabales et les luttes de partis. Si, pour observer une stricte légalité, on eût réuni les assemblées primaires pour élire de nouveaux électeurs, ce danger eût été encore plus à craindre. Le Directoire demanda au conseil des Cinq-Cents l'autorisation de pourvoir à tous les emplois judiciaires et administratifs qui restaient vacants faute d'élection.

C'était réclamer une grande augmentation de pouvoirs et une dérogation aux principes qui avaient pris place dans les trois constitutions successives. A la vérité, ce droit donné au peuple d'élire les magistrats avait été suspendu pendant le règne des comités de la Convention. On avait même commencé à comprendre que, dans un système de division des pouvoirs, le pouvoir exécutif responsable devait choisir les agents de l'administration; la nouvelle constitution conférait au Directoire le droit de destituer les élus du peuple. Le commissaire du gouvernement, placé auprès de chaque administration collective, était à la nomination du Directoire.

Ces considérations générales prévalurent dans le conseil des Cinq-Cents. Les députés du nouveau tiers, qui pourtant prévoyaient avec certitude que l'administration et les tribunaux allaient être entièrement occupés par la faction révolutionnaire, se montrèrent presque tous complaisants à la proposition du gouvernement. M. Dumolard, député de l'Isère, qui bientôt devint l'infatigable adversaire du Directoire, défendit le projet contre les scrupules constitutionnels de M. Thibaudeau. M. Pastoret, nouveau député de Paris, en exprimant aussi son opposition, gardait des ménagements ; il disait : — « Je ne suis pas de ceux qui voient un rival dans le Directoire et veulent le circonscrire dans des limites trop étroites; je pense qu'il doit jouir d'une action libre, qu'on doit avoir en lui une confiance entière. Je sais qu'elle lui est d'autant plus nécessaire, que son pouvoir n'a pas acquis encore l'activité et la vie qui lui sont indispensables. Le Directoire doit être environné d'estime et de confiance. »

Une nouvelle preuve lui en fut donnée, il demanda par un message un crédit de trois milliards pour les besoins du service. Au taux où les assignats étaient tombés c'était vingt-quatre millions en numéraire.

Le conseil des Cinq-Cents n'y fit aucune difficulté et vota d'urgence presque sans discussion.

Le conseil des Anciens commença dès lors à montrer le caractère qu'il devait conserver pendant toute la durée de la constitution. Dès les premiers moments de la session, il n'appartint nullement aux traditions de la Convention : il fut indépendant, conservateur, magistral. Les hommes d'expérience, de pratique, de sagesse, ceux que recommandait l'estime publique,

MM. Portalis, Barbé-Marbois, Lebrun[1], Mathieu Dumas, Tronçon-Ducoudray, Dupont de Nemours, exercèrent de l'influence, furent honorés et écoutés. Le défenseur de Louis XVI, Tronchet, fut le second président du conseil des Anciens.

Le crédit de trois milliards, si facilement accordé par le conseil des Cinq-Cents, aurait été ratifié avec la même confiance par les Anciens, si la demande eût été présentée avec plus de respect pour le texte et les principes de la constitution. Elle exigeait que les fonds publics fussent mis à la disposition, non pas du Directoire, mais de chaque ministre, selon les besoins constatés de son département.

Le conseil des Anciens, déterminé par ce vice du projet, qui était plus qu'un défaut de forme, rejeta la résolution des Cinq-Cents, puis donna son adhésion lorsque le Directoire eut présenté sa demande avec la régularité constitutionnelle.

Ainsi le pouvoir législatif témoignait la volonté sincère de n'entraver en rien le Directoire, de ne pas empiéter sur ses attributions, de ne point diminuer son autorité. Il semblait même vouloir qu'il fût puissant; mais on pouvait, en même temps, entrevoir que les Conseils ne se laisseraient point dominer; qu'un moment viendrait où ils sauraient, à l'occasion, résister, refuser et faire sentir par le blâme ou la critique, leur souveraineté et la responsabilité du pouvoir exécutif.

C'est ce que comprirent les directeurs. Élus tous les cinq par une même cabale et pour servir de garantie à une même opinion, elle n'était pas assez victorieuse,

1. Depuis troisième consul, architrésorier, duc de Plaisance.



assez unie, assez puissante pour les contraindre à marcher dans ses voies, pour leur imprimer une direction. Le Directoire n'était pas, comme le Comité de salut public, entraîné par une faction déchaînée et ardente, obéissant à l'impulsion de quelques hommes despotiques et redoutables; son pouvoir ne s'exerçait pas au milieu d'une opinion muette et terrifiée. Aux conditions constitutionnelles, la tyrannie lui était impossible, hormis contre les classes proscrites par les lois révolutionnaires.

De là résultait encore que les directeurs ne pouvaient pas être tenus en bon accord; les difficultés et les dangers où était exposé leur gouvernement n'étaient pas appréciés par les uns comme par les autres; les nuances d'opinion, les différences de caractère devaient y amener la discorde.

La Réveillère-Lépeaux avait obtenu le plus grand nombre de suffrages et paraissait être porté à la suprême magistrature avec plus de faveur que ses collègues. Girondin, plutôt par conformité d'opinion que par liaison de coterie, il avait voté la mort du roi sans appel au peuple et sans sursis. Opposé courageusement à la Montagne, il avait été proscrit et mis hors la loi; rentré à la Convention avec cette honorable note, il avait eu d'abord la confiance du parti modéré. Dans la commission, qui avait préparé la constitution, il s'était montré d'abord assez contraire aux préjugés démocratiques et aux principes d'égalité anarchique; puis la crainte de la réaction, la pensée qu'une contre-révolution était possible et menaçante l'avait, comme Louvet, Chénier et quelques autres républicains fanatiques, rejeté vers les anciens Jacobins, de sorte

qu'il était devenu le premier candidat pour le Directoire.

C'était un homme chétif, difforme, d'une laideur et d'une physionomie déplaisantes. Il avait autrefois essayé d'être avocat; puis il était devenu un peu homme de lettres, savant et philosophe; médiocre en tout, avec l'esprit faux; ennuyeux et plein d'amour-propre. Dans sa philosophie, qui dérivait de Rousseau, il avait la prétention d'être moral et même religieux. La religion qu'il adoptait avait été d'abord assez vague et consistait en un déisme sans dogmes et sans devoirs consacrés. Plus tard, il imagina un culte et une sorte d'utopie religieuse. Il avait toujours eu l'intolérance philosophique et un éloignement passionné des pratiques chrétiennes et des prêtres. Lorsqu'il se crut en situation d'installer sa religion, elle devint sa principale affaire. Il fut persécuteur, et le fond de sa politique était la propagande de sa théophilanthropie, l'anéantissement de la religion catholique et la répression tyrannique et méfiante de toute opinion contraire à la république révolutionnaire : telles étaient les dispositions qu'il apportait dans l'exercice du pouvoir directorial.

Rewbell était très-supérieur à La Réveillère. Il avait plus de connaissance des affaires, et surtout plus de volonté, de décision et d'obstination. On pouvait dire de lui qu'il était un homme de gouvernement, mais de gouvernement révolutionnaire. L'intérêt général du pays; la prévoyance de l'avenir; l'ordre procédant de la justice et de la modération; la connaissance de la véritable opinion publique et des sentiments réels de la nation : tous ces éléments de la politique raisonnable,

Rewbell ne les avait point. Il ne savait et ne voulait employer l'autorité qu'à la défense et au maintien des intérêts révolutionnaires. Pour lui, et pour ceux qui l'avaient porté au Directoire, la patrie, c'était le parti jacobin. Il ne comprenait le pouvoir que comme une dictature chargée de préserver de tout détriment la république du 10 août. Méfiant, soupçonneux, crédule, il regardait comme conspiration toute correspondance, tout propos, tout témoignage d'aversion ou de mépris du gouvernement où l'avait poussé le bouleversement de la société. Sans avoir le même orgueil et la même ambition que Robespierre, il aurait pu aller aussi loin en tyrannie et en cruauté. « Vous voudriez donc remettre la terreur et la mort à l'ordre du jour? lui disait un de ses collègues. — Je n'ai jamais eu qu'un reproche à faire à Robespierre, c'est d'avoir été trop doux [1]. »

Il était donc le représentant éminent de tout ce qui appartenait aux opinions et aux actes des hommes de 1793. Il les protégeait aveuglément. C'était, à ses yeux, un devoir et une nécessité politique. Il fallait leur donner des places; les employer en tout et pour tout; prendre leur défense s'ils étaient attaqués. Ce n'est pas qu'il ignorât ce qu'ils avaient fait ou ce qu'ils étaient capables de faire. Il avouait même qu'on ne pouvait guère supposer que ceux qu'on appelait les honnêtes gens fussent révolutionnaires.

Ainsi Rewbell fut bientôt entouré d'aventuriers et de fripons; il était leur protecteur; il s'obstinait à les maintenir contre la clameur publique, et ne les renia jamais, lors même qu'il était compromis par eux. De là résulta pour lui une réputation incontestée d'impro-

1. *Mémoires* de Carnot.

bité qu'il ne méritait point; lorsqu'il sortit du Directoire, il passait pour s'être procuré une énorme fortune : cela n'était pas vrai; il n'était pas plus riche qu'avant la Révolution.

Barras appartenait à une des plus nobles familles de Provence. Il avait honorablement servi aux Indes pendant la guerre d'Amérique. Revenu en France après la paix, il abandonna la carrière militaire, et vécut à Paris dans un assez grand désordre de mœurs, qui contribua, ainsi que la passion du jeu, à déranger sa fortune et à le brouiller avec sa famille. Telle était sa situation lorsque commença la Révolution. Il se mêla à tous les mouvements populaires, et fut un des vainqueurs de la Bastille. Mais son ardeur séditieuse, que peut-être il a exagérée lorsque plus tard il lui convenait de s'en vanter, ne fit pas de lui un personnage important; son nom était inconnu; il était à Versailles au 5 octobre, et appelé en témoignage, lorsqu'une procédure fut commencée, il déposa de ce qu'il avait vu, en exprimant son indignation contre les brigands qui avaient envahi le château et menacé les jours de la reine.

Il fut élu à la Convention, prit place parmi les amis de Danton, et vota, comme eux, dans le procès du roi Envoyé en mission avec Fréron dans les départements du midi, ils procédèrent aux massacres et aux exécutions qui ensanglantèrent Toulon et Marseille. Ils furent rappelés avant le 9 thermidor, lorsque Robespierre avait peut-être conçu la pensée de poursuivre quelques-uns des partisans de Danton, en leur imputant les horreurs commises dans leur proconsulat. Ce rappel déplut aux jacobins du midi, et tous les clubs du pays réclamèrent en faveur de Barras et de Fréron, « les

seuls représentants qui avaient mérité la confiance des républicains. »

Le 9 thermidor, Barras fut mis à la tête de la force armée, qu'on essayait de rassembler pour défendre la Convention contre la Commune révoltée où siégeaient Robespierre, Couthon et Saint-Just. Il contribua, par sa courageuse activité, à susciter dans les sections de nombreuses réunions prêtes à combattre l'insurrection. Encore qu'il n'eût pris aucune part à la conquête de l'hôtel de ville et à la main mise sur Robespierre, la journée du 9 thermidor donna à Barras beaucoup de renommée et d'importance.

Après avoir, ainsi que Tallien et Fréron, ses intimes amis, encouragé ou même excité la réaction et le mouvement de la jeunesse parisienne, il redevint jacobin et montagnard. Aucun n'avait été plus ardent que lui à donner pour conséquence à la victoire de vendémiaire une reprise du régime de la Terreur.

C'est dans cette disposition que Barras entrait au Directoire, et semblait appelé à y jouer le principal rôle. Il n'en fut pas tout à fait ainsi. Sans opinion sincère, devenu révolutionnaire par circonstance et par le goût ou l'habitude du désordre; conservant quelque chose du gentilhomme dans le jacobin; plus débauché et d'une dépravation plus infâme encore qu'il n'en avait la réputation, Barras était insouciant, paresseux, sans système, sans but politique, sans expérience du maniement des affaires, et ne s'en mêlant que par occasion.

Toutefois, s'il était moins que Rewbell l'homme spécial du gouvernement, il était plus que lui le maître du Directoire. Son caractère absolu, ses emportements vrais ou calculés, sa discussion injurieuse, sa voix menaçante, sa haute taille, ses airs d'officier tapageur,

imposaient à ses collègues. Il n'avait pas toujours une volonté, mais, lorsqu'il la déclarait, elle était presque toujours obéie.

Carnot n'était plus ce qu'il avait été au comité de salut public; le torrent révolutionnaire avait perdu son impétuosité, et n'entraînait plus aussi facilement ce caractère faible trop docile aux circonstances. Il n'y avait point parmi ses collègues un despote aussi impérieux et aussi redoutable que Robespierre; le temps des Billaud, des Collot et des Saint-Just était passé. D'ailleurs l'opinion publique, ou du moins celle qui se prononçait, était changée, et Carnot avait toujours, sinon courtisé la popularité, du moins craint de la démériter.

En outre, il aimait la régularité dans l'administration : c'était une condition indispensable pour le succès des opérations militaires. Son mérite et sa gloire étaient d'avoir, parmi les désordres révolutionnaires, malgré la démence du gouvernement conventionnel, réussi, nonobstant de quotidiennes contrariétés, à diriger vers les points importants de nos lignes militaires les moyens nécessaires pour que la victoire devînt possible. L'esprit pratique de Carnot comportait des vues raisonnables sur la politique et des opinions modérées sur le gouvernement intérieur.

Letourneur de la Manche, comme lui officier du génie militaire, son ancien collègue au comité de salut public où il s'était aussi occupé des choses militaires, était un homme médiocre, mais d'un caractère doux et timide. Il se soumettait entièrement à l'influence de Carnot.

Dans cette magistrature composée de cinq hommes choisis par un même parti pour le représenter, et qui

lui avaient donné les gages les plus manifestes de leur conformité à ses opinions, de leur solidarité pour tous ses actes, il n'y avait donc pas unité; dès le premier jour, les dissentiments pouvaient être aperçus. Depuis l'origine de nos troubles civils, depuis la dissolution de l'ancienne société française, les partis ont été incapables de discipline et d'hiérarchie. Comme le sentiment qui les inspire n'est autre que l'orgueil du sens individuel et la haine envieuse de toute supériorité, ils ne reconnaissent de chefs que pour les conduire à l'attaque ou pour les défendre dans un danger menaçant. Aussitôt qu'il faut procéder à un usage régulier et raisonnable de la victoire, gouverner et non plus combattre, l'obéissance et le respect disparaissent, les discordes intestines commencent. On avait vu dans la Convention les Girondins, ennemis des Jacobins, après avoir accompli en commun la ruine de la monarchie; les Jacobins et Robespierre ennemis des Cordeliers et de Danton; les Montagnards, ennemis des Thermidoriens; enfin Tallien et ses amis, ennemis des modérés, et trouvant un adversaire dans Thibaudeau et les républicains sincères; de même les directeurs prirent des voies différentes.

Barras et Rewbell regrettèrent hautement qu'on n'eût pas mieux châtié les Parisiens en vendémiaire[1], et se promirent d'y revenir si le développement libre des institutions constitutionnelles et l'essor des opinions venaient à menacer l'édifice révolutionnaire. Carnot et Letourneur voulaient le consolider par la justice, l'impartialité, la paix et une administration régulière; ils

1. *Mémoires de Carnot.*

ne se méfiaient pas de l'opinion publique, non plus que de l'action du pouvoir législatif; le parti royaliste leur semblait peu dangereux; s'ils avaient des craintes, elles se rapportaient plutôt aux séditions jacobines encouragées par la protection de Barras et de Rewbell.

Lareveillère était placé de manière à faire pencher la balance du côté où il inclinerait; son caractère et ses opinions devaient de jour en jour l'amener davantage vers ses deux collègues révolutionnaires.

Le choix des fonctionnaires et employés du nouveau gouvernement ne donna lieu à aucune discorde dans l'intérieur du Directoire. D'un commun accord, ils devaient être pris parmi les hommes qui avaient servi la République, qui s'étaient déclarés pour son avénement ou dévoués à sa défense. Les cinq directeurs avaient été élus précisément pour conserver à leur parti la domination et les emplois publics. D'ailleurs il ne se présentait point d'autres candidats. En ce temps-là, les traitements étaient modiques, et même à peu près nuls depuis que les assignats n'avaient plus de valeur; les places n'étaient recherchées ni pour le revenu qu'elles pouvaient donner ni par ambition personnelle; chacun ne songeait à les occuper que pour assurer le triomphe de son opinion ou dans l'intérêt de son parti. Tous les hommes qui jouissaient de quelque considération s'étaient écartés depuis quatre ans de la Révolution; ils s'étaient vus proscrits, détenus ou persécutés, et n'avaient rien de commun avec le gouvernement que le 13 vendémiaire avait installé; ils se résignaient, mais ne croyaient pas à sa durée. Ce fut même d'abord une idée assez générale; l'existence du Directoire paraissait précaire : à peine

trouvait-il quelques domestiques qui voulussent le servir[1].

Le premier choix à faire, le plus important de tous, c'était les ministres. Avant même d'être complété, aussitôt après la démission de Sieyès, le Directoire chercha l'appui des hommes qui avaient été considérables dans les comités de la Convention. Il offrit le ministère de la justice à Merlin de Douai, qui accepta; Sieyès refusa le département des affaires étrangères; Carnot savait que les Conseils allaient le porter au Directoire, et avaient l'intention très-manifeste de le placer à la tête du département de la guerre : il aima mieux être maître que subordonné; son espérance ne fut point trompée, au grand déplaisir de Barras et de Rewbell.

Aubert Dubayet, général honorable par sa bravoure et homme de quelque esprit, mais impropre, comme il le disait lui-même, à la gestion d'un département ministériel, fut choisi pour ministre de la guerre.

M. Gaudin[2], commissaire de la trésorerie sous la monarchie constitutionnelle, avait été, par l'exigence menaçante du gouvernement révolutionnaire, maintenu dans cet emploi, où il était regardé comme indispensable. C'était un homme d'expérience et grand ami de l'ordre, sans lequel il ne regardait pas comme possible de gérer raisonnablement les finances. Dès qu'il avait cru pouvoir, sans danger, donner sa démission, il s'était retiré à la campagne. Le Directoire le pressa d'accepter le ministère des finances; il refusa, et ne voulut pas même redevenir commissaire de la trésorerie. Quatre ans après, il fut appelé par le premier Con-

1. *Mémoires de Carnot*.
2. Depuis duc de Gaëte.

sul, et, croyant alors qu'il pouvait servir utilement son pays, il entra au ministère des finances, et y demeura quinze ans. Le Directoire nomma en sa place M. Faypoult, un de ces hommes utiles, qui, sans s'être fait remarquer par aucune opinion, avait été conservé dans les bureaux ministériels par le comité de salut public.

Ce fut aussi dans les emplois secondaires de l'administration que le Directoire choisit le ministre de l'intérieur. Bénezech était commissaire de l'organisation et du mouvement des armées, section de l'artillerie et du génie, c'est-à-dire chargé de l'administration des armes de guerre et des poudres et salpêtres. Carnot connaissait sa capacité. Il était d'ailleurs un parfait honnête homme, et tarda peu à se faire remarquer par son activité, la modération de ses opinions et le bon ordre qu'il établit dans son département.

Charles Delacroix, conventionnel réélu au conseil des Anciens, qui avait eu souvent des missions avant et après le 9 thermidor, fut appelé au ministère des affaires étrangères. Il était un de ces révolutionnaires politiques capables de raison et de mesure. Rewbell, qui s'était réservé spécialement la conduite des relations extérieures, choisissait un ministre qui pouvait lui être conforme.

Le contre-amiral Truguet fut nommé ministre de la marine, sur le refus de Gras-Préville, contre-amiral aussi, qui s'excusa sur son grand âge.

La disposition où paraissaient être les conseils législatifs, l'état de l'opinion publique, le partage des opinions parmi les membres du Directoire, lui imposaient la nécessité de faire profession d'impartialité et de modération ; il adressa une proclamation au peuple français :

« Nous sommes résolus, disait-il, à maintenir la liberté ou à périr. Notre ferme volonté est de consolider la République et de donner à la constitution toute son autorité et toute sa force. Républicains! le sort du Directoire ne sera jamais séparé du vôtre. L'inflexible justice et l'observation stricte des lois seront sa règle. Livrer une guerre active au royalisme, raviver le patriotisme, réprimer toutes les factions, éteindre tout esprit de parti, anéantir tout désir de vengeance; faire régner la concorde, ramener la paix, régénérer les mœurs, rouvrir les sources de la production, ranimer le commerce et l'industrie, étouffer l'agiotage, donner une nouvelle vie aux arts et aux sciences, rétablir l'abondance et le crédit public, remettre l'ordre social à la place du chaos inséparable des révolutions : voilà la tâche de la législature et du Directoire exécutif. »

Il n'y avait nulle exagération dans cet exposé des maux que la Révolution avait faits à la France; le Directoire apercevait que personne en France n'espérait assez en lui pour supposer qu'il pourrait les réparer.

« Ce ne peut être l'ouvrage d'un jour. Le peuple français est juste et loyal; il sentira, dans la confusion où se trouve l'État, que nous avons besoin du temps, du calme, de la patience et surtout d'une confiance proportionnée aux efforts que nous avons à faire. Elle ne sera point trompée, cette confiance, si le peuple ne se laisse plus entraîner aux suggestions perfides des royalistes, qui renouent leurs trames; des fanatiques, qui embrasent sans cesse les imaginations; et des sangsues publiques, qui calculent sur nos misères.... Français! vous n'entraverez point un gouvernement naissant; vous n'exigerez pas de lui, dès son berceau, tout

ce qu'il peut faire quand il aura acquis toute la vigueur qui lui est nécessaire. »

Ainsi le Directoire annonçait qu'il ne serait pas le gouvernement d'un parti. Sans renier son origine, sans se mettre en contradiction avec les suffrages qui l'avaient nommé, il avait reconnu que déjà la majorité conventionnelle, entrée dans les conseils, n'était plus en état de le soutenir; il était impérieusement contraint à se présenter comme modéré. De même que Tallien, Barras, Rewbell et les montagnards n'avaient pu exploiter à leur gré la victoire de vendémiaire, de même le Directoire, quoique composé sous leur influence, ne pouvait exercer une tyrannie révolutionnaire.

L'amnistie avait été refusée aux auteurs et complices de la prétendue conspiration des sections; mais les envoyer à l'échafaud, ou même les traduire devant les tribunaux, était une rigueur impossible depuis qu'avait commencé un régime constitutionnel; on n'eût point trouvé de juges pour exercer de telles vengeances, et l'opinion publique en eût été soulevée. Les premières paroles des Montagnards, devenus membres du conseil des Cinq-Cents, furent cependant une réclamation pour que Lemaître et ses complices fussent poursuivis devant la commission militaire; ils voulaient réchauffer cette affaire, espérant encore y compromettre les hommes importants du parti modéré.

Dans un temps de véritable justice, Lemaître n'aurait pas été un conspirateur. Il était un intrigant vulgaire, incapable de voir juste, et dont les informations et les rapports prouvaient cette espèce de curiosité active et crédule des agents subalternes. Déjà il avait fait

ses preuves sous l'ancien régime et avait été enfermé à la Bastille pendant quelque temps pour avoir dénoncé des complots imaginaires. Il fut condamné à mort peu de jours après l'installation du Directoire, et mourut avec courage, sans faire aucune révélation. En effet, il n'aurait eu à révéler aucun fait, mais seulement le nom de ceux qu'on eût appelés ses complices. Les coaccusés furent ou acquittés ou condamnés à des peines légères.

Cormatin et les chefs de chouans, que le général Hoche avait fait arrêter, étaient depuis plusieurs mois détenus. Ils écrivirent une lettre au conseil des Cinq-Cents pour réclamer le bénéfice de l'amnistie. Évidemment elle ne leur était pas applicable; ils furent traduits devant le conseil de guerre. La procédure fut longue, et les juges se prêtèrent à toutes les difficultés de forme qui en ralentissaient le cours. Ce fut seulement après six semaines que le jugement fut rendu. Cormatin fut condamné à la déportation, un autre chef à six mois de prison, quatre à la surveillance, un septième pleinement acquitté. Le dernier n'avait pu comparaître au procès : il était malade.

Dans la disposition générale des esprits, l'issue de ce procès n'était pas douteuse. Réal, l'ami de Tallien et de Barras, avocat habile en procédure révolutionnaire, était défenseur de plusieurs des accusés et ne leur permettait aucune inquiétude.

Le même jour, le général Turreau fut aussi acquitté, et par un autre conseil de guerre. L'amnistie, que la Convention avait refusée, était en fait accordée par la justice militaire, au grand mécontentement des jacobins, mais non pas du Directoire, qui entrait peu à peu dans une voie de modération et voulait le désarmement des partis.

Il donna une preuve éclatante de cette disposition, en terminant enfin la négociation ordonnée depuis six mois par la Convention pour l'échange de Madame Royale avec les représentants livrés par Dumouriez et détenus en Autriche. Le 8 octobre 1795, M. Bacher, plénipotentiaire de France, et le baron de Degelman, ministre d'Autriche, avaient signé à Bâle les conditions de la remise de Madame Royale; mais le comité de salut public n'avait peut-être pas voulu ou plutôt n'avait pas osé accomplir cet acte de justice, qui terminait la série de tant d'actes criminels et abominables.

Après la mort de la reine, Madame Royale était restée enfermée dans une même chambre avec madame Élisabeth; elles continuèrent à être exposées chaque jour aux grossièretés et aux injures des municipaux et des gardiens. De jour en jour on les traitait plus durement, on leur imposait de nouvelles privations. Toute communication était interdite entre les deux royaux orphelins.

Le 9 mai 1794, les agents du tribunal révolutionnaire vinrent chercher madame Élisabeth; à peine lui donna-t-on le temps de passer sa robe; on lui criait: « Veux-tu bien descendre? — Et ma nièce? disait-elle. — On s'en occupera après. » Elle embrassa Madame Royale, lui dit de se calmer et qu'elle allait remonter; — « Non, tu ne remonteras pas, » dit un des agents. Elle embrassa de nouveau Madame Royale, en lui recommandant d'avoir du courage et de la fermeté, d'espérer toujours en Dieu, de ne point oublier les sentiments de religion que ses parents lui avaient inspirés, et de ne pas manquer à leurs dernières recommandations.

Elle ne la revit plus, et pendant longtemps ignora

son sort, de même qu'on ne lui avait pas laissé savoir la mort de sa mère. Les paroles qu'elle a écrites sur madame Élisabeth doivent être rappelées.

« Depuis l'âge de quinze ans, elle s'était donnée à Dieu, et ne songeait qu'à son salut. Je n'ai jamais vu en elle que religion, amour de Dieu, horreur du péché, douceur, piété et attachement pour le roi et la reine, qu'elle n'a jamais voulu quitter, leur faisant le sacrifice de sa vie. Je ne puis parler assez des bontés qu'elle a eues pour moi et qui n'ont fini qu'avec sa vie. Elle me regarda et me soigna comme sa fille, et moi je l'honorais comme une seconde mère. On disait que nous nous ressemblions de figure : je sens que j'ai beaucoup de son caractère; puissé-je avoir ses vertus et l'aller rejoindre un jour, ainsi que mon père, dans le sein de Dieu! »

Le martyre devait continuer longtemps pour Madame Royale; il fut l'histoire de sa vie entière. Le lendemain de cette séparation, elle demanda aux municipaux où était sa tante, — « Elle est allée prendre l'air, » lui répondit-on. Elle parla de sa mère : on lui dit qu'il était impossible de la réunir à elle.

Elle demeura seule; aucune femme ne lui fut donnée pour la servir et elle n'y avait aucun regret; on la privait de tout; on lui ôta un briquet : on ne voulait pas qu'elle pût allumer du feu ou avoir de la lumière le soir. Il lui était resté quelques livres de piété qu'elle avait lus si souvent qu'elle les savait par cœur; on refusa de lui en apporter d'autres. Elle tricotait tout le jour et l'ennui s'ajoutait cruellement à tant de douleurs. Elle balayait sa chambre chaque jour, donnait à sa misère un air de propreté et lavait son linge, qu'on ne renouvelait jamais, non plus que ses vêtements.

Les municipaux venaient souvent la visiter et ne lui témoignaient ni égards ni pitié. Elle ne leur parlait pas; souvent ils étaient ivres. Un jour il vint un homme à qui les municipaux témoignaient beaucoup de respect. Il la regarda avec insolence, ne lui fit aucune question, jeta les yeux sur ses livres, examina toutes choses, puis se retira. Elle supposa que c'était Robespierre; elle se trompait sans doute : ce fait, s'il était réel, ne serait pas resté ignoré.

Le 10 thermidor, après avoir entendu pendant deux jours sonner le tocsin, battre le tambour et jugé du trouble qui agitait Paris par le mouvement qui se faisait autour d'elle, elle vit ouvrir sa porte et plusieurs membres de la Convention entrèrent. Ils étaient en grand costume; Barras, qui semblait le principal parmi eux, lui adressa la parole en l'appelant par son nom. Elle ne répondit à aucune question. A dater de ce jour, Madame fut traitée avec moins de rudesse; on lui avait donné le même gardien qu'à son frère, le nommé Laurent; mais il n'entrait jamais seul; en présence des municipaux, il n'osait lui dire un mot. Lorsqu'elle parlait de sa mère et de sa tante, on ne lui répondait pas.

Trois mois après, un nouveau gardien fut adjoint à Laurent : c'était le brave Gomin, qui eut tant de pitié et de soins pour Louis XVII. Lui aussi craignait de parler à la princesse devant les commissaires civils. Un jour il lui remit furtivement un papier où il avait écrit:— « De quoi avez-vous besoin? » Le lendemain elle lui rendit pour réponse :—« Des chemises et des allumettes.» C'était demander peu, quand elle manquait de tout. Elle n'avait plus ni bas ni chaussures, et laissait tomber sa robe jusqu'à terre pour cacher ses pieds à demi nus.

Quelques mois après le 9 thermidor, on commençait à prendre courage, et il fut permis aux gardiens de ne plus laisser en haillons la fille des rois.

Les membres du comité de sûreté générale, qui étaient venus s'assurer de l'état de santé du jeune prince, montèrent chez Madame. Un d'entre eux, Harmand de la Meuse, a raconté ainsi cette seconde visite.

« Madame était assise sous une fenêtre fermée par d'énormes barreaux, et qui n'était ouverte qu'à une assez grande hauteur au-dessus du sol. Une planche posée obliquement interceptait la lumière, qui ne pouvait éclairer que dans un espace étroit et au bas de la fenêtre.

« Madame était habillée d'une robe de toile grise qui ne paraissait pas trop chaude pour la saison. On était à la fin de décembre[1]. Elle tricotait; ses mains étaient violettes et enflées par des engelures; elle souffrait évidemment du froid.

— « Il faudrait vous approcher du feu, madame, dit le conventionnel.

« — Je n'y verrais pas clair, répondit-elle.

« — Mais vous pourriez faire un plus grand feu?

« — On ne me donne pas de bois. »

Harmand l'assura que « l'intention du gouvernement n'était pas de la priver ainsi de tout bien-être; » — « nous recevrons vos ordres pour ce qui pourrait vous être agréable. »

Madame ne répondit pas.

En examinant le mobilier de sa prison, Harmand remarqua un piano. — « Voulez-vous, madame, qu'on le fasse accorder? »

1. 1794.

— C'est le piano de la reine, dit-elle ; je n'y ai pas touché, et je n'y toucherai pas. »

Il regarda les livres : c'était l'imitation de J. C. et divers volumes de prières. — « Ces livres, madame, ne peuvent sans doute vous procurer ni distraction ni délassement ?

— Monsieur, ce sont les seuls qui conviennent à ma situation. »

Elle demanda des nouvelles de son frère. On lui dit qu'il était mieux ; elle pria qu'on lui permît de le voir. Harmand lui en donna l'espérance, mais cette promessse ne fut pas tenue. Les comités de la Convention laissèrent s'achever la lente agonie de Louis XVII, et ne s'occupèrent pas de soulager les souffrances de sa sœur. Mais au moment où expira le royal orphelin, l'opinion publique s'émut, s'indigna, et commença à s'inquiéter du sort que la Convention pouvait réserver aussi à Madame Royale. Des pétitions furent présentées pour demander sa délivrance. Les journaux, les brochures, la poésie exprimèrent avec une pleine liberté les sentiments de respectueuse commisération et les alarmes que faisait concevoir la prolongation de cette captivité mortelle.

En même temps, le comité de salut public venait de s'engager envers l'Espagne à négocier avec l'Autriche la délivrance de la fille de Louis XVI.

Alors on commença à écouter les demandes réitérées des gardiens qui avaient plusieurs fois proposé au comité de sûreté générale de donner une meilleure nourriture, d'autres vêtements et quelques livres à la fille de Louis Capet.

Le comité de sûreté générale, scrupuleux observateur de l'égalité, envoya les rapports des gardiens à la

commission des secours publics[1]. Dix jours après, un décret de la Convention ordonna que « la fille du dernier roi serait remise à l'Autriche en échange des représentants du peuple détenus par ordre de ce gouvernement. »

La négociation, d'abord confiée au général Pichegru, dura longtemps, et fut sans doute retardée par les préoccupations que donnait au gouvernement conventionnel, la situation critique, dont le 13 vendémiaire fut le dénoûment; mais, pendant cet intervalle, la captivité de Madame Royale s'adoucissait peu à peu; ses gardiens n'étaient plus empêchés de la traiter avec égard, ni de lui donner plus de liberté. Peu après, le comité de salut public décida qu'une femme serait placée auprès de Marie-Thérèse-Charlotte pour lui tenir compagnie et prendre soin d'elle. Le choix fut convenable. Mme Bocquet de Chanterène était une personne instruite, d'une société agréable et de fort bonnes manières. Son mari était employé dans l'administration de la police de Paris; ce fut elle qui demanda, dans un esprit de dévouement, à entrer au Temple. Elle eut la douloureuse mission de répondre à la question que Madame avait si souvent adressée sans obtenir qu'on lui parlât. « Madame n'a plus de parents, lui dit Mme de Chanterène. — Quoi! ma mère! ma tante! mon frère! » Et elle pleurait en s'écriant : — « Tout est consommé! »

L'exemple donné par Mme de Chanterène ou plutôt l'autorité de l'opinion publique de plus en plus occupée de l'orpheline du Temple, avait changé les manières de tous ceux qui l'approchaient. Les municipaux

1. Décision du 20 juin 1795, 2 messidor an III.

lui parlaient avec respect; chacun s'empressait à adoucir les derniers temps de sa captivité; elle était sensible à ces témoignages du sentiment public.

Mme de Tourzel avait échappé aux massacres et à l'échafaud. Elle sollicita la faveur de revoir la princesse dont elle avait été gouvernante; il lui fut permis d'entrer au Temple trois fois par décade. Mme de Mackau, sa sous-gouvernante, y fut aussi admise.

Cette mansuétude du gouvernement conventionnel précédait de quelques jours le mouvement des sections, le 13 vendémiaire, et l'arrestation de Lemaître. Les républicains se crurent alors menacés par la contre-révolution. Le public intérêt témoigné à l'orpheline du Temple avait à leurs yeux une couleur de royalisme. Un des premiers actes du Directoire fut de faire subir un interrogatoire à Madame Royale, à Mme de Chanterène et aux gardiens. Mme de Tourzel fut arrêtée, puis mise en liberté deux jours après, mais avec défense d'entrer au Temple. Mme de Chanterène n'avait plus la permission d'en sortir.

Cependant la négociation était terminée; les représentants détenus avaient été amenés à la frontière. Le Directoire prit, le 27 novembre 1795, un arrêté ainsi conçu :

« Les ministres de l'intérieur et des relations extérieures sont chargés de prendre les mesures nécessaires pour accélérer l'échange de la fille du dernier roi contre les citoyens Quinette et autres députés ou agents de la Républiquè, de nommer pour accompagner jusqu'à Bâle la fille du dernier roi, un officier de gendarmerie décent et convenable à cette fonction; de lui donner pour l'accompagner celles des personnes attachées à son éducation qu'elle aime davantage. »

M. Bénezech, ministre de l'intérieur, s'occupa avec empressement du soin qui lui était confié. Il montra à Madame Royale les plus respectueux égards, paraissant prendre ses ordres comme si elle fût partie d'un palais et non pas d'une prison. Mais le Directoire eut moins de complaisance; il n'approuva point que Mme de Tourzel accompagnât la princesse dans ce voyage; il refusa que les objets ou joyaux renfermés dans une commode où les scellés avaient été mis lorsque la reine fut emmenée à la Conciergerie fussent rendus à sa fille; il ordonna que le voyage se ferait rapidement, et que Madame garderait l'incognito. Toutefois on ne trouva point convenable de rendre à l'Autriche la fille d'une archiduchesse reine de France, habillée des humbles vêtements qui avaient remplacé la robe déguenillée si souvent rapiécée de sa main; la République lui fit faire un trousseau. Ne pouvant obtenir Mme de Tourzel, et Mme de Mackau étant malade, Madame désigna sa fille, Mme de Soucy, pour l'accompagner. Le capitaine de gendarmerie fut aussi choisi par elle : il s'appelait M. Méchain; on le lui avait fort recommandé. Elle emmena Gomin, son bon gardien. Beaucoup de précautions furent prises pour ce départ.

Le 27 décembre, à onze heures et demie du soir, M. Bénezech vint la chercher; il avait laissé sa voiture à quelque distance du Temple. Il offrit son bras à l'auguste prisonnière, pour la conduire dans les rues, à cette heure, obscures et solitaires. Lorsqu'elle passait la porte du Temple, elle s'arrêta un moment : — « Je suis touchée de vos soins et de vos égards, monsieur; c'est vous qui me rendez la liberté! mais comment passer cette porte sans songer à ceux qui y entrèrent avec moi! Il y a aujourd'hui trois ans, quatre mois et cinq

jours que ces portes furent fermées sur ma famille et sur moi ; je sors seule et la plus malheureuse. » Quelques jours auparavant, elle avait dit à Mme de Tourzel : — « J'aurais été plus heureuse de mourir avec eux que de survivre pour les pleurer. »

Elle monta dans la voiture du ministre avec Gomin, et fut ainsi conduite jusqu'au boulevard, où se trouvait la voiture de voyage tout attelée. Mme de Soucy et le capitaine de gendarmerie l'y attendaient. Le voyage n'éprouva d'autres retards que le manque de chevaux ; dans ce temps-là, les routes étaient mauvaises et les postes très-mal servies. En quelques lieux, Madame fut reconnue, et reçut des marques de respect et de sympathie. — « A Chaumont, dit-elle dans son récit, l'auberge fut entourée d'une grande quantité de monde qui voulait me voir, mais avec bonne intention. La gendarmerie et la municipalité vinrent, mais il n'y eut aucun tumulte ; je fus suivie jusqu'à la voiture par une foule qui me donnait mille bénédictions. »

Madame arriva à Huningue le 24 décembre ; elle y passa la journée du 25 ; mais les portes et les volets de l'auberge demeurèrent fermés par précaution, tant était empressée la bienveillante curiosité de la population. Le lendemain, M. Bacher vint prendre Madame pour la conduire dans sa voiture à la frontière, où l'attendait le prince de Gavre, commissaire de l'Autriche. Elle fut émue en passant cette limite de la France. A tant de malheurs qu'elle y avait éprouvés s'ajoutait la pensée de l'exil ; ses yeux étaient remplis de larmes : — « C'est ma patrie, disait-elle, c'est là que sont déposées les cendres de ce que j'ai de plus cher au monde. »

La princesse fut remise au prince de Gavre dans la maison de campagne d'un négociant de Bade, M. Reber.

Il était sept heures du soir. Elle alla coucher à Bâle, et le lendemain à Lauffembourg. Le 28 décembre au matin, la fille de Louis XVI entrait pour la première fois, depuis le 10 août dans une église, pour entendre, sur une terre étrangère, l'office divin célébré en mémoire de ses parents. M. Bacher, après avoir remis Madame au commissaire autrichien, s'était rendu dans une autre maison sur la frontière, où lui furent délivrés les conventionnels le général Beurnonville et MM. Maret et Senonville; ils crièrent : — « Vive la République ! » et s'en allèrent souper joyeusement dans une auberge de Bade.

Le devoir le plus urgent du nouveau gouvernement, et qui devait d'abord absorber l'attention de la législature et du Directoire, c'était de pourvoir à l'état des finances; l'émission indéfinie des assignats avait jeté dans une confuse perturbation toutes les transactions privées, et rendait l'administration impossible. L'agiotage sur toutes les valeurs, sur le numéraire, sur les propriétés territoriales, spécialement sur les biens nationaux, sur les marchandises, sur les denrées, était devenu, à Paris et dans les grandes villes, l'occupation unique de toutes les classes. On voyait courir à la bourse, dans les magasins ou les boutiques, chez les banquiers ou les notaires, non pas seulement ceux qui avaient des capitaux, mais des gens de toute fortune, de tout âge, de toute profession, des femmes de position ou d'habitudes aristocratiques, des jeunes gens qui espéraient gagner à ce jeu de hasard. Si l'acheteur obtenait le moindre délai pour s'acquitter, fût-il d'un jour, l'assignat qu'il payait le lendemain ne valait plus ce qu'il valait la veille. En général, le prix des choses était loin

de s'accroître dans une progression aussi rapide que le prix des louis d'or à la bourse. Sur cette inégalité était fondé le calcul des spéculateurs, depuis ceux qui achetaient de vastes domaines jusqu'à ceux qui s'en allaient chez les épiciers agioter sur le café ou le sucre, jusqu'aux femmes qu'on voyait colporter des pièces de toile ou de mousseline. Les journaux du temps sont remplis de détails sur cette époque ignoble des mœurs parisiennes.

Mais le plus déplorable résultat de cette anarchie du commerce, c'était la difficulté d'approvisionner les villes et les armées : comment, avec cette variation et cette incertitude des prix, pouvait-on espérer que les grains fussent apportés des pays de production dans les centres de consommation? Il fallut que ce commerce se fît en numéraire. Déjà on avait ordonné qu'une partie de l'impôt foncier serait payée en nature : cette fraction fut augmentée.

Après la discussion de plusieurs projets dont les conseils législatifs s'occupèrent assidûment, et sans que l'esprit de parti, non plus que les chimères des économistes révolutionnaires songeassent à élever la voix, on se détermina pour un emprunt forcé; il devait porter sur le quart le plus imposé des contribuables; il était progressif. Les imposés étaient divisés en seize classes: la première était taxée à cinquante livres, valeur métallique; la quinzième à douze cents livres; la seizième se composait des contribuables dont l'avoir était estimé à cinq cent mille livres et au-dessus. Ceux-là étaient taxés selon leur fortune présumée, à quinze cents livres en minimum, à six mille livres en maximum[1].

1. Loi du 19 frimaire, 10 décembre 1795.

Les redevables, s'ils ne s'acquittaient point en numéraire, pouvaient payer leur emprunt en grains ou en assignats comptés au taux d'un centième de leur valeur nominale.

Une autre loi[1] fixa à quarante milliards le total des émissions d'assignats. Personne ne pouvait dire combien il y en avait en circulation; on ne savait pas combien cette masse était augmentée par la prodigieuse quantité de faux assignats. C'était une fabrication à laquelle s'étaient livrés non-seulement les émigrés et les spéculateurs anglais, mais des révolutionnaires de bas et de haut étage.

Il fut ordonné en même temps que tous les assignats qui rentreraient en payement de l'emprunt forcé ou en acquittement des domaines nationaux seraient brûlés.

Aucune de ces lois ne changeait la situation; il n'y avait pas une espérance quelconque de rembourser les assignats. Les faire rentrer au trésor par l'emprunt forcé était un moyen impraticable. Dès qu'on essaya de le mettre en répartition et en recouvrement, les difficultés et les résistances se manifestèrent de toutes parts.

Les retirer, au moyen de la vente des biens nationaux, était une opération insensée : c'était dilapider aveuglément la dernière ressource de l'État; on n'avait pas même la certitude, malgré l'avilissement des assignats, de les absorber entièrement par cette vente.

La banqueroute était depuis longtemps reconnue comme inévitable; le gouvernement essaya de la faire en deux fois. Il fut créé deux milliards quatre cent millions de mandats territoriaux; ils avaient cours de monnaie dans les transactions privées, et ils étaient

1. 1er nivose, 23 décembre 1795.

reçus dans les caisses publiques comme espèces métalliques. — Les mandats emportaient hypothèque sur tous les domaines nationaux. Tout porteur de mandats pouvait requérir de l'administration départementale la vente d'un domaine national au prix d'estimation, et à la condition d'en payer le prix en mandats dans le cours de trois mois ; l'estimation devait être faite à vingt-deux fois le revenu de 1790.

Cette émission d'un nouveau papier-monnaie était spécialement destinée à remplacer celui qui n'avait plus de valeur et à le retirer de la circulation. La loi autorisait tous les porteurs d'assignats à les échanger contre des mandats à raison de trente livres pour une livre.

Il était impossible de compter que la confiance s'attacherait à un effet public quelconque. Aucune précaution ne fut pourtant omise pour constater la bonne foi du gouvernement. Il pressa la vente ruineuse des biens nationaux, dans l'espérance qu'en présentant sur-le-champ un placement avantageux pour les mandats, il soutiendrait leur valeur, puisqu'elle serait immédiatement réalisable.

Rien ne pouvait guérir la méfiance. Les circonstances, encore plus que les opinions, maintenaient l'inquiétude. Le public ne se persuadait point que le gouvernement fût établi sur des bases solides et qu'il eût des chances de durée. On le regardait seulement comme une halte sur la route des révolutions ; on ne voyait pas qu'il fût empressé à consacrer par la paix les victoires des armées républicaines. Il ne donnait point la pensée qu'il observerait fidèlement la constitution ; qu'il eût un vrai respect pour la justice ; qu'il eût la volonté de faire cesser les lois de confiscation et de persécution ; en un mot, il était manifeste que la

puissance publique était exercée, non pour le bien général, mais pour l'intérêt d'une faction.

Ainsi les symboles gravés sur les mandats ne pouvaient être qu'un sujet de raillerie : le premier timbre représentant un citoyen recevant la monnaie républicaine des mains de Minerve, qui éteignait sous ses pieds le flambeau de la discorde; le second timbre, Cérès associant à ses travaux un citoyen qui venait échanger la monnaie républicaine contre une propriété rurale.

Pendant qu'on gravait ces emblèmes mythologiques, l'agiotage avait tout le temps de faire ses calculs et de préparer ses opérations. Pour prévenir les inconvénients de ce délai, on émit des promesses de mandats. Deux mois s'écoulèrent avant qu'on vît paraître cette monnaie républicaine; de sorte qu'au moment de leur émission, les mandats dont la valeur nominale était de cent livres, tombèrent à quinze francs en numéraire.

Le Directoire essaya de fermer la Bourse. Comme on ne vivait plus sous la terreur, comme le cours des affaires et des transactions n'était pas interrompu, cette clôture n'avait pas un autre effet que d'empêcher les journaux d'imprimer exactement ce que le public savait par approximation; c'était donner aux agioteurs plus de facilité à trouver des dupes.

Les mandats devaient avoir un cours forcé; il fallut revenir sur cette mesure, et l'on décréta que ce cours forcé n'aurait lieu qu'au taux du cours de la Bourse. Les acquéreurs de biens nationaux furent ainsi obligés de faire leurs payements, non plus au taux nominal des mandats, mais selon le cours constaté officiellement et inséré au *Bulletin des lois*. La première fois [1]

1. 30 janvier 1797.

que cette publication y parut, le mandat de cent livres ne valait déjà plus que deux livres dix sols. Le dernier cours publié fut d'une livre. Cinq jours après une loi abolit le cours forcé des mandats, c'est-à-dire les démonétisa.

La circulation des mandats n'eut donc d'autre effet que de vendre à vil prix une grande masse de biens nationaux.

Telle fut la première époque de l'administration financière et du crédit public sous le gouvernement directorial.

Pendant les premiers jours qui suivirent son installation, les conseils législatifs et le public semblèrent se préoccuper exclusivement de ces questions économiques, d'où pouvaient dépendre le sort de l'État et la fortune des particuliers. La difficulté de les résoudre, la lente et incertaine efficacité des mesures bonnes ou mauvaises qui étaient essayées, tardèrent peu à lasser les esprits inquiets. La banqueroute et l'incertitude de toutes les transactions devinrent un mal chronique; on s'y habitua, on s'y résigna; la France avait enduré de plus grands malheurs.

Alors se ravivèrent les opinions et les partis. Le Directoire n'était ni respecté, ni estimé; il inspirait peu de crainte; on comprenait qu'il n'était pas absolument maître de se livrer à ses penchants tyranniques. Si, au lendemain du 13 vendémiaire, lorsque la dictature de la Convention subsistait encore, il avait été impossible de rétablir une demi-terreur et de livrer la France aux Jacobins, à plus forte raison ne devait-on pas concevoir de telles inquiétudes au début d'un régime constitutionnel. Les luttes recommencèrent.

Les Jacobins exerçaient tous les emplois et y portaient leurs préjugés et leurs passions; ceux qui n'étaient point placés dans les fonctions publiques, la tourbe du parti, avaient rétabli des clubs[1], où le langage était d'autant plus menaçant que maintenant les attaques étaient dirigées, non plus contre le gouvernement, mais contre la société, contre la famille, contre la propriété.

Le Directoire usa d'abord de tolérance envers les excès du nouveau jacobinisme; il n'en méconnaissait pas les dangers; mais il était beaucoup plus porté à surveiller et réprimer les royalistes, les chouans, les émigrés rentrés qui n'avaient assurément aucun moyen de mettre la République en péril. Par haine ou par méfiance, le gouvernement comprenait parmi les contre-révolutionnaires les hommes qui avaient combattu la Convention en vendémiaire; qui détestaient les lois de proscription; qui s'apprêtaient, sous les garanties de la constitution, à conquérir une vraie liberté et la justice pour tous.

Lors même que le Directoire n'aurait pas été hostile aux opinions modérées et libérales, les conventionnels, restés en majorité dans le conseil des Cinq-Cents, ne pouvaient manquer à suivre la voie où ils étaient entrés et à continuer une guerre passionnée contre la réaction; néanmoins, les formes de la constitution nouvelle ne leur laissaient plus la facilité de traduire soudainement en actes de gouvernement la haine et la crainte qui les animaient. Leur langage était souvent conforme à leurs souvenirs et à leurs habitudes. Du

1. Décembre 1795.

haut de la tribune, ils faisaient sans cesse retentir des dénonciations contre le royalisme et la contre-révolution.

Le conseil des Cinq-Cents n'avait pas à résoudre les questions de gouvernement, hormis en matière de finances. Quelques discussions assez vives furent néanmoins terminées par des votes qui montraient quelle était encore l'opinion prépondérante.

Le Directoire avait envoyé dans quelques départements des commissaires dont les pouvoirs mal définis leur donnaient quelque ressemblance avec les représentants en mission de funeste mémoire; d'autant plus qu'il avait choisi plusieurs conventionnels non réélus. Fréron était le délégué chargé de rétablir le calme à Marseille. Cette malheureuse ville était ainsi destinée à l'alternative des réactions sanglantes. Livrée aux désordres et aux massacres même avant le 10 août et la République, elle avait vu le sang couler aussi pendant la courte durée de la domination fédéraliste; puis Fréron y était venu avec Barras et elle avait subi les mêmes horreurs que Lyon et Toulon. Après le 9 thermidor, la réaction y avait commis le massacre du fort Saint-Jean. Maintenant, Marseille était menacée par d'autres vengeances et d'autres fureurs. Elles furent racontées sans exagération au conseil des Cinq-Cents par M. Siméon, un des nouveaux députés.

C'était une triste occasion de récriminations, et elles ne furent pas épargnées. On revint sur tout le passé. Isnard et Cadroi furent accusés, non pas seulement de faiblesse, mais de complicité avec les égorgeurs réactionnaires. Cette discussion se renouvela plus d'une fois. La mission de Fréron se prolongea longtemps, même après que le Directoire eut promis son rappel.

Il y était depuis plus de trois mois, lorsque enfin le conseil des Cinq-Cents, après avoir écouté avec impartialité le détail des faits apportés à la tribune par Isnard et Jourdan, député du nouveau tiers, nomma une commission pour prendre connaissance de la situation des départements du midi. La séance avait été digne des jours orageux de la Convention : il avait fallu séparer Jourdan et Talot pour les empêcher d'en venir aux voies de fait.

Lyon fut menacé d'être aussi le théâtre de meurtres commis pour venger les crimes de la compagnie de Jésus. On craignit un moment d'y être livré aux hommes de Collot-d'Herbois et de Couthon; mais le mal fut arrêté. Dans presque tous les autres départements, la volonté qu'avait eue le Directoire de replacer dans les emplois publics ceux qui les exerçaient avant le 9 thermidor, eut seulement pour résultat des vexations et un commencement de persécutions.

Il n'y avait donc pas lieu de s'étonner si l'opinion publique devenait de jour en jour plus hostile au gouvernement. L'amnistie avait ouvert les prisons aux hommes qui quelques mois auparavant étaient livrés à des poursuites juridiques intentées pour les crimes et méfaits commis pendant la Terreur, ou qui étaient prévenus de complicité avec les insurgés des journées de prairial. Ces hommes reparaissaient comme agents du Directoire; c'était évidemment le moyen de raviver la réaction, d'alarmer et d'exaspérer les esprits par la menace du retour à un régime exécré.

Le danger que le parti révolutionnaire avait en perspective s'accroissait évidemment par cette mauvaise conduite du gouvernement. Les élections avaient montré combien la volonté publique était disposée à exclure

les conventionnels de la législature, et les Jacobins des tribunaux ou de l'administration. Quand allait venir le renouvellement annuel, quand la majorité serait déplacée dans les conseils législatifs, que deviendrait la domination des fondateurs de la République? L'idée de ce prochain avenir, loin d'inspirer aux conventionnels du conseil des Cinq-Cents un esprit de sagesse et de conciliation, suscitait leur irritation. Ils maudissaient les élections de l'an IV, au lieu de se concilier d'avance les suffrages des futurs électeurs de l'an V; ils taxaient de royalisme et de contre-révolution les élus du peuple qui siégeaient à côté d'eux.

Les conseils avaient ouvert leur session, élu le Directoire et voté des lois, avant qu'aucune vérification des pouvoirs eût été régulièrement faite. Plusieurs élections étaient contestées; plusieurs assemblées électorales avaient procédé irrégulièrement; quelques députés étaient, aux termes de la loi du 3 brumaire, exclus de toutes fonctions publiques.

Ce fut un grand sujet de débats. Cette loi du 3 brumaire fut vivement attaquée par le nouveau tiers, qui la dénonçait comme manifestement inconstitutionnelle. MM. Thibaudeau, Pontécoulant et les républicains modérés et libéraux la défendaient faiblement en la désavouant; mais le parti jacobin, Tallien, Chénier, Louvet, Génissieux y voyaient le salut de la patrie. Ils repoussaient avec indignation la pensée que des parents d'émigrés pouvaient être représentants du peuple. Un député de la Drôme devint l'objet d'une discussion animée[1], qui se prolongea pendant plusieurs séances. Grâce au bruit dont il était l'occasion, le nom de Job

1. 21 décembre 1795.

Aymé retentit dans toute la France. Une des catégories privées du droit de cité par la loi de brumaire comprenait les individus qui, dans les assemblées primaires ou électorales, avaient provoqué des mesures séditieuses. A ce grief se réduisirent les attaques furibondes qui avaient été dirigées contre M. Aymé. Il n'était pas de la compagnie de Jésus ; il n'avait persécuté aucun Jacobin ; mais, dans une assemblée primaire qu'il présidait, on avait donné aux électeurs un mandat impératif, contraire aux décrets qui ordonnaient la réélection des deux tiers. Sur ce fait, et sans autre procédure, Aymé fut exclu.

Cinq autres députés furent aussi atteints, en vertu de la loi du 3 brumaire, comme parents d'émigrés, ou pour avoir signé dans une assemblée primaire des protestations contre les décrets des 5 et 13 fructidor.

Ainsi se déclarait de plus en plus l'intention des républicains. Ils ne comprenaient point qu'il y eût en France d'autres citoyens que ceux qui avaient participé aux actes de la Révolution d'où était sortie leur république. La cabale qui avait élu le Directoire demeurait toujours compacte et unanime, pour repousser des affaires publiques, et tenir à l'état de proscrits ou d'ilotes, tout ce qui n'appartenait pas à leur faction.

Louvet disait, en insistant sur les exclusions :

« Comme nous avons tous une haine égale pour la royauté, nous devons écarter un commencement de résistance, non éloignée à ce qu'on prétend. Nous devons prouver l'étroite union qui existe entre les victimes du 31 mai, les vainqueurs du 10 août et les libérateurs du 9 thermidor. Les représentants qui ont attaché leur nom à ces journées forment un faisceau

que ne pourront désunir ni les amis des chouans, ni les amis de l'anarchie. »

La répugnance pour toute épreuve des élections était telle que le Directoire, qui avait déjà obtenu le droit de pourvoir aux emplois de judicature et d'administration vacants par défaut d'élection des assemblées électorales, demanda la même autorisation pour les juges de paix[1] et les administrateurs municipaux qui, d'après la constitution, devaient être élus par les assemblées primaires. Même à ce degré il craignait de consulter l'opinion publique. Ce ne fut pas sans difficulté qu'il obtint cette fois un vote favorable à sa demande. Il rencontra une vive opposition dans les deux conseils; on commençait à le ménager moins.

Ce n'était pourtant pas dans la législature; ce n'était pas dans la région supérieure de la politique que croissaient les difficultés et les périls du nouveau gouvernement. La constitution avait consacré la liberté de la presse; en même temps, aucune loi n'en déterminait les bornes; ses excès et ses délits n'étaient ni prévus ni définis. Il n'y avait jamais eu aucun milieu entre la licence ou la compression arbitraire et tyrannique. Réprimée par la peur du tribunal révolutionnaire, déchaînée après le 9 thermidor, intimidée par le 13 vendémiaire, la presse reprenait courage. Les journalistes qui avaient excité les sections et mené leurs délibérations, reparaissaient acquittés ou oubliés par les tribunaux et les conseils de guerre. Chaque jour ils devenaient plus hardis. Quelques-uns laissaient paraître des penchants ou des espérances

1. 27 novembre 1795.

royalistes, mais surtout la haine et le mépris pour les révolutionnaires. En général, ils prenaient pour bannière la constitution et réclamaient les libertés et la justice qu'elle avait promises. Ils irritaient les républicains qui leur supposaient des projets et des relations secrètes avec les contre-révolutionnaires de l'émigration. Le Directoire les surveillait avec une méfiance exagérée.

Aucune question n'avait donc autant d'importance que la liberté de la presse. Les hommes politiques de la Révolution le pensaient ainsi. Ils auraient voulu, et Siéyès plus qu'aucun autre, écarter ce danger. Aucun préjugé libéral ne les eût arrêtés; car ils savaient bien que, pour établir la République, ce n'était pas de liberté qu'il s'agissait. Mais ils étaient entourés d'un parti où les républicains honnêtes et sincères auraient cru apostasier, s'ils avaient touché à la liberté de la presse. Siéyès haussait les épaules : mais leurs illusions rendaient la discussion impossible. D'ailleurs l'esprit littéraire a toujours eu un rôle considérable dans le mouvement de la Révolution, et il ne voulait pas être enchaîné. Enfin les vrais Jacobins, les ennemis de tout gouvernement restaient convaincus que la licence des journaux était le grand moyen d'action pour anéantir toute autorité.

En ce moment, le danger n'était pas encore du côté de la réaction et du royalisme. Quelle qu'eût été l'intention du Directoire en ménageant la portion infime des révolutionnaires, il tarda peu à avoir la preuve qu'ils étaient non pas ses auxiliaires, mais ses mortels ennemis.

Il n'y avait pas un mois que la nouvelle constitution

était installée, lorsque les murs de Paris furent couverts de placards qui la dénonçaient au peuple comme un code de despotisme opposé aux saintes maximes de l'égalité, consacrant l'aristocratie des richesses, méconnaissant les droits des classes pauvres et laborieuses, donnant à la propriété une sanction que lui avait refusée « la constitution de 1793, cette constitution la seule qui fût française. »

L'auteur de ces affiches séditieuses publiait aussi un journal intitulé *le Tribun du peuple* ou *le Défenseur des droits de l'homme*, par Gracchus Babeuf. Ce tribun, dont le nom a depuis été constamment invoqué par les associations secrètes ou publiques qui se sont proposé de détruire la société pour en former une autre, cet apôtre des doctrines subversives de la propriété et de la famille, était né près de Saint-Quentin. Fils d'un employé aux gabelles ancien sous-officier, il entra dès sa première jeunesse au service d'un gentilhomme des environs, qui lui fit donner une sorte d'éducation, et qui lui reconnaissant de l'intelligence et de la capacité, en fit son homme d'affaires; puis il eut à s'en plaindre, et le renvoya. Camille Babeuf s'établit dans la petite ville de Roye, et se fit commissaire à terrier, ce qui supposait quelque pratique de l'arpentage et la connaissance des affaires relatives aux propriétés féodales. Plusieurs propriétaires qui l'avaient employé furent assez mécontents de sa conduite pour lui intenter un procès, qu'il perdit.

La Révolution trouva Babeuf dans une position subalterne et dans des sentiments d'irritation contre un ordre social, où il se trouvait injustement classé. Il écrivit des pamphlets contre les impôts et contre les droits féodaux; il demanda le partage des biens com-

munaux. Ses écrits et ses provocations attirèrent sur lui les rigueurs des autorités locales, qui, à cette époque, avaient pourtant beaucoup de laisser-aller. Lors du 10 août, il était en prison, et en sortit pour être élu administrateur du district de Montdidier. Un an après, au mois de septembre 1793, lorsque commençait le gouvernement révolutionnaire, Babeuf fut condamné par le tribunal d'Amiens à vingt ans de fers, pour avoir commis un faux dans l'adjudication d'un bien national.

Le jugement avait été prononcé par contumace. Babeuf se réfugia à Paris. En ce moment, ce n'était point contre les condamnés pour crimes privés que la police était sévère ou vigilante. Babeuf fut employé à la commission des subsistances de la commune de Paris. Il porta dans cette situation la turbulence audacieuse de son caractère, et mit en mouvement cette commission, en lui dénonçant une conspiration qui tendait à affamer la ville de Paris. Ses soupçons et ses accusations remontaient jusqu'à l'administration supérieure; en pleine Terreur, il attaquait sans crainte le comité de salut public, et « il osait même calomnier la Convention [1]. »

La commission municipale fut destituée, tous ses membres emprisonnés, et le président périt sur l'échafaud. Babeuf, détenu pendant quelque temps, non-seulement ne fut pas traduit devant le tribunal révolutionnaire, mais, grâce à la protection de Merlin de Douai, il obtint du comité de législation et de la Convention un décret qui annula, pour défaut de forme et comme contraire à l'équité, le jugement prononcé

1. Merlin de Thionville, séance du 24 octobre 1794.

contre lui par le tribunal d'Amiens; car la Convention, dans son usurpation de tous les pouvoirs, n'avait aucun égard à la chose jugée ni aux attributions de l'autorité judiciaire.

La procédure fut renvoyée devant le tribunal de Laon, qui acquitta Babeuf, le 18 juillet 1794. Telle était sa situation lorsque arriva le 9 thermidor. Ce fut alors que son nom commença à être connu. Il fit paraître les premiers numéros du journal de *la Liberté de la presse*, qui fut intitulé plus tard *le Tribun du peuple;* il prit le prénom de Gracchus en l'honneur de la loi agraire, qui fut toujours sa pensée dominante.

A son début dans la polémique des journaux, il s'était mis en relation avec les Thermidoriens, avec Tallien, avec Fouché surtout : il servait leur cause en maudissant la mémoire de Robespierre ou de Saint-Just, en attaquant les anciens membres du comité de salut public. Mais en même temps il marchait dans sa propre voie; il poursuivait l'accomplissement de ses chimériques conceptions. Pour lui, le journal était un agent de révolution, un moyen d'ameuter l'opinion contre le pouvoir quelconque qui maintenait l'ordre public. A ce moyen d'action il en joignait un autre; il suscita des clubs et se plaça à la tête de la réunion de l'Archevêché, qui, avant le 9 thermidor, avait déjà été redoutable et embarrassante pour le gouvernement conventionnel. Un mois après la chute de Robespierre, ce club envoya à l'Assemblée une députation pour demander la liberté illimitée de la presse et l'élection populaire pour tous les emplois publics. Billaud-Varennes dénonça le club de l'Archevêché comme un repaire de contre-révolutionnaires et de royalistes déguisés.

La pétition fut renvoyée au comité de sûreté générale.

Ce mauvais accueil n'intimida point Babeuf; il parla à son club avec une telle violence contre la Convention que l'Archevêché fut fermé et son orateur mis en prison; il y passa peu de jours.

Son journal et des brochures qui se succédaient presque sans intervalle furent encore dirigés contre le régime de la Terreur; ce fut lui qui, le premier, se servit du mot *Terroriste*. Il avait un langage bizarre, néologique, à la fois abstrait et grossier, comme s'il eût voulu renouveler la langue en même temps que la société. En ce moment, c'était encore les anciens Jacobins qu'il accablait de ses barbarismes hyperboliques.

— « Gouvernement révolutionnaire, c'est toi, disait-il, toi et tes infâmes inventeurs, qui avez empêché qu'une révolution, commencée par la sagesse et la vertu du peuple, se consolidât par les mêmes éléments. » — « Les couleurs noires que je dispose pour peindre le système d'où sont sorties tant de laideurs cadavéreuses ne sont pas inutiles à la patrie. »

Il écrivit un volume intitulé : *Système de dépopulation ou la vie et les crimes de Carrier*. Là, il avait recueilli tous les affreux détails de sa mission à Nantes et des horreurs commises dans la Vendée; il accusait Robespierre d'avoir inventé un plan odieux de dépopulation, comme moyen d'arriver à la régénération de la société et à une nouvelle distribution du territoire.

— « Robespierre a éprouvé que l'essai de ce moyen n'était pas sans danger. Sur le chapitre de l'extermination, je conserve des préjugés; il n'est pas donné à tous d'être à la hauteur de Maximilien Robespierre. »

Ainsi Babeuf pouvait varier dans ses opinions sur les hommes et sur leur conduite, mais il était invinciblement obstiné dans son système.

La marche que suivait la Convention lui déplaisait donc de plus en plus; il s'irrita du rappel des soixante-treize et des Girondins. Bientôt éclata sa haine contre les Thermidoriens, « la jeunesse dorée et les honnêtes gens. » Sa colère devint plus vive lorsqu'il commença à être question d'une nouvelle constitution. Il n'en voulait point d'autre que la constitution de 1793, où il trouvait les principes du renouvellement social. « Sainte et sublime constitution ! »

Dans un autre numéro il imprimait : « Que le premier chicaneau liberticide qui opposerait des moyens de nullité aux droits de l'homme, soit écartelé vif par le peuple. »

Lorsqu'un tel langage était tenu dans les journaux, la paix publique était évidemment menacée. Babeuf, que Tallien avait quelque temps auparavant dénoncé à la Convention, fut de nouveau arrêté[1]. Cette fois, il passa longtemps en prison, d'abord à Paris, puis il fut transféré à Arras. Il y eut pour compagnons de captivité les agents d'insurrection, les meneurs des faubourgs, les orateurs de clubs, les rédacteurs de journaux jacobins, qui après le 1er prairial furent enfermés en assez grand nombre. Plusieurs le connaissaient déjà; il exerça sur eux une grande influence; il leur prêchait ses doctrines; il les enthousiasmait pour un avenir impossible; mais surtout il exaspérait leur haine contre les maîtres quelconques du pouvoir et les familiarisait avec l'idée d'une complète révolution dans

1. 20 pluviôse an III, 8 février 1795.

la propriété. « Il faut, disait-il, une Vendée plébéienne. »

Mis en liberté par le comité de sûreté générale, après le 13 vendémiaire, même avant l'amnistie, il revint à Paris plus dangereux qu'il ne l'avait jamais été, entouré d'une bande d'hommes fanatiques, dévoués à ses projets, prêts à tout entreprendre, habiles à recruter parmi les gens de désordre et de mauvaise vie.

Des clubs se formèrent, et dans ces clubs, des associations secrètes disciplinées avec obéissance passive et zélée. — « Le tribun du peuple est libre. Le gouvernement a eu la maladresse de le lâcher; il faut voir jusqu'où le conduira la suite de son imprudence. » Telle était l'audace de Babeuf dès le premier numéro de son journal.

A ce premier moment, le Directoire distribuait des emplois aux amnistiés qui sortaient des prisons où ils avaient été détenus comme provocateurs des insurrections. Il les regardait comme d'utiles auxiliaires contre la réaction et le royalisme. Ainsi, il ne témoigna d'abord aucune inquiétude de ce mouvement et ne voulait pas comprendre le danger. Les journaux modérés et la minorité du conseil des Cinq-Cents s'étonnaient de cette insouciance ou de cette mollesse. Leurs plaintes étaient un motif de plus pour que le gouvernement laissât un libre cours à la renaissance du jacobinisme. Chaque jour, on laissait ouvrir de nouveaux clubs et placarder des affiches incendiaires.

Encouragé par cette tolérance, Babeuf allait au dernier terme de ses doctrines. Le tribun du peuple pouvait dire : — « La propriété individuelle est la source de tous les maux qui pèsent sur la société. La société est

une caverne; l'harmonie qui y règne est un crime. Que vient-on parler de lois et de propriétés? Les propriétés sont possédées par des usurpateurs; les lois sont l'ouvrage du plus fort. Le soleil luit pour tout le monde, et la terre n'est à personne. Allez donc, mes amis! dérangez, bouleversez, culbutez cette société qui ne vous convient pas. Prenez tout ce qui vous conviendra; renversez sans scrupule les barrières et les constitutions; égorgez sans pitié les tyrans, les patriciens, le million doré, tous les êtres immoraux qui s'opposent au bonheur commun. Vous êtes le peuple, le vrai peuple, le seul peuple digne de jouir de tous les biens de ce monde. La justice du peuple est majestueuse comme lui. Tout ce qu'il fait est légitime; tout ce qu'il ordonne est sacré! »

C'est ainsi que de criminelles passions, prenant une forme de théorie, arrivaient à des conclusions aussi absurdes qu'abominables. Partant d'un principe unique, oubliant le sens commun et la vérité morale, l'esprit révolutionnaire était conduit à la plus funeste des folies, à la démence logique.

Il y avait pourtant telle diatribe de Babeuf qui pouvait éclairer le Directoire; le passage suivant n'avait aucune couleur d'abstraction. — « Le Directoire est un gouvernement perfide, une tyrannie qui perd la tête; sequelle infâme des Luxembourgeois, cinq mulets empanachés, nouveaux Tarquins qu'il faut faire disparaître, dont chaque acte est un délit national dont les preuves sont tracées en caractères de sang. »

Il fallut donc se résoudre à user de quelque rigueur envers Babeuf. Le Directoire ordonna le 11 décembre 1795 qu'il serait mis en accusation; en même temps il chargea le tribunal de cassation de prononcer, pour

défaut de compétence, la nullité du jugement rendu dix-huit mois auparavant par le tribunal de Laon dans l'affaire du faux, et de renvoyer Babeuf devant une autre juridiction.

Le décret de la Convention qui avait mis fin à la poursuite n'avait eu aucune publicité; c'était un de ces actes que cette assemblée souveraine expédiait de confiance et sans y prendre garde. Babeuf échappa au mandat d'arrestation en ameutant les passants de la rue contre les agents de la police qu'il désignait à grands cris comme mouchards. Il se cacha; on mit peu de diligence à le chercher, et il continua clandestinement son journal qui n'en était pas moins fort répandu. Il répondit à l'arrêté du Directoire et au renouvellement de l'accusation de faux, en appelant le témoignage de Merlin, son ancien protecteur, qui apparemment avait oublié le décret dont il était l'auteur.

Ainsi il ne fut plus question du faux; mais une poursuite fut intentée pour la provocation à la révolte imprimée dans *le Tribun du peuple.*

Le Directoire avait une telle crainte de se mettre en hostilité avec la faction dont Babeuf devenait l'organe avoué, que, pour se faire pardonner cet essai de rigueur, il traduisit en même temps devant la justice Richer Serizy, rédacteur de *l'Accusateur public*, journal très-suspect de royalisme, et Suard qui dirigeait les *Nouvelles politiques* avec la modération et la réserve de son caractère, en se montrant scrupuleusement constitutionnel.

L'assimilation de Babeuf à deux hommes honorables, qui avaient usé avec mesure et convenance de la liberté de la presse, produisit sur le jury la même impression que sur le public : il déclara qu'il n'y avait

pas lieu à accusation contre Suard et Richer Serizy; Babeuf fut déclaré accusable. Dans les lois de cette époque, l'accusation était préalablement prononcée par un jury, avant d'être portée devant le jury de jugement.

Le Directoire, usurpant ouvertement les attributions du Tribunal de cassation, annula cette procédure. Un des codes, votés précipitamment le 3 brumaire, avait réglé que les affaires de faux en écriture, les banqueroutes frauduleuses, les vols en matière de finance ou de commerce, la forfaiture et les écrits imprimés seraient portés, soit pour l'accusation, soit pour le jugement, devant un jury « spécial. » Cette institution, que l'acte constitutionnel n'avait ni annoncée ni prévue, aurait pu être regardée comme inconstitutionnelle. Le texte de la loi nouvelle, en mentionnant un « écrit imprimé, » ne disait point quels étaient les délits de la presse; le sens du mot ainsi placé semblait se rapporter à un acte coupable ou frauduleux commis par le moyen de la presse. Dans tout cas, ce n'était pas au pouvoir exécutif qu'il appartenait de reconnaître si un jugement était ou n'était pas conforme à la loi.

L'affaire était renvoyée par l'arrêté directorial à l'accusateur public du département de Paris pour y être instruite selon la forme légale. Richer Serizy et Suard furent acquittés par le jury spécial.

Babeuf continua à être caché, faisant paraître son journal et ses brochures, voyant journellement ses amis; en communication avec les clubs, et surtout avec celui qui se réunissait à l'ancienne maison de Sainte-Geneviève, et qu'on connaissait sous le nom de Société démocratique du Panthéon.

Cependant le public s'inquiétait de plus en plus de cette conspiration patente contre l'ordre social, de ces préparatifs d'insurrection, et des ménagements craintifs que le Directoire semblait garder envers des brigands. Les hommes raisonnables des Conseils législatifs et les amis honnêtes et éclairés de la République commençaient à blâmer la conduite du gouvernement.

Le 26 décembre 1795, un message du Directoire invita le conseil des Cinq-Cents à examiner s'il ne convenait pas de distraire la police de Paris du ministère de l'intérieur, et de créer un septième ministère en lui donnant cette attribution.

Les motifs de cette proposition ne se rattachaient à aucune circonstance particulière ; nulle conspiration royaliste ou anarchique n'était dénoncée.

« La commune de Paris, ce centre de toutes les lumières, ce berceau de la Révolution, ce foyer du patriotisme, est aussi le rendez-vous de tous les ennemis de la République, le quartier général des contre-révolutionnaires, le point de ralliement de toutes les factions.... C'est surtout le peuple de Paris qu'on cherche à égarer, à exaspérer, à porter au désespoir. C'est par les mains qui ont renversé la Bastille qu'on voudrait rétablir le trône. Il est infiniment urgent d'établir une police active et sévère qui déjoue les complots, contienne les séditieux, éclaire les intrigues et maintienne le calme. »

Une longue énumération des devoirs d'une police municipale, qui veillerait à la sûreté, à la propreté, à la santé de la ville, était aussi présentée pour démontrer l'indispensable nécessité d'un ministère de la police.

Cette proposition fut accueillie favorablement au conseil des Cinq-Cents et discutée avec gravité, sans précipitation. Elle acquit même plus d'importance que le Directoire ne lui en avait donné. Dumolard et d'autres députés remarquèrent que la police politique ne pouvait être exercée avec efficacité, si elle était renfermée dans la circonscription d'un seul département; qu'elle était essentiellement générale. Ils rappelèrent que la surveillance du lieutenant général de police avait, sous la monarchie, une inspection qui s'étendait sur toute la France.

Le rapporteur de la Commission avait proposé seulement l'adoption du projet du Directoire. Mersan, Pontécoulant, Chénier, appuyèrent l'opinion de Dumolard et la discussion porta dès lors sur l'institution d'une police générale et politique confiée à un ministre spécial. Thibaudeau se montra opposé à cette institution; il pensait que, dans un État bien réglé, sous un gouvernement solidement établi et reconnu par l'universalité des citoyens, il ne doit pas y avoir d'autre police que l'administration et les tribunaux : — « L'existence permanente d'une police politique suppose que la paix publique est dans un continuel danger, et qu'un certain nombre de citoyens espèrent ou désirent le changement de la constitution ou du gouvernement. — Dans un pays calme, soumis à des lois et à des pouvoirs qu'il respecte, la police prévient ou poursuit les délits privés; c'est seulement aux époques de révolution que sa vigilance doit empêcher ou réprimer les complots contre la sûreté de l'État. »

C'est précisément ce que reconnaissaient les défenseurs du projet : — « Les conspirations sont la maladie périodique des républiques, » disait Hardi.

« — Notre situation actuelle, ajoutait Pontécoulant, exige une police très-sévère. Si elle existait, nous ne serions pas à nous demander, chaque matin, si quelqu'un de nos amis, de nos parents est tombé sous le fer des assassins.... » Dans plusieurs départements il suffit d'avoir, à une époque quelconque, témoigné le moindre attachement à la Révolution pour être exposé à la rage des royalistes. — Ailleurs, des hommes connus par leur modération sont poursuivis, assassinés aux cris de : « vive la Montagne! vivent les sans-culottes!

— « Si nous avions une police, nous saurions s'il est vrai qu'il existe des conciliabules où les royalistes complotent le massacre des Conseils; nous saurions si les amis de la Terreur aiguisent de nouveau leurs poignards. »

Telle était en ce moment la sécurité que donnait à la France la nouvelle constitution et le gouvernement que la Convention avait institué pour son successeur.

La résolution du conseil des Cinq-Cents qui créait un ministère de la police générale fut portée au conseil des Anciens, où elle fut adoptée sans contestation. Toutefois, Portalis, dont l'importance et la considération croissaient de jour en jour, parla et vota contre le projet. Son esprit ne se prêtait pas facilement à tout ce qui portait le caractère révolutionnaire.

Le choix du ministre de la police était attendu avec inquiétude. Avec de telles attributions, avec un pouvoir inclinant nécessairement à l'arbitraire, l'homme était encore plus à considérer que l'institution. On craignit d'abord que l'influence de Barras n'y plaçât Tallien ou Fréron. Camus, qui venait d'arriver sortant des prisons d'Autriche, refusa; Alquier qui, comme

lui, était un républicain honnête et modéré, n'accepta pas non plus. Alors le Directoire plaça à ce nouveau ministère Merlin de Douai, qui, au ministère de la justice où il était depuis deux mois, s'était montré le patron zélé des Jacobins et les avait placés dans tous les emplois dont il disposait. Genissieux, qui le remplaça au refus de Treilhard, était un des révolutionnaires les plus animés du conseil des Cinq-Cents.

Le choix de Merlin pour le ministère de la police, l'appui que le parti conventionnel avait accordé à cette nouvelle institution, indiquaient assez qu'elle était destinée, non pas à défendre l'ordre public contre les menaces et les complots des Jacobins de Babeuf, mais à poursuivre avec une activité nouvelle tout ce qui, sous le nom de royalisme et de contre-révolution, inquiétait les républicains de 1793. Ils ne se remettaient point de la peur qu'ils avaient ressentie, lorsque, avant le 13 vendémiaire, ils avaient vu l'opinion déchaînée contre la Convention. Les élections leur inspiraient une indignation qui ne s'apaisait point; leur colère était d'autant plus vive qu'ils prévoyaient le résultat du prochain renouvellement; dans un an ils allaient perdre la majorité. La crainte de voir la région du gouvernement envahie par une opinion contraire à la tyrannie révolutionnaire, par des hommes étrangers à tout ce qui s'était fait depuis le 10 août jusqu'au 13 vendémiaire, ne laissait pas le sang-froid aux Montagnards et aux Thermidoriens. Les mots d'émigrés, de chouans, de prêtres insermentés, de réactionnaires les mettaient dans une sorte de fureur. Le parti royaliste n'était cependant pas devenu plus formidable; il n'était pour rien dans l'opinion de Paris.

Le comité qu'avait formé Lemaître n'avait pas, il est vrai, cessé d'exister, ni de correspondre avec les Vendéens et les princes émigrés. Les rapports qui leur étaient adressés ne pouvaient pas donner d'espérances fondées sur l'état actuel de Paris; seulement ils représentaient le gouvernement directorial, comme peu établi et menacé dans un avenir assez prochain par les factions actives et mal réprimées. En même temps ils soutenaient et encourageaient la constance de Charette et des chefs de chouans.

Le général Hoche savait, soit en saisissant les correspondances, soit par les informations qu'il se procurait, toutes ces intrigues royalistes; il y attachait une importance exagérée; non pas qu'il supposât que la guerre civile dût se prolonger longtemps; la Vendée n'avait plus aucun secours à espérer de l'île d'Yeu et de l'Angleterre, mais il était inquiet pour l'avenir de la République, et irrité contre les émigrés, les Vendéens et les royalistes; il les regardait comme de mortels et irréconciliables ennemis, dont on ne devait jamais espérer une soumission sincère.

Ce qui suscitait ou entretenait le désordre dans quelques départements, c'était surtout la faiblesse du gouvernement directorial, la conduite des magistrats judiciaires ou administratifs, les uns élus par les assemblées électorales et peu dévoués, les autres choisis par le Directoire ou par ses commissaires extraordinaires, et trop zélés dans leur réaction jacobine. La Normandie et surtout le département du Calvados étaient en proie à une chouannerie insuffisamment réprimée qui était un brigandage plutôt qu'une guerre civile. Beaucoup de pillages et de

meurtres étaient commis par des bandes de jeunes gens, qui donnaient leur dévouement à la cause royale pour prétexte à de coupables expéditions ou à de cruelles vengeances. Quelquefois dans une province tranquille, loin de la guerre de l'ouest, un complot local était formé pour arrêter la malle-poste, ou arracher des prisonniers à la gendarmerie; on en vit un exemple entre Orléans et Paris.

Dans le midi, les Jacobins se vengeaient avec impunité des massacres et des assassinats de la compagnie de Jésus ou du Soleil, tandis que les commissaires extraordinaires assuraient dans leurs rapports que les crimes de la réaction n'avaient point cessé, ce qui était nié par d'autres témoignages.

Le Directoire persistait à ne pas voir les dangers dont l'ordre public était menacé par les anarchistes; il craignait surtout, en sévissant contre eux, de donner force et courage à l'opinion contre-révolutionnaire : c'eût été retomber dans la faute que la Convention, contrainte par la nécessité, avait commise en écrasant les insurgés du 1er prairial. Au contraire, il pensait qu'en laissant pleine licence à l'esprit jacobin, il intimidait les ennemis de la République. C'était se tromper beaucoup : il exaspérait ainsi les modérés de toutes nuances; il répandait l'inquiétude parmi le public qui demandait le repos et la sécurité; en même temps il déchaînait une classe d'hommes qui conspiraient contre le gouvernement directorial, comme ils auraient conspiré contre tout autre. C'est que le Directoire ne pouvait trouver sa force que dans un parti; il n'avait nul titre à les dompter sans emprunter le secours d'aucun d'eux; il lui fallait frapper alternativement sur l'un et sur l'autre.

C'est ainsi qu'au moment même où il créait un ministère de la police, afin de veiller spécialement à la tranquillité de Paris, le Directoire faisait paraître un arrêté qui semblait appeler le trouble et le désordre.

« Les déclamations multipliées, disait le préambule, contre les maux nés, non de l'institution de la République, mais des crimes et des désordres qui ont entouré son berceau, ont jeté une sorte de tiédeur insouciante dans une classe nombreuse de citoyens; ils se sont livrés exclusivement aux soins de leur intérêt personnel; dans les fureurs de l'agiotage et les fumées des divertissements de toute sorte, ils semblent oublier le grand intérêt de la patrie et de la liberté. Cette léthargie anti-civique a frappé le gouvernement, et, pour le dissiper, le Directoire exécutif arrête :

— « Tous les directeurs des spectacles de Paris sont tenus de faire jouer chaque jour par leur orchestre, avant le lever de la toile, les airs chéris des républicains : « la Marseillaise, Ça ira, Veillons au salut de l'Em« pire » et « le Chant du départ. » Dans l'intervalle des deux pièces, on chantera toujours l'hymne des Marseillais.

« Il est expressément défendu de chanter, laisser chanter ou faire chanter l'air homicide, dit « le Réveil « du peuple. »

« Le ministre de la police donnera les ordres les plus précis pour faire arrêter tous ceux qui, dans les spectacles, appelleraient par leurs discours le retour de la royauté, provoqueraient l'anéantissement du Corps législatif ou du pouvoir exécutif, et troubleraient l'ordre public. »

L'effet probable de cette ridicule mesure ne tarda

point. Deux jours après, le ministre de la police écrivait au général de l'armée de l'intérieur.

« Je suis informé qu'hier au théâtre de la rue Feydeau les airs chéris des républicains n'ont été accueillis que par des huées. Quoi ! lorsque la République force les puissances coalisées contre elle à la respecter et à l'admirer, elle serait méconnue par la tourbe misérable de quelques êtres dégradés et sans mœurs dont le cœur est mort aux douces jouissances de l'amour de la patrie. Les murmures de quelques séditieux ne l'emporteront pas sur la volonté du gouvernement, et ne dénatureront pas le véritable vœu du peuple. »

Le général en chef était en conséquence chargé de faire arrêter les contrevenants.

La police de Paris devenait de plus en plus tracassière et vexatoire. Merlin remit en vigueur un décret du 19 septembre 1792, voté au moment de la plus dure tyrannie de cette Commune, qui venait de faire les massacres de septembre. Ce décret enjoignait à tous les citoyens de présenter leur carte civique à la première réquisition des officiers de police ou des commandants d'un poste militaire. « Si on n'exhibait pas sa carte et qu'on ne fût pas réclamé par sa section, on était passible de trois mois de prison. » De sorte qu'à une heure quelconque du jour ou de la nuit, en passant devant un corps de garde ou en rencontrant un agent de police, on était arrêté et mis en dépôt; si par hasard on avait oublié sa carte, ou si on n'était pas connu du bureau de la section, on était mis en prison. Parfois les théâtres ou même le Palais-Royal étaient cernés pour demander à chacun sa carte, et surtout pour reconnaître les jeunes gens qui, faisant partie de la première réquisition, n'y avaient pas obéi ou

étaient revenus de l'armée. La jeunesse dorée était particulièrement suspecte et poursuivie.

Quant aux Jacobins, aux clubistes, aux comités des sociétés secrètes, ils avaient pleine et entière liberté. Ne point avoir goût aux airs chéris des républicains était un délit, mais il était permis aux plus intimes amis de Babeuf, aux plus fanatiques de la société des égaux, de prendre possession du café des Bains-Chinois et d'y faire chanter publiquement des chansons composées, non pas en l'honneur de la république constitutionnelle, mais de la prochaine révolution démocratique, on y célébrait la mémoire de Robespierre et de Saint-Just :

Tu nous créas pour être égaux
Nature, bienfaisante mère!
Pourquoi des biens et des travaux
L'inégalité meurtrière?
Pourquoi mille esclaves rampants
Autour de quatre ou cinq despotes?
Pourquoi des petits et des grands?
Levez-vous, braves sans-culottes.

Du nom de lois et d'instituts,
On revêt l'affreux brigandage;
On nomme crimes les vertus,
Et la nécessité, pillage.

Et vous, Lycurgues des Français,
O Marat, Saint-Just, Robespierre!!!
Déjà de vos sages projets
Nous sentions l'effet salutaire;
Déjà le riche et ses autels,
Replongés dans la nuit profonde,
Faisaient répéter aux mortels:
Le soleil luit pour tout le monde.

D'autres couplets étaient plus menaçants.

Soyez-en sûrs, le peuple est las,
La faim l'agite et le réveille;

Il veut du pain, non des débats,
Ventre affamé n'a point d'oreille.
N'est-ce pas assez gouverner?
Plus longtemps vous serait funeste.
Capet aussi voulut régner!
Comme nous, vous savez le reste.

Ce fut à ce moment que, sous l'invocation de Babeuf, commença le culte de la Terreur et de Robespierre, non plus comme chef d'un parti politique, mais comme apôtre et précurseur d'un renouvellement social. Il ne fallait pas moins que la témérité et l'impudence de ce tribun du peuple pour entreprendre la réhabilitation et l'apothéose de ces hommes encore exécrés et flétris par le sentiment unanime de la France. Même parmi ses adeptes les plus fanatiques, il y en avait dont il était obligé de soutenir le courage, et qui n'osaient pas s'associer à cette adoration. Du fond de la retraite où il se dérobait aux recherches d'une police peu vigilante, il leur écrivait :

« Je confesse que je m'en veux d'avoir vu autrefois en noir et le gouvernement révolutionnaire, et Robespierre, et Saint-Just. Ces hommes valaient mieux à eux seuls que tous les révolutionnaires ensemble. Leur gouvernement dictatorial était diablement bien imaginé. Je ne pense pas qu'ils aient commis de grands crimes et fait périr beaucoup de républicains; pas tant, du moins, qu'on le dit. Je n'examine point si Hébert et Chaumette étaient innocents; quand cela serait, je justifie encore Robespierre. Il pouvait avoir l'orgueil d'être le seul capable de mener le char de la Révolution à son vrai but; des brouillons, des hommes à demi-moyens furent aperçus par notre Robespierre, comme disposés à lui disputer la direction du char : il avait le sentiment de sa capacité exclusive et pensa que

ces ridicules rivaux, même avec de bonnes intentions, gâteraient tout. Il a dit: — « Jetons sous l'éteignoir ces « farfadets importuns. » — Mon opinion est qu'il fit bien; un régénérateur doit voir en grand et faucher tout ce qui le gêne, tout ce qui obstrue son passage. Fripons ou imbéciles ou présomptueux, c'est égal, tant pis pour eux, pourquoi se trouvaient-ils sur son chemin? C'est ce qui me le fait admirer; c'est ce qui me fait voir en lui le génie des véritables idées régénératrices. Il n'est ni impolitique, ni superflu d'invoquer la cendre de Robespierre et de Saint-Just pour étayer notre doctrine. Il est utile de montrer que nous n'innovons pas; que nous succédons aux premiers et généreux défenseurs du peuple et qu'ils avaient marqué le but de justice et de bonheur où le peuple doit atteindre.

« En outre, réveiller Robespierre, c'est réveiller tous les patriotes énergiques et avec eux le peuple qui autrefois n'écoutait qu'eux. Le robespierrisme n'est point factice et limité comme l'esprit de faction : il existe dans la classe judicieuse et éclairée, il est naturellement dans le peuple. Robespierrisme et démocratie sont des termes identiques. »

Ceux des amis de Babeuf, qui croyaient que le culte de Robespierre et de la Terreur était une faute de conduite, avaient peut-être un zèle moins ardent que leur professeur, mais ils montraient plus de discernement. Cette thèse de philosophie historique était au moins inutile pour soulever les masses; l'espoir du pillage et de la loi agraire suffisait pour susciter une jacquerie. L'éloge de Robespierre était une attaque contre les révolutionnaires qui s'étaient emparés du gouvernement, contre les Jacobins qui s'y étaient associés en accep-

tant ou sollicitant des emplois. C'était en effet cette faction qui avait voulu le 9 thermidor et immolé Robespierre ; c'était en maudissant la Terreur qu'elle avait acquis la majorité dans la Convention et rendu possible la fondation de la République. La défendre contre le parti des honnêtes gens et contre les royalistes était une œuvre de conservation ; il s'agissait de préserver les intérêts des révolutionnaires, mais non point de faire une révolution nouvelle. Reprocher au Directoire et aux conventionnels qui siégeaient au corps législatif la victoire qu'ils avaient remportée sur les terroristes, et sonner le tocsin contre leur tyrannie, c'était risquer de les pousser à bout, les contraindre à exercer une autorité énergique contre la nouvelle génération révolutionnaire, tandis qu'elle pouvait placer son espérance uniquement sur la faiblesse et l'aveuglement des gouvernants.

L'indulgence et les ménagements gardés pour les promoteurs d'insurrection et pour les patriotes, à qui on pardonnait d'être exaltés, n'avaient pas encore atteint leur terme : il fallait que le danger devînt plus manifeste et que les clameurs de l'opinion publique se fissent entendre.

Des républicains honorables et modérés, dont la conviction était philosophique et désintéressée, s'obstinaient de même à ne pas voir un autre danger que le royalisme. Il leur semblait que les espérances et les manœuvres des contre-révolutionnaires seraient encouragées, si le gouvernement se montrait bienveillant ou complaisant pour un esprit de modération inerte, qui au fond n'était nullement sympathique pour la République.

« Il n'y a plus, disaient-ils, d'esprit public en

France, le zèle du patriotisme s'éteint dans les âmes; le courage de la patience si nécessaire en révolution, la constance dans les principes sont des vertus rares aujourd'hui. Nos armées sont victorieuses; l'Europe reconnaît la République; une constitution s'élève sur les débris de l'anarchie, et les esprits fatigués tombent dans un sommeil d'épuisement et de langueur. L'esprit du 13 vendémiaire domine sourdement et attend l'occasion de se déployer. Les émigrés rentrent animés de l'esprit de vengeance. Les Chouans pillent et massacrent. Tout est action et réaction. Nous avons une constitution et pourtant le mouvement est toujours révolutionnaire. Qui réchauffera le patriotisme amorti? qui étouffera le royalisme? sera-ce les insouciants? Ils ne font pas même des vœux pour la République. Sera-ce les patriotes modérés? Ils manquent de ce feu sacré qui propage l'amour de la liberté; excellents appuis d'une république établie et calme, soutiens inactifs pendant les orages. Où donc trouver les infatigables adversaires du royalisme? parmi les patriotes ardents: ils ont moins de lumières, mais plus d'enthousiasme. On les a vus sur la brèche dans tous les moments de crise; ils ont passé le but peut-être, mais parce qu'ils se lançaient pour l'atteindre. En un mot, parmi les terroristes. »

C'est ainsi que des hommes[1] sages, et même peu compromis dans la Révolution, excusaient et louaient le gouvernement d'avoir relevé un parti, qui, disaient-ils, avait été nuisible par ses écarts, mais qui avait voué une haine implacable à la royauté et ne composerait jamais avec ses partisans.

1. Lenoir Laroche, article inséré dans le *Moniteur*.

Si telle était la pensée des républicains qui, simples spectateurs, vivaient hors des emplois publics et des luttes parlementaires, combien devait être plus vive et plus aveugle l'opinion des anciens conventionnels? Aussi les séances des conseils étaient devenues de jour en jour plus animées.

Dans les circonstances présentes, aucune discussion ne pouvait s'élever sur la résolution de solenniser l'anniversaire du 21 janvier. Ce devait être, comme aux deux années passées, une occasion d'enthousiasme républicain. On ajouta au programme des célébrations précédentes que chacun des représentants du peuple prêterait le serment de haine à la royauté. Thibaudeau et Defermon élevèrent quelques doutes sur l'utilité des serments, mais ne furent pas écoutés. Quelques journaux remarquèrent qu'on pouvait jurer soumission, obéissance, fidélité, parce qu'il dépendait de chacun d'avoir telle ou telle conduite; mais que jurer la haine qui est un sentiment, était une vaine manifestation. Le conseil des Anciens convertit sans débat et sans objection la résolution en loi.

Cette solennité fut pompeuse ; dans chacun des conseils, avant la prestation de serment, le président prit pour thème de son discours la haine de la royauté, la justice du jugement rendu le 21 janvier, et l'amour de la République. Le président des Anciens traita ce sujet avec plus de froideur et de réserve. Dupont de Nemours ajouta à son serment de haine à la royauté « et résistance intrépide à toute espèce de tyrans quels que soient leur nombre et leur puissance. » D'autres députés dirent : « et à toutes les tyrannies ! »

Au champ de Mars, ce fut Rewbell, président du Directoire, qui prononça le discours.

Aucune fête républicaine n'avait été célébrée sans qu'un hymne de Chénier y fût chanté. Les vers suivants furent remarqués :

Jurons le glaive en main, jurons à la patrie,
De conserver toujours l'égalité chérie,
De vivre, de périr pour elle et pour nos droits,
De venger l'univers opprimé par les rois.
Si quelque usurpateur vient asservir la France,
Qu'il éprouve aussitôt la publique vengeance,
Qu'il tombe sous le fer, que ses membres sanglants
Soient livrés dans la plaine aux vautours dévorants.

Huit ans après, Chénier faisait représenter la tragédie de *Cyrus* destinée à célébrer le couronnement de l'empereur Napoléon.

A lire les discussions des premiers mois de l'année 1796, il semble qu'on soit reporté à deux ans en arrière; c'est le même oubli de la justice, la même violation des principes de la propriété, la même persécution contre les personnes; l'esprit de proscription avait repris la même animosité contre les classes suspectes d'avoir des intérêts contraires à la Révolution.

Nul débat ne manifesta plus cette disposition que les séances du conseil des Cinq-Cents où fut discuté un projet sur la confiscation des biens appartenant aux parents d'émigrés.

Une loi rendue [1] par la Convention, à l'époque où elle allégeait les rigueurs et diminuait les iniquités de la législation révolutionnaire, avait d'abord converti le séquestre général qui pesait sur les biens des père

1. 9 floréal an III; 28 avril 1795.

et mère des émigrés en un partage anticipé. Cette loi mettait sous la main de l'État la portion qui devait, après leur décès, venir par succession à leurs fils émigrés.

Une telle disposition était contraire à toutes les notions du droit. L'héritier n'a aucun droit actuel sur la propriété de son père ; elle ne lui appartient pas ; le père en a la jouissance, non pas viagère, mais absolue ; il peut la vendre ou l'hypothéquer ; si son héritier meurt avant lui, qui que ce soit ne peut rien réclamer de la succession où il aurait pris part, s'il avait survécu à son père.

Deux mois après la loi du 9 floréal, la Convention, faisant un pas de plus dans la route de la justice, en suspendit l'exécution et ordonna qu'un nouveau rapport lui serait fait. C'était peu de temps avant le 13 vendémiaire. La question resta ainsi en suspens.

Vers la fin de décembre 1795, Pons de Verdun, un ancien conventionnel, fit ce rapport au conseil des Cinq-Cents. Après un résumé incomplet et inexact des différentes époques de la législation sur ce point, il proposa de donner une confirmation nouvelle à la loi du 9 floréal. Il convenait que : « le grand principe, les fautes sont personnelles, était d'éternelle justice. » « Mais, disait-il, cette objection n'est que spécieuse. Les émigrés ont causé un dommage à la nation ; leurs parents en sont responsables. On prélève sur leur bien une indemnité : ce n'est point une peine, c'est un juste dédommagement qui leur est réclamé. »

Le rapporteur ajouta à cet argument, qui resta le seul allégué en faveur de la loi par tous ceux qui l'appuyèrent, un motif accessoire : « elle était, disait-il, favorable aux parents émigrés ; ils la regrettaient parce

qu'elle mettait fin à l'incertitude de leur position ; par ce sacrifice ils acquéraient leur sécurité. »

Mais la discussion s'écarta bientôt de la question de droit et de l'intérêt des parents d'émigrés.

« Il importe à la République, disait-on, que l'expropriation des émigrés soit consommée sur-le-champ ; elle enlève une ressource considérable à nos ennemis et la verse dans le trésor public. Cet héritage éloigné cessera d'alimenter l'espoir des contre-révolutionnaires. »

Cette argumentation en faveur d'une loi de spoliation était nécessairement accompagnée d'anathèmes contre les infâmes émigrés.

Dumolard essaya de défendre les principes de la propriété, rappelant à quelle époque avaient été rendues les lois qui avaient renversé « cette colonne de l'édifice social ; » il s'anima au point de dire : « Les idées de justice confondues ou bouleversées, le brigandage des individus consacré par l'exemple du gouvernement. »

Les cris à l'ordre se firent bruyamment entendre. On distinguait les voix de Tallien, de Chénier, de Bentabolle.

Chénier demanda que l'orateur fût censuré ; il disait avec une sorte de naïveté : — « Je sais bien qu'en invoquant la déclaration des droits, les principes de justice et la constitution, on peut attaquer successivement les lois républicaines les plus salutaires. On nous demandera peut-être la fraternité pour les barbares émigrés qui ont fui la patrie pour y venir porter la dévastation et l'esclavage. »

Tallien ajouta qu'on voulait donc faire porter sur les patriotes tous les sacrifices que la Révolution imposait.

Dumolard fut censuré et continua à défendre la justice et la propriété.

André Dumont traita le côté politique de la discussion, et réellement il s'agissait d'une question de parti. Il s'étonna de cette préoccupation exclusive des dangers du royalisme, qui semblait fermer les yeux du gouvernement sur l'audace des « affreux anarchistes, sur leurs rassemblements séditieux, sur leurs infâmes écrits, sur leurs complots tendant à ramener la constitution de 1793, objet de leurs regrets et de leurs larmes. » Il rappela à Chénier les paroles qu'il disait récemment : « N'oublions jamais la journée horriblement malheureuse du 1er prairial, où la Convention fut forcée par une horde avide de sang et de pillage. » Il citait aussi ce que Louvet avait dit contre la confiscation des biens appartenant aux familles des condamnés, et faisait remarquer comment on proposait la confiscation des biens possédés par des propriétaires qui, d'après le texte même du projet de loi, n'avaient commis aucun délit.

Ces discours excitaient parmi les partisans de la loi des colères et des exclamations telles que la Montagne en faisait entendre à la Convention.

— « Il n'y a que Charette et les compagnons de Jésus, disait Boudin, qui osent prendre ouvertement la défense des émigrés. Nous nous accordons tous à dire que ce sont des scélérats, des monstres proscrits à jamais. Et lorsqu'il s'agit de les frapper dans l'endroit sensible, on cherche à nous dérouter par de grandes phrases, par de sinistres rapprochements. » Puis l'orateur regrettait qu'on eût restitué les biens des condamnés. — « C'est cette loi qui a discrédité les assignats, qui a amené la révolte impie du 13 vendémiaire, qui a donné aux ennemis de la République l'espérance d'arracher encore des concessions à la Convention. » Bou-

din n'avait point voté la mort du roi. Il avait toujours été modéré; mais, contraire à la réaction, il était un de ces hommes dont la contre-révolution ou le retour de l'ancien régime troublait les idées et passionnait le langage.

— « Saisissez d'une main de fer, disait-il, les biens des ennemis de la République; annoncez aux pères et aux mères qu'ils n'ont d'autres moyens de conserver leur fortune et de la transmettre à leurs enfants qu'en leur faisant chérir et défendre la Révolution. Annoncez-leur qu'au moment où la paix aura rendu la mer libre, vous vomirez de votre sein tout ce qui aura tramé contre la République, et que les biens de ces nouveaux déportés seront confisqués pour liquider une dette que leur résistance criminelle augmente chaque jour. »

De tels discours étaient couverts d'applaudissements; l'impression en était votée. Les adversaires de la loi étaient écoutés avec malveillance et interrompus par d'inconvenantes apostrophes.

La résolution fut adoptée et renvoyée au conseil des Anciens, qui en délibéra dans un esprit plus grave et plus sévère. L'urgence fut rejetée, et une commission fut chargée de l'examen préalable. Creuzé Latouche, dans un rapport très-développé, proposa le rejet de cette résolution.

Le parti révolutionnaire n'était pas en force au conseil des Anciens. Mais l'esprit de sagesse et de prudence, qui y régnait, manquait de fermeté et de courage; on se prêtait souvent, avec une sorte de réserve complaisante, aux volontés du Directoire ou des Cinq-Cents; on ne voulait pas se risquer à susciter une opposition systématique entre les grands pouvoirs de la République. Les Anciens avaient ratifié beaucoup de mesures qui

évidemment n'étaient pas conformes à l'opinion de la majorité, entre autres l'expulsion successive des députés, à qui le conseil des Cinq-Cents appliquait, à tort ou à raison, la loi du 3 brumaire.

En outre, le conseil des Anciens comptait parmi ses membres des conventionnels fidèles aux traditions de 1793, et à qui la spoliation des parents d'émigrés semblait dictée par le salut public. Poultier disait que puisque la République prenait, par la réquisition militaire, les fils à leurs pères, à plus forte raison il pouvait prendre aux parents des émigrés l'héritage de leurs enfants.

— « Invoque-t-on les droits de l'homme pour nous empêcher de priver le père républicain du fils qui l'aide dans ses travaux, qui fait toute sa richesse? Que vous ont donné les pères d'émigrés? Des insurgés du 13 vendémiaire, des compagnons de Jésus. »

Lanjuinais attaqua la loi avec son infatigable énergie.

— « Admirateurs de tant de monstruosités, disait-il, pourriez-vous nous dire franchement quel est votre système pour les défendre? Choisissez entre les divers motifs que vous présentez alternativement. Que prétendez-vous faire? Est-ce une loi pénale? une loi de finances? une loi de succession? une loi de dommages et intérêts? une loi de rachat et de transaction? Ne vous est-il pas même échappé de dire que c'était une loi de bienfaisance pour les parents d'émigrés?

« On a parlé de mesure de salut public, de mesure politique : ces mots sont le manteau de la tyrannie; mais ne vous déroberont pas à la lumière de la discussion.

« Ah! vous avez raison : c'est une loi pénale, uniquement pénale. Elle impose la peine sans définir le délit; elle suppose le coupable : c'est ainsi que pro-

cèdent les tyrans dans leurs proscriptions. Comment une loi répressive du crime aurait-elle quelque rapport avec la fiscalité? Malheur au peuple où l'on confondrait la police criminelle avec la police financière! C'est cela qui s'appelle battre monnaie sur l'échafaud. Tout gouvernement qui veut s'enrichir par la confiscation arbitraire marche à sa ruine.

« Que le décret du 9 floréal subisse le sort des lois tyranniques qui l'ont précédé! que notre République nous donne les douceurs de la liberté, sans proscriptions et sans pillages! que nos neveux puissent dire un jour : Cette loi qui offensait la raison, qui outrageait la nature, qui ébranlait les bases de la société, qui déshonorait la majesté du peuple et calomnie sa volonté, qui renversait la législation, qui substituait à la justice une fiscalité partiale, rétroactive, tracassière, cette loi fut abolie parce que la France s'était donné des institutions sages, parce qu'elle n'avait pas attribué le pouvoir législatif à une seule assemblée, parce qu'elle obtint ainsi que désormais les lois protégeraient également la vie, la liberté, la propriété de tous les citoyens. »

Les hommes distingués par leurs lumières, ou par l'estime publique s'empressaient de défendre une cause si évidemment juste : c'était une discussion telle qu'on n'en avait point entendu depuis l'Assemblée constituante. Encore pouvait-on dire que, grâce à l'expérience, l'esprit révolutionnaire n'y avait plus le verbe aussi haut. Les défenseurs du projet ne pouvaient en effet que répéter le mot d'ordre de leur parti.

— « Il ne faut pas, disait l'un d'eux, s'arrêter à une exposition scientifique et pompeuse des principes; il faut tout faire pour empêcher le royalisme de renaître;

le meilleur moyen d'y parvenir, c'est de prendre les biens des parents des émigrés. »

Après avoir entendu sur ce même texte deux ou trois argumentations qui, dénuées même de chaleur déclamatoire, ne produisaient nul effet; après les discours de Portalis, de Dupont de Nemours, de Durand-Maillane, de Tronçon-Ducoudray, de Baudin des Ardennes, le conseil des Anciens rejeta la résolution du conseil des Cinq-Cents, mais avec une majorité de quatorze suffrages seulement.

La haine des émigrés était devenue le sentiment dominant dans le parti révolutionnaire. Sur ce point il se trouvait en accord avec les républicains les plus modérés. Les malheurs de la Révolution, la guerre étrangère, la guerre civile étaient généralement imputés à l'émigration. On avait oublié que c'étaient les Girondins et les Jacobins qui avaient décidé la guerre afin d'amener une révolution nouvelle, révolution qui était devenue le régime de la terreur. On se souvenait seulement que les émigrés avaient souhaité et sollicité l'intervention armée des puissances étrangères. Une vive et profonde rancune était attachée à ces souvenirs, même parmi les hommes qui, étrangers au 10 août, au 21 janvier et au gouvernement révolutionnaire, n'avaient pas à redouter les vengeances dont les correspondances, les pamphlets et les proclamations des royalistes du dehors annonçaient le désir et l'espérance.

L'esprit révolutionnaire n'était plus animé par le désir de faire peur; devenu maintenant moins orgueilleux, ne plaçant plus le même espoir dans un désordre universel, il était sur la défensive. L'ardeur de la Révolution avait fait place à la crainte de la contre-révolution.

Le Directoire et ses partisans des deux conseils disaient beaucoup qu'ils voulaient la paix, que les victoires la procureraient glorieuse et durable; mais réellement ils savaient que leur république, telle qu'ils la comprenaient, était incompatible avec la vieille Europe monarchique et chrétienne. On continuait, dans les discours publics et dans le langage officiel, à s'exprimer avec arrogance et injure sur les puissances belligérantes.

Une occasion se présenta où fut manifesté sans ménagement cet irréconciliable sentiment d'hostilité contre les gouvernements étrangers. Les députés Camus, Lamarque, Bancal et Quinette avaient été livrés par Dumouriez, et Drouet fait prisonnier, lorsque, craignant de ne pas trouver une garantie dans la capitulation de Maubeuge, il avait voulu s'enfuir de cette ville. Ils venaient d'être échangés avec Madame Royale. Un décret de la Convention avait décidé qu'à leur retour ils seraient, de droit, membres du corps législatif. Lorsqu'ils revinrent prendre place au conseil des Cinq-Cents, ils y reçurent un accueil solennel, comme des martyrs de la liberté, comme des victimes de la tyrannie. On leur fit raconter les souffrances de leur longue captivité, la dure prison des Autrichiens, les insultes qu'avaient eues à endurer des représentants du peuple français, des membres de la Convention nationale. Leurs récits furent écoutés avec indignation. Un décret en ordonna l'impression et l'envoi à toutes les municipalités. Camus fut élu président et ses compagnons de malheur secrétaires. Il continua à se montrer, comme dans toute sa carrière politique, libéral et modéré; Bancal appartenait à la même opinion; Qui-

nette était un républicain plutôt politique qu'ardent ; Drouet, ce maître de poste qui avait arrêté le roi à Varennes, était un grossier Montagnard ; il revenait plus fougueux que jamais ; Lamarque, avec plus de sens et de culture, était aussi fort exaspéré. En faisant imprimer son récit il y ajouta une note où il parlait avec amitié de Barère et de son âme « douce et généreuse. » Mais par un article de journal, il désavoua cette indiscrète apologie. Au conseil des Anciens, on parla sévèrement d'un tel scandale.

La préoccupation du Directoire et des révolutionnaires du conseil des Cinq-Cents continuait à se porter sur les émigrés ; ils ne craignaient plus de les voir rétablir l'ancien régime à main armée ; ni les armées étrangères, ni la Vendée ne leur donnaient cette chance. Mais qu'une indulgente tolérance les laissât rentrer individuellement ; c'était une pensée que le gouvernement et ses partisans ne pouvaient admettre ; ils avaient une appréhension sincère des troubles dont, parmi le désordre qui régnait en France, le retour des émigrés serait la cause ou l'occasion.

A considérer, au point de vue juridique, la législation qui, depuis quatre années, avait subi tant de changements, d'additions et d'aggravations, elle présentait une grave question de droit dont jusqu'alors on ne s'était pas occupé.

La loi émanée de l'Assemblée législative le 8 avril 1792 avait confié aux administrations de département le soin de rédiger la liste des individus reconnus absents et réputés émigrés. Il était implicitement réglé que les administrations pouvaient prononcer sur les

réclamations présentées contre la liste et rectifier les erreurs qui y seraient reconnues.

Le 28 mars 1793, lorsque les circonstances avaient multiplié le nombre des émigrés, lorsque la peine capitale et la confiscation avaient été prononcées contre eux, la Convention voulut que, en cas de réclamation, les administrateurs locaux eussent la faculté de rejeter définitivement les demandes en radiation, mais ils pouvaient seulement donner un avis favorable; le conseil exécutif avait seul autorité pour le confirmer ou le repousser. Sous cette législation, il n'y eut que quarante radiations pendant toute la durée du gouvernement révolutionnaire. Un nouveau code de l'émigration du 18 novembre 1794 ne changea point les dispositions existantes. Le comité de législation fut substitué au conseil exécutif.

Maintenant que tous les pouvoirs n'étaient plus concentrés dans la Convention, souverain unique et absolu, quelle serait l'autorité chargée de prononcer les radiations? Le Directoire proposait de confier cette attribution à une commission de cinq membres choisis par lui et dont il pourrait réformer les décisions.

De prime abord ce projet fut mal accueilli; la constitution avait distingué et divisé les pouvoirs. Lequel était compétent? Telle était la question : il semblait qu'elle fût posée pour la première fois. Évidemment l'émigration avait été considérée comme un délit, puisque des peines lui étaient appliquées; et quelles peines? Le bannissement perpétuel, la mort en cas de rentrée sur le sol de la patrie, et la confiscation. Reconnaître un délit et son auteur, prononcer une peine était évidemment l'office du pouvoir judiciaire, et non point de l'administration.

Ces considérations avaient frappé tous les esprits, mais bientôt la solution de la difficulté devint encore une affaire de parti [1]. Les uns disaient que classer l'émigration parmi les délits du Code pénal et la constater par une procédure entraînait le changement du code des émigrés, conçu tout entier d'après des motifs politiques, confié à l'action et à l'autorité de la police ; d'ailleurs le grand principe établi par l'Assemblée constituante, et dont on a tant abusé, intervenait dans la question. « Les actes administratifs ne peuvent être déférés aux tribunaux. » Or, les listes d'émigrés étaient un acte administratif.

On proposa d'abord de nommer une commission qui prononcerait sur les demandes en radiation, mais sans le contrôle du Directoire. Puis il fut dit que cette attribution devait être confiée à un des ministres, sous sa responsabilité spéciale.

M. de Pastoret combattit ces propositions et présenta un projet qui permettait à l'administration de prononcer la radiation et au prévenu d'émigration de recourir aux tribunaux lorsqu'il serait maintenu sur la liste.

Laisser le sort des émigrés entre les mains du Directoire et de sa police, telle était la volonté du parti révolutionnaire ; la discussion ne tarda point à s'animer.— « L'embarras que nous éprouvons, disait Villers, toutes les fois qu'il est question des émigrés, vient de la crainte qu'ils n'échappent à la juste vengeance des lois ; car nous leur vouons tous une haine implacable. Ne craignez pas de donner un trop grand pouvoir au Directoire. S'il en abusait, vous auriez des

1. 4 février 1796.

moyens de répression. La constitution a créé le Directoire, c'est à vous à le mettre en mouvement. »

On proposa d'ériger en commission les juges de la haute cour chargée de prononcer sur les crimes contre la sûreté de l'État.

— « La législation actuelle et son exécution rigoureuse, disait Chazal, ami et confident de Sieyès, peut seule vous préserver de la rentrée des émigrés. Eh bien! on veut la renverser! on demande que les tribunaux jugent de la culpabilité! J'ai frémi en entendant une telle proposition. Si les tribunaux sont saisis, on invoquera les formes légales qu'ils sont obligés de suivre. Les émigrés diront : « Nous sommes accusés,
« il faut nous convaincre; nous requérons le jury que
« la constitution promet. Nous avons légalement le
« droit de récusation ; les jurés doivent voter par
« scrutin secret; nous pouvons avoir un défenseur.
« Devant l'administration, nous avions à prouver que
« nous n'avions pas émigré; mais, devant la justice,
« il faut qu'on prouve que nous avons émigré. »

« Citoyens collègues, où trouvera-t-on des témoins? où trouvera-t-on des jurés pour condamner les émigrés? »

La justice révolutionnaire ne pouvait confesser avec plus de cynisme combien elle était opposée à la vraie justice. Chazal continuait :

— « Si quelque chose est fait pour indigner, c'est d'entendre demander le retour des émigrés au nom de la constitution où un article formel interdit à jamais leur rappel. Les lois sont faites pour les citoyens; les émigrés ne sont pas des citoyens.

« Non, vous n'ouvrirez pas des portes cochères aux plus odieux coupables, aux plus grands ennemis

du peuple pour qu'ils reviennent parmi nous se livrer à toutes leurs fureurs

« N'avez-vous pas, près de vos armées, des conseils de guerre pour juger les émigrés pris les armes à la main? La France entière est un camp contre ces traîtres; partout ils doivent y trouver la mort; partout ils doivent subir un jugement extraordinaire comme leur crime. » — Malgré l'accueil favorable que trouvaient les discours contre les émigrés, la sauvage fureur de celui-là passait les bornes : l'assemblée refusa l'impression.

La discussion se prolongea, et ce fut par une autre diatribe tout aussi violente qu'elle fut terminée; car les adversaires de la justice et du droit commun ne pouvaient trouver d'autres arguments. Audouin, qui à la Convention avait siégé sur la Montagne, commença ainsi : — « Je ne viens pas vous retracer les forfaits des émigrés; le monde a retenti du bruit de leurs attentats; ils sont l'objet de toute votre horreur. »

Il expliqua plus formellement ce qu'il craignait et ce que les adversaires du projet espéraient. — « Ne mettez pas aux prises dans les quatre-vingts départements de la République l'amour de la patrie avec la tendresse paternelle ou la piété filiale, avec les relations de famille ou d'amitié, avec les sentiments de commisération; ne donnez pas un nouvel aliment à l'esprit de la contre-révolution; ne l'occupez pas à fabriquer de faux certificats de résidence, à corrompre des témoins, à exercer toutes sortes de séduction. »

C'était de quoi il s'agissait réellement beaucoup plus que de la limite du pouvoir judiciaire et de l'autorité de la police administrative; en confiant les radiations aux tribunaux, les modérés plaidaient assurément la

cause du droit; mais en outre ils espéraient que, par ce moyen, beaucoup d'émigrés rentreraient isolément pour se soumettre aux lois, pour retrouver leur famille et leur fortune. Revenant dans la patrie à de telles conditions, ils ne pouvaient y rapporter aucune idée de vengeance; ils accepteraient ainsi la France telle qu'elle s'était faite; leur retour ne présenterait pas les dangers d'une contre-révolution réactionnaire; ils seraient non pas des vainqueurs, mais des vaincus : c'eût été, en fait, une sorte d'amnistie individuellement distribuée.

Voilà précisément ce que ne voulaient pas les révolutionnaires. En ce sens, Audouin avait raison : donner ou refuser les radiations était un acte de politique. En le considérant ainsi, il concluait que cette attribution appartenait essentiellement au gouvernement. Les émigrés étaient à ses yeux des condamnés qui ne demandaient pas la révision de leur sentence, mais qui présentaient un recours en grâce. L'orateur avait « assez de confiance dans le Directoire pour croire qu'il ne convertirait en aucun cas l'examen des listes d'émigrés en amnistie; qu'il ne commettrait pas un tel attentat contre la constitution. » Audouin repoussait cette hypothèse avec indignation. Le conseil des Cinq-Cents adopta la rédaction que proposait Audouin : « Le Directoire est chargé de statuer définitivement sur les demandes des individus qui auraient obtenu leur radiation provisoire de la liste des émigrés. »

Une question accessoire restait à résoudre : plusieurs des députés que le conseil des Cinq-Cents avait refusé d'admettre étaient exclus comme inscrits sur la liste des émigrés. Le Directoire ne pouvait pas être juge de la validité des élections et prononcer sur les

pouvoirs des représentants du peuple; une commission fut chargée de présenter un rapport sur ce sujet.

La résolution fut portée au conseil des Anciens et renvoyée à une commission dont Portalis fut le rapporteur. Elle en proposa le rejet. Il n'avait pas encore parlé avec autant d'éloquence et de force de raisonnement.

Il démontra que l'article de la constitution ne pouvait être invoqué, puisqu'il confirmait le bannissement des émigrés, et non pas de ceux qui, ayant été indûment portés sur la liste, n'étaient pas des émigrés.

Il expliqua comment les tribunaux n'empiéteraient point sur l'autorité administrative en prenant connaissance d'un de ses actes, lorsqu'il était reconnu que cet acte avait été une usurpation sur le pouvoir judiciaire :

— « Le Directoire est chargé de surveiller, de rechercher les émigrés, de les traduire devant les tribunaux, de confisquer leurs biens au profit du fisc. Si c'est lui aussi qui juge, évidemment il sera juge et partie. »

Portalis, avec une prévoyante sagacité, annonça ce qu'on vit bientôt après se réaliser : — « Si les intérêts des prévenus d'émigration sont abandonnés à un ministre, quelques commis, un seul peut-être deviendra leur juge unique; tout se traitera par les voies sourdes de l'intrigue, par l'influence des protections, selon l'opinion dominante. Des dénonciations obscures influeront sur le jugement; aucune forme ne sera observée; tout sera décidé dans le secret du cabinet. Les hommes riches viendront à grands frais solliciter des radiations ou auront des solliciteurs à gages; ils useront d'une corruption que personne ne leur imputera et que favorisera cette procédure mystérieuse »

Ce fut en effet ainsi que se passèrent les choses pen-

dant la période où le Directoire, cédant à l'action d'une opinion publique laissée libre, abandonna son droit de radiation au mécanisme des bureaux. De toutes parts, on s'empressait à rendre facile le retour de ceux des émigrés qui, lassés d'un long exil, affligés de leur proscription, venaient retrouver la patrie pour s'y soumettre, avec tous leurs concitoyens, aux hasards d'un gouvernement encore révolutionnaire et mal établi. On leur procurait des passe-ports; on signait pour eux des certificats; on les cachait si la police les poursuivait.

C'est de cette époque que parlait M. Royer-Collard quand il a dit : — « Hélas, nous avons traversé des temps où l'autorité de la loi ayant été usurpée par la tyrannie, le mal fut appelé bien et la vertu crime. Dans cette douloureuse épreuve, nous n'avons pas cherché la règle de nos actions dans la loi, mais dans nos consciences; nous avons mieux aimé obéir à Dieu qu'aux hommes.... Nous sommes les mêmes qui ont fabriqué des passe-ports, et rendu peut-être de faux témoignages pour sauver des vies innocentes. »

Ainsi ce que Portalis présageait comme un arbitraire de rigueur devint pendant plus d'une année un arbitraire de condescendance ou de vénalité.

Le parti révolutionnaire n'était point représenté au conseil des Anciens par des hommes de talent. Legendre, parlant contre l'ajournement de la discussion, retrouva son exagération des années précédentes : — « Ne donnez pas aux émigrés qui rentrent de toutes parts le temps d'égorger ce qui reste de patriotes dans le midi. La hache de la raison tranchera les sophismes de notre éloquent rapporteur. Je compte sur les patriotes qui forment la majorité de ce conseil. »

« Le rapporteur a débité des maximes contre-révolu-

ionnaires, disait l'un. » — « Il a voulu faire juger les migrés par leurs amis, » ajoutait un autre. On proposa de ne point imprimer le rapport de Portalis, et l'impression fut refusée, sous prétexte qu'il avait été improvisé et point écrit.

Poultier fit une peinture de la situation qui lui semblait triste et menaçante : il déplorait l'incurie des administrations départementales et leur indulgence criminelle pour les royalistes. — « Partout des Vendées ne tarderont pas à se déclarer; elles croissent dans le mystère, préparées par le fanatisme; des bandes de prêtres, de moines, d'évêques, d'émigrés, sont vomies par l'Angleterre pour accomplir la contre-révolution. » Il déplorait encore plus l'état de l'opinion publique : — « L'enthousiasme de la liberté traité partout de terrorisme, les fêtes républicaines tournées en ridicule. Tandis que le catholicisme, ce complice nécessaire de la royauté, aiguise ses poignards et rallume ses torches, la désertion empêche nos armées de se recruter. »

Puis l'orateur s'écriait : — « Mois funeste de vendémiaire! Tu as enfanté une légion d'administrateurs et de juges dévoués au despotisme; tu les as investis de la puissance; ils préparaient tout pour la tyrannie. Ah! sans la treizième journée de ce mois calamiteux, la honte de notre histoire serait éternelle! »

La consolation et l'espérance de Poultier, c'était le Directoire; il en faisait un long et pompeux éloge et finissait par dire : — « Qui mettra l'échafaud entre les émigrés et nous? Ce sera le Directoire. »

La résolution du conseil des Cinq-Cents fut approuvée.

Cette double discussion sur les émigrés montre mieux qu'aucun autre témoignage quelle était la situation du

Directoire et comment ses amis et les hommes qui l'avaient composé et revêtu du pouvoir entendaient qu'il en fît usage. C'était aussi son penchant : peut-être mieux informé et jugeant mieux des difficultés et des périls où le gouvernement serait jeté en essayant de rétablir tout un régime de terreur, ne se laissait-il pas entraîner aussi loin par cette peur passionnée de la contre-révolution qui troublait les Jacobins ; mais sa haine contre les émigrés n'était pas moindre ; il pressait de tout son pouvoir la stricte exécution des lois qui les proscrivaient. Dans les départements où la guerre civile était encore flagrante, dans les pays limitrophes, les chefs ou les prévenus d'émigration n'avaient aucune grâce à espérer. Le comte de Geslin, qui fut arrêté aux environs d'Évreux et convaincu d'avoir émigré et reçu plusieurs missions secrètes de Charette ou des chefs de Chouans, fut conduit à Paris, condamné par le conseil de guerre et exécuté en place de Grève[1].

Cette partialité dans la répression du désordre, outre le mécontentement qu'elle suscitait parmi l'opinion modérée, ne donnait pas au Directoire l'attitude d'un gouvernement fort. Il semblait que ce fût par crainte du parti révolutionnaire qu'il montrait sévérité contre les uns et tolérance entière pour les autres. Les clubs anarchistes se multipliaient de jour en jour; les discours qui y étaient prononcés étaient publics. Babeuf, que sans doute on aurait pu saisir, devenait de plus en plus injurieux et menaçant dans son journal, dans ses pamphlets, dans ses placards. L'existence de la société secrète des égaux n'était ignorée de personne. Évidemment ils conspiraient et préparaient une puissante insurrection.

1. 27 décembre 1795.

A ce moment, le Directoire changeait quelques-uns de ses ministres. Faypoult fut remplacé au département des finances par Ramel, membre du conseil des Cinq-Cents. Aubert Dubayet, ministre de la guerre, fut nommé ambassadeur à Constantinople; M. Pétiet, membre du conseil des Anciens, administrateur militaire, homme honorable et entouré de la considération publique, fut choisi pour son successeur[1]. De tous les ministres, celui qui avait le mieux réussi à obtenir la confiance générale et l'approbation des honnêtes gens, c'était Bénezech. Aussi était-il en butte aux dénonciations et aux attaques des révolutionnaires de toute nuance. Leurs journaux l'insultaient et le calomniaient. Le Directoire suivait une marche peu conforme aux conseils du ministre de l'intérieur; créer un ministère de la police en le confiant à un homme d'opinion opposée, c'était clairement manifester que Bénezech n'avait pas toute sa confiance; il envoya donc sa démission. L'accepter eût été le signal d'une politique beaucoup plus livrée au parti révolutionnaire que le Directoire ne la voulait; en ce moment, la démission de Bénezech fut refusée dans des termes très-honorables pour lui.

Il l'avait spécialement motivée sur la situation où le plaçait la controverse des journaux; poursuivi par les accusations et les outrages des feuilles jacobines, il était défendu vivement par les éloges des écrivains de l'opinion modérée, qu'on appelait des royalistes. En annonçant qu'il retirait sa démission, il disait : — « Je saurai me mettre au-dessus des éloges des uns et braver la censure des autres. »

1. 8 février 1797.

C'est ainsi que croissait incessamment le rôle et l'importance de la liberté de la presse. Elle était légalement illimitée; elle n'était plus retenue par la crainte des mesures rigoureuses et arbitraires qui avaient suivi le 13 vendémiaire; la licence laissée aux journaux jacobins et anarchistes profitait aux modérés. Ils ne craignaient plus maintenant d'attaquer le Directoire : les uns avec égard et mesure, en se mettant à couvert sous le respect de la constitution; les autres en prodiguant sans ménagement le sarcasme et la raillerie.

En somme, le Directoire et la majorité des conseils avaient trompé les espérances que la masse des citoyens tranquilles et amis de l'ordre avaient d'abord placées sur la constitution. Aucune idée de stabilité ne s'attachait au gouvernement nouveau; il n'avait point pourvu à la guérison des maux dont la France était désolée; la détresse des finances et la disette n'avaient été combattues que par des mesures incomplètes; la discorde entre les partis était plus animée que jamais; la guerre civile n'était point terminée; les armées étaient inactives et n'obtenaient aucun résultat décisif; la paix semblait d'autant plus éloignée, qu'elle ne pouvait pas encore être imposée par la victoire. La Révolution était loin d'être terminée. Les hommes de 1793, à qui les commissaires du Directoire avaient conféré l'autorité locale ou dont ils avaient encouragé la violence, envoyaient aux conseils des adresses menaçantes, et, grâce à l'appui des anciens Montagnards, elles obtenaient parfois une mention honorable. Paris s'attendait chaque jour à voir les anarchistes envahir la ville et renverser le gouvernement.

Peu de semaines avaient suffi pour arriver à cette

situation. Le Directoire commençait à la comprendre ; il ne recevait plus les mêmes encouragements. Les républicains philosophes et les révolutionnaires politiques trouvaient sa conduite faible et indécise.

Les modérés disaient et imprimaient : — « Nous voulons un gouvernement fort, mais légal, sinon la République sera un enfer politique et social. On laisse en repos ceux qui mettent le feu, et l'on persécute ceux qui sonnent le tocsin. La Révolution ne doit pas aller jusqu'à ériger le crime en vertu, et il ne faut pas confier des emplois importants aux bourreaux, en récompense de leurs hautes œuvres. Il est temps que les intérêts communs du Directoire, du Corps législatif et des propriétaires soient protégés et défendus par la punition des scélérats qui ont voulu, veulent et voudront toujours renverser l'empire des lois.»

— « Opposer les terroristes aux royalistes a pu être la politique d'un moment : ce ne peut être une politique durable. Le premier besoin du gouvernement, c'est de calmer les passions, d'éteindre l'esprit de parti, de diminuer le nombre des mécontents, et de faire que tous et chacun trouvent leur intérêt à aimer la République. » Ainsi parlaient les amis sages[1] du Directoire, et ils le félicitaient d'avoir conservé Bénezech pour ministre, d'avoir fait saisir une brochure qui célébrait Robespierre et la Terreur, et d'avoir ordonné la poursuite toujours demandée et toujours différée des massacreurs de septembre.

Mais après tant de complaisance ou de faiblesse, il était devenu difficile d'intimider la conspiration anarchiste. Un nouveau numéro du *Tribun du peuple* mani-

1. Lenoir-Laroche.

festa une audace et une rage encore plus grandes que les précédents pamphlets.

« Où en sommes-nous? Un écrit révolutionnaire doit être l'itinéraire du parti qui veut une révolution. La constitution de 1795 est un voile noir jeté sur la patrie. — Perdre dans l'opinion publique les envahisseurs des droits du peuple, ses affameurs, ses sangsues, ses tyrans, ses bourreaux est un préalable utile, avant les grandes mesures qui devront substituer à ce régime affreux le bonheur commun. — Le Directoire favorise les égorgeurs des patriotes; le conseil des Cinq-Cents sacrifie le peuple; le conseil des Anciens lui a usurpé son *veto*. On veut éteindre le feu de cette énergie sans-culottique que nous rallumons; on recommence le procès de la Révolution, comme après le 9 thermidor. »

Cette indignation était surtout excitée par les poursuites reprises contre les septembriseurs.

— « L'extermination des traîtres fut le crime général des légions qui se formèrent après la glorieuse journée du 10 août; ce fut le crime des sections de Paris qui envoyèrent des commissaires pour reconnaître ceux des prisonniers qu'ils croiraient innocents et pour désigner les criminels à la vindicte du peuple, pour qu'il les exécutât, exerçant lui-même sa justice. Ce fut un acte d'équité civique, un jugement légal rendu par un tribunal. »

Précisément alors on venait de publier plusieurs ordres authentiques et revêtus de signatures qui émanaient de la commune de Paris et qui prouvaient sans réplique que les assassins avaient été envoyés et payés par des membres de l'autorité municipale. — « Les hommes du 2 septembre, continuait Babeuf, ont été les

prêtres, les sacrificateurs d'une juste immolation ordonnée pour le salut commun. Patriotes! réunissez-vous pour les défendre. Que le peuple en guenilles, que la foule affamée entoure le tribunal appelé à la juger; qu'elle dise sans trembler que ces exterminations furent légitimes et commandées pour le bien de la masse; qu'elle reconnaisse sans hésiter et sans rougir que les acteurs de ces séances politiques furent les exécuteurs d'une tragédie utile et indispensable; elle est démontrée telle par les crimes éternels de la faction riche. Les exterminateurs des coryphées de cette secte horrible ont donc bien mérité de la majorité de leurs concitoyens. S'il y a quelque chose à regretter, c'est qu'un 2 septembre plus vaste, plus général n'ait pas fait disparaître la totalité des affameurs. »

Ces mêmes paroles étaient répétées chaque soir dans les clubs anarchiques. L'éloge de Robespierre fut prononcé par un savetier dans une réunion qui s'était établie dans la rue Traversière-Saint-Honoré; ce qui parut un scandale au moins aussi grand que l'apologie du 2 septembre. Même pour les républicains de la Convention, une telle audace était insupportable.

De tous ces clubs, celui qui inquiétait le plus la population de Paris et le Directoire, c'était celui du Panthéon; on assurait qu'il comptait environ quatre mille affiliés. Babeuf y était représenté par Darthé, son confident le plus intime, son agent le plus zélé. Il donnait lecture du *Tribun du peuple*, prêchait ouvertement la révolte et déclamait contre le Directoire, injuriant chacun de ses membres. On savait aussi que l'association secrète des hommes destinés à agir devenait chaque jour plus nombreuse, et que les chefs tenaient des con-

ciliabules dans les souterrains de l'ancienne église Sainte-Geneviève.

Le Directoire avait jusqu'alors excusé sa craintive tolérance, en disant que les clubs ne présentaient aucun danger réel ; qu'il y entretenait beaucoup d'espions ; qu'il savait tout ce qui s'y passait ; que ces réunions ne pouvaient concerter aucune résolution praticable ; que c'était une tour de Babel, une confusion de langages et d'opinions. S'il en résultait souvent quelque désordre dans la rue ; si les orateurs, suivant les instructions de Babeuf, transportaient leur tribune sur les places publiques ; si une foule plus ou moins nombreuse, plus ou moins inflammable, se groupait autour d'eux : la moindre démonstration de police suffisait pour dissoudre ces commencements d'émeute.

Le désordre devenait tel, qu'il n'y avait plus aucun prétexte pour nier le danger ; il était impossible de résister à l'opinion publique, à la réclamation universelle ; l'inaction ne pouvait plus passer pour prudence. Mais le Directoire était divisé, ce qui augmentait encore son irrésolution. Le général Bonaparte y mit un terme. Voyant, pour nous servir de ses paroles, « que le Directoire était maîtrisé par sa propre faiblesse et n'osait aborder de front le club du Panthéon, » il se chargea de cette expédition[1]. Elle ne présenta aucune difficulté ; il fit venir les meneurs et les principaux orateurs, et leur dit : — « Vous êtes tous bien connus ; je sais vos noms. J'ai la force ; au moindre tapage, je m'en prends à vous et vous m'en répondez sur vos têtes. Ainsi point de rassemblements. » — Ils se défendirent, protestèrent que cela ne dépendait pas d'eux. Mais il

1. 26 février 1795.

leur fallut promettre que tout se passerait tranquillement; puis le général fit fermer les portes du club sous le scellé, et se promena dans les rues, ce qui lui était déjà arrivé plusieurs fois pour dissiper des rassemblements. Le peuple l'écoutait volontiers; sa parole imposait et persuadait; il savait employer ce mélange de force et de ruse qui fut sa tactique militaire et politique. C'était surtout au faubourg Saint-Antoine qu'il avait acquis une sorte de popularité.

Le lendemain 27 février 1796 un message du Directoire fut porté au conseil des Cinq-Cents.

« L'article 360 de la Constitution est conçu en ces termes :

« Il ne peut être formé de corporations ou d'associations contraires à l'ordre public.

« Le Directoire exécutif vient d'accomplir la sévère obligation que cet article lui impose. Il a ordonné la fermeture de plusieurs réunions ou sociétés politiques dont l'organisation et le régime lui ont paru mettre la République en danger.

« Les premiers efforts du gouvernement ont dû être dirigés contre ceux qui conspiraient pour le rétablissement de la royauté; mais il n'a pas été moins nécessaire de déjouer à leur tour ceux qui, par des voies obliques et ténébreuses, voulaient parvenir au même but. »

Le Directoire insistait longuement sur cette assimilation des deux partis qui leur étaient hostiles. — « Partout où nous ne voyons pas des républicains sincères, nous voyons des royalistes. » — C'était comme royalistes qu'il eût voulu poursuivre Babeuf et ses amis qui conspiraient contre la société, la famille, la propriété et pour les massacreurs de septembre.

« Nous ne nous sommes pas dissimulé quelles considérations particulières auraient pu s'opposer à cet acte d'autorité ; la crainte de relever l'esprit de l'un ou de l'autre parti ; d'envelopper dans une même mesure les meneurs de ces sociétés avec la foule des bons citoyens qui n'y apportaient que des intentions pures et civiques ; de réveiller la réaction dans les départements où l'esprit public est déjà affaibli ; enfin de dépopulariser un gouvernement qui est et sera toujours par essence, par principe, par intérêt, ami du peuple, peuple lui-même.

« Mais la loi nous commande, elle répond à tout. »

On ne pouvait plus humblement s'excuser devant la démocratie révolutionnaire, ni séparer sa cause, avec plus de franchise, des hommes qui demandaient que la République n'appartînt pas exclusivement à une faction.

Toutefois le Directoire, qui avait toutes les craintes, cherchait à prendre toutes les précautions ; il déclarait l'impartialité de ses intentions. — « A nos yeux, il n'y a que deux classes d'hommes dans l'ordre politique, ceux qui veulent la Constitution et ceux qui ne la veulent pas.... Si nous écartons de faux amis, nous sommes sûrs de gagner à la République tous les hommes bons et sincères que nous tirons de la perplexité, qui, fatigués de tant d'incertitudes et d'oscillations, n'aspirent qu'à une liberté paisible et soupirent pour le retour des mœurs, des vertus privées et de la bonne foi politique. »

Le message se terminait par la demande d'une loi réglementaire qui, interprétant l'article de la Constitution, déterminerait à quelles conditions pourraient être autorisées les réunions politiques et quelles peines

seraient appliquées lorsque ces conditions ne seraient pas observées.

L'arrêté du Directoire déclarait illégales et contraires à la tranquillité publique les réunions connues sous le nom de Salon des Princes et Salon des Arts, sur le boulevard des Italiens : c'étaient des sociétés de jeu et de conversation où quelquefois on entendait des lectures littéraires; les abonnés pouvaient bien appartenir à la jeunesse dorée, mais ils ne s'assemblaient pas dans un but politique; — la réunion formée Vieille rue du Temple, maison Serilly : un certain nombre de personnes pieuses avaient loué un salon dans cet hôtel désert pour y entendre la messe; — le club des échecs, qui existait depuis beaucoup d'années au café de la Régence, place du Palais-Royal : il était aussi suspect d'aristocratie.

Après cette énumération de sociétés qui figuraient dans les rigueurs du Directoire, comme excuse et compensation de la mesure prise contre les clubs anarchistes, l'arrêté arrivait à la réunion formée dans le ci-devant couvent des Génovéfains, et connu sous le nom de société du Panthéon. Les réunions de la rue Traversière et de l'ancienne église Saint-André des Arts étaient aussi fermées.

La majorité, qui approuvait la mesure prise par le Directoire, ne pouvait être douteuse; les motifs qui la lui avaient imposée agissaient même sur les républicains et leur faisaient oublier pour le moment la haine et la crainte qu'ils portaient à la réaction. En effet, Babeuf et la société des Égaux avaient, contre les Thermidoriens et les Constitutionnels de l'an III, un aussi mauvais vouloir que contre les cinq despotes du Luxembourg. Dans la réunion du Panthéon, des discours et

des diatribes menaçantes avaient été prononcés contre le club de l'hôtel de Noailles, qui était formé de conventionnels tels que Louvet, Chénier, Tallien.

Nonobstant la disposition presque unanime du conseil des Cinq-Cents, Lamarque attaqua, non sans quelques ménagements, l'arrêté du Directoire. — « Devons-nous conclure, disait-il, de l'article de la Constitution qu'on puisse contraindre les citoyens français, hors de leurs assemblées primaires, à garder un silence absolu, une attitude servile, à être les spectateurs muets de nos travaux et de notre conduite? Pouvons-nous interdire à des Français la libre communication de leurs opinions, de leurs idées?— Celui qui élèverait une telle prétention ne serait point l'ami de la liberté et de la République. Nous ne voudrons pas porter atteinte à la liberté qu'ont les citoyens de former des associations politiques. »

L'orateur était interrompu à chaque instant par de bruyants murmures. — « Je m'aperçois avec douleur, mais sans crainte, dit-il, qu'il existe contre moi des préventions. Elles sont nées dans un temps où il existait un parti avec lequel on me supposait des liaisons. Oui, la Constitution autorise les associations politiques; oui, elle reconnaît que sans elles la liberté n'existerait pas.

— « On a parlé des dangers du royalisme et de ceux de l'anarchie. — Le royalisme est un système qui peut devenir une réalité. — Il y a, dit-on, des patriotes ardents et exagérés; on leur donne le nom d'anarchistes, mais l'anarchie n'est point un système qui soit praticable, qui puisse s'établir. »

Aux yeux de Lamarque, le crime du royalisme était de pouvoir produire un ordre durable, et l'anarchie

méritait indulgence parce qu'elle était capable seulement d'amener le désordre.

— « On veut renvoyer le message du Directoire à une commission afin qu'elle propose une loi sur les associations. Je connais parfaitement les motifs de ceux qui demandent une commission; ils espèrent que la discussion sera ouverte, qu'elle sera longue, enfin qu'il en résultera une loi la moins populaire possible. »

Ainsi Chénier qui avait proposé une commission, n'était pas assez révolutionnaire pour Lamarque qui, revenant des prisons d'Autriche, n'avait point passé par l'épreuve de la Terreur.

Une commission fut nommée. Un rapport sur la liberté de la presse devait bientôt être présenté. L'opinion publique et les hommes qui voulaient donner plus de force au gouvernement, afin de mieux assurer le bon ordre et la durée de la constitution, se montraient disposés à réglementer les libertés qui se montraient dangereuses. Les partis s'y résignaient difficilement. Les modérés ne voulaient pas être privés des armes qui leur semblaient nécessaires pour se défendre contre un pouvoir qui les persécutait et qui se refusait à être juste pour eux; les réactionnaires ardents songeaient que les libertés illimitées étaient un moyen de miner d'abord, puis de renverser un gouvernement qu'ils détestaient. Quant aux révolutionnaires, les uns, comme la secte de Babeuf, aimaient la licence, précisément parce qu'elle n'est pas la liberté, parce qu'elle épouvante et dissout la société, parce qu'elle promet le pouvoir absolu à ceux qui seront les plus forts. Les autres, comme les membres du Directoire et les anciens Jacobins, craignaient de ne plus avoir de moyens

d'action sur l'esprit public, et de le voir dériver à la modération ou à l'indifférence.

La discussion de ces grandes questions, si difficiles à résoudre, n'aurait pu être agitée sans émouvoir les esprits; aussi ne fut-elle pas considérée comme urgente et d'un commun accord elle fut ajournée. En l'absence d'une législation explicite et suffisante, le Directoire pouvait user au besoin d'une autorité arbitraire. On venait de voir que, bon gré mal gré, il était obligé de l'employer avec une sorte d'impartialité. Les honnêtes gens le craignaient moins depuis qu'il avait osé frapper une faction que tout le monde redoutait.

Le principal motif qui alarmait et irritait le Directoire et ses amis contre le royalisme, ne pouvait plus être allégué; la guerre civile arrivait à son dernier terme.

Hoche avait été appelé au commandement de l'armée de l'ouest vers le milieu du mois de septembre 1795. Bientôt après le général Grouchy, son chef d'état-major qu'il avait chargé de diriger les mouvements des troupes placées à l'extrémité gauche de la ligne occupée par l'armée, entre Luçon et les Sables, eut à lui annoncer un succès considérable. Les Vendéens étaient venus attaquer un poste républicain cantonné dans le village de Saint-Cyr. Deux cents hommes s'étaient retranchés dans l'église et les meilleurs tireurs étaient postés dans le clocher. Les assaillants étaient conduits par Guérin, commandant des paroisses du pays de Retz. Cet ancien marchand de volailles était l'officier le plus distingué de l'armée de Charette : plein de bravoure et d'élan, calme et clairvoyant au milieu du dan-

ger, heureusement inspiré dans les moments difficiles. Les Vendéens avaient toute confiance en lui ; Charette l'aimait plus qu'aucun autre de ses officiers et le regardait comme capable de le remplacer, s'il lui advenait malheur. Guérin s'obstina à emporter le poste républicain ; il essaya de brûler les portes de l'église en y faisant apporter des fagots enflammés. Tous les efforts furent vains et il tomba atteint de deux balles, après avoir eu son cheval tué sous lui et son chapeau percé. Sa mort découragea les Vendéens ; ils se retirèrent emportant son corps. Deux autres attaques tentées en même temps sur deux postes voisins n'eurent pas plus de succès.

Charette rentra à son quartier général de Belleville. Tout impassible qu'il était, on le vit répandre des larmes sur la mort de Guérin à qui il fit rendre de grands honneurs.

De pareils combats n'entraient dans la tactique ni de Hoche ni de Charette. Le général républicain voulait resserrer successivement le cercle où il enfermait la guerre civile ; Charette cherchait surtout à dérober ses mouvements, à tomber à l'improviste sur les postes les plus faibles et à rompre cette ligne de blocus.

La présence de M. le comte d'Artois à l'île d'Yeu, la menace d'un débarquement d'émigrés et d'Anglais ne changea rien à la conduite de cette guerre. Les communications entre le prince et Charette, sans être aussi faciles qu'en Bretagne, étaient du moins possibles ; mais faire une descente avec un corps de troupes sur cette côte eût été une entreprise périlleuse. Le 5 octobre, Monsieur écrivait à Charette :

« Nous sommes ici depuis trois jours, monsieur, et

nous n'avons encore aucune nouvelle de vous. M. de Rivière a été mis à terre le 30 septembre. Depuis ce moment nous n'avons pas eu de communication avec la côte, et les croiseurs anglais n'y ont vu que des troupes ennemies. La saison avance; la mer deviendra impraticable dans peu de jours. Il est important de profiter du temps qui nous reste. Indiquez-nous un point sur la côte où nous puissions débarquer des munitions et de l'artillerie.

« Si vous trouvez trop de difficultés à la prompte exécution de ce projet; si les circonstances ne vous permettaient pas de le seconder avec une partie suffisante de votre armée, je vous demande, je vous ordonne même de me désigner un point quelconque sur la côte, depuis Bourgneuf jusqu'à la pointe de l'Aiguillon où vous puissiez porter, à un jour nommé, quelques centaines de chevaux. Je m'y trouverai sans faute avec un petit nombre de personnes. Je me réunirai à votre intrépide armée. Nous conviendrons ensuite du lieu où nous pourrons donner la main aux Anglais et établir avec eux une communication solide et constante.

« Tous les retards que j'éprouve m'affectent sensiblement, mais ils n'affaibliront pas ma constance ni la fermeté de ma résolution. »

Charette répondit : « Je vais faire tout mon possible pour assurer votre débarquement, qui sera très-aisé si je ne m'y porte pas, et impossible si je m'y porte, vu que tous les républicains qui sont dans la Vendée ont les yeux fixés sur moi. Puisse le ciel vous rendre à nos vœux! Et vous verrez des royalistes qui, jaloux de vous posséder, n'omettront rien pour mériter votre amitié et votre estime. »

Le général vendéen entra dans plus de détails en écrivant à sir John Warren, commandant de l'escadre anglaise.

« Si je me portais avec mon armée sur la côte pour protéger un débarquement d'effets, les républicains marcheraient sur plusieurs colonnes et me resserreraient de si près que je n'aurais d'autre retraite que la mer. — Le débarquement pourrait s'exécuter sur la côte de Saint-Jean de Mont sans qu'il soit tiré un coup de fusil. Trois de mes divisions se porteront à la côte, et moi j'attaquerai en même temps les républicains du côté opposé. L'ennemi sera trompé par cette manœuvre. Ce dont nous avons le plus grand besoin, c'est d'artilleurs, de cavaliers non montés s'ils n'ont pas de chevaux, d'instruments de chirurgie, de médicaments et d'effets d'habillement. »

Ni le prince, ni les émigrés qu'il avait amenés avec lui, ni le général Doyle qui commandait deux mille Anglais ne s'étaient attendus à se trouver dans une telle position. Le mécompte était complet. Se faire jeter à la côte avec une escorte de serviteurs fidèles et dévoués, au risque de tomber dans quelque patrouille républicaine, courir un tel danger sans avoir la certitude de trouver en France une autre chance que de faire avec des bandes de paysans une guerre d'aventurier et de partisan; cela ne ressemblait pas à cet immense soulèvement des populations promis à Monsieur par les agents d'intrigue, les comités royalistes et les correspondants qu'aveuglaient leurs illusions. Peu de jours après l'arrivée à l'île d'Yeu, le 13 vendémiaire était survenu et aurait dû dissiper de si frivoles illusions.

Aussi fut-il bientôt évident que l'expédition n'au-

rait pas même pour résultat la moindre tentative. Un émigré écrivait : « Tout est dans le plus grand secret, mais on aperçoit, sur certains visages, combien ils sont las de tout ceci. On a compté sans son hôte; les officiers émigrés, qui doivent composer les cadres des régiments qu'on doit former en France, sont obligés de camper et de faire le service de soldat; ils sont outrés contre leurs chefs. On tâchera de les faire passer un à un, ce qui prouve combien on est peu sûr de la réussite. Les côtes sont très-bien gardées, les points par où on pourrait pénétrer chez Charette sont interceptés. Je crois l'expédition manquée, la saison est peu favorable, l'ardeur est très-ralentie. Le mois d'octobre passé, nous nous occuperons des moyens de retourner. »

De sorte que dès la première semaine, un simple émigré, d'un nom obscur, qui n'était au fait d'aucune intrigue, qui sans doute n'approchait pas de l'état-major et des conseillers de Monsieur, racontait d'avance avec certitude ce qui adviendrait de cette apparition tant désirée, tant promise, si pompeusement annoncée, d'un prince en vue de la terre de France.

Les hommes, qui se mêlaient avec le plus de discernement des grandes affaires de la contre-révolution, éblouis par leur propre activité et par l'ardeur habituelle aux faiseurs de projets, ne voyaient pas aussi bien le vrai ou tâchaient de se le nier à eux-mêmes. Le comte de Vauban arriva à l'île d'Yeu au commencement de novembre, un mois après le débarquement de Monsieur; il était chargé par M. de Puisaye d'instruire le prince de l'état actuel des affaires du parti en Bretagne.

Après Quiberon, M. de Puisaye n'était pas retourné

en Angleterre; il était resté à bord sur la frégate de l'amiral Waren qui continuait sa croisière devant les côtes de Bretagne et de Poitou; il passa ainsi deux mois toujours en relation avec les Chouans; car les communications furtives étaient moins périlleuses sur cette côte découpée de golfes et de rades qui s'enfoncent dans des falaises rocheuses, que sur les plages bordées d'écueils de la côte de Poitou; puis il retourna sur ce théâtre de son influence, espérant autant que jamais d'y mettre à exécution les vastes projets dont il ne cessait pas d'être occupé.

La guerre civile n'avait pas encore repris toute son activité dans les régions de la chouannerie; c'était Charette et la menace d'une descente en Poitou qui, à ce moment, inquiétaient le gouvernement de la République. On dirigeait de ce côté les forces militaires; là se portait toute l'attention du général Hoche.

Le comte de Puisaye profita de ce loisir pour se livrer à son goût et à son talent d'organisation; il divisa la Bretagne en quatre arrondissements. Chacun avait un général, un état-major, un conseil d'administration. Un grand état-major dont il était chef, un conseil général d'administration présidé par lui, devaient gouverner l'armée et la province. On réunit beaucoup de renseignements statistiques; on fit des règlements pour le recrutement et pour les fournitures militaires. Il fut ainsi établi que le roi avait en Bretagne une armée de cent vingt mille hommes, dont environ cinquante mille avaient déjà des fusils. M. de Puisaye en était le général en chef tenant ses pouvoirs du roi.

Il calculait aussi quelle était la force respective des autres armées royalistes. Selon lui, le vicomte de Sce-

peaux, qui commandait les Chouans de la rive droite de la Loire, depuis le Mans jusqu'à l'embouchure de la Vilaine, avait une armée de quinze mille hommes aguerris et pouvait facilement la porter à vingt-cinq mille.

L'armée de Charette était estimée à quinze mille hommes. La troupe de M. de Sapinaud, qui venait de céder à l'influence de Charette et de reprendre les armes, comptait pour quatre mille hommes.

On espérait que prochainement Stofflet romprait la pacification et recommencerait la guerre dans l'Anjou. Puisaye croyait que c'était encore une armée de vingt mille hommes au moins.

Enfin, M. de Frotté soulevait en ce moment même une chouannerie en Normandie; c'était encore six ou sept mille hommes.

Ainsi M. de Vauban apportait à Monsieur l'assurance que les armées catholiques et royales présentaient un effectif de près de deux cent mille hommes.

Mais pour mettre en mouvement, et à dire vrai pour donner une réelle existènce à des forces si puissantes, il fallait établir entre les chefs des diverses armées un concert qui était loin d'exister. Leurs divisions paralysaient toute entreprise considérable et condamnaient les royalistes à verser leur sang dans des combats sans résultat, dans une guerre de partisans. Stofflet et Charette étaient ennemis déclarés; si l'un reprenait les armes, c'était un motif pour que l'autre se refusât à commencer la guerre. Puisaye croyait que porter en Poitou les secours obtenus de l'Angleterre, y risquer la présence de Monsieur, y jouer la grande partie du royalisme, c'était perdre à jamais cette belle cause. Il offrait au prince un débarquement facile et sûr. Les malheurs de Quiberon venaient, disait-il, de ce qu'il n'avait pas

été écouté. Lorsque Monsieur serait en Bretagne, son autorité ferait cesser les discordes des divers chefs de la guerre civile.

Monsieur était loin de prendre confiance aux informations et aux conseils que lui apportait le comte de Vauban. Il avait d'invincibles préventions contre M. de Puisaye, qui, pour lui, était toujours le député à l'Assemblée constituante, le partisan de la monarchie constitutionnelle, le général des Girondins. L'importance même qu'il avait acquise en Bretagne lui déplaisait : les princes n'aiment point qu'on ait une position importante lorsqu'on ne la doit pas à leur faveur. Cette sorte de gouvernement que M. de Puisaye s'était composé, ces généraux ou commandants nommés ou désignés par sa seule autorité, semblaient une inconvenante usurpation de pouvoir.

D'ailleurs, Monsieur doutait que M. de Puisaye eût toute la puissance dont il se vantait. Les émigrés, qui formaient l'état-major ou plutôt la cour du prince, étaient encore plus exclusifs et intolérants que lui. Ils étaient de la première émigration, qui se tenait fort séparée des réfugiés sortis de France pour échapper aux malheurs suscités par une révolution qu'ils avaient d'abord approuvée.

Ce n'était pas seulement cet entourage de Monsieur qui dénonçait ou décriait le généralissime des Chouans. Son autorité n'était pas si bien établie qu'il le croyait : une guerre civile et les bandes qui s'y dévouent ne se laissent pas réglementer ni discipliner. Chaque chef sait mieux que ses prétendus supérieurs ce qu'il peut faire et quand il faut agir. Le plus puissant des chefs de Chouans, Georges Cadoudal, qui commandait tous les Bretons du Morbihan, n'était nullement disposé à obéir

au comte de Puisaye. Il le laissait parler dans les conseils sans le contredire, il signait les délibérations, mais comptait bien ne se conduire que selon sa propre volonté. Il avait envoyé à l'île d'Yeu son frère d'armes, en qui il mettait toute sa confiance, Mercier dit *la Vendée*, jeune homme plein de courage et d'intelligence; arrivé avant M. de Vauban, il avait parlé tout autrement et avait été fort écouté; encouragé par les officiers de Monsieur, il était déjà retourné en Bretagne pour y détruire l'autorité de M. de Puisaye.

C'était le prince lui-même qui avait envoyé M. de Vauban en Bretagne; il lui sut mauvais gré d'avoir vu les choses autrement qu'il l'aurait voulu et de prendre si chaudement la défense de Puisaye. Monsieur cessa pourtant de montrer une répugnance prononcée, mais il fut évident qu'il ne suivrait pas les conseils qui lui étaient donnés; qu'il ne songeait pas plus à débarquer en Bretagne qu'en Poitou; qu'il ne croyait pas que, dans une province plus que dans l'autre, il trouvât la possibilité de se mettre à la tête d'une armée forte et régulière. Lorsqu'on lui parlait des discordes de Charette et de Stofflet, des graves inconvénients qui en résultaient et de la nécessité, du devoir impérieux qui lui commandaient de se mettre à la tête de la guerre civile pour ranger tout le monde à son obéissance, il répondait : — « Je leur ai ordonné de se raccommoder. »

Lorsqu'il était arrivé en Angleterre, peu après le désastre de Quiberon, Monsieur avait témoigné hautement le désir d'aller se mettre à la tête des armées royalistes; on avait en son nom pressé le ministère anglais d'ordonner une seconde expédition. Il y avait consenti et avait fait à grands frais des préparatifs. Lorsque le moment

de s'embarquer fut venu, Monsieur, qui avait de part et d'autre recueilli beaucoup d'informations, concevait déjà des doutes sur le succès que lui promettaient la plupart de ses agents ou correspondants. Prévoyant qu'un débarquement tel qu'il le comprenait serait peut-être impossible, il avait chargé le duc d'Harcourt, ambassadeur accrédité, quoique non reconnu, du roi Louis XVIII, de solliciter, s'il voyait tarder la tentative d'une descente, l'ordre de son retour. C'était une commission difficile : M. d'Harcourt ne fut pas favorablement écouté, et Monsieur écrivit au gouvernement anglais; la réponse n'était pas encore arrivée.

Cependant la saison s'avançait. L'île d'Yeu n'a pas un mouillage sûr; la mer est souvent mauvaise dans ces parages. L'amiral et le prince se décidèrent avant d'avoir reçu l'ordre du retour.

Pendant le séjour de Monsieur et des Anglais à l'île d'Yeu, le général Hoche avait peu d'inquiétude sur un débarquement; la situation de Charette ne devenait pas meilleure par le voisinage de ce renfort, qui ne pouvait arriver jusqu'à lui. La guerre civile continuait; il ne s'agissait point de batailles à gagner, d'opérations militaires à combiner; il fallait parvenir à une soumission complète de la population, l'intimider sans l'exaspérer, lui rendre la confiance, la préserver des violences et des mauvais traitements qu'elle avait à craindre des soldats de la République, et en même temps la défendre contre les exigences menaçantes des chefs vendéens qui punissaient cruellement l'infidélité à leur cause. Occuper sans désordre chaque village, désarmer les habitants, était un plan de campagne dont l'exécution était plus lente et plus difficile

que ne l'avait espéré le général Hoche. Le gouvernement de la Convention ne lui donnait point les moyens de réussir. Les renforts qu'on lui avait promis n'arrivaient pas ou se faisaient trop attendre. L'armée de l'ouest souffrait plus qu'aucune autre du dénûment qui avait arrêté les mouvements des armées du Rhin et de Sambre-et-Meuse. Le service de l'administration militaire était devenu à peu près impossible par la dépréciation des assignats, dont chaque jour la valeur décroissait dans une proportion effrayante. Les voleries des fournisseurs, favorisées par la connivence ou l'incurie des agents du commissariat, rendaient impossibles les opérations des généraux et les mouvements des troupes.

Hoche tombait parfois dans des accès de colère ou de découragement. — « Quelle est l'âme assez fortement trempée, écrivait-il à un représentant, pour ne pas gémir hautement des maux qui nous accablent? Sans pain, sans souliers, sans vêtements, sans argent, entourés d'ennemis. Notre position est déplorable. Demain quatre colonnes devaient être mises en mouvement. Sans pain, où puis-je les conduire? »

D'autres motifs augmentaient ses chagrins. Au moment où il écrivait ainsi, la Convention, menacée par les sections, n'avait pas encore remporté la victoire du 13 vendémiaire. Le parti royaliste, toujours enivré d'illusions, croyait que c'en était fait de la Révolution. Le gouvernement conventionnel, déchu de sa puissance, succombant sous l'aversion et le mépris d'une opinion qui semblait triomphante, ne s'occupait que de sa propre sûreté. Du reste, il ne décidait rien, ne prenait aucune détermination complète, ne veillait à l'exécution d'aucun des projets qu'il adoptait; d'ailleurs, il

était mal servi. Les administrations locales, loin de lui être dévouées, appartenaient plus ou moins à la réaction. Cet esprit gagnait les agents des diverses régies financières ou militaires. Ne recevant pas d'autres émoluments qu'un papier sans valeur, chargés de percevoir ou de payer en argent, tâche alors impossible à accomplir, ils ne songeaient plus à faire leur devoir, et grossissaient la masse des mécontents. C'est pourquoi Hoche ajoutait à ses plaintes : « Si le gouvernement ne prend pas de mesures vigoureuses, la République va succomber. Vous voulez qu'elle existe; ne voyez-vous pas ses propres agents la conduire à sa perte? Commissaires des guerres, agents aux subsistances, fournisseurs, tous agiotent, royalisent, tournent en ridicule les institutions républicaines, dégoûtent les soldats de la liberté en les faisant mourir de faim. Ces vampires rient de nos maux, organisent partout la contre-révolution. Et le gouvernement ne prendra pas un parti vigoureux! Il y a du blé en France; d'un mot, d'un seul mot, on ferait ouvrir les greniers et les bourses. Ce mot n'est pas la terreur, mais la justice. N'est-il pas juste qu'on nourrisse les malheureux qui versent tous les jours leur sang pour la République? Je ne dirai point: Je veux quitter mon poste. Je justifierai la confiance qui m'est accordée; mais qu'on nous donne des subsistances, et les armes de la République seront victorieuses. »

L'inquiétude qu'éprouvait le général Hoche pour le sort de la République était d'autant plus vive, que jamais les communications des Vendéens et des Chouans avec l'Angleterre et les émigrés n'avaient eu autant d'activité. On ne débarquait point de soldats; il était même difficile d'apporter à la côte des armes et des munitions; mais une nuée d'agents faisaient sans cesse

le voyage de Londres ou de l'île d'Yeu au quartier général de chaque chef, en Bretagne, en Poitou, en Anjou. Ils donnaient courage aux insurgés, leur promettaient des secours et des renforts, se montraient assurés de leurs espérances : de telle sorte que jamais les forces réelles des royalistes n'avaient été moindres, et jamais ils ne s'étaient crus si près d'un triomphe complet.

La Bretagne était surtout en proie aux brigandages des Chouans. Comme le point important et décisif était de détruire Charette et de ne lui laisser recevoir aucun débarquement de l'île d'Yeu, c'était entre Nantes et les Sables qu'on avait concentré le plus de troupes; on allait au plus pressé, et pour le moment on négligeait les autres contrées. Les généraux qui y commandaient et les administrations locales se plaignaient sans cesse. C'était encore un des chagrins du général en chef. Le gouvernement voulait lui retirer une partie de ses troupes.

Le 13 vendémiaire était venu réjouir le courage du général Hoche. Il avait mis à l'ordre de l'armée que les factieux, les Chouans et les royalistes avaient été complétement anéantis; mais la tâche de mettre fin à la guerre de la Vendée n'était pas devenue plus facile. Quoi qu'on dît, il n'y avait aucun rapport entre les sections de Paris et les paysans du Bocage; le comité royaliste, qui correspondait parfois avec Charette, n'était pour rien dans sa défense obstinée. Tout habile qu'était le général Hoche, et encore qu'il eût l'expérience de la guerre avec les Chouans, il lui fallut apprendre comment on pouvait combattre les Vendéens. Il en écrivait ainsi au comité de salut public[1]

1. 15 octobre 1795.

« Un peuple entier est insurgé. Hommes, femmes et enfants ne voient les Bleus qu'avec horreur. Les habitants ont tout perdu; le pays est horriblement dévasté. Il est d'ailleurs très-couvert et extrêmement coupé. Entrez-vous en force dans le Bocage, tout fuit et se cache dans les bois ou les genêts. Les troupes ne voient plus personne. Si par hasard vous apercevez un homme, il se dérobe derrière une haie et il disparaît. Peut-on employer trois mille hommes à le chercher pendant tout un jour? Pour combattre, les chefs tiennent leur troupe embusquée. Lorsque la tête de notre colonne est arrivée à la hauteur des ennemis, ils fondent sur elle avec impétuosité. En un moment, la troupe se trouve environnée de feu; elle n'a pu, dans ces chemins creux et bordés de haies, marcher que sur trois hommes de front; ainsi elle n'a point de place pour se mettre en bataille; d'ailleurs nous ne pouvons disperser nos tirailleurs sans courir risque de les perdre.

« Le pays n'offre aucune ressource. Nous sommes obligés de tout faire venir en arrière de notre ligne; alors il faut des escortes nombreuses; car la bande avec laquelle vous vous êtes battu a disparu, et en une nuit peut se trouver à dix lieues derrière l'armée et intercepter les vivres.

« Nos soldats chargés d'un havre-sac, d'un fusil, d'une giberne, de vivres, de munitions, ne peuvent poursuivre un ennemi qui ne porte rien et qui s'éparpille homme à homme. Nos soldats ne connaissent pas les sentiers; comment pourrait-on les rallier?

« Si vous rencontrez quelques habitants dans la campagne, ils sont sans armes; ils labourent; ce ne sont pas des brigands; ils vous racontent comment au contraire ils ont été pillés, maltraités par

eux ; et cela peut être. Peut-on les tuer? non assurément. »

Hoche se confirma de plus en plus dans la détermination d'occuper le pays par des postes retranchés où l'on établirait des manutentions de pain; de le faire parcourir par des colonnes mobiles bien disciplinées, et qui ne commettraient ni pillages, ni cruautés ; de désarmer tous les habitants. Pour y réussir, on saisissait les bestiaux et l'on faisait afficher dans les paroisses un avis ainsi conçu : « Rendez vos armes, vous aurez vos bœufs. »

Un des moyens les plus efficaces employés par le général Hoche pour parvenir à la pacification fut de s'entourer de quelques-uns des réfugiés chassés par les insurgés et qui avaient pris asile dans les villes, à Nantes, à Angers, à Saumur ; la plupart d'entre eux étaient exaspérés, avides de réaction et de vengeance. Il eût été funeste et dangereux d'écouter et d'employer ceux-là ; mais d'autres étaient modérés d'opinion, sages de caractère, remarquables par le bon sens et le discernement ; ils furent attachés comme volontaires à l'état-major, ils donnaient des renseignements sur les localités, guidaient les colonnes, disaient à qui confiance pouvait être accordée, arrêtaient les rigueurs inutiles.

La guerre se fit ainsi de plus en plus avec la politique ou même avec la police autant qu'avec la tactique militaire. On traitait avec humanité les femmes, les enfants, les vieillards; on délivrait les paroisses des réquisitions exigées despotiquement par les chefs vendéens ; on engageait quelquefois, moyennant payement, les paysans à les trahir ou même à les livrer.

Le général Hoche était beaucoup plus occupé à pa-

cifier la Vendée qu'à chercher les occasions de combattre Charette; mais les précautions étaient prises de manière à n'avoir rien à craindre de lui, et encore moins de l'île d'Yeu. Le 8 novembre 1795, Hoche écrivait au Directoire : « Que peut faire Charette? La troupe qu'il commande ordinairement ne se compose pas de plus de mille fantassins et de trois cents mauvais cavaliers. Leur manière de combattre, à la vérité, pourrait étonner les plus braves troupes de l'Europe. Les mettre en déroute, ce n'est pas les vaincre; Charette assigne un point de ralliement à ses fuyards, quelquefois à dix ou douze lieues derrière nous. Pendant qu'on le cherche en vain, il tombe sur nos convois, s'en empare ou les force à changer leur direction. Mes colonnes mobiles ont fait cesser ce genre de mésaventures.

« Charette gouverne féodalement son pays. Il y exerce un pouvoir absolu. Il s'est fait un code tout à fait draconien; défiant et cruel, il n'a point d'amis; son nom fait trembler une population ignorante qui le regarde comme un dieu. Il trompe les contre-révolutionnaires qui mettent tout leur espoir en lui; il déteste les émigrés et les accueillera toujours mal, lors même qu'il serait vainqueur et tout-puissant. »

Hoche terminait ce portrait par un jugement qui manquait d'impartialité et que démentait son propre récit. « Il n'est pourtant pas un chef vraiment redoutable. Il n'a ni la loyauté de Bonchamp, ni les talents de d'Elbée, ni la témérité de Stofflet. »

Les généraux républicains ne pouvaient pas bien connaître ni le mérite, ni les défauts des chefs vendéens; ils savaient mal quels étaient leurs desseins et quelles difficultés ils avaient à former, gouverner et conduire leurs armées.

D'Elbée n'était point un homme de talent; Stofflet était un vaillant soldat dont Hoche allait bientôt connaître l'incapacité. La guerre, qui donnait à Charette tant d'importance et de renommée, se faisait sur un tout autre théâtre et à de tout autres conditions que la première et grande insurrection vendéenne de Cathelineau, Lescure, Bonchamp et La Rochejaquelein.

Ainsi se continuait la guerre où le général républicain comme le chef vendéen avaient intérêt à ne point engager de combats. Hoche resserrait de plus en plus le cercle où il enfermait Charette. La côte était gardée et l'espace laissé à l'insurrection ne comprenait pas plus de cinq lieues de large sur six lieues de long; mais cet espace était coupé de marais du côté de la mer et couvert de forêts du côté du Bocage. Charette réussit une ou deux fois à surprendre des postes républicains, jamais à sortir de l'enceinte où il était enfermé.

Tant que les Anglais occupaient l'île d'Yeu, son but unique ne pouvait être que d'obtenir et de favoriser le débarquement de Monsieur et des troupes qu'il amènerait. Soit pour détourner l'attention des républicains, soit pour s'emparer sur la côte d'un point mal gardé, il forma un rassemblement beaucoup plus nombreux que de coutume; la pensée de voir enfin arriver le prince avec une armée ranimait le courage et l'ardeur des paysans. Ils croyaient que, pour cette fois, les Bleus seraient chassés du pays; que la République allait finir; et qu'enfin ils pourraient retrouver le repos et le bien-être. Charette se dirigea sur le petit port de la Tranche, situé à l'extrémité méridionale de la côte de Poitou. Il était encore à quelques lieues de la mer

lorsque arrivèrent plusieurs émigrés venant de l'île d'Yeu. M. de La Béraudière lui remit une lettre de Monsieur, datée du jour même, 17 novembre 1795. Elle était conçue en ces termes :

« J'essayerais en vain de vous exprimer, monsieur, tout ce que j'ai souffert depuis que je suis ici. MM. de Grimoard et de Chasteignier vous diront tout ce que j'ai fait et tenté pour parvenir à vous donner de mes nouvelles, et surtout pour recevoir des vôtres; mais tout a été inutile puisque je n'ai pu apprendre que par une voie indirecte que les forces des ennemis vous avaient obligé à rentrer dans l'intérieur de votre pays, sans que votre brave armée ait éprouvé d'échec considérable. Il m'a été également impossible d'obtenir aucun renseignement sur le compte de M. de Rivière depuis qu'il a été débarqué le 30 septembre, et j'en suis extrêmement inquiet. Mais il est de mon devoir de renfermer dans mon cœur mes craintes et mes regrets et de ne m'occuper que des moyens de réparer le passé et de rendre l'avenir plus utile et plus heureux pour la cause que vous défendez avec tant de gloire.

« M. de La Béraudière, qui vous remettra cette lettre, vous expliquera les motifs qui ont décidé les Anglais à évacuer l'île d'Yeu. Je n'avais aucun moyen pour conserver ce poste, et je m'embarquerai sous peu de jours avec le petit nombre de Français qui sont auprès de moi pour me porter le plus promptement possible aux îles de Jersey et de Guernesey. Ce séjour m'a été offert par les ministres britanniques, comme étant le plus propre à entretenir des correspondances avec les royalistes et pour les rejoindre partout où je le jugerai convenable. Les ministres m'ont fait assurer en même temps que l'intention du cabinet de Saint-

James était de secourir les Français fidèles par tous les moyens qui pourraient dépendre d'eux. »

En lisant cette lettre, Charette changea de visage, puis, se retournant vers ses officiers : — « Mes amis, nous sommes perdus, leur dit-il en langage de soldat. — C'est l'arrêt de ma mort que vous m'apportez, répondit-il à l'envoyé; vous me voyez aujourd'hui avec quinze mille hommes; demain je n'en aurai pas trois cents. Je n'ai plus qu'à me cacher ou à périr!... Je périrai. »

Le 18 novembre 1795, après avoir passé sept semaines à cinq lieues de la côte de France, Monsieur monta sur le vaisseau anglais *le Jason*, laissant les royalistes dans le découragement et le désespoir, et ne s'inquiétant pas du sort prochainement réservé à ces Vendéens qui avaient repris les armes par ses ordres, dans l'espérance de le voir bientôt à leur tête.

Le comte de Vauban assure dans ses mémoires que Charette écrivit au roi Louis XVIII une lettre qui renfermait les paroles suivantes : « Sire, la lâcheté de votre frère a tout perdu, il ne pouvait paraître à la côte que pour tout perdre ou tout sauver. »

Quelle que fût la juste irritation de Charette, rien n'autorise à croire qu'il ait écrit une pareille lettre. Les officiers qui l'entouraient, les hommes qui étaient le plus avant dans sa confiance, n'ont à aucune époque supposé qu'elle ait été réellement écrite. Elle s'accorde mal avec la lettre très-authentique qu'il écrivit à M. de Rivière, dès le lendemain du triste message de l'île d'Yeu.

« Je vous écris, mon cher Rivière, le cœur navré de douleur de l'éloignement d'un prince dont la présence devait faire toute notre félicité. Il est des priva-

tions qu'on supporte avec courage et fermeté, mais celle-là est si grande qu'elle ébranlerait un rocher. Gardez-vous bien de croire que cet événement malheureux refroidisse notre courage; bien loin de là : toujours animés du désir de mériter votre estime, nous travaillerons jusqu'au dernier soupir à nous en rendre dignes. »

Un officier supérieur de l'armée de Hoche, qui a rassemblé et publié plusieurs volumes de pièces et de documents sur les guerres civiles de l'ouest, et qui fut témoin du courage obstiné et du dévouement désespéré mais inflexible de Charette, ajoute en rapportant cette lettre : « Elle suffit pour démentir les plaintes adressées, suivant M. de Vauban, au roi contre Monsieur. »

Ce qui est certain c'est qu'à l'île d'Yeu, il n'y avait pas eu un moment où l'on eût songé à faire un débarquement, et que Monsieur, au lieu de se placer à Jersey, comme il l'annonçait, ou de rester à bord sur l'escadre anglaise qui aurait croisé sur les côtes de Bretagne, s'en retourna en Angleterre ou, pour parler plus exactement, à Édimbourg, que le gouvernement anglais désigna pour sa demeure.

Dans les instructions qu'il laissa pour être transmises aux divers chefs de la guerre civile, il était facile de comprendre, par les conditions qu'il mettait à sa présence sur le sol français, qu'on ne devait plus s'attendre à l'y voir paraître.

Après avoir dit que ses vœux, ses désirs et ses intentions bien positives étaient de se réunir aux royalistes et de combattre à leur tête, sans aucun secours de troupes étrangères, il expliquait « ses plans et donnait ses ordres. »

« Je demande que le général Stofflet puisse faire

passer la Loire à un corps d'élite de six mille hommes au moins; il se réunira au général Scepeaux, qui formera aussi un corps d'élite de six mille hommes. Cette force se combinera avec l'armée que j'ai prescrite au général Puisaye. — Le général Charette devra aussi fournir un contingent égal; de sorte qu'avec vingt-cinq mille hommes de l'armée de Bretagne, les royalistes occuperaient au nombre de plus de quarante mille hommes le pays situé entre la Loire et la Vilaine. Lorsque cette combinaison indispensable sera effectuée, les royalistes recevront mes ordres définitifs. »

Il était vraiment dérisoire d'adresser de semblables commandements à Charette, cerné de toutes parts et cachant dans les bois une bande d'un millier d'hommes; à Stofflet qu'on n'avait pu décider encore à reprendre les armes, tant il sentait son impuissance; à Scepeaux, qui à la tête de quelques Chouans parcourait en la dévastant une région alors insuffisamment gardée par les troupes républicaines.

Puisaye aurait eu un moindre droit de s'étonner de recevoir de telles instructions, puisqu'il avait offert à Monsieur ce que maintenant on lui demandait; mais il y avait entre le prince et lui un grand malentendu. Toute cette armée écrite sur le papier, dont M. de Vauban avait porté le dénombrement à l'île d'Yeu, en supposant même que le calcul ne fût pas illusoire, ne devait prendre une existence réelle que lorsque le prince serait venu se mettre à sa tête, et le prince ne voulait venir que lorsqu'elle existerait effectivement.

Hormis l'exhortation que Monsieur avait adressée aux chefs en leur disant qu'ils devaient se réconcilier, puisque telle était sa volonté, il ne pourvoyait nul-

lement à la nécessité de les faire agir de concert et de donner de l'ensemble et de l'unité à la guerre civile. Le roi Louis XVIII avait conféré à Charette le titre de généralissime; mais cette nomination était comme non avenue; lui-même n'avait pas imaginé d'en affecter l'autorité. Tout autre choix pris parmi les Vendéens ou les émigrés aurait eu encore moins de succès; d'ailleurs Monsieur n'eût voulu placer qui que ce soit dans une si haute position. Monsieur le duc de Bourbon avait paru un instant à l'île d'Yeu, et peut-être n'eût-il pas mis à son arrivée sur la côte de si grandes et difficiles conditions; il reçut l'ordre de retourner en Angleterre.

La prétention du comte de Puisaye de commander en Bretagne n'avait pas cessé de déplaire, malgré tous les efforts de M. de Vauban, et lorsqu'il revint de l'île d'Yeu apportant les instructions de Monsieur, il trouva son général dans une position fâcheuse. L'ami de Georges Cadoudal, Mercier la Vendée, était de retour en Bretagne depuis plusieurs semaines. Monsieur l'avait reçu avec la plus grande distinction et lui avait donné la croix de Saint-Louis; le petit état-major du prince l'avait pris fort en gré et lui avait parlé avec une intime confiance des affaires et des personnes. Aussitôt après son arrivée, Georges convoqua le conseil des Chouans du Morbihan. M. de Puisaye savait qu'il devait y être question de lui : il s'y rendit, fut très-mal accueilli et retourna auprès du conseil général, où il avait influence et autorité. Le conseil du Morbihan déclara que Puisaye avait perdu la confiance des royalistes et qu'on ne lui obéirait plus. On dit même que, par un article secret et non écrit, le général en chef fut condamné à mort. Toujours est-il que Mercier, es-

corté de douze soldats que commandait Saint-Régent (celui qui fut depuis auteur de la machine infernale), se présenta à la métairie où siégeait Puisaye avec son conseil, et lui signifia qu'il venait l'arrêter. Quelques officiers de Chouans qui se trouvaient là prirent la défense de leur général. Mercier ne put produire aucun ordre écrit, aucun pouvoir qui l'autorisât à ce qu'il prétendait faire; seulement il était porteur de la délibération du conseil du Morbihan, que Georges avait eu la précaution de ne pas signer.

Mercier se retira sans que M. de Puisaye pût songer à punir cet acte de rébellion. Peu après, M. de Vauban revint en Bretagne porteur des instructions de Monsieur, et comme il les communiquait au conseil du Morbihan qui ne reconnaissait plus l'autorité de Puisaye, il s'expliqua avec indignation sur la conduite qui avait été tenue envers un général honoré de la confiance des princes et des principaux chefs de la guerre civile. Mercier répondit qu'au contraire Monsieur détestait le comte de Puisaye et regardait comme un vrai malheur son commandement en Bretagne. Il ajoutait que c'était avec la connaissance des intentions et du désir de Monsieur qu'il avait voulu arrêter M. de Puisaye. M. de Vauban démentit ce propos, répéta les paroles flatteuses que Monsieur l'avait chargé de porter à Puisaye et produisit des lettres où le prince s'exprimait dans le même sens.

Mercier convint que Monsieur ne lui avait jamais articulé rien de défavorable au général Puisaye, mais que les princes désirent quelquefois des choses qu'ils ne demandent pas; « les personnes en qui Monsieur mettait sa confiance l'avaient mis, disait-il, à même de savoir à quoi s'en tenir. »

Georges Cadoudal parla avec plus de modération : — « Il peut y avoir des torts de part et d'autre, mais M. de Puisaye en a un qui, fondé ou non, n'est que trop réel : il a perdu notre confiance, et tout le Morbihan cesse de le reconnaître comme son chef. »

De ce moment l'importance de M. de Puisaye allait finir ; la Chouannerie ne pouvait plus présenter l'espoir d'une action subordonnée à une même autorité et dirigée selon des vues d'ensemble. Peut-être était-ce une nécessité inhérente à l'esprit de la population bretonne, à la configuration du pays, aux diversités d'opinions. Georges Cadoudal fut plus habile dans la pratique de cette guerre que M. de Puisaye. L'un voulait seulement maintenir la Bretagne en rébellion contre la République ; l'autre ne prétendait pas à moins qu'à opérer la contre-révolution complète.

Le départ de Monsieur, l'ajournement indéfini de toute expédition anglaise, la séparation formelle des Chouans du Morbihan ne dégoûtèrent pas M. de Puisaye de ses vastes projets ; moins le succès devenait vraisemblable, plus ses conceptions prenaient de développement. Son esprit, qui était réellement distingué, avait été faussé par l'habitude de l'intrigue. Au lieu de régler sa conduite et son action sur le cours naturel et probable des événements, au lieu de reconnaître sur quelle route on était poussé par la force des choses, il cherchait à obtenir de grands résultats par de petits moyens ; il avait ce besoin de faire qui s'inspire d'espérances chimériques. Évidemment l'autorité qu'il avait conservée en Bretagne était très-diminuée, mais il recevait encore des témoignages de déférence des principaux chefs de Chouans ; le Morbihan seul avait proclamé sa désobéissance. M. de

Frotté, M. de La Vieuville, M. du Boisgui et même M. de Scepeaux qui était censé général d'une autre armée, acceptaient son influence et ses projets. A ce moment son principal espoir était de décider Stofflet à reprendre les armes et à se concerter avec lui.

Cet accord une fois conclu, M. de Puisaye prétendait offrir à la France et à l'Europe un ensemble si imposant, que le parti royaliste armé prendrait place dans la balance politique; que les puissances étrangères auraient à compter avec lui; qu'un agent unique serait envoyé à Londres, et y serait admis dans une conférence européenne.

Le parti royaliste exigerait, comme base première et indispensable, que Louis XVIII fût solennellement reconnu roi de France et de Navarre. N'avait-il pas en France une armée de cent mille hommes armés pour sa cause? L'immense majorité des Français n'était-elle pas ouvertement déclarée pour lui? Les armées royalistes seraient alors considérées comme alliées des puissances belligérantes, et dès lors le droit des gens et les lois de la guerre protégeraient leurs prisonniers qui ne seraient plus impitoyablement mis à mort comme émigrés.

Pendant que Puisaye s'imaginait imposer des conditions à l'Europe entière, au nom d'une armée de cent mille hommes, Georges ne pouvait pas même réunir cinq mille Chouans pour protéger un débarquement de munitions apportées par les Anglais.

L'état de désordre où semblait être la France, le peu de respect qu'inspirait le Directoire, l'audace de la conspiration anarchiste faisaient encore illusion aux Vendéens et surtout aux émigrés. Les agents royalistes que la mort de Lemaître avait à peine intimidés, soutenaient leurs espérances, en leur promettant, comme

prochaine, une crise politique; en leur donnant comme témoignage d'une opinion nationale quelques conversations indiscrètes ou la complaisance avec laquelle ils étaient parfois écoutés. Les journaux de Babeuf, les injures qu'il adressait au gouvernement, le tableau de la société française telle que la Révolution l'avait faite, tracé avec une verve de haine et de mépris, charmaient les royalistes et leur paraissaient un signe certain du bouleversement de la République. — « Nous ne dirions pas mieux, disaient-ils, en lisant dans les pamphlets anarchistes : « Une République sans pain, sans bonheur « général, sans liberté, ne justifie que trop les diatribes « éternelles du royalisme contre la Révolution. »

Ainsi, encore que la situation observée d'un autre point de vue, ne dût présenter aux royalistes que des motifs de découragement, que des signes de leur impuissance, ils ne furent jamais plus dévoués à leur foi politique et plus ardents à combattre pour leur cause. Les émigrés ne pouvant venir en corps d'armée porter secours à la Vendée et aux Chouans, arrivaient isolément; ils se faisaient débarquer au pied de quelque falaise à la côte de Bretagne; la nuit, lorsque la lune n'éclairait pas, ils se glissaient entre les postes et les patrouilles de l'armée républicaine et allaient se joindre aux bandes de Chouans, ou se rendaient en Anjou pour servir sous les ordres de Stofflet. La plupart, et surtout ceux qui, n'étant plus jeunes, avaient les habitudes des officiers supérieurs de l'ancien régime, imaginaient difficilement quel genre de guerre ils allaient faire, à quelles privations ils seraient exposés, et ce que c'était que chouanner.

« Pourrai-je emmener deux domestiques ou un au moins? En quoi doit consister mon petit équipage? je

suppose qu'un ou deux porte-manteaux, garnis des choses les plus nécessaires, sont tout ce qu'il me faut, encore sera-t-il peut-être impossible de les transporter. Comment devrai-je être vêtu? Je suppose que ce ne sera pas avec mon habit de maréchal de camp. Pourrai-je porter le cordon rouge? trouve-t-on des selles, brides et mors pour équiper des chevaux? Faut-il d'autres armes qu'un sabre et des pistolets? J'ai un bon fusil à deux coups. »

Ces questions étaient adressées à M. de Scepeaux par un des plus braves et des plus honorés parmi les officiers généraux de l'émigration.

On trouve dans une lettre du chevalier de La Trémouille, qui venait d'arriver auprès de M. de Puisaye, une sorte d'instruction pour les jeunes hommes de bonne volonté qui songeaient à venir en Bretagne.

« Il faut n'avoir qu'un paquet dans un chausson, un bon fusil à baïonnette, une paire de pistolets à deux coups, un poignard, soixante cartouches, de forts souliers ferrés, et de bonnes jambes pour porter tout cela. Avant tout, le plus grand secret. Il faut arriver avec un esprit de douceur, d'honnêteté et de subordination. Surtout point de faiseurs, ni de freluquets, car ils n'y auraient pas une existence bien longue; j'en connais à qui je ne conseille pas de passer, à moins de changer beaucoup; autrement, ils seraient bientôt perdus[1]. »

Quelques-uns en effet, soit en ne sachant pas renoncer à leurs habitudes de luxe ou de bien-être, soit en manquant de prudence ou d'énergie, ou parce qu'ils se faisaient jeter sur un point où la côte était bien gardée,

1. *Mémoires* de Vauban. — Lettres du comte d'Autichamp et du chevalier de La Trémouille.

tombèrent aux mains des républicains, et ne furent pas épargnés. Ainsi périrent les deux fils du duc de Serent, M. de La Vieuville, M. de La Feronnière et d'autres encore. Beaucoup trouvaient journellement la mort dans les rencontres des bandes de Chouans avec les colonnes républicaines, ou étaient surpris dans quelque cabane.

La guerre se continuait ainsi en Bretagne : la chouannerie, sous la direction de M. de Frotté, prenait plus d'importance en Normandie; M. de Scepeaux, sur la rive droite de la Loire, inquiétait de plus en plus les républicains. Mais Stofflet se montrait encore sourd aux ordres du roi Louis XVIII, aux instructions que M. de Rivière lui avait apportées de la part de Monsieur, aux conseils de M. de Puisaye; tous les efforts du parti royaliste ne réussissaient point à lui faire reprendre les armes. Pour parler plus exactement, l'abbé Bernier, qui avait un pouvoir absolu sur son esprit, ne croyait pas qu'il fût raisonnable, ni possible, de recommencer la guerre en Anjou. Les émigrés arrivaient en foule au quartier général; une correspondance fréquente était suivie, avec Vérone où était alors le roi, avec Monsieur et les émigrés en Angleterre, avec le comité royaliste de Paris, sans que le général Hoche, qui n'ignorait aucun de ces détails, parût s'inquiéter. Ce n'est pas qu'il ajoutât foi aux pacifiques protestations que Bernier et Stofflet renouvelaient souvent, en lui demandant des entrevues et des conférences; mais il savait que la population de cette riche contrée, qui avait cessé d'être le théâtre de la guerre depuis un an, ménagée et traitée avec douceur par le gouvernement de la République, n'était plus disposée à une nouvelle rébellion; il était aussi informé de la division profonde qui régnait parmi

les officiers de cette ancienne armée d'Anjou. Une lettre qui fut interceptée en est un curieux témoignage et montre encore un mécompte et une illusion du parti royaliste.

— « Vos officiers, disait cette lettre adressée à Stofflet, sont mécontents de la manière dont on les traite, du mépris qu'on affecte à leur égard et des préférences qu'on donne à de nobles émigrés qui étalent de grands noms et n'ont jamais fait le coup de fusil dans la Vendée. C'est avec eux qu'on traite des affaires et non plus avec les intrépides officiers qui ont fait le coup de feu avec les patriotes et fait trembler la République. A la tête de votre nouveau conseil on ne voit que des émigrés; ils peuvent avoir du mérite; mais pourquoi met-on leurs signatures au-dessus des noms de Cadi, Forestier, Soyer, Nicolas, de ceux qui ont défait les bleus à Coron, à Châtillon, à Dol, à Pontorson? Pourquoi mettre au premier rang des personnages inconnus?... Si on éloigne de vous les officiers dont on méprise la naissance malgré leur bravoure et l'élévation de leurs sentiments, prenez garde au sort qui vous est réservé... Les émigrés sont incapables de former aucun rassemblement. S'ils continuent à influencer le conseil, vous pouvez être assuré que vos opérations échoueront, car vos anciens officiers se retireront; nous croyons que ces messieurs, qui nous regardent du haut de leur grandeur, ne feront jamais de grandes choses pour le pays et pour vous. Tous les jours on tient conseil, on discute, on délibère. On décidera, sans doute : alors il faudra que nous agissions et que nous allions à la distribution des coups de fusil. Nous voulons voir siéger au conseil ceux qui y ont droit. Cette conduite compromettra vous et le pays,

en engageant la guerre avant qu'on ait le moyen de la faire et qu'on se soit concerté avec les autres armées.

« Les émigrés devraient cacher leur nom et leur qualité, et s'abstenir de prendre leurs titres jusqu'à ce que les circonstances le leur permettent. Lorsque les républicains auront asservi le pays de Charette et de Sapinaud, ils vous reprocheront d'avoir reçu et caché ces messieurs, et ils agiront en conséquence. Que ferons-nous alors? »

L'abbé Bernier résistait à cette influence des émigrés qui, sans connaître l'esprit du peuple, sans avoir l'expérience de la première guerre, voulaient la renouveler. Comme il avait envoyé à l'île d'Yeu pour savoir les volontés de Monsieur, il reçut pour réponse les instructions que le prince avait adressées à tous les chefs de la Vendée et des Chouans. Dans un mémoire qui fut envoyé en Angleterre, Bernier expliqua comment il était impossible de se conformer aux ordres de Monsieur, et surtout de proposer aux Vendéens, qui avaient perdu une grande armée en passant la Loire et en laissant leur pays sans défense, de recommencer une semblable tentative et d'envoyer l'élite de leurs soldats faire la guerre en Bretagne. L'abbé Bernier, après avoir insisté sur les malheurs qui résulteraient infailliblement d'une prise d'armes, indiquait la conduite qui lui semblait prudente et habile : « Ouvrir des négociations avec la République; les traîner en longueur en multipliant les difficultés; tenir pendant ce temps-là le peuple en haleine; entretenir des liaisons au dedans et au dehors; s'occuper des préparatifs avec plus d'assurance et plus d'union; concerter un plan général pour l'époque

prochaine du débarquement promis par Son Altesse Royale. »

C'est dans cet esprit que Bernier et Stofflet se rendirent le 12 décembre à la conférence qu'ils avaient demandée au général Hoche; il n'avait pas en leur bonne foi plus de confiance qu'ils n'en méritaient, mais il croyait utile de les entretenir dans une disposition pacifique, qui rendrait d'autant plus difficile et imprudente, en la différant, la tentative d'insurrection dont ils avaient l'arrière-pensée. Bernier reproduisit des propositions qu'il avait déjà faites quelques mois auparavant. Il s'offrit pour remettre complétement l'ordre dans l'administration du pays, pour ramener les habitants des campagnes à une soumission entière et sincère au gouvernement de la République, dont il aurait été le commissaire et le délégué. En même temps, Stofflet eût été le commandant d'un corps militaire recruté dans le pays et se serait chargé de faire arrêter une foule de voleurs et de brigands, reste impur de la guerre civile. De cette manière, le règne des lois s'établirait sur toute la rive gauche de la Loire. Il demandait par avance que l'état de siége et le régime militaire fussent dès à présent remplacés par l'ordre constitutionnel.

Hoche engageait le Directoire à accepter ces propositions, non pas aveuglément et en se laissant duper, mais en plaçant Stofflet et Bernier sous l'autorité d'un agent civil et d'un officier général qui veilleraient sur eux en gardant la haute direction des affaires administratives et de la discipline militaire.

« Ce n'est pas, disait-il, avilir la dignité nationale que d'attacher au char de la Révolution ceux qui en furent les ennemis. Vous les séparerez ainsi de l'aristocratie qui compte sur eux; vous mettrez à profit la

confiance qu'ils inspirent aux habitants du pays. Ces habitants ne s'insurgeront plus, je m'en tiens pour assuré. »

Au reste, le général Hoche ne consentit point à traiter avec Bernier des questions qui ne se rapportaient pas directement au territoire de Stofflet. Il ne l'admit pas à plaider la cause des émigrés et des Chouans, à parler de Charette et du bas Poitou; à réclamer contre le désarmement des paroisses de l'arrondissement de Sapinaud qui avait violé la pacification.

Ces conseils semblaient appartenir à une politique qui jusqu'alors n'avait pas été celle du Directoire. Hoche avait commencé à la pratiquer, mais sans y être formellement autorisé; il ne se sentait ni approuvé, ni appuyé. Plus d'une fois il éprouva un tel dégoût de sa situation, qu'il parla de quitter son commandement et sollicita pour être placé à la tête d'une autre armée. Les modérés le regardaient comme un terroriste; les Jacobins le trouvaient sans énergie et complaisant aux ennemis de la République. Le Directoire jugea cette fois qu'il était trop rassuré sur les intrigues et les complots royalistes; par les rapports et les informations qu'il avait souvent donnés sur les relations et les correspondances des chefs vendéens avec les comités royalistes et les émigrés, lui-même, plus qu'aucun autre, avait excité les méfiances et les alarmes du gouvernement. Aussi n'était-ce pas pour les contre-révolutionnaires qu'il voulait des ménagements et des concessions. Son projet était de se concilier l'opinion et la confiance des paysans ou des petits propriétaires bourgeois qui avaient pris part à la guerre civile et qui demandaient l'oubli complet du passé et le repos.

Le général Hoche alla passer quelques jours à Paris. Après plusieurs conférences avec le Directoire et le ministre de la guerre, il revint avec des instructions telles qu'il les voulait avoir : elles lui donnaient plein pouvoir soit de prendre des mesures rigoureuses, soit d'user d'indulgence et de douceur. Il avait cru nécessaire d'exercer un pouvoir absolu sur les grandes villes où les rebelles avaient des agents et d'où ils tiraient des ressources; Nantes, Angers et d'autres villes furent mises en état de siége. Les généraux, qui commandaient les deux armées des côtes de Brest et de Cherbourg, se plaignaient d'être privés de tout moyen d'action par l'envoi des détachements dirigés sur l'armée de l'Ouest; les autorités et les populations de la Bretagne et de la Normandie murmuraient de ne pas être défendues contre les brigandages des Chouans; le commandement des trois armées fut concentré[1] sous l'autorité du général Hoche qui établit son quartier général à Angers.

Il envoya des instructions précises et détaillées aux généraux des diverses divisions et aux commandants des colonnes mobiles. Il avait reçu le pouvoir de destituer provisoirement les officiers, et il annonça que la discipline serait sévère. Il prit des mesures pour l'approvisionnement de l'armée, et contraignit à un meilleur service les agents de l'administration militaire, dont il avait été si mécontent.

Le grand pouvoir qui lui était confié, la volonté et l'espérance qu'il avait de terminer la guerre civile, furent annoncés aux pays insurgés par une proclamation pompeuse et déclamatoire, comme était alors le langage politique; il parlait avec malédiction et menace des

1. 28 décembre 1795.

ennemis de la République qui avaient renouvelé la guerre civile. — « L'Angleterre, fatiguée de nourrir quelques conspirateurs obscurs, les a vomis sur notre territoire ; n'importe, nos baïonnettes sauront les atteindre. Les vrais amis de la liberté se réunissent pour venger la patrie. On les traite de terroristes : on dit que vos chefs veulent dominer par la guerre et l'anarchie ; tandis que c'est nous qui voulons vous arracher à leur tyrannie et rétablir le règne des lois. Pour qui et pourquoi portez-vous les armes? Est-ce pour rétablir vos seigneurs? pour leur payer la dîme, les droits féodaux et la corvée? Ne voyez-vous pas que vous protégez vos bourreaux, et que vous êtes armés contre ceux qui veulent vous rendre vos droits! Nous comptons parmi ces droits celui d'adorer Dieu comme il convient à chacun. La République ne gênera aucun culte. »

Il offrait aux ennemis obstinés de la patrie la facilité de quitter la France. — « Préférez-vous absolument la tyrannie? allez ailleurs chercher des fers? Nous vous procurerons les moyens de passer sous la domination du maître que vous choisirez. » — Un appel était adressé aux réfugiés patriotes, aux républicains ardents chassés de leurs foyers par les rebelles. Mais il leur recommandait « de protéger l'innocent, d'accueillir le faible, de respecter la propriété de tous, et de faire chérir le régime républicain. »

Il promettait d'empêcher ou de punir sévèrement toute espèce d'indiscipline et de pillage, et disait aux soldats : — « Vous trouverez en moi un ami sûr, mais sévère, aussi ardent à réprimer vos désordres qu'à poursuivre les voleurs, les émigrés, les assassins et les autres royalistes, quels que soient la livrée ou le masque dont ils se couvrent. »

Peu de jours après son retour de Paris, le général reçut une nouvelle lettre de Stofflet et Bernier, qui l'assuraient encore de leurs intentions pacifiques et de la haute estime qu'ils professaient pour lui. Il n'avait pas été dupe de leurs propositions, et ne songeait même plus à les employer à l'accomplissement de ses desseins. Il croyait avec certitude que Bernier ne consentirait jamais à la paix, si elle ne lui laissait pas une position supérieure et indépendante sur le théâtre de la guerre civile, et que sa chimère était de devenir le directeur principal du parti royaliste militant, chargé de négocier avec les princes et le ministère anglais, ayant pouvoir de réunir et mettre en mouvement les diverses insurrections; en attendant, il comptait traiter avec le gouvernement de la République, de puissance à puissance. « Bernier voudrait faire de Stofflet un prince dont il serait le ministre, » écrivait le général Hoche au Directoire.

Cette prétention ne pouvait être admise par le général ni par le gouvernement; les paroisses qui environnaient le territoire de Stofflet étaient successivement désarmées. Il allait être cerné de tous côtés.

D'autre part, l'abbé Bernier voyait croître son importance parmi la faction royaliste. M. de Puisaye, qui suivait, sans être ni découragé ni clairvoyant, un dessein à peu près semblable, était en correspondance habituelle avec lui; il lui témoignait tant de considération et de déférence qu'il lui offrit la haute mission d'agent général des royalistes à Londres et auprès des princes. Comme Bernier comprenait que, hors de la Vendée, son importance serait bientôt annulée, il désigna le comte de Colbert Maulevrier, qui avait en

Anjou une grande importance par sa fortune et sa position.

Tout étant ainsi réglé, l'abbé Bernier envoya à Stofflet, pour qu'il y apposât sa signature, deux proclamations, l'une adressée à ses anciens compagnons pour les rappeler aux armes, et l'autre aux soldats des armées républicaines pour les engager à quitter leurs drapeaux.

On imprima et l'on publia en même temps une pièce, dont sans doute les royalistes attendaient un grand effet, qui fut à peine remarquée et n'émut nullement l'opinion publique : c'était une déclaration du roi Louis XVIII, datée de Vérone, le 8 juillet 1795, aussitôt après la mort de Louis XVII. Il l'avait envoyée à Charette, qui ne l'avait pas fait imprimer, et à Stofflet, qui n'était point alors décidé à rompre la pacification.

Cet acte royal, écrit avec soin et dans des idées de prudence et de modération dont le prétendant faisait profession, est curieux comme expression d'un immuable sentiment de son droit et d'une conviction que sa légitime autorité ne pouvait souffrir ni interruption ni diminution. L'idée d'une transaction, d'une concession à faire, soit à la nation qui le rappellerait, soit au parti qui pourrait le ramener, ne se présentait pas à son esprit. Il se comparait à Henri IV, sans se souvenir que le chef de sa race, encore qu'il eût vaincu par les armes, avait su discerner les nécessités de sa position, et que les inspirations de son caractère généreux avaient été conformes aux conseils de la politique.

Ainsi Louis XVIII, en parlant de clémence, supposait qu'elle ne lui serait nullement commandée par les circonstances, et qu'on lui devrait une grande recon-

naissance s'il n'agissait point avec une juste rigueur. S'il pardonnait, ce n'était pas sans reproches : — « Vous fûtes entraînés dans l'irréligion et la révolte ; depuis ce moment, un déluge de calamités a fondu sur vous. Vous fûtes infidèles au Dieu de vos pères, et ce Dieu justement irrité vous a fait sentir tout le poids de sa colère. » — Et alors, suivait une triste peinture du règne de la Terreur et de l'anarchie qui lui succédait : — « L'impiété et la révolte ont causé vos tourments, il faut en tarir la source ; il faut revenir à cette religion sainte qui attirait sur la France les bénédictions du ciel. Il faut rétablir ce gouvernement qui fit, pendant quatorze siècles, la gloire et les délices de la France. »

Le roi s'engageait ensuite dans la controverse si souvent essayée sur l'existence d'une constitution française datant de l'origine de la monarchie ; il confondait ce qui constitue l'existence d'une nation, c'est-à-dire son unité, ses mœurs, ses traditions, ses lois civiles, avec les lois politiques fixes et positives qui peuvent garantir les droits de tous et de chacun, qui déterminent la forme du gouvernement, qui règlent les attributions de chaque pouvoir.

Le roi assurait donc que les lois fondamentales du royaume étaient inhérentes à la transmission héréditaire de l'autorité royale. Ainsi l'enregistrement des lois par les parlements, le vote de l'impôt, la garantie donnée à toutes les personnes et à toutes les propriétés, l'admissibilité de tous les citoyens à tous les emplois, se trouvaient, disait-il, dans cette antique et sage constitution qui avait traversé les siècles.

Mais, comme ses prédécesseurs avaient toujours contesté ces droits publics des Français, n'avaient pas

laissé de réalité aux garanties sans cesse réclamées, et ne s'étaient jamais résignés à aucun contrôle de leur autorité, il fallait bien convenir que beaucoup d'abus avaient altéré ces lois constitutionnelles et avaient pu faire douter de leur existence.

Louis XVIII rappelait donc que son frère avait voulu des réformes indispensables, et avait laissé à son successeur le devoir de les accomplir. C'est ainsi qu'il répondait d'avance à la voix publique qui niait la prétendue constitution de l'ancien régime; il ajoutait avec plus de raison qu'il vaut mieux, quand cela est possible, réformer ce qui est ancien qu'essayer ce qui est nouveau; mais il ne s'engageait pas à ces réformes: elles étaient ajournées à l'époque où l'autorité royale, ayant recouvré la plénitude de ses droits, aurait remis toutes choses dans l'ordre et dans le calme. En insistant sur le rétablissement des trois ordres, et de « cette échelle de subordination, » si violemment brisée par la Révolution, il touchait une fibre singulièrement irritable.

Le roi s'affligeait et s'indignait qu'on le peignît, aux yeux des Français, comme un vengeur irrité. Il assurait d'avance qu'à ses yeux les crimes ne paraîtraient que de simples erreurs; que tous les Français qui, abjurant des opinions funestes, viendraient se jeter aux pieds du trône, y seraient reçus; que les Français coupables trouveraient en lui non plus un juge inflexible, mais un père compatissant. — « Tous seront nos enfants : les uns en ont conservé le titre par une vertu constante; les autres l'ont reconquis par un salutaire repentir; tous participent à notre amour. »

C'était de nobles sentiments; toutefois leur expression supposait que le roi reviendrait et régnerait comme

un vainqueur et un maître, et que les pardons et les amnisties dépendraient uniquement de sa clémence et de sa générosité; mais son entourage, mais les émigrés, mais les courtisans et les conseillers intimes de la contre-révolution ne tenaient point ce langage. N'auraient-ils aucune influence? Aucune autorité ne leur serait-elle confiée? Ne réussiraient-ils pas à détourner, au profit de leurs vengeances ou de leurs intérêts lésés, l'emploi du pouvoir absolu? Telles étaient les questions que soulevait cette proclamation. D'ailleurs elle mentionnait expressément une exception fort concevable de la part du frère de Louis XVI; sans se conformer aux chrétiennes intentions du roi martyr, sans réfléchir que la politique pourrait conseiller la même clémence, il appelait le glaive de la justice sur la tête des conventionnels, qui, le 21 janvier, avaient voté la mort. Or, le Directoire exécutif, nommé par la majorité de la Convention, était composé de cinq conventionnels régicides. Ainsi le gouvernement républicain était engagé dans une guerre à mort avec une restauration monarchique. Par combien de convulsions intérieures, par combien de guerres civiles et étrangères faudrait-il passer avant de la concevoir comme possible?

Les paroles adressées à l'armée étaient offensantes — « Qui eût osé croire que la perfidie et la rébellion pourraient atteindre cette armée, jadis l'appui du trône et dévouée de tout temps à l'honneur et au roi? Ses victoires ont prouvé que le courage est ineffaçable dans le cœur des Français; mais que de larmes doivent coûter ces succès si funestes. Ils ont été le principe de l'oppression générale. Ils ont été l'appui; ils ont fomenté l'audace de vos exécrables tyrans. C'est l'instrument dont la Providence s'est servie pour le châtiment

de la France. Mais l'armée française ne peut pas être longtemps l'ennemie de son roi. Puisqu'elle a conservé son antique bravoure, elle reprendra ses premières vertus. »

Louis XVIII parlait un autre langage aux soldats de Charette et de Stofflet. — « Et vous, invincibles héros, que Dieu a choisis pour être les restaurateurs de l'autel et du trône, vous qui avez entretenu au sein de la France le flambeau de la foi et le feu sacré de l'honneur; vous, notre consolation et notre espoir, illustres armées catholiques et royales, dignes modèles de tous les Français, votre roi n'oubliera jamais vos services, votre courage, l'intégrité de vos principes et votre inébranlable fidélité. »

Cette déclaration était donc non pas une espérance de paix, de bonheur, de sympathie pour la France, c'était un manifeste de guerre civile.

Le général Hoche prit et publia aussitôt un arrêté qui ordonnait que trente mille hommes entreraient en Anjou et y vivraient aux dépens du pays, tant qu'il ne serait pas soumis et désarmé. En même temps il garantissait protection et sûreté aux paroisses qui se soumettraient sur-le-champ ou qui feraient prendre des émigrés ou chefs de rebelles. Il annonçait aussi que le culte catholique serait respecté, et qu'aucun recrutement forcé ne serait exigé.

La déclaration de guerre de Stofflet était du 26 janvier. Dès le 28, Hoche avait passé la Loire, non pas avec trente mille hommes, car il était loin de pouvoir disposer d'une telle force, mais avec deux régiments et un bataillon d'excellents soldats. Il écrivait au Directoire : « Les campagnes ne veulent pas se soulever. Je

vais faire promener des colonnes dans le pays. Stofflet payera cher sa sottise; sa guerre ne durera pas plus de quinze jours. »

Les mesures que le général Hoche venait de prendre, surtout le langage de ses arrêtés et de ses proclamations semblaient annoncer de telles rigueurs, il avait cru à propos d'exercer une si efficace intimidation, que le Directoire s'inquiéta un instant et craignit que la guerre de la Vendée ne se rallumât par la terreur. Il est vrai que Hoche devait sans cesse étonner et inquiéter le gouvernement : tantôt le langage de ses rapports et même les déterminations qu'il annonçait donnaient à supposer qu'il traitait avec trop de ménagement les ennemis tout en promettant de les combattre et de les détruire. Tantôt il exécutait impitoyablement les rigueurs qu'il avait semblé proclamer seulement pour faire peur. C'est ainsi que, contre le gré du Directoire, il fit condamner et exécuter M. de Béjarry et deux autres officiers vendéens qui étaient venus traiter au nom de Sapinaud et de son armée avec le général Willot. Or, M. de Sapinaud était allé avec le peu d'hommes qui lui restaient se joindre à Stofflet. Willot était devenu depuis quelque temps très-suspect au général en chef qui le croyait réactionnaire et royaliste, en quoi il ne se trompait point. Ne lui ayant pas donné pouvoir de traiter aux conditions qu'il avait consenties, Hoche le désavoua, lui fit quitter son armée et imputa aux négociateurs vendéens le crime de trahison. En cette occasion il eut à se justifier du soupçon de terrorisme. « Au nom de Dieu, écrivait-il, faites surveiller ma conduite. Je suis chaud; mais rien ne me répugne autant que l'injustice, et je déteste le parjure. On vous

dit que les mesures sévères feront reprendre les armes, et moi je vous assure que tant que les Vendéens auront les moyens de faire la guerre à la République, ils la feront. » Hoche fut souvent obligé de recommencer cette apologie, et, pendant quelques semaines, il eut le chagrin de passer pour un révolutionnaire jacobin. Cette imputation était injuste; il avait trop de sens pour être entièrement dominé par les préjugés et les passions d'un parti. Toutefois il n'était pas assez maître de ses vives impressions, pas assez dégagé d'opinions absolues pour être destiné à prendre un grand rôle d'ambition. Il avait la politique d'un chef d'armée, mais n'arrivait pas jusqu'à la politique de gouvernement.

Il doutait si peu du très-prochain anéantissement de Stofflet; il voyait avec tant de certitude que le pays se refusait à la guerre, qu'il commença à envoyer la meilleure partie de son armée en Bretagne, où les Chouans commettaient de jour en jour plus de ravages. De sa personne, il se plaça à Montaigu de manière à empêcher toute communication entre Charette et Stofflet; nulle précaution n'était plus essentielle.

Stofflet ne réussit point à rassembler plus de trois cents hommes; il essaya une attaque sur Chemillé; les républicains y étaient en force; il voulut ensuite se porter sur Bressuire et revint bientôt après sur ses pas. Aucune paroisse ne l'accueillait, et sa petite troupe, loin de se recruter, s'affaiblissait de moment en moment. Il la licencia et ne songea plus qu'à trouver une retraite pour échapper aux colonnes républicaines. Deux de ses officiers furent peu après surpris ou vendus et fusillés.

Dans la nuit du 23 au 24 février, un détachement de deux cents hommes d'infanterie et de vingt-cinq

cavaliers sortit de Chemillé pour cerner le château de Souchereau, où l'on croyait que Stofflet était caché. On n'y trouva personne; le détachement continua à suivre la direction qui lui avait été indiquée, et, non loin de là, le commandant fit entourer la métairie de la Saugrenière. Quelques sentinelles placées au dehors étaient endormies et furent enlevées. On arriva jusqu'à la porte de la métairie; on répondit au qui-vive : « Royaliste! » et l'on entra dans la maison; Stofflet s'y trouvait avec cinq autres hommes; sommé de se rendre, il s'élança sur un des grenadiers républicains, le saisit aux cheveux, et se débattit pendant quelques instants avec une extrême violence.

Il fut emmené à Angers. Dès le jour de son arrivée, le conseil de guerre fut réuni pour le juger. Il comparut devant ses juges avec un maintien ferme et une noble résignation. — « Je ne suis, disait-il, qu'un officier royaliste, et je n'avais que mon épée; puisqu'elle est brisée, Charette saura me venger; il tiendra jusqu'à la dernière extrémité. »

Il avait été soldat pendant dix-huit ans; puis, ayant pris sa retraite, il était garde-chasse de M. de Maulevrier. On lui demanda au nom de qui il combattait. Sa réponse fut singulière : — « Au nom du roi, c'est-à-dire du premier homme qu'on aurait pu mettre sur le trône. » Il donna pour motif de sa reprise d'armes qu'on n'avait pas tenu les conditions stipulées avec les représentants du peuple; il déclara que son rassemblement n'avait été que de trois ou quatre cents hommes, et qu'il avait eu l'intention d'attaquer le poste qu'il avait jugé le plus faible. S'il s'était débattu contre les soldats qui étaient venus l'arrêter, c'était par le désir de se faire tuer sur-le-champ. »

Le jugement fut prononcé le 26 février, et Stofflet fut exécuté aussitôt après. Son courage le suivit jusqu'au dernier moment; quatre de ses compagnons furent fusillés en même temps que lui. C'étaient des hommes obscurs sans commandement et sans importance parmi les rebelles. L'un d'entre eux était allemand ; fait prisonnier en 1793, il s'était d'abord enrôlé dans les chasseurs de la Montagne; tombé ensuite entre les mains des Vendéens, il avait pris service chez eux. Un cinquième était un jeune paysan de quatorze ans ; il déclara que sa mère n'avait pas de quoi le nourrir et qu'il était entré dans la métairie pour demander du pain. Il ne trouva pourtant point grâce entière devant le conseil de guerre et fut condamné à la détention jusqu'à la paix générale. La justice militaire était impitoyable depuis le renouvellement de la guerre.

Il y avait un mois que Stofflet, contre toute raison, et probablement sans espérance, avait été décidé à reprendre les armes par les conseils de l'abbé Bernier; cette fin déplorable pouvait donc lui être imputée; la voix publique porta contre lui une plus grave accusation; il était caché depuis trois jours dans la métairie de la Saugrenière et y avait donné rendez-vous à Stofflet. Apprenant que cette retraite était peu sûre, il la quitta sans lui donner aucun avis et se réfugia dans une maison qui en était peu éloignée. Si ce ne fut pas une trahison, c'était du moins une coupable négligence, ou un soin trop exclusif de sa propre sûreté.

Maintenant il ne restait plus sur la rive gauche de la Loire, sur ce théâtre de la première et grande guerre civile, d'autre résistance à vaincre que l'énergique

courage de Charette. Si Stofflet mourant s'était fait illusion en le regardant comme son vengeur, il ne se trompait point en comptant que ce dernier chef des Vendéens tiendrait jusqu'à la dernière extrémité. Sans son inflexible caractère, sans son dédain du danger et de la mort, peut-être eût-il été comme Stofflet abandonné de ses soldats et délaissé par l'opinion des habitants. Même avant que Monsieur eût quitté l'île d'Yeu et que tout espoir d'un débarquement fût évanoui, il s'était formé, dans son armée et parmi ses meilleurs officiers, un parti de la paix. Déjà on lui disait respectueusement et avec soumission : — « Je vois tous les habitants désirer la paix. J'ignore quels moyens vous pouvez avoir de continuer la guerre. Si l'honneur le commande, je suis prêt à vous obéir. Mais avons-nous les moyens suffisants? Le paysan à la fin ne tournera-t-il pas ses armes contre nous? Je ne crains pas de mourir, mais il serait malheureux de ne point réussir et de finir d'une manière aussi triste[1]. »

Forcé d'abandonner son quartier général de Belleville, Charette commença à errer de paroisse en paroisse, rencontrant souvent des colonnes républicaines sur lesquelles il obtenait parfois quelque avantage. Il n'avait plus de magasins, plus de centre d'opérations; trouver de quoi vivre était aussi le motif de ses déplacements continuels.

Cette guerre sans espoir lassa bientôt la constance des plus vaillants et des plus dévoués amis de Charette. Des réunions eurent lieu presque sous ses yeux pour parler de la paix. Un mémoire fut rédigé et présenté au général par le jeune La Roberie, commandant de sa

1. Lettre de Dubois aîné.

cavalerie, qu'il aimait et estimait comme l'officier le plus distingué de son armée; également brave et spirituel, il avait, pendant la pacification, rempli une mission en Angleterre où on l'avait jugé très-supérieur à tous les agents qui faisaient souvent ce voyage.

Charette reçut le mémoire, et après l'avoir lu, il dit avec sang-froid : — « Messieurs, le roi m'a ordonné de continuer la guerre, je la continuerai jusqu'à la mort, et j'espère que les officiers de mon armée ne me solliciteront plus de faire une paix honteuse. »

Il ne fit en public aucun reproche à La Roberie, mais lorsqu'ils furent seuls : — « Comment, dit-il, vous perdez en un jour l'honneur de tant de belles actions que je vous ai vu faire pendant la guerre! »

Peu de jours après, il y eut une rencontre avec les républicains, et La Roberie, que le reproche de son général avait atteint au cœur, se lança sur les ennemis : — « Je vous montrerai, dit-il à Charette, que je ne suis pas changé, et que je n'aime pas la République; » et il s'écriait : — « Voici mon dernier jour! » — La petite rivière de la Boulogne séparait les deux armées; il s'y jeta et arriva le premier sur l'autre bord, où dès le commencement du combat il tomba percé de balles; on le releva et il mourut le soir même.

Une tentative qui fut presque imposée à Charette par la plupart de ses officiers et même par l'opinion de ses soldats, mais dont il prévoyait les funestes conséquences, augmenta sa détresse. Il essaya de se porter avec toutes ses forces dans le pays de Bocage, de passer la Sèvre pour aller en Anjou se joindre à Stofflet, qui allait bientôt se déclarer. Dès qu'il eut passé Montaigu, il se trouva entouré des colonnes républicaines, sans possibilité de résistance. La déroute fut complète;

le peu de bagages et de vivres qu'emportait cette armée fugitive tomba au pouvoir des républicains[1]. Ce fut en désordre que les Vendéens dispersés purent regagner leur pays, après avoir perdu beaucoup de monde. Charette avait emmené environ cinq mille hommes. Deux jours après, en rentrant dans son territoire, il était accompagné de six officiers.

Toutefois, s'étant recomposé une armée beaucoup moins nombreuse et moins courageusement disposée, il se cantonna dans la paroisse du Poiré, non loin de la Roche-sur-Yon. Se voyant encore poursuivi par les colonnes républicaines et contraint à courir çà et là, non pour combattre, mais pour chercher un refuge, il se décida à licencier son infanterie, c'est-à-dire à renvoyer chacun chez soi pour se réunir lorsqu'un nouveau rassemblement serait ordonné. Environ quatre-vingts volontaires refusèrent de le quitter ; encore que sa marche dût en être gênée, il ne put repousser leur dévouement. Ainsi il resta avec eux et avec cent cinquante officiers ou cavaliers.

Dès lors les républicains n'opérèrent plus avec des colonnes nombreuses; des détachements de cavalerie parcouraient la campagne, afin de rencontrer Charette. Parfois sur la lisière d'un bois, dans une de ces landes couvertes de genêts, un combat s'engageait vivement entre sa faible escorte et les cavaliers qui le poursuivaient. Ils le voyaient de près et le reconnaissaient au panache de plumes de son chapeau, chargeaient sur lui et combattaient main à main avec le général vendéen. Ces rencontres étaient souvent meurtrières pour les uns comme pour les autres. Après avoir échappé

1. 2 janvier 1796.

à ce péril, c'était presque toujours à quelques lieues de là qu'il fallait aller chercher un refuge, en ne suivant aucun chemin tracé, franchissant les haies et les fossés.

Cependant la plupart de ses officiers pressaient chaque jour Charette de traiter avec les républicains. Ils insistaient au nom de la généralité des habitants qui voulaient absolument la paix. Leur opinion était approuvée et même déterminée par presque tous les curés. Hoche avait reconnu quelle était leur influence; il les avait ménagés et protégés contre l'intolérance jacobine, contre les préventions du gouvernement, contre les mauvais procédés des officiers et des soldats. Tout en professant la frivole et dédaigneuse impiété alors si répandue et se gardant bien de passer pour un dévot ou un croyant, il maintenait la liberté du culte. — « S'ils ont peur de célébrer la messe dans leur église, qu'ils viennent la dire dans ma chambre. » Tel était son propos.

Ce fut par l'abbé Guesdon, curé de la Rabatelière, que le général Gratien, avec autorisation du général en chef, fit parvenir à Charette les conditions qu'il pourrait obtenir. La plupart de ses officiers le pressèrent encore d'entrer en négociation.—« Vous pouvez, dit-il à M. de Couetus, un des chefs les plus distingués de son ancienne armée, faire là-dessus ce que vous jugerez convenable. Mais je ne m'engage point à consentir au traité que vous signerez. »

M. de Couetus se rendit auprès du général Gratien, qui le reçut amicalement et répondit qu'il en référerait au général Hoche. — « En attendant, dit il, tâchons de ne pas nous rencontrer, car j'ai ordre de vous poursuivre sans relâche. »

Il rapporta cette réponse à Charette, qui l'avertit de

prendre ses précautions et de se souvenir des prisonniers de Quiberon. Cette méfiance était fondée; l'officier qui commandait à Challans fit, la nuit suivante, investir le château de M. de Lépinay où se trouvait M. de Couetus avec trois autres Vendéens. Ils furent traduits devant une commission militaire qui condamna à mort M. de Couetus et deux de ses compagnons. On lui imputa le massacre de quelques soldats républicains qui avaient été tués dans un combat récent, et surtout d'avoir signé, conjointement avec Charette, une commission pour M. Thouzeau, l'un de ses compagnons qui était envoyé à l'île d'Yeu près de Monsieur. Afin de ne le point condamner, quelques-uns des juges lui indiquèrent qu'il pouvait désavouer sa signature; il s'y refusa.

Les intentions du général Hoche furent communiquées à Charette: on lui offrait « de le faire passer en Angleterre avec sa famille et tous ceux qui voudraient l'accompagner; s'il préférait se retirer en Suisse, il y serait conduit accompagné de l'adjudant général Travot. Quant à ses biens, on lui en ferait passer les revenus tous les trois mois. » Le général Gratien ajoutait que « si dans les quarante-huit heures, il n'acceptait pas ces conditions, il le poursuivrait à outrance, ainsi que tous ceux qui lui donneraient asile; qu'il ferait enlever, hommes, femmes, enfants, bestiaux, subsistances et généralement tout ce qui pourrait leur appartenir. »

Charette convoqua ses chefs de division, La Roberie l'aîné et Guérin dont les frères avaient péri récemment, Lecouvreur, chef de la division de Legé, et Rezeau de Montaigu. Il ne leur dissimula aucunement la tristesse de la situation et le peu d'espoir de la voir

changer. Puis il demanda à chacun son avis; tous répondirent qu'il était impossible de continuer cette misérable vie qui ne pouvait même se prolonger longtemps. Il y en eut qui lui proposèrent, s'il ne voulait pas traiter, de se déguiser pour sortir de France, et eux alors s'arrangeraient avec la République.

— « Comment, leur disait-il, vous pourriez consentir à me quitter, tandis que je ne voudrais pas abandonner le moindre de mes soldats? Avez-vous oublié pour quelle cause vous combattez? Pour moi j'aime mieux la mort que de sacrifier mon armée, mon pays et mon roi. Nous aurons à nous battre, dès demain peut-être : c'est là où je reconnaîtrai à qui l'honneur est cher.

— Ah! vous êtes trahi, général, vous êtes perdu! » s'écria l'abbé Remaud présent à cette conférence. Charette le savait bien, mais il voulait aller jusqu'au bout; il écrivit à Stofflet en lui envoyant sa réponse au général Gratien. « Elle n'exprime que bien faiblement, disait-il, mon attachement inviolable à la cause que nous défendons. » La lettre arriva après la mort de Stofflet.

Il ordonna un rassemblement général de toute l'armée; il voulait tenter encore un effort. Ses divisionnaires lui avaient dit leur dernier mot; ils n'obéirent point et les paroisses ne furent pas convoquées; d'ailleurs on n'avait pas le temps nécessaire pour les faire venir et les réunir.

Comme le général Gratien n'avait donné que quarante-huit heures de délai, tout était préparé pour investir Charette dès que son refus serait connu[1]. Il venait de quitter la métairie où il avait couché, lorsqu'il

1. 21 février 1796.

rencontra au-devant de lui une nombreuse cavalerie républicaine. La défense fut désespérée. Dans un chemin creux, où les chevaux s'enfonçaient dans les bourbiers, où à peine deux cavaliers pouvaient passer de front, les Vendéens étaient écrasés par les dragons républicains, qui les sabraient ou les tuaient à coups de pistolet à bout portant. Là périrent le frère et le neveu de Charette, ainsi qu'un jeune Baumel, neveu de La Rochejacquelein, qui avait succédé à La Roberie dans le commandement de la cavalerie.

Le soir, lorsqu'on put s'arrêter et se compter, il ne restait plus que cinquante cavaliers autour de Charette; les plus vaillants étaient morts. Beaucoup d'autres avaient disparu pour ne plus revenir. Trois des chefs de division qui avaient conseillé la paix allèrent se rendre au commandant républicain de Vieille-Vigne. Ils furent bien accueillis et donnèrent à espérer qu'ils feraient prendre Charette. Hoche, après quelques informations, n'eut pas confiance en leur trahison et les envoya prisonniers au château de Saumur[1].

Le curé de la Rabatelière soupçonné, d'après de graves indices, d'avoir aussi offert aux commandants républicains de leur faire connaître l'asile où Charette s'était retiré, fut massacré, sinon par ses ordres, du moins par deux soldats de son armée qui le lui avaient dénoncé.

Quelques jours après Charette avait réuni environ trois cents jeunes hommes, qui pleins d'ardeur et de dévouement pour lui, étaient venus lui demander des armes et des munitions. A peine avait-on commencé à

1. La Roberie n'avait pas encore fait sa soumission. Elle fut du 2 mars, et la lettre de Hoche est du 27 février.

leur en distribuer que les républicains arrivèrent. Ce fut une nouvelle déroute où Charette perdit le reste de sa cavalerie : le soir il arriva, lui troisième, à cinq lieues du village où l'on avait combattu.

Depuis lors ce ne fut plus une guerre, mais une chasse : ce n'était pas à le vaincre, mais à le traquer qu'étaient occupés les officiers républicains. Jamais il ne passait plus de deux heures dans le même endroit. Partout des postes ou des patrouilles qui l'entouraient ou le poursuivaient; partout la crainte d'être trahi ou vendu. Les habitants qui lui avaient donné l'hospitalité étaient emmenés en prison et leur maison pillée; souvent il avait des rencontres avec quelque détachement, où était encore diminué le très-petit nombre de ses compagnons.

Telle fut la vie qu'il mena pendant les trois premières semaines du mois de mars 1796[1]. Dans la nuit du 23 au 24, il avait couché dans une maison sûre près du village de Mormaison. Au point du jour, on entendit des coups de fusil. Le commandant Valentin faisait une battue générale; le hameau était cerné; on fouillait les genêts; on visitait les maisons. Néanmoins, après cinq heures de marche en traversant les haies et les fossés, Charette se trouva dans un petit bois. Les républicains l'avaient suivi de loin, mais sans le perdre de vue, et, pendant cette longue course on s'était mutuellement tiré des coups de fusil. Quelques-uns de ses compagnons avaient été tués et il avait été blessé plusieurs fois; enfin ses forces étaient épuisées; il tomba à genoux au pied d'un arbre, et s'écria d'une voix déjà af-

1. Mémoires manuscrits de l'abbé Remaud, témoin oculaire.

faiblie : — « Courage, mes amis, combattons jusqu'à la mort pour Dieu et pour le roi ! » — Alors un de ses braves soldats, Caffet, s'élança vers lui. — « Mon général, dit-il, nous sommes forcés. Donnez-moi votre chapeau; ils me prendront pour vous. On me poursuivra; je serai tué, mais vous pourrez vous sauver. »

Il le fit comme il le disait. Les cavaliers se mirent à sa poursuite; mais en revenant sur ses pas pour trouver passage dans une haie, il se retourna. Un des guides des républicains reconnut que ce n'était pas Charette. On retourna dans le bois. Son fidèle domestique avait essayé de l'emporter; il était tombé percé de balles sur le corps sanglant de son maître presque évanoui.

Poursuivi par la colonne de l'adjudant Valentin, Charette avait été rejeté sur la colonne de l'adjudant général Travot. — « Est-ce toi, Charette? dit-il. — N'est-ce pas Travot qui me prend ? Eh bien oui, je suis Charette. »

Travot doutait encore; il répéta sa question. — « Foi de Charette, c'est moi-même. » Alors Travot l'aida à se relever, et lui montra beaucoup d'égards. Un républicain voulut se jeter sur lui et le percer de sa baïonnette, Travot le fit arrêter et punir sévèrement.

Charette fut conduit d'abord à Angers, puis à Nantes, où il arriva en bateau escorté de chaloupes canonnières, par précaution contre les entreprises qu'auraient pu faire les Chouans de M. de Scepeaux pour le délivrer. En descendant du bateau, il dit avec quelque émotion : — « Voilà donc où m'ont conduit ces gueux d'Anglais! »

Le capitaine chargé de le garder en prison se comporta convenablement et ne permit à personne de manquer d'égards pour lui. Il s'entretint pendant quelques

instants avec sang-froid et d'un ton familier et dégagé : — « Vos chasseurs sont infatigables. Mais sans mes blessures, ils ne m'auraient pas pris. »

Un chirurgien se présenta pour le panser. — « Ce n'est pas la peine, dit-il, cela me ferait souffrir inutilement. » On le conduisit dans sa chambre, il se coucha et s'endormit d'un profond sommeil.

Le lendemain il fut amené à l'état-major. Par une grossièreté barbare on lui fit traverser à pied toute la ville de Nantes; un an auparavant il y avait fait une entrée triomphale; il retrouva le même peuple, la même foule qui s'empressait maintenant à le voir marcher à la mort. Toutefois, malgré les rancunes cruelles de la guerre civile, la populace lui épargna tout outrage. Il n'en fut pas ainsi du général qui le conduisait et qui le traita de brigand et de scélérat. — « Monsieur, lui dit Charette, si je vous avais pris, je vous aurais fait fusiller sur-le-champ. »

Il était habillé d'une veste grise souillée du sang de ses blessures. Un mouchoir enveloppait sa tête blessée. Il portait le bras gauche en écharpe : trois doigts de cette main avaient été coupés d'un coup de sabre. Sa contenance était assurée, son regard impassible, sa physionomie calme et naturelle. Il n'était ni hautain ni abattu.

Il fut ensuite ramené en prison. Ses blessures lui causaient de si vives souffrances et il était si affaibli, qu'il s'évanouit dans ce trajet; on le fit entrer dans une boutique où il prit un verre d'eau. Rentré en prison, il lui fut permis de voir sa sœur. Il essaya de lui donner du courage; pour lui il n'avait ni trouble, ni tristesse, et s'amusait même des jeux d'une petite fille du geôlier.

Le lendemain, 29 mars, il fut amené devant ses juges.

Il répondit avec franchise et simplicité aux questions qui lui furent adressées. Il avoua ses correspondances et ses relations avec le roi Louis XVIII et avec Monsieur. On lui demanda dans quel dessein il avait commencé la première guerre avant d'être en rapport avec les princes : — « J'avais en vue, répondit-il, de procurer à la France un gouvernement monarchique. » — Il ne répéta point ce qu'il avait dit dans ses proclamations sur les promesses que lui auraient faites les représentants du peuple lors de la pacification. Seulement, il répondit que, d'après leur conversation et d'après les conjectures que faisait concevoir alors la situation du gouvernement, il avait pu supposer qu'on lui donnait des espérances qui ensuite avaient été trompées ; mais lorsqu'il avait repris les armes, il ne comptait plus sur l'aide d'aucune des factions qui se disputaient le gouvernement.

Il avoua la situation désespérée de son parti, et le découragement des paysans depuis l'instant où les chefs de division s'étaient rendus, mais il ne se plaignit de personne. — « Pourquoi alors n'avez-vous pas cherché à quitter le sol de la Vendée? — Pour ne pas abandonner la cause que je défendais. » Il ajouta que lorsqu'on l'avait pris, il aurait pu croire qu'on avait l'intention de traiter avec lui, puisque le curé de Mormaison avait été chargé de lui faire des propositions, dont à la vérité il avait différé de prendre connaissance. Assurément il avait bien fait, car c'était un piége que lui tendait un agent du général Grigny[1].

1. Rapport du général Grigny.

Il nia toute participation à l'assassinat du curé de la Rabatelière.

Son interrogatoire dura cinq heures; il entendit son arrêt de mort sans nulle émotion et témoigna le désir d'avoir un confesseur; il ne fit aucune difficulté de recevoir les derniers secours de la religion par le ministère d'un ecclésiastique assermenté. Il passa deux heures seul avec le prêtre et témoigna des sentiments pieux et résignés. Lorsqu'on vint l'avertir que l'instant de partir pour le supplice était arrivé, on le vit descendre l'escalier du palais de justice récitant le *miserere* avec son confesseur.

Arrivé sur le lieu de l'exécution, il demanda à parler au commandant. — « Je viens d'apprendre, lui dit-il, qu'on a mis en arrestation le général Jacob et qu'on l'accuse d'avoir fui devant moi. Je dois à la vérité et à l'honneur de ce général, de déclarer publiquement que c'est une calomnie. Il n'a point fui; il a été vaincu parce que j'avais de bons soldats bien aguerris et lui des recrues de la nouvelle réquisition. »

Tout affaibli qu'il était, son courage et sa fermeté ne se démentirent pas un instant. Il ne voulut point qu'on lui bandât les yeux; il retira sa main blessée de l'écharpe qui la soutenait, avança la poitrine et reçut la mort.

Charette était d'une taille élevée et un peu grêle; son visage était pâle et maigre. Ses traits étaient délicats et presque efféminés. Ses yeux étaient animés et expressifs, ses lèvres étroites et serrées. Sa voix n'était point mâle et sa prononciation avait quelque chose de maniéré. Mais toute sa personne portait un caractère de force, de noblesse et de décision qui imposait et montrait l'homme fait pour le commandement.

Sa mort fut une joie et un triomphe pour la République. Depuis qu'il était errant et fugitif, le général Hoche ne s'était pas chargé de le poursuivre et de le prendre; mais plus que personne il savait quelle importance devait avoir la fin de Charette, et n'avait pas cessé de donner des instructions et des ordres à ses lieutenants pour que, par tous les moyens, ils parvinssent à le saisir. En apprenant à Alençon, où il était occupé de la guerre des Chouans, qu'enfin ils y avaient réussi, il écrivait : « Quelle bonne nouvelle vous me donnez ! elle va relever les espérances des bons citoyens et atterrer le parti royaliste. C'en est fait, cette réputation de moins assure la tranquillité de la République. Remerciez bien pour moi Travot, Grigny et Valentin. »

Le contentement du Directoire ne fut pas moindre; il voyait aussi dans cet événement la garantie et la sécurité, non-seulement de la République, mais du parti qui la gouvernait. L'opinion générale, et à Paris surtout, se félicitait et regardait comme terminée « l'horrible guerre qui arrosait les provinces occidentales de la France du sang de leurs habitants et des braves soldats obligés d'aller combattre leurs frères. » Mais sans qu'aucun intérêt se portât sur la cause que Charette avait défendue, la renommée attachée à son nom, son courage, sa constance, son dévouement, les récits qu'on faisait de ses derniers moments, remuaient l'imagination. On l'admirait sans le plaindre; on parlait de lui; on grava son portrait et il était vendu publiquement. Pendant la première guerre de la Vendée, la France abattue et tremblante sous le joug de la Terreur n'avait connu aucun détail de cette terrible et sanglante lutte; les noms de Bonchamp, Lescure, Cathelineau, La Rochejacquelein, étaient à peine connus et n'ont acquis leur

juste gloire que lorsque les récits de leurs actions, de leur caractère, de leur fin malheureuse, ont été publiés. Pendant plusieurs années, Charette fut le représentant éminent de la Vendée.

Ce succès n'inspira pas au général Hoche plus d'égards pour la mémoire de Charette, qu'il n'en avait montré en le combattant. Il avait une aversion plus politique que militaire pour ses ennemis de la guerre civile, pour les émigrés et les royalistes. Rassuré maintenant sur la rive gauche de la Loire, informé de la consternation et du complet découragement qu'avait jeté la mort de Charette parmi les populations du bas Poitou, il appela la plus grande partie des troupes qui y étaient maintenant inutiles, sur le théâtre de la chouannerie : « Accourez, disait-il dans une proclamation aux soldats, accourez, soutiens de mon pays, destructeurs de l'hydre vendéenne, venez embrasser des frères dignes de vous, et bientôt ces misérables que vous méprisez, ces héros de fossés, ces guerriers dont la valeur consiste à se tenir derrière les haies et dont les talents sont dans les jambes, seront anéantis ; qu'une charge générale fasse disparaître ces ignobles satellites du royalisme soudoyés par l'Angleterre ou les contraigne à déposer leurs armes à vos pieds. »

La tâche du général Hoche était encore difficile; il lui fallut plusieurs mois pour obtenir la soumission des rebelles et rétablir l'ordre et le calme dans la Bretagne et la Normandie.

L'abbé Bernier avait choisi pour successeur à Stofflet le comte Charles d'Autichamp. Il avait fait, bien jeune encore, la guerre de la Vendée ; prisonnier lors de la déroute du Mans, il s'était, sous un faux nom, réfugié dans un régiment de chasseurs et avait fait une campa-

gne avec l'armée de la République; puis il était revenu en Anjou où il était très-aimé et avait beaucoup d'influence. Son armée n'existait guère qu'en projet et pour figurer dans la correspondance de Bernier avec les princes : correspondance qui était devenue très-active depuis qu'il avait reçu le titre d'agent général près les armées royalistes. Aucun fait de guerre ne se passa donc sur le territoire de l'armée d'Anjou, mais comme nul acte de soumission n'avait été fait, le désarmement des paroisses et les recherches faites pour saisir les chefs amenèrent plusieurs arrestations et des arrêts de mort prononcés par les conseils de guerre. Vers la fin d'avril, Bernier fit demander un passe-port pour se rendre en Suisse. Hoche le lui envoya; mais il resta caché sans se compromettre et sans être inquiété. Sapinaud fit aussi sa soumission.

L'armée de Scepeaux sur la rive droite avait une existence un peu plus réelle que l'armée de M. d'Autichamp. On voulait surtout faire croire en Angleterre qu'elle devait compter pour beaucoup dans les ressources et les espérances du parti royaliste : — « Il est impossible, écrivait un émigré qui venait d'y arriver, de s'endormir sans craindre d'être pris pendant la nuit. Quand il y a un combat, on ne sait jamais où on va. Sur cent émigrés qui sont venus d'Angleterre, il y en a cinquante qui voudraient n'être pas venus. Mais on a tellement peur que la vérité ne perce, qu'on ne veut laisser retourner personne. »

M. de Scepeaux écrivit au général Hoche en lui demandant une suspension d'armes. La réponse qu'il reçut était dure :

— « Jusqu'à ce moment j'ignorais votre existence et

les pouvoirs dont vous m'annoncez être revêtu. Peut-être êtes-vous un de ces pacificateurs qui ont trompé le gouvernement et peut-être espérez-vous obtenir les avantages que l'on accorde à tort à quelques rebelles; mais c'est en vain. Soumettez-vous aux lois. Dans le cas contraire, je saurai vous atteindre et vous savez quel sort vous est réservé. »

Un autre négociateur se risqua à traiter avec le général Hoche de la soumission de l'armée de Scepeaux; la vicomtesse de Turpin était environnée de beaucoup de considération dans cette partie de l'Anjou : c'était une personne d'esprit; elle demanda une audience au général. Il avait beaucoup de politesse, ou même de galanterie avec les femmes. Il se laissa reprocher l'injustice et l'âpreté des opinions qu'il professait contre des ennemis dont il ne pouvait méconnaître le courage et dont le dévouement à leur cause méritait l'estime de tout homme d'honneur. Il répondit que les conditions offertes aux chefs vendéens n'avaient rien d'impitoyable ni de rigoureux, mais que les lois contre les émigrés devaient être exécutées. — « Pourquoi, répondit-elle, vous informez-vous s'ils sont émigrés? Vous ne devriez les connaître que par les contrôles de leur armée. Essayez donc de la clémence; vous jouirez bien mieux de votre gloire. »

Hoche céda et promit que la permission de se retirer hors de France serait accordée à tous les officiers sans exception; il écrivit à M. de Scepeaux pour l'engager à venir conférer avec lui. Quelques difficultés furent encore l'objet d'une discussion; Mme de Turpin assistait à cette conférence; elle continua son office de conciliateur, et M. de Scepeaux signa son adhésion aux articles proposés.

— « Ce malheureux pays vous devra son repos, madame, dit le général; avez-vous encore quelque chose à désirer? »

Elle demanda la liberté des détenus arrêtés comme insurgés ou à raison de leurs opinions politiques. Hoche ordonna aussitôt qu'un rapport lui serait fait sur les prisonniers qui pouvaient être délivrés.

Les rapports avec les Chouans ne pouvaient avoir cette courtoisie et cette douceur. La guerre de surprises et d'embuscades, les avantages alternatifs qui n'avaient d'autre résultat que des pillages ou des massacres, continuèrent longtemps. Il n'en devait pas être autrement lorsqu'une centaine de bandes indisciplinées étaient dispersées sur une vaste région. On avait à obtenir séparément la soumission de chacune d'elles, car elles reconnaissaient très-peu l'autorité de M. de Puisaye ou des principaux officiers qui formaient son état-major général.

Cette guerre continuait à être meurtrière pour les malheureux émigrés; non-seulement chaque rencontre coûtait la vie à quelqu'un d'entre eux, mais surpris dans leurs retraites, saisis au moment où ils débarquaient, ils étaient aussitôt fusillés. Le 21 mai, dans un rapport adressé au ministre de la guerre, on portait à soixante et dix le nombre de ceux qui avaient péri par sentence des conseils de guerre. Cependant Hoche avait adopté pour mesure générale ce qu'il avait accordé à l'armée de Scepeaux, et les émigrés en se soumettant avaient la permission de sortir de France.

Enfin le plus obstiné des chefs de Chouans, Georges Cadoudal, demanda à traiter. Le général Hoche lui répondit: — « Vous voulez la paix, dites-vous; et moi

aussi, monsieur, je la veux et je l'obtiendrai. Il me sera doux d'épargner le sang, mais s'il faut qu'il coule encore, je dirai, l'âme oppressée, le salut du peuple est la suprême loi. » — Il maintenait les conditions qu'il avait faites, et voulait que Georges, qui commandait tout le Morbihan, traitât pour toutes les bandes de ce département. — « Croyez-moi, monsieur, finissons-en; que les propriétaires rentrent chez eux. Que ceux qui doivent sortir de France aillent à Jersey, où coucheront demain MM. de La Bourdonnaye, de Montluc et cinq de leurs compagnons, à qui j'ai délivré hier des passe-ports. »

Peu de jours après Georges fit sa soumission et s'employa même au désarmement des paroisses. Il écrivit à un curé qui s'y opposait encore, et qui lui reprochait sa « conduite inconsidérée : » — « toutes les puissances reconnaissent la République; le pape lui-même traite avec elle. Quel secours attendre de l'empereur qui tout récemment vient de signifier au roi de France l'ordre de quitter l'armée de Condé? et quelles pourraient être nos ressources à l'intérieur? Notre mère la Vendée est morte; l'armée de Scepeaux est dissoute; il ne reste plus que le Morbihan; que peut-il contre des forces immenses? Tel est mon avis : c'est celui de vingt ecclésiastiques que j'ai rassemblés chez moi; ils déclarent que les hommes et Dieu même ne peuvent exiger l'impossible. En conscience, nous ne devons pas sacrifier des hommes qui nous ont donné leur confiance, lorsque nous n'avons d'autre espoir que de les sacrifier. »

L'un après l'autre les chefs des Chouans se soumirent ou quittèrent le pays. Les deux derniers qui restèrent armés coururent les campagnes et combattirent en quelques rencontres les colonnes républicaines. Ce

furent MM. de Frotté et du Boisguy. Puisaye s'opposa constamment à la soumission. Il n'avait plus ni autotorité, ni influence, mais ne se lassait point de faire des projets, d'entretenir des correspondances, d'espérer dans l'instabilité de la République et dans le caractère révolutionnaire du gouvernement. Du plus au moins, tous les chefs de Chouans dont la soumission était acceptée restaient dans une disposition semblable. Ils conservaient en fait le commandement de leurs Chouans, se tenant prêts à les réunir et à recommencer la guerre civile, lorsque l'occasion se présenterait.

Hoche pouvait donc, sans s'écarter de la vérité, annoncer que la guerre était terminée. Le Directoire le proclama ainsi. Par un arrêté « il témoigna une publique satisfaction pour les services que le commandant en chef de l'armée de l'Océan avait rendus à la patrie; voulant honorer dans sa personne les braves défenseurs qui sous ses ordres avaient terminé la longue et malheureuse guerre de la Vendée et des Chouans, il offrit au nom de la République au général Hoche les deux plus beaux chevaux existant dans les dépôts de la guerre avec leurs harnais, et une paire de pistolets de la manufacture nationale de Versailles[1]. »

Cependant sa présence et son armée étaient encore nécessaires en Bretagne; il n'avait plus à diriger une guerre, mais à gouverner une police armée, à réprimer un brigandage qui, dans plusieurs cantons, était passé en habitude; à surveiller les intrigues royalistes, à saisir les correspondances, à faire arrêter les agents en dépistant leurs intrigues. Il y apportait une vigilance méfiante et se montrait plus alarmé que de raison des

1. 20 juillet 1794.

dangers dont le royalisme menaçait la République. Il ne permettait pas au Directoire de se livrer à la moindre sécurité ; il s'irritait contre les orateurs qui, à la tribune des conseils législatifs, traitaient de roman les conspirations qu'il dénonçait. — « Je ne suis pas terrororiste, mais je suis républicain, disait-il ; j'ai juré haine et malheur à qui trahirait son devoir : je remplis le mien avec toute l'énergie qu'on me connaît. »

Les projets des Anglais lui donnaient encore plus d'inquiétude. Dès lors il proposait une descente en Irlande ; c'était pour la préparer qu'il conservait le commandement de cette armée de l'Océan. Déjà l'armée d'Italie avait remporté de grandes victoires ; déjà le général Bonaparte avait rendu son nom glorieux. Le dessein de porter la guerre en Angleterre était surtout inspiré au général Hoche par une noble émulation ; étranger à l'envie, il ne l'était pas au désir de devenir le rival de gloire d'un homme qui déjà ne pouvait plus avoir d'égal.

---

# LIVRE DEUXIÈME.

Retraite des armées françaises.— Armistice. — Politique des puissances coalisées. — Situation du cabinet de Vienne. — Propositions de l'Angleterre. — Le Directoire refuse de traiter. — Destitution de Pichegru. — Le général Bonaparte commande l'armée d'Italie. — Première campagne d'Italie. — Armistice avec l'armée sarde. — Bataille de Lodi. — Entrée à Milan. — Instructions envoyées par le Directoire. — Réponse du général Bonaparte. — Armistice accordé à Parme. — Administration de l'armée. — Révolte de Pavie. — Fin de l'armistice sur le Rhin. — État intérieur de la République. — Loi contre la provocation. — Loi contre les prêtres. — Conspiration de Babeuf. — Manifeste des égaux. — Découverte de la conspiration. — Arrestation des conspirateurs. — Lettre de Babeuf au Directoire. — Arrestation de plusieurs représentants. — Progrès de l'esprit de modération. — Troubles à Marseille. — État des finances. — Discussion sur les droits des enfants illégitimes.

Au moment où le Directoire installait son gouvernement, les premières nouvelles qu'il avait reçues du théâtre de la guerre n'étaient pas d'un heureux présage pour les armes françaises.

Le général Pichegru, après avoir été contraint d'abandonner les lignes du siége de Mayence, avait replié son armée vers Manheim et pris position sur la rivière de Pfrim. Il n'avait point de forces suffisantes pour résister aux armées de Clairfayt et de Wurmser, si elles faisaient leur jonction, et si l'armée de Sambre-et-Meuse que commandait Jourdan n'opé-

rait point de concert avec lui ; d'ailleurs le découragement qui suit une défaite avait diminué l'énergie des soldats et des officiers. Lui-même paraissait triste et abattu : la trahison qu'il couvait en son âme, les revers qui lui avaient ôté la confiance des troupes, et par conséquent l'autorité morale si nécessaire au chef d'une armée, le rendaient hésitant et timide dans ses combinaisons. Il avait espéré que l'armée de Jourdan viendrait à son aide ; elle ne se rapprocha point de lui, et, le 10 novembre 1795, il fut tourné par sa gauche qui n'était point en force pour défendre ses positions. Après quelques combats partiels, Pichegru ordonna un mouvement de retraite qui laissait à découvert Manheim dont la défense avait une grande importance. La place était mal approvisionnée et la garnison peu nombreuse; elle fut rendue aux Autrichiens sans même avoir été assiégée. Une première sommation suivie d'un essai de bombardement suffit pour décider le général qui y commandait à capituler[1]. Il fut soupçonné de trahison.

Pichegru chercha à se mettre en communication avec l'armée de Jourdan qui était en mouvement pour se rapprocher de lui, trop tard pour sauver Manheim. Quelques affaires heureuses et honorables pour les divisions qui y prirent part ne rétablirent pas la situation des armées françaises ; elles ne pouvaient pas espérer de forcer les Autrichiens à abandonner la rive gauche du Rhin et à repasser le fleuve. Elles étaient encore sur la défensive, lorsqu'on apprit soudainement que le général Clairfayt avait proposé un armistice aux

1. 22 novembre.

généraux français. Jourdan l'avait accepté ; Pichegru, qui d'abord ne s'était pas cru autorisé à répondre, accéda à cette convention.

Ce changement de scène causa un étonnement général en Europe.—« Quoi ! disait-on, c'est au moment où les armées françaises, contraintes à repasser le Rhin, ne peuvent plus se maintenir sur la rive gauche et se replient jusqu'aux anciennes limites de la France; lorsqu'elles sont dans le dénûment; lorsque le désordre de l'administration et la pénurie des finances rendent impossible toute grande opération militaire; c'est lorsqu'un gouvernement nouveau et mal établi est en butte aux attaques et aux complots de toutes les factions que le général victorieux de l'armée autrichienne s'arrête dans sa marche et demande un armistice ! »

L'explication de cet événement imprévu devait être demandée aux circonstances non pas de la guerre, mais de la politique.

Rewbell, au nom du comité de salut public, était venu à Bâle au mois d'août pour rompre les négociations conduites par M. Barthélemy et le baron de Hardenberg; toute espérance de pacification s'était dès lors évanouie; puis les armées françaises avaient renouvelé la guerre et passé le Rhin. Leurs premiers succès avaient bientôt après été suivis de tristes revers; l'Allemagne préservée de l'invasion qui la menaçait, l'Autriche, l'Angleterre et la Russie négociaient un traité secret d'alliance défensive et offensive. Les communs efforts de ces trois puissances n'avaient point réussi à

1. 21 décembre 1795.

détourner la Prusse du système de neutralité qu'elle avait adopté. Le cabinet de Berlin, dirigé par M. de Haugwitz, continuait à entretenir de bons rapports avec le gouvernement de la République française, et à rester en méfiance malveillante avec l'Autriche.

Tandis que M. Pitt et ses collègues travaillaient activement à raviver la guerre contre la France et à former une nouvelle coalition, ils se trouvèrent contrariés et arrêtés par une vive manifestation de l'opinion publique de l'Angleterre. Les victoires des armées françaises, la paix conclue avec la Prusse, l'Espagne et la Hesse, le désastre de Quiberon, la pensée que la France délivrée du régime de la Terreur se donnait une constitution et allait avoir un gouvernement régulier, avaient donné l'espoir d'une paix qui épargnerait à l'Angleterre les sacrifices et le malaise que lui imposait une guerre poursuivie avec obstination au détriment des intérêts nationaux.

Cette opinion, professée par les chefs d'une opposition peu nombreuse dans le parlement, s'était répandue dans les classes moyennes. Le conseil général de la cité de Londres avait voté une adresse au parlement pour demander la paix, et cet exemple avait été suivi par plusieurs autres villes. La multitude populaire s'était passionnément animée contre un ministère qui se refusait à mettre un terme aux calamités de la guerre; les réunions, où se pressaient par milliers les classes inférieures, applaudissaient aux harangues les plus séditieuses. Les ministres furent avertis qu'au jour où le roi se rendrait au parlement pour ouvrir la session, de graves désordres seraient à craindre.

L'esprit traditionnel du gouvernement anglais et de l'aristocratie d'où il émane, n'a point pour habitude de

regarder les passions d'une multitude ignorante, mobile et sans prévoyance, comme la raison suprême, et n'obéit point à ses injonctions comme à une volonté souveraine; mais il ne lui oppose pas une obstination aveugle, et sait, au besoin, ménager des concessions mesurées. Le discours de la couronne, qui était connu d'avance, disait « que les revers éprouvés en Allemagne par les armées françaises, et les embarras intérieurs du gouvernement nouvellement institué, donnaient lieu d'espérer que des propositions de paix justes et modérées pourraient être écoutées. »

Cette raisonnable condescendance ne calma point les esprits : lorsque le roi traversa la ville pour se rendre au parlement, sa voiture fut entourée d'une foule de gens de toutes conditions qui demandaient à grands cris le renvoi de M. Pitt et la paix. Le tumulte était prodigieux. Les sifflets, les hurlements se mêlaient aux cris : — « Du pain! la paix! à bas Georges! » — On entendit : — « point de roi! » — des pierres furent jetées dans le carrosse royal; une des glaces fut brisée par une balle partie d'un fusil à vent. Le retour au palais de Saint-James ne fut pas moins tumultueux; le roi y fut encore insulté, et courut encore de graves dangers.

Les adresses des deux chambres en réponse au discours de la couronne n'en furent pas moins votées à une grande majorité, sans que l'opposition réussît à y introduire un amendement. Elles exprimaient la reconnaissance du parlement pour la politique suivie par le gouvernement du roi. Deux bills proposés par le ministère, l'un pour prévenir les assemblées séditieuses, l'autre pour la sûreté du roi et la conservation de la personne et du gouvernement de Sa Majesté contre les

complots et les attentats séditieux, furent vivement combattus comme contraires au bill des droits, mais obtinrent aussi une majorité plus nombreuse que dans les questions où l'opposition élevait parfois un débat: tant est sincère, dans l'opinion anglaise, le respect pour la personne royale, pour l'ordre établi et pour la vraie liberté.

A ce moment l'empereur d'Allemagne se trouvait avec la diète de l'empire dans des rapports assez semblables à ceux du gouvernement anglais avec le parlement. Les États de l'Empire avaient manifesté un vif désir de la paix et semblaient même disposés à traiter séparément avec la France par la médiation de la Prusse, comme avait fait le landgrave de Hesse. Les victoires de Clairfayt avaient ensuite rassuré les esprits. L'Empereur ratifia un avis de la diète qui déclarait qu'elle ne pouvait entendre qu'à une paix juste, équitable, fondée sur l'intégrité et l'indivisibilité de l'empire, et sur le maintien de sa forme constitutionnelle. L'Empereur ajoutait que des ouvertures pacifiques avaient été faites au gouvernement français et qu'elles n'avaient pas été accueillies. — « Ainsi était prouvé, disait l'Empereur, que la France n'avait pas eu d'autre vue que de retarder la pacification jusqu'au moment où elle pourrait imposer à l'empire germanique des conditions dures et honteuses. Les armées impériales, sous les ordres du comte de Clairfayt, ont par leurs victoires fait échouer ces projets et les espérances de l'ennemi; ainsi ce serait les armes à la main qu'on pourrait arriver à conclure une paix juste et honorable. »

L'armistice proposé par le général autrichien et accepté par les généraux français ne paraissait point d'ac-

cord avec un langage si ferme; mais il fut conclu au moment où M. Pitt, pour satisfaire à la promesse du discours de la couronne, avait envoyé, en mission secrète, M. Jackson à Vienne pour concerter les moyens de mettre à l'épreuve la volonté du gouvernement français, et de constater que si une pacification générale ne pouvait être conclue, c'était à cause de ses exigences démesurées. Par des communications inofficielles, le Directoire apprit que l'Autriche poserait comme conditions préliminaires que l'Empire, l'Angleterre et le royaume de Sardaigne seraient compris dans la paix; que les provinces belgiques seraient restituées à l'Autriche, et que le gouvernement français n'interviendrait plus dans les affaires intérieures des Provinces-Unies.

En même temps, M. Wickham, ministre d'Angleterre en Suisse, posait[1] à M. Barthélemy les trois questions suivantes :

« Y a-t-il en France des dispositions à ouvrir une négociation avec Sa Majesté et ses alliés pour le rétablissement d'une paix générale à des conditions justes et convenables, en envoyant pour cet effet des ministres à un congrès dont le lieu sera ultérieurement fixé?

« Serait-on disposé à communiquer au soussigné les bases d'une pacification telles que la France voudrait les proposer, et telles qu'elles puissent servir de base à une négociation sérieuse?

« Ou bien aurait-on le désir de proposer quelque autre moyen de parvenir à une pacification générale? »

Le comité de salut public avait, huit mois auparavant,

1. 8 mars 1796.

repoussé la proposition d'une paix générale, au moment où les armées françaises étaient victorieuses, lorsqu'elles occupaient toute la rive gauche du Rhin ; il n'avait pas cru l'Autriche assez vaincue pour subir les conditions qu'il voulait lui imposer.

Depuis, la Convention avait décrété que les Pays-Bas autrichiens étaient réunis au territoire de la France. Le Directoire, qui n'était autre que le comité de salut public sous une nouvelle forme, ne pouvait pas avoir une politique différente. Il était encore l'organe et le représentant de l'orgueil et de la présomption aveugle de l'esprit démocratique. Traiter lorsque le sort des armes lui avait été contraire, sans faire la loi à un vaincu humilié, n'était pas une pensée admissible.

D'ailleurs il était de toute évidence que l'intérêt de la faction révolutionnaire, qui continuait à dominer la France et à régner sur elle, serait compromis par la paix. Les motifs déduits de la défense du territoire, de l'honneur de la patrie, du salut de la République, ne pourraient plus être allégués pour perpétuer ou aggraver les mesures de rigueur, les lois d'exception, les actes arbitraires. Les opinions modérées et libérales acquerraient une force irrésistible; elles détrôneraient les hommes du 21 janvier et s'empareraient du gouvernement; on en viendrait peut-être à la rentrée des émigrés, et même à une restauration. Si le Directoire n'avait pas conçu de telles craintes, il eût été averti des dangers de la paix par les vœux qu'exprimait pour l'obtenir le parti qui travaillait à briser le joug révolutionnaire. — Aussi devait-on voir, pendant tout le cours du gouvernement directorial, une volonté constante de continuer la guerre et même de la renouveler lorsque des traités l'interrompaient.

Peu de semaines après l'armistice, lorsque le Directoire ne connaissait pas encore positivement les conditions préliminaires qu'allaient proposer l'Autriche et l'Angleterre, on lisait dans son journal officiel[1] :

— « Cette paix établie, la seule que le peuple français puisse vouloir, nous l'obtiendrons par le dernier effort de nos armes. Elle suivra la victoire. En vain l'obtiendrions-nous aux conditions indiquées par la diplomatie des journaux. Les renonciations auxquelles ils proposent de se soumettre n'auraient d'autre résultat que notre honte, et ne donneraient pas une garantie pour la sûreté de notre territoire.... Qu'on ne se plaigne donc pas du gouvernement en l'accusant de ne pas avoir donné plus d'activité aux négociations. Depuis quatre ans, la nation française n'a eu guère de relations avec les gouvernements étrangers que par ses victoires; elle n'entretenait presque plus d'ambassadeurs. La science diplomatique était passée des cabinets dans les camps; ses soldats étaient ses négociateurs. Aujourd'hui encore, ce sont nos préparatifs de guerre qui nous serviront de négociateurs. »

Ainsi l'Europe savait d'avance quelle réponse serait faite aux propositions de l'Autriche et de l'Angleterre. Le 26 mars, M. Barthélemy remit à M. Wickham une note ainsi conçue :

« Le Directoire désire ardemment procurer à la République française une paix juste, honorable et solide. La démarche de M. Wickham aurait causé au Directoire une satisfaction réelle, si la déclaration que fait ce ministre de n'avoir ni ordre ni pouvoir de négocier ne donnait pas lieu de douter des intentions pacifiques

1. « Le Rédacteur, » février 1796.

de sa cour. En effet, s'il était vrai que l'Angleterre commençât à comprendre ses véritables intérêts; si elle voulait de bonne foi la paix, proposerait-elle un congrès dont le résultat nécessaire serait de rendre toute négociation interminable? se bornerait-elle à demander d'une manière vague que le gouvernement français indiquât une manière quelconque de parvenir à une pacification générale?

« Cette démarche n'aurait-elle d'autre objet que d'obtenir pour le gouvernement britannique l'impression favorable qui accompagne toujours les premières ouvertures pacifiques? N'aurait-il pas l'espérance, en faisant ces ouvertures, qu'elles ne conduiraient à aucun résultat?

« Quoi qu'il en soit, le Directoire, qui n'a point d'autre politique que la franchise et la bonne foi, suivra une conduite conforme à ses principes. Il ne craint pas de déclarer ouvertement le désir ardent qu'il éprouve de procurer la paix à la République française et à toutes les nations. Chargé par la constitution de l'exécution des lois, il ne peut entendre à aucune proposition qui leur serait contraire. L'acte constitutionnel ne lui permet de consentir à aucune aliénation du territoire de la République, tel qu'il est constitué par les lois. Quant aux pays occupés par les armées françaises, et qui n'ont point été réunis à la France, ils peuvent, ainsi que d'autres intérêts politiques et commerciaux, devenir le sujet d'une négociation, qui offrira au Directoire le moyen de prouver combien il désire arriver promptement à une heureuse pacification. »

L'armistice proposé par le général autrichien aux généraux Jourdan et Pichegru avait été accepté avec empressement par le Directoire, non point comme un

préliminaire à la pacification dont il ne voulait pas, mais comme une trêve qui serait mise à profit pour rétablir l'ordre dans l'administration militaire, fournir aux armées les vivres, les habillements et les munitions qui leur manquaient, rétablir la discipline et ranimer l'ardeur des troupes de l'armée du Rhin découragées par une campagne malheureuse. Un délai de deux ou trois mois donnait le temps de tout préparer pour recommencer au printemps une guerre énergique d'après un plan bien conçu.

Si le gouvernement, pour accomplir ce grand et courageux dessein, avait compté sur le général Pichegru et sur son armée, il s'était fait une malheureuse illusion.

Au lieu de choisir pour quartiers d'hiver de bons cantonnements, où les soldats bien logés et bien nourris pourraient se refaire des fatigues de la campagne, il laissa presque tous les corps de son armée campés dans la boue ou sur la neige, manquant même de paille pour se coucher. Il ne donnait aucun soin à l'administration, laissant son armée manquer de tout. En vain Desaix et les autres généraux qui servaient sous ses ordres lui faisaient des représentations et lui peignaient la misère de leurs soldats, il ne les écoutait point ou leur répondait avec mauvaise humeur. Établissant son état-major à Haguenau, il habitait à Strasbourg. Lui, qui avait eu la renommée d'un républicain austère, qui avait affecté des habitudes simples et frugales, se livrait maintenant à tous les plaisirs et menait une vie de débauche.

C'était après la conquête de la Hollande, et pendant son séjour à Amsterdam, qu'il avait commencé à changer de mœurs. Il avait pris goût au luxe et aux jouissances; dans un temps où tous les généraux vi-

vaient de privations sans murmurer et n'avaient d'autre ambition que de défendre la patrie ou d'acquérir de la gloire, on ne comprenait pas comment Pichegru pouvait suffire à tant de dépenses. Précisément à cette époque, lorsqu'il passa de l'armée du Nord au commandement de l'armée du Rhin, commencèrent ses communications avec le prince de Condé et les émigrés. Peut-être n'avait-il jamais conçu une espérance bien assurée d'entraîner l'armée à renier son drapeau et à se déclarer contre la République ; peut-être prévoyait-il, qu'aux conditions qu'il indiquait comme indispensables, on ne saurait point se résoudre à accepter ses services et ses offres, mais que néanmoins on lui saurait gré de ses bonnes intentions. Ainsi il se ménageait une chance pour l'avenir qu'il prévoyait. Depuis qu'il avait vu de près la Convention et le gouvernement des comités lorsqu'au 12 germinal il s'était chargé de réprimer l'émeute des Jacobins, l'établissement de la République lui semblait impossible. Il était disposé à accepter la mission de la renverser lorsque l'occasion lui paraîtrait propice; en attendant, il recevait le salaire de ses promesses.

Après les revers qu'il avait subis, lorsqu'il avait perdu la confiance et l'affection des soldats, il ne pouvait plus exercer sur son armée une autorité qui avait manqué à Lafayette et à Dumouriez. Il continuait pourtant à faire parvenir au prince de Condé et à Louis XVIII les assurances de son dévouement. Les projets qu'il pouvait former n'étaient plus les mêmes; ils avaient changé avec sa position. Les agents qui servaient d'intermédiaire à cette intrigue exagéraient sans doute les espérances qu'il leur présentait, les moyens de succès dont il pouvait disposer, les mesures qu'il

comptait prendre; mais évidemment il ne renonçait point au dessein de renverser le gouvernement républicain; en ce moment il comptait sur le mécontentement de son armée et les souffrances des soldats pour susciter une rébellion militaire.

Le Directoire, disait-il aux agents, n'a point la possibilité de payer les troupes en numéraire. La solde est acquittée en assignats qui sont sans valeur; les magasins sont vides; la pénurie devient de plus en plus grande. Les soldats manquent de tout. Notre gouvernement voudra sortir de cette position; il fera cesser la trêve. Il faut donc que les Autrichiens se tiennent prêts à agir, qu'ils préviennent le Directoire, rompent l'armistice et tombent sur les armées républicaines le plus rudement possible.

Lui-même, ne pouvait pas compter sur le succès de cette indigne combinaison; il savait que le Directoire tarderait peu à lui ôter le commandement de l'armée. Peut-être Carnot concevait-il quelques soupçons. Quoi qu'il en fût, le gouvernement ne pouvait continuer sa confiance à un général qui se conduisait ainsi.

Pichegru comprenait si bien sa position qu'il avait déjà offert trois fois sa démission. Le Directoire croyait nécessaire de le ménager. Sa gloire lui avait donné une popularité qui n'était pas encore diminuée. L'ambassade de Suède lui fut offerte; il la refusa[1]. Le général Moreau, qui était son ami, fut choisi pour général en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle. Il en prit le commandement le 10 avril 1796.

1. *Mémoires* du maréchal de Saint-Cyr, de Montgaillard, de Fauche Borel, du comte de Lavalette; récit du comte d'Entraigues. — Papiers saisis dans le fourgon de Klinglin.



Ce n'était pas vers les bords du Rhin et en Allemagne que le Directoire voulait diriger les principales forces militaires de la France; il plaçait son espérance sur le théâtre d'une autre guerre. Dès le temps du comité de salut public on avait résolu de porter les grands coups en Italie; le plan présenté par le général Bonaparte avait été adopté. Lorsque la paix conclue avec l'Espagne eut rendu disponibles les troupes qui formaient l'armée des Pyrénées-Orientales, elle fut presque entièment dirigée aux Alpes maritimes, et Schérer qui la commandait fut nommé général en chef de l'armée d'Italie[1]. Elle était auparavant sous les ordres de Kellermann et fut alors partagée en deux corps d'armée, il conserva le commandement de l'armée des Alpes qui occupait la Savoie, tandis que l'armée d'Italie soutenait une guerre active sur la route étroite qui suit le rivage de la Méditerranée entre Nice et Gênes.

Le général Bonaparte, quelques jours avant le 13 vendémiaire, fit signer par le comité de salut public les instructions à envoyer au général Schérer et aux représentants en mission à l'armée d'Italie. Tous les détails d'exécution et les ordres donnés aux généraux d'artillerie et aux commissaires ordonnateurs; en un mot, le plan de campagne et les dispositions nécessaires pour le mettre à exécution émanèrent de lui[2].

Les Autrichiens avaient aussi renforcé leur armée: avant l'arrivée de Schérer ils avaient réussi à repousser l'armée française et coupé ses communications avec Gênes, d'où elle tirait toutes ses ressources, et dont le port était en même temps bloqué par une flotte anglaise.

1. 1er septembre 1795.
2. Manuscrit de l'an III, par M. Fain.

Schérer se détermina à risquer une bataille afin de rétablir la communication avec Gênes et de prendre ses quartiers d'hiver en occupant de nouveau tout le littoral. Le 21 novembre 1795 il attaqua les Autrichiens. Les divisions de cette armée d'Italie étaient commandées par de vaillants et habiles généraux qui commençaient dès lors à se faire un nom célèbre. Ils connaissaient bien le terrain où ils combattaient et, dans cette guerre de montagnes où chaque chef de corps est exposé à agir séparément, ils savaient se décider sans attendre les ordres du général en chef; obéissant d'ailleurs à ses intentions et sachant le résultat qu'il voulait atteindre.

On se battit pendant trois jours[1]. L'armée française se couvrit de gloire. Les Autrichiens perdirent la plus grande partie de leur artillerie, des magasins, des bagages et quatre mille prisonniers : telle fut la bataille de Loano qui rendit à l'armée française la possession de Savone et de tout le littoral qu'on appelle communément la rivière du Ponent. Masséna, Laharpe, Augereau, Serrurier s'y distinguèrent; cette victoire fit parler d'eux plus que du général en chef.

Le Directoire n'avait pas voulu que l'armistice comprît les armées d'Italie; toutefois la saison ne permit pas de donner de l'activité à cette guerre qui allait devenir grande et décisive.

Le plan général que proposa le général Bonaparte donnait aux opérations de toutes les armées un ensemble formidable. L'armée de Sambre-et-Meuse, qui était cantonnée sur la Moselle, devait passer le Rhin et entrer en Allemagne, où elle s'avancerait en se tenant toujours à la hauteur de l'aile gauche de l'armée du

1. *Mémoires* de Napoléon dictés à Sainte-Hélène.

Rhin. Le centre et la droite de cette seconde armée devaient pénétrer en Souabe, en côtoyant le lac de Constance, et s'avancer jusqu'aux montagnes du Tyrol. Là, elle serait en communication avec l'armée d'Italie qui, d'après les calculs et les espérances de l'auteur du projet, aurait avant cette jonction envahi le Piémont et la Lombardie.

L'adoption de ce plan de campagne entraînait nécessairement le choix du général Bonaparte pour commander l'armée d'Italie. Dès le 22 février 1796, les journaux annonçaient sa nomination ; le 27, il fermait les clubs des Jacobins. Le 6 mars, les instructions du Directoire lui étaient adressées et il partit le 21 mars.

Cette promotion inattendue donna lieu à beaucoup de suppositions éloignées de la vérité, qui se répandirent dans le vulgaire et sont même restées dans la tradition. Le général Bonaparte n'était connu que par le 13 vendémiaire. On ignorait que plusieurs mois auparavant, il avait été employé au comité de salut public dont il avait gagné la confiance et qui le consultait sur toutes les affaires de la guerre.

Sa conduite, pendant qu'il avait commandé l'armée de l'intérieur, n'avait pas dissipé les préventions que les Parisiens avaient conçues contre le général qui avait mitraillé les sections. Sa gravité silencieuse et même rude, le ton menaçant qu'il affectait pour intimider une population si souvent séditieuse et pour comprimer ainsi la turbulence des partis, avaient empêché de remarquer combien peu il s'était prêté aux désirs de rigueur et de vengeance des Montagnards de la Convention; combien les conseils de guerre avaient peu ressemblé aux tribunaux révolutionnaires. Il passait toujours pour le protégé et la créature de Barras, tandis

que tout en le ménageant beaucoup comme intermédiaire et comme moyen d'influence sur le parti jacobin, tout en conservant avec lui un ton de familiarité, il se savait en butte à sa défiance malveillante.

Comment en aurait-il été autrement[1]? Le général de l'armée de l'intérieur, le commandant de Paris, placé sous les yeux du Directoire, ne prenait jamais ses ordres, ne suivait pas ses instructions; sa volonté était absolue dans toute la compétence de ses attributions et il les étendait fort loin; il couvrait de sa protection des suspects ou des aristocrates et les maintenait à Paris, dont on voulait les exiler; il prenait la défense des généraux et des officiers que le Directoire aurait destitués et il exigeait qu'on les employât. Son caractère impérieux et hautain ne se soumettait à aucune contrainte.

Ainsi Rewbell et Barras enduraient mal volontiers un défenseur si incommode. La pensée de le destituer ne pouvait leur venir, mais une occasion de l'éloigner devait leur plaire. Lui confier le commandement de l'armée d'Italie n'était pas une affaire d'intrigue, ni de faveur; depuis six mois le général Bonaparte dirigeait cette guerre; on acceptait ses projets, on croyait à ses espérances; plus elles semblaient prodigieuses, plus il était indispensable de se confier à lui pour les réaliser. Carnot et Le Tourneur le proposèrent, Reveillère et Rewbell furent de leur avis; Barras s'abstint d'exprimer son opinion; plus tard il se vanta d'avoir été le premier auteur de la fortune du général Bonaparte, sans pour cela se contraindre dans la haine qu'il lui portait[2].

1. *Mémoires* du comte de Lavalette.
2. *Mémoires* de Carnot. — Mémoires dictés à Sainte-Hélène.

On a prétendu aussi que le général Bonaparte avait épousé Mme de Beauharnais pour obtenir la faveur et la protection de Barras. Ce n'était point Barras, comme on le disait, qui avait fait connaître Mme de Beauharnais au général Bonaparte. Après le 13 vendémiaire, les comités ordonnèrent le désarmement général de tous les citoyens de Paris. En faisant leurs visites domiciliaires, les agents de police entrèrent chez la veuve du général Beauharnais et voulurent prendre le sabre de son mari; son fils Eugène, alors âgé de quinze ans, déclara qu'on ne le lui arracherait qu'avec la vie. Le commissaire n'insista point, mais demanda une autorisation du général en chef. Eugène de Beauharnais se présenta chez le général Bonaparte; l'émotion de cet enfant, la chaleur et la naïveté de ses supplications le touchèrent; il lui permit de remporter l'épée de son père et le voyant pleurer de joie, il l'embrassa. Mme de Beauharnais vint le lendemain remercier le général. Ce fut ainsi qu'ils firent connaissance.

Quelque crédit qu'on supposât aux femmes auprès du directeur Barras, on n'était pas à une époque et dans des circonstances où le choix des généraux pût être déterminé par de tels motifs. Il paraît d'ailleurs que Barras ne professait pas une grande bienveillance pour Mme de Beauharnais. Carnot parle dans son mémoire « des grossiers et calomnieux sarcasmes de Barras contre une personne chère à Bonaparte. »

Il fut pourtant un des témoins qui signèrent l'acte civil du mariage; Tallien était un des témoins de Mme de Beauharnais. L'acte est du 9 mars 1796, lorsque le général Bonaparte était déjà choisi pour commander l'armée d'Italie, quoique sa nomination ne fût pas officiellement publiée.

Le général Bonaparte arriva à Nice le 27 mars; il trouva l'armée dans un état déplorable; les soldats y manquaient de vivres; aucune distribution de viande, et le pain manquait même quelquefois. Le service des transports était en complet désarroi; on ne pouvait pas mettre en mouvement plus de trente pièces de canons; l'administration militaire était accoutumée à la négligence et ne faisait nul effort pour triompher des difficultés et des embarras qui s'opposaient à un service régulier. Chaque jour la position empirait. L'armée ne pouvait plus vivre où elle était; il fallait avancer ou reculer.

En passant la revue des troupes, le général leur dit: — « Soldats, vous êtes nus, mal nourris; le gouvernement vous doit beaucoup; il ne peut rien vous donner. Votre patience, le courage que vous montrez au milieu de ces rochers, sont admirables. Mais ils ne vous procurent aucune gloire; aucun éclat ne rejaillit sur vous. Je veux vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde. De riches provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir. Vous y trouverez honneur, gloire et richesse. Soldats de l'armée d'Italie, manqueriez-vous de courage et de constance? »

Le quartier général était à Nice depuis le commencement de la guerre; il le porta à Albenga, vingt lieues en avant, sur la route de Savone et de Gênes.

L'armée d'Italie avait alors environ trente mille hommes, qui formaient quatre divisions d'infanterie et deux corps de cavalerie; les généraux étaient Masséna, Augereau, Laharpe, Serrurier, Stengel et Kilmaine. Plusieurs d'entre eux avaient déjà fait la guerre sur ce théâtre avec le général Bonaparte et lui connaissaient du talent et du courage. Dès le premier jour de

son arrivée, ils comprirent quelle autorité il allait exercer sur eux et que ce chef d'armée n'était semblable à aucun de ceux qu'on avait vus jusqu'alors. Quelques-uns voulurent, selon l'usage, le flatter aux dépens de son prédécesseur. Il ne se prêta point à les écouter; leur enseignant ainsi à ne se point permettre de critiquer celui à qui ils devaient obéir. Les soldats se sentaient déjà ranimés et remplis d'ardeur par la proclamation, le langage et la contenance de leur nouveau général.

Le projet depuis longtemps conçu par le général Bonaparte était de passer les montagnes au-dessus de Savone, au point où elles sont le plus abaissées, à la jonction des Alpes avec les Apennins. Par cette marche, il devait descendre dans les plaines du Piémont et se placer entre l'armée autrichienne, commandée par le général Beaulieu, qui occupait les environs d'Alexandrie et de Tortone couvrant ainsi la Lombardie, et l'armée austro-sarde commandée par le baron de Colli, qui, placée au revers des montagnes entre la Bormida et la Stura, défendait la plaine du Piémont et la route de Turin.

Afin de cacher aux Autrichiens le mouvement qu'il allait exécuter, le général Bonaparte poussa l'avant-garde de son aile droite jusqu'à Voltri, menaçant Gênes. En même temps le ministre de France près cette République demanda impérieusement au sénat de livrer passage à l'armée française par le col de la Bocchetta: c'est la route de Gênes à Alexandrie; par là il semblait que le projet du général Bonaparte était d'attaquer l'armée autrichienne.

Le général Beaulieu accourut au secours de Gênes. Le comte d'Argenteau commandait un corps, qui, occu-

pant le centre, établissait la communication entre les Autrichiens et les Piémontais ; il se trouvait ainsi au-dessus de Savone, précisément sur la route par où l'armée française devait entrer en Piémont.

L'attaque fut commencée par les Autrichiens; Beaulieu voulait prévenir le mouvement de l'armée française; il se porta sur Voltri où la division du général Laharpe se défendit pendant toute la journée du 10 avril avant de se replier sur Savone.

Le même jour le comte d'Argenteau attaqua les redoutes que les Français avaient élevées sur la route, qui traverse la montagne au-dessus de Savone, route que devait suivre l'armée. Il fut repoussé après trois attaques successives et se replia sur le village de Montenotte. Cette défense des redoutes par un seul régiment contre dix mille ennemis, fit honneur au chef de brigade Rampon et avait la plus grande importance : ce fut le premier terme de la glorieuse série des victoires de l'armée d'Italie.

Pendant la nuit le général en chef, avec les divisions de Masséna et d'Augereau, tourna la position de Montenotte, et surprit le comte d'Argenteau ; la déroute fut complète : quatre drapeaux, cinq pièces de canon, deux mille prisonniers, furent le prix de cette journée. Maintenant la route était libre pour descendre dans la plaine du Montferrat.

Beaulieu avait reconnu son erreur ; quittant le voisinage de Gênes, il était arrivé à Acqui où il se trouvait en contact avec l'armée piémontaise; mais le surlendemain la bataille de Millésimo rompit toute communication entre les deux armées; avant que les troupes amenées par Beaulieu fussent en ligne, l'armée piémontaise et le reste du corps d'Argenteau per-

dirent toutes leurs positions et furent complétement défaits. Les Français avaient fait six mille prisonniers, pris quatre drapeaux et trente pièces de canon.

Cependant une division de grenadiers hongrois que Beaulieu avait laissée à Voltri, arriva par une route des montagnes, et trouvant Dego, dont les Français s'étaient emparés la veille, faiblement occupé, s'en empara; le combat fut sanglant pour reprendre ce poste. Trois attaques furent repoussées, deux généraux furent tués. L'adjudant général Lanusse, mettant son chapeau au bout de son épée, s'avança audacieusement et décida de la victoire. Ce fut à Dego que pour la première fois le général Bonaparte distingua un chef de bataillon qu'il fit colonel. C'était Lannes, dont le nom devait être répété dans toutes les victoires des armées françaises, jusqu'au moment où il tomba glorieusement sur un champ de bataille. Jamais on n'avait vu soldats et officiers montrer une telle ardeur, qu'animait la présence de leur général. Il se trouva partout dans les moments importants, pendant ces quatre jours qui furent un continuel combat.

Beaulieu ne s'occupa plus qu'à rallier les débris de son armée, et le 17 avril Colli repassa le Tanaro, laissant au pouvoir des Français la libre possession de la plaine du Montferrat, après avoir franchi le rempart de montagnes qui la sépare de la Méditerranée.

Le général avait tenu ses promesses : en cinq jours il avait conduit son armée dans la contrée la plus riche et la plus fertile de l'Italie. — « Annibal a forcé les Alpes, disait-il, nous les avons tournées. » — Se contentant d'observer Beaulieu, il suivit l'armée piémontaise et marcha vers Turin. Une nouvelle bataille livrée à Mondovi fut heureuse comme les autres,

malgré la vaillante défense des Piémontais. Un général distingué, Stengel, commandant de la cavalerie française, y fut tué : le colonel Murat le remplaça et, à la tête de trois régiments, acheva la charge qu'il avait commencée.

L'armée française arriva ainsi jusqu'à Cherasco, place forte située au confluent de la Stura et du Tanaro, à dix lieues de Turin.

La cour de Sardaigne ne savait plus à quoi se résoudre; son armée était en partie détruite et sans espoir de résistance. L'armée autrichienne avait à garantir le Milanais et ne s'emploierait pas à sauver Turin.

Le Directoire, avant de recommencer la guerre, et lorsqu'il eut adopté le plan de campagne dont le succès dépendait d'une invasion en Italie, avait pensé qu'il importait d'obtenir l'alliance ou du moins la neutralité des divers États italiens; la Toscane avait été la première puissance de l'Europe à reconnaître la République française et à traiter avec son gouvernement. Venise et Gênes n'avaient jamais accédé à la coalition contre la France; on savait que la cour de Naples hésitait à s'en retirer; mais c'était surtout le roi de Sardaigne, ce gardien des Alpes, qu'il importait de désarmer. Par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Espagne à Turin, on offrit à Victor-Amédée une garantie de l'intégrité de ses États, s'il consentait à livrer passage à l'armée française; on alla jusqu'à lui proposer, s'il concluait un traité d'alliance avec la France, la possession du Milanais, objet du désir constant et de l'espérance des souverains du Piémont. Le roi de Sardaigne persista dans son alliance avec l'Autriche et

demeura fidèle à un traité signé à Valenciennes, le 23 mai 1794. Les conditions de cet acte avaient paru onéreuses pour le Piémont et réglées pour le plus grand avantage et le moindre risque de l'Autriche. Ces conditions furent mal observées, comme il arrive après les contrats que le plus fort impose au plus faible. Aussi cette alliance avait excité un mécontentement assez vif parmi les Piémontais, toujours portés à la méfiance et à l'aversion de l'Autriche. Un parti de la paix s'était formé à Turin, non-seulement dans le clergé, la noblesse et la magistrature, mais aussi dans les conseils du roi. Dès qu'il parut certain que l'effort de la guerre se porterait vers le Piémont, ce parti essaya de ramener le roi à des pensées pacifiques; il résista, et la bataille de Loano, présage de ce qui pouvait bientôt arriver, ne changea point sa résolution.

Le Directoire, partageant les espérances du général Bonaparte, avait prévu dans les instructions qu'il lui avait données avant son départ, le moment où la défaite du roi de Sardaigne placerait ce prince dans la nécessité de voir le Piémont occupé et ruiné par l'armée française ou de subir une paix qui le mettrait à la merci de la France. Ainsi il avait autorisé le général en chef à poursuivre ses avantages sur l'armée piémontaise, à pousser jusqu'à Turin et même à bombarder la ville.

Le péril et la détresse qu'avait redoutés et annoncés le parti de la paix étaient réalisés; le cardinal Costa, archevêque de Turin, avait toujours incliné vers cette opinion; il se fit l'organe d'une grande partie de la noblesse, et même de la bourgeoisie qui commençait à élever la voix. Quelques-uns des conseillers de la couronne, le duc d'Aoste, fils aîné du roi et les princes

ses frères cherchèrent vainement à inspirer au roi une volonté plus courageuse ; il se résigna à envoyer deux plénipotentiaires pour traiter à Gênes avec Faypoult, ministre de France, car on craignait de se voir imposer des conditions plus dures par le général Bonaparte.

C'était pourtant à lui qu'il fallait demander une suspension d'armes : le général Colli lui envoya un parlementaire, et reçut pour réponse que les hostilités ne seraient pas interrompues si les trois places fortes, Coni, Alexandrie et Tortone n'étaient pas remises en garantie.

Ce refus précédait de quelques heures la reddition de Cherasco, dernier obstacle qui pouvait arrêter la marche du vainqueur sur Turin. A cette nouvelle, l'effroi s'empara de la cour de Sardaigne; le roi se hâta d'envoyer son ministre de la guerre avec des pleins pouvoirs.

Le général Bonaparte le reçut au milieu de son camp, et lorsque le ministre lui parla de conditions, il répondit : — « C'est à moi d'imposer des conditions. Mon premier aide de camp vous dira les volontés du gouvernement français. Acceptez sur-le-champ, sans quoi Turin est à moi demain matin ; je vais tout disposer pour le siége et envoyer mes batteries. »

Ce fut ainsi que le général Bonaparte commença à user d'un des plus puissants moyens propres à son génie. Il donnait à sa victoire tout l'éclat qu'elle pouvait produire : il la rendait menaçante et terrible ; il frappait l'imagination de son ennemi, qui, lors même qu'il n'était qu'à demi vaincu, se croyait perdu sans ressource ; il faisait de son triomphe un coup de foudre qui éblouissait et renversait son adversaire. Les conditions imposées par lui étaient hors de proportion

avec l'avantage qu'il avait réellement obtenu. Quelques années après il écrivait : — « Tout est opinion à la guerre ; après une bataille perdue, la différence du vainqueur est peu de chose, c'est l'influence morale qui est tout[1]. »

En même temps, il ne se faisait aucune illusion sur la valeur réelle de sa victoire, et connaissait nettement sa situation

« Turin, se disait-il, est une place forte ; l'armée française n'a point d'artillerie de siége. Malgré les batailles qu'on vient de gagner, le moindre échec, le plus léger caprice de la fortune peut tout renverser. Les deux armées ennemies réunies sont encore, malgré leurs revers, supérieures à l'armée française. Elles ont une artillerie considérable, une cavalerie qui n'a point souffert. L'armée française, en dépit de ses victoires, a de l'étonnement ; elle est frappée de la grandeur de l'entreprise. Le succès semble problématique, si l'on considère la faiblesse des moyens. Les esprits s'exagéreront le moindre échec ; des officiers, même des généraux, ne conçoivent pas qu'on ose songer à la conquête de l'Italie avec aussi peu d'artillerie, une si mauvaise cavalerie et une armée aussi faible, que les maladies et l'éloignement de la France diminueront tous les jours[2]. »

Traiter au lieu de combattre n'était donc guère plus nécessaire au roi de Sardaigne qu'au général Bonaparte. Sa jactance impérieuse était inspirée par un jugement calme et sans illusion.

La cour de Sardaigne reçut l'impression d'épouvante qu'avait voulu produire le vainqueur : le comte de La-

1. Lettre au roi Joseph, 22 septembre 1808.
2. *Mémoires* dictés à Sainte-Hélène.

tour, gouverneur de Turin, maréchal de Savoie, et le marquis de Costa arrivèrent à Cherasco avec pouvoir de souscrire aux conditions qui seraient imposées. Ils tentèrent toutefois, pendant une conférence qui dura plusieurs heures, d'en obtenir de moins dures. Un officier envoyé de Turin arriva peu de moments après qu'elle fut commencée, et le comte de Latour sortit pour lui parler. Une heure était à peine écoulée qu'un second officier fit encore demander le comte de Latour. Plus tard, il en arriva un troisième. — « Vous voyez bien, lui dit le général Bonaparte, qu'on est à Turin plus pressé de signer que vous[1]. »

Les conditions furent que le roi quitterait la coalition et enverrait un plénipotentiaire à Paris pour y traiter de la paix; que jusque-là il y aurait armistice; que Ceva, Coni, Tortone, ou à son défaut Alexandrie, seraient sur-le-champ remis à l'armée française avec toute l'artillerie et les magasins; que l'armée continuerait d'occuper tout le terrain qui était en sa possession; que les routes militaires, dans toutes les directions, permettraient la libre communication avec la France; que Valenza serait immédiatement évacué par la garnison napolitaine et remis au général français; enfin que les milices seraient licenciées et les troupes régulières disséminées dans les garnisons de manière à ne donner aucun ombrage à l'armée française.

Le jour même, en transmettant les conditions de l'armistice au Directoire, le général Bonaparte lui écrivait :

— « Si vous ne vous accordez pas avec le roi de Sardaigne, je garderai les places fortes et je marcherai sur

1. 28 avril 1796.

Turin. En attendant, je marche demain sur Beaulieu; je l'oblige à repasser le Pô; je le passe immédiatement après. Je m'empare de toute la Lombardie, et avant un mois, j'espère être sur les montagnes du Tyrol, trouver l'armée du Rhin et porter de concert la guerre en Bavière. Ce projet est digne de l'armée et des destinées de la France.

« Si vous n'accordez pas la paix au roi de Sardaigne, vous m'en préviendrez d'avance afin que si je suis dans la Lombardie, je puisse me replier et prendre des mesures. Quant aux conditions de la paix avec la Sardaigne, vous pouvez dicter ce qui vous convient, puisque j'ai en mon pouvoir les principales places.

« Ordonnez que quinze mille hommes de l'armée des Alpes soient à mes ordres et viennent me joindre. Cela fera une armée de quarante-cinq mille hommes, dont il sera possible que j'envoie une partie à Rome. Si vous me continuez votre confiance, si vous approuvez mes projets, je suis sûr de la réussite : l'Italie est à vous. Envoyez-moi : 1° douze compagnies d'artillerie légère; je n'en ai pas une; 2° de la cavalerie et un commissaire ordonnateur en chef habile, distingué et qui ait du génie. Je n'ai ici que des pygmées qui me font mourir de faim dans l'abondance; car je suis dans le pays le plus riche de l'univers. »

L'armistice semblait laisser au Directoire la décision souveraine qui accorderait la paix au roi de Sardaigne ou qui le dépouillerait de son royaume. Le général Bonaparte savait, par les instructions qui lui avaient été remises à son départ, que le gouvernement admettait comme possible un traité qui conserverait la couronne à ce prince en tirant avantage de son alliance; mais il connaissait aussi l'esprit révolution-

naire, et avait assez pratiqué les hommes qui gouvernaient la République pour craindre de voir ses plans et ses espérances dérangés par la satisfaction que le Directoire voudrait se donner, en renversant une monarchie, en conquérant et bouleversant les pays occupés par les armées françaises. La question politique était liée à la question militaire; il les discuta conjointement en balançant le contre et le pour.

On pouvait objecter contre le projet d'entrer sans délai dans le Milanais, pour y combattre l'armée autrichienne, « l'imprudence de passer le Tessin, en laissant derrière soi le roi de Sardaigne régnant sur le Piémont, et pouvant encore disposer des ressources qu'on lui laisserait; au moindre revers des armées françaises, il serait infidèle à l'alliance, comme ses prédécesseurs avaient constamment fait lorsqu'ils s'étaient d'abord mis du parti de la France; les nobles et les prêtres ne dominaient-ils pas à cette cour et ne sont-ils pas les ennemis irréconciliables de la République? » Le même doute pouvait s'élever quant à la ville de Gênes. N'est-elle pas gouvernée par une oligarchie aristocratique? La bourgeoisie est peut-être favorable à la France, mais elle n'exerce ni pouvoir ni influence.

« Outre la méfiance qu'on doit garder contre les gouvernements qu'on laisserait subsister, est-il sage de passer le Tessin, puis l'Adda, le Mincio, l'Adige, le Tagliamento, sans avoir pris ses précautions contre de nombreuses populations, ennemis naturels d'une armée conquérante?

« Ne serait-il pas plus habile et plus prudent de s'assurer des pays qu'on occupe en changeant le gouvernement et confiant l'administration à des hommes

des mêmes principes et des mêmes intérêts que les républicains français ? »

Le général répondait par des arguments tirés des chances probables de la guerre et de la topographie de la haute Italie qu'il avait, comme on peut croire, soigneusement étudiée. Il s'appuyait sur l'expérience des guerres que les généraux français avaient soutenues sur ce même théâtre, et montrait comment Villars et le maréchal de Coigny avaient perdu les avantages obtenus d'abord, en ne prenant pas pour ligne de défense l'Adige qui intercepte toutes les routes d'Allemagne en Italie.

Puis il disait que plus est vaste le territoire soumis à une armée, plus il lui est possible de ménager les habitants, et d'en tirer sans vexations de grandes ressources. Il promettait d'occuper bientôt non pas seulement le Piémont et la Lombardie, mais les légations de Bologne et de Ferrare, et aussi les duchés de Parme et de Modène. Le seul moyen d'intimider Venise était aussi d'envahir le plus tôt possible ses États de terre ferme.

Il entrait dans plus de détails sur le roi de Sardaigne, parce que là surtout était la question. Le Directoire, en admettant la possibilité de traiter avec ce prince, ainsi qu'on l'avait essayé avant l'ouverture de la campagne, lui avait aussi indiqué le désir de livrer le Piémont à une révolution. — « Le général en chef, disaient les instructions, cherchera par tous les moyens qui sont en son pouvoir, à animer les mécontents du Piémont et à les faire éclater contre la cour de Turin d'une manière générale ou partielle. »

Le général Bonaparte pensait tout autrement. Il n'aimait pas les révolutions, parce qu'elles troublent l'or-

dre et ruinent les États; il croyait bien plus à l'efficacité des forces régulières qu'au succès des forces convulsives. Il n'avait pas plus de goût à bouleverser l'état social d'une nation qu'à troubler la discipline d'une armée. Toutefois il se gardait bien de proclamer tout haut sa pensée, et se bornait à dire : « Vous ne devez pas compter sur une révolution en Piémont, elle viendra; mais il s'en faut que l'esprit de ces peuples soit disposé à cet effet. »

Il ajoutait : « Le roi de Sardaigne n'est plus à craindre; ses milices sont congédiées; les Anglais vont cesser leurs subsides; les affaires intérieures sont dans le plus mauvais état. Quelque parti que prenne la cour, les mécontentements s'accroîtront. Après la fièvre vient la faiblesse. Quinze à dix-huit mille hommes sont toutes les forces qui lui restent; disséminés dans un grand nombre de villes, ils suffiront à peine pour maintenir la tranquillité intérieure. D'un autre côté, la cour de Vienne sera de plus en plus irritée : elle reprochera au cabinet de Turin d'avoir, à la première bataille perdue, désespéré de la cause commune, et lui rappellera que Victor Amédée, en 1703, ayant perdu tous ses États hormis la ville de Turin, y tint ferme et attendit le secours que lui amena audacieusement le prince Eugène. »

Le général défendait de même le gouvernement aristocratique de Gênes. « Si, pour protéger les principes de la liberté, on allume, disait-il, une guerre civile; si on soulève le peuple contre les nobles et les prêtres, on deviendra responsable des excès qui accompagnent toujours une pareille lutte. Au contraire, lorsque l'armée sera maîtresse de tous les États de la maison d'Autriche en Italie et de ceux du pape en deçà de l'Apen-

nin, elle sera en position de proclamer la liberté et d'exciter le patriotisme italien contre la domination étrangère. On n'aura pas besoin de jeter la discorde entre les diverses classes de citoyens. Nobles, bourgeois, paysans marcheront d'accord pour le rétablissement de la patrie italienne. Le mot « Italiam, Ita- « liam, » proclamé à Milan, à Bologne et à Vérone produira un effet magique. Si nous nous arrêtions sur la droite du Tessin, les Italiens nous diraient : « Pour- « quoi n'avancez-vous pas? »

En fait le général de l'armée d'Italie mettait le Directoire dans la nécessité absolue de conclure la paix avec le roi de Sardaigne. Avant que le gouvernement pût répondre à ses dépêches, avant même qu'il les eût reçues, l'armée avait été mise en mouvement pour attaquer les Autrichiens et pour entrer dans le Milanais. Lui enjoindre de rétrograder pour détrôner le roi de Sardaigne, eût été compromettre tout le succès de la campagne et renoncer au plan dont le Directoire pressait l'exécution.

Le traité fut signé le 15 mai 1796, trente-quatre jours après l'ouverture de la campagne. Le Directoire consentait à cette paix avec regret, mais il ne pouvait le laisser paraître. Barras, Rewbell et La Réveillère cédaient à la volonté du général Bonaparte plutôt qu'à l'opinion publique et aux sages avis de Carnot.

Les conditions étaient dures pour le vaincu, ainsi que le comportait une guerre où la France combattait pour son indépendance. L'Europe n'était plus au temps où les armées manœuvraient sur une frontière pour conquérir, en cas de victoire, une fraction de province ou quelques places fortes. Chacune des puissances coalisées contre la Révolution française pouvait s'attendre

à subir dans sa défaite de sévères exigences; comme aussi un gouvernement qui usait impitoyablement de la victoire devait prévoir qu'en brisant la balance de l'Europe, en exerçant une domination absolue, il arriverait à un terme où le joug serait brisé. La politique révolutionnaire, au dehors comme à l'intérieur, ne pouvait obtenir, quelque grands qu'ils fussent, que des résultats provisoires.

Le roi de Sardaigne renonçait à la Savoie et au comté de Nice. Tous les passages des Alpes, le mont Cenis, le mont Genèvre, le col de Tende, le petit Saint-Bernard appartiendraient à la France; les places fortes destinées à les défendre du côté de l'Italie devaient être démolies; les émigrés français étaient expulsés des États sardes. Une amnistie serait accordée par le roi à ceux de ses sujets poursuivis ou condamnés pour faits ou opinions révolutionnaires. Coni, Tortone, Valenza, le fort Dauphin restaient entre les mains de la France jusqu'à la paix générale.

Le jour même où le général Bonaparte avait signé la suspension d'armes, il adressait une proclamation à son armée : « Soldats, vous avez remporté en quinze jours six victoires, pris vingt et un drapeaux, cinquante-cinq pièces de canon, plusieurs places fortes, et conquis la plus riche partie du Piémont. Vous avez fait quinze mille prisonniers, tué ou blessé plus de dix mille hommes. Vous vous étiez jusqu'ici battu pour des roches stériles; vous vous étiez illustrés par votre courage, mais sans utilité pour la patrie. Vous égalez aujourd'hui, par vos services, les armées de Hollande et du Rhin. Vous avez gagné des batailles sans canons, passé des rivières sans ponts, fait des marches forcées sans souliers, bivaqué

sans eau-de-vie et souvent sans pain. Les soldats de la liberté étaient seuls capables de souffrir tout ce que vous avez souffert. Grâces vous en soient rendues, soldats ! Vos victoires actuelles en présagent de plus belles encore. Les deux armées qui naguère vous attaquaient avec tant d'audace fuient épouvantées devant vous. Les hommes pervers qui riaient de votre misère et se réjouissaient dans leur pensée des triomphes de vos ennemis, sont confondus et tremblants. Mais, soldats, vous n'avez rien fait puisqu'il vous reste à faire : Milan n'est point à vous. Les cendres des vainqueurs de Tarquin sont encore foulées par les assassins de Basseville. On dit qu'il en est parmi vous dont le courage mollit ; non, je ne le puis croire. Les vainqueurs de Montenotte, de Millesimo, de Dego, de Mondovi, brûlent de porter au loin la gloire du nom français. »

Les armées n'avaient pas encore entendu un tel langage. Jamais les soldats n'avaient reçu de tels encouragements ; jamais on ne leur avait si bien parlé de leur courage, de leur dévouement, de leur gloire. Jamais l'éloquence de la flatterie, la recherche de la popularité n'avaient été si bien combinées avec la fermeté et l'exigence du commandement.

L'effet de ces proclamations ajoutait encore à l'enthousiasme qu'excitait à Paris la nouvelle des prodigieuses victoires. Le colonel Murat, qui apportait les drapeaux conquis par l'armée d'Italie, fut accueilli par le Directoire avec une effusion de joie et de reconnaissance ; tout ce qu'avait décidé, tout ce que voulait le général Bonaparte était approuvé.

Non-seulement le Directoire signait un traité avec le roi de Sardaigne au lieu de le détrôner, mais il lui fallait ne point blâmer ouvertement les égards obser-

vés envers ce souverain ; il lui fallait tolérer que ce gouvernement, au lieu d'être bouleversé par une protection accordée aux opinions et aux principes révolutionnaires, fût au contraire ménagé et affermi par le vainqueur; que la noblesse conservât son rang, son influence et sa participation aux affaires. Aussi l'aristocratie piémontaise s'empressa de présenter au général français des félicitations et des hommages. Le duc d'Aoste, second fils du roi, qui avait été le chef du parti de la guerre, lui écrivit des lettres pleines de courtoisie et de déférence. Elles furent apportées par le comte de Saint-Marsan, homme distingué par ses lumières et sa raison, qui gagna, pour la conserver toujours, la confiance bienveillante du général Bonaparte.

Dès les premiers jours de mai, Coni et Tortone furent livrées à l'armée française; Beaulieu avait tenté de les surprendre. Mais son projet avait été prévu, et les commandants piémontais furent avertis à temps que les portes devaient lui être fermées. Un régiment napolitain avait par ses ordres réussi à s'emparer de Valenza. Le général Bonaparte insista fortement pour que la condition portée dans l'armistice fût accomplie; il annonçait que cette place lui était nécessaire pour effectuer le passage du Pô, et il s'occupait manifestement des préparatifs de cette grande opération. Ce n'était qu'une apparence : pendant ce temps-là, plusieurs divisions partant de Tortone descendaient à marches forcées la rive droite du fleuve jusqu'à Plaisance, loin en arrière de l'armée autrichienne. Le 7 mai, le passage fut commencé, et l'avant-garde s'établit sur la rive gauche sans trouver une grande résistance. Dans la nuit du 7 au 8, un pont de bateaux fut établi, et le 9 toute l'armée put traverser le fleuve. Une division au-

trichienne était arrivée et s'était fortifiée dans un village de la rive gauche; il importait d'en déloger l'ennemi avant que des forces considérables vinssent le joindre; l'attaque fut vive et obtint un prompt succès.

Cependant Beaulieu était arrivé et sa marche avait été plus rapide que ne l'avait calculé le général Bonaparte. Une division française fut surprise, et le général Laharpe, qui la commandait, fut tué dans un combat de nuit.

Le 10, l'armée marcha sur Lodi; cette ville est située sur la rive gauche de l'Adda, qui, sortant du lac de Côme, descend d'un cours rapide se jeter dans le Pô. Le général autrichien n'ayant pu défendre la ligne du Tessin, s'était hâté de venir se placer sur l'Adda. Une forte arrière-garde arrêta la marche de l'armée française, qui ne put entrer à Lodi avant que Beaulieu eût pris ses mesures pour défendre le passage de la rivière. Elle est en cet endroit profonde et torrentielle. Le pont qui la traverse a cent toises de long; trente pièces de canon en défendaient les approches. Une armée de trente-cinq mille hommes occupait la rive gauche. C'était une grande bataille à livrer.

Le général Bonaparte résolut de passer ce pont le jour même sous le feu de l'ennemi et de l'étonner par une opération si hardie. Une batterie fut placée en face de la batterie autrichienne. Une colonne de cavalerie fut envoyée vers un gué qui était praticable. Le feu de l'artillerie française détermina un mouvement de la ligne autrichienne qui se recula dans un pli du terrain pour être à l'abri des boulets. A ce moment, le général fit battre la charge et une colonne déboucha hors du rempart qui la masquait. Les feux des batteries ennemies

et de la mousqueterie se croisaient à l'entrée du pont. Il y eut un moment d'hésitation. Les généraux s'élancèrent à la tête des troupes ; Berthier, Masséna, Cervoni, Lannes les enlevèrent au pas de charge ; en quelques minutes elles arrivèrent sur la batterie autrichienne. Étant ainsi maîtres du pont, les Français se lancèrent sur la ligne ennemie, l'enfoncèrent et la contraignirent à se retirer en désordre sur Créma, après avoir perdu son artillerie, plusieurs drapeaux et deux mille prisonniers.

Milan, situé en arrière de l'Adda et du champ de bataille, ne pouvait être défendu ; les administrations autrichiennes en étaient déjà sorties, et l'ordre était maintenu dans la ville par une garde nationale ; elle avait choisi pour commandant le duc Serbelloni.

Une députation qui avait pour chef un des hommes les plus honorés de l'Italie, le comte Melzi, se présenta au quartier général de Lodi, au nom de la municipalité de Milan et des États de Lombardie, pour protester de leur soumission et implorer la clémence du vainqueur.

Masséna entra à Milan le 14 mai avec l'avant-garde ; le lendemain, le général en chef y fit une entrée solennelle sous un arc de triomphe et au milieu d'un peuple immense qui faisait retentir les cris de : « Vive l'Italie ! vive la liberté ! »

Le Directoire n'avait pas encore reçu la nouvelle de la glorieuse journée de Lodi, mais il s'attendait à apprendre bientôt l'invasion de la Lombardie et l'occupation de Milan. Le général Bonaparte lui en avait donné l'assurance et l'on avait appris à croire en ses promesses. Cependant, après les premières joies qu'a-

vaient données aux gouvernants de la République les victoires de l'armée d'Italie et la soumission du Piémont, tout en se décidant à convertir en un traité les conditions réglées d'avance par le général, ils s'étaient inquiétés de ce qu'il acquérait de grandeur et de puissance. Évidemment il pouvait et il voulait devenir maître de la paix et de la guerre. C'était lui qui dorénavant allait diriger la politique et les relations extérieures, comme les mouvements de son armée. Jusqu'où pouvait aller son ambition? Quelles opinions et quels principes ferait prévaloir un général qui ménageait ainsi les rois et les aristocraties?

Trois jours après la victoire de Lodi, au moment où la députation des Milanais venait lui demander d'occuper la capitale de la Lombardie, le général reçut une lettre du Directoire qui répondait aux dépêches écrites après l'armistice accordé aux Piémontais vaincus. Cette lettre félicitait le citoyen général de ses glorieux succès et reconnaissait les excellents services qu'il avait rendus à la patrie, mais elle s'expliquait avec un ton de souveraineté sur les actes du général et sur la conduite qu'il avait désormais à suivre; ce qui était plus remarquable, on lui prescrivait un nouveau plan de campagne et la marche de son armée. Le Directoire approuvait l'armistice, et plus encore les mesures vigoureuses prises en l'accordant, afin de faire exécuter sur-le-champ les conditions les plus essentielles. Avec une sorte d'affectation et pour bien montrer au général que sa mission militaire ne devait pas prendre un caractère politique, on lui disait :

« Le Directoire a vu avec plaisir que le citoyen Salicetti, son commissaire près de l'armée d'Italie, avait été

consulté avant la conclusion de l'armistice : ces sortes de transactions, dans les cas urgents où le Directoire ne peut être lui-même consulté, sont particulièrement du ressort des commissaires du gouvernement. Il convient que les généraux ne puissent arrêter aucune transaction ou négociation sans les ordres du Directoire, ou aux conditions qui leur seront indiquées par les commissaires. »

En approuvant la célérité que le général avait déployée pour marcher contre l'armée autrichienne, les directeurs lui disaient : « Marchez! point de repos funeste! Il vous reste des lauriers à cueillir, et c'en est fait de la perfide coalition si vous profitez, comme vous l'annoncez, des victoires de l'armée que vous commandez.

« Le plan de campagne que vous proposez est digne des Français et de l'armée que vous conduisez à la victoire, mais il présente des obstacles majeurs et des difficultés pour ainsi dire insurmontables. Le Directoire doit se circonscrire dans un cercle moins étendu. Il y est ramené par la nécessité impérieuse de terminer la guerre dans cette campagne. Il doit craindre les désastres que pourrait entraîner un insuccès. Nous comptons sur les victoires de l'armée d'Italie ; mais si vous cherchiez à entrer en Bavière par le Tyrol, quelle serait la retraite honorable en cas de revers ? »

Puis, sans lui refuser les renforts qu'il demandait instamment, on lui disait qu'il serait impossible de lui envoyer plus que quelques mille hommes. « Ainsi comment contenir, sur un si vaste espace, des populations irritées par la misère que nécessite une occupation armée ? Comment être assuré que le roi de Sardaigne

ne reprendra pas les armes et ne coupera point nos communications? »

Puis était exposé le plan de campagne, ou plutôt la politique du Directoire; sans doute il avait le désir et l'espoir de vaincre l'Autriche et de lui imposer la paix; mais il semblait plus facile et plus promptement exécutable de conquérir et d'anéantir les puissances d'Italie, maintenant livrées à leurs propres forces et séparées des Autrichiens. Leur apporter une révolution ou du moins exiger d'énormes sacrifices d'argent, c'était ce que Rewbell appelait des conditions honorables. Il ne connaissait point d'autres ressources pour restaurer les finances de la République; il voulait écraser ou détruire les États faibles et mettre la main sur les trésors qu'il leur supposait, en attendant le moment de triompher des grandes puissances. Lorsque le Directoire écrivait cette lettre, Rewbell n'avait pas encore consenti au traité avec le roi de Sardaigne, et se débattait contre Carnot, qui en comprenait tous les avantages[1].

Il y avait dans le Directoire un homme encore plus empressé et plus ardent à la conquête de la Péninsule, c'était La Réveillère Lepeaux. Le philosophique apôtre de la théophilanthropie ne voyait rien de si grand et de si essentiel que d'aller à Rome et d'anéantir la papauté; il ne croyait pas que la Révolution fût en sûreté tant que la religion catholique ne serait pas abolie dans son centre par une invasion militaire, comme il l'abolissait de son mieux en France, où il fermait les églises et persécutait les prêtres. L'ardeur contre la puissance pontificale était telle qu'avant les premières victoires de l'armée d'Italie, lorsqu'elle n'avait pas même passé les

1. *Mémoires* de Carnot.

montagnes, le Directoire envoyait au général Bonaparte une note qu'il recommandait à son attention.

« Gênes ne doit pas être éloigné de plus de quarante cinq lieues de Lorette. Ne pourrait-on pas enlever la Casa-Santa et les trésors immenses que la superstition y amasse depuis quinze siècles? On les évalue à plus de deux cents millions. Dix mille hommes secrètement envoyés et adroitement conduits viendraient à bout d'une telle entreprise avec la plus grande facilité. Leur marche inconnue assurera le succès. Avec de l'audace, vous ferez une opération financière la plus admirable, et qui ne fera tort qu'à quelques moines. »

Le Directoire, sans prescrire une telle absurdité au général Bonaparte, lui disait : « Nous vous invitons à tenter cette entreprise, si vous partagez notre opinion. »

Après la conquête de Milan et la retraite de l'armée autrichienne, l'invasion de la Péninsule n'était pas une entreprise inepte comme le pillage de Notre-Dame de Lorette par un coup de main tout au plus digne d'une bande de brigands. Le plan du Directoire pouvait, dans son ensemble, être discuté au point de vue de la guerre et de la politique.

« Faites d'abord la conquête du Milanais, soit qu'il doive retourner à la maison d'Autriche afin d'assurer notre paix avec elle, soit qu'il convienne de le donner aux Piémontais. Repoussez les ennemis jusqu'aux montagnes du Tyrol, et mettez-les en crainte de s'y voir forcés.

« Partagez ensuite l'armée d'Italie en deux. La plus faible partie restera dans le Milanais et en assurera l'occupation; elle sera secondée par les troupes piémontaises. Si le roi de Sardaigne conclut avec nous un traité d'alliance offensive et défensive, son armée pourra

être chargée de garder les débouchés du Tyrol. Pendant ce temps-là, les troupes républicaines vivront dans le Milanais et y lèveront des contributions. Il faut que cette armée puisse se passer des secours de l'intérieur. »

Cette dislocation de l'armée d'Italie avait un autre motif qui était peut-être le principal.

« Le Directoire destine au général Kellermann le commandement des troupes qui occuperont le Milanais. En même temps il confère aux commissaires Garreau et Salicetti le droit de requérir des mouvements de troupes. Cette disposition assurerait l'union entre les deux généraux, si l'amour de la République et le désir de faire triompher nos armes ne les liaient pas plus intimement encore.

« La seconde colonne sera la plus forte possible et sous vos ordres. Vous côtoierez la mer, en vous portant d'abord sur Livourne, pour menacer ensuite Rome et Naples.

« La République n'est point en guerre avec le grand-duc de Toscane, et nous voulons maintenir nos liaisons avec lui. Mais nous savons, par son ministère à Paris, dans quelle contrainte son gouvernement est tenu par les Anglais, et quelle tyrannie ils exercent à Livourne. Il est digne de la République de l'affranchir de cette sujétion ; il importe surtout que les couleurs nationales soient respectées dans les ports de Toscane. Vous préviendrez le grand-duc de la nécessité où nous sommes d'entrer dans ses États et de mettre garnison dans Livourne. Ayez soin que votre courrier arrive à Florence seulement à l'instant où vous aurez déjà occupé Livourne; saisissez-vous des vaisseaux anglais, napolitains, portugais qui se trouveront dans le port; empa-

rez-vous de tout ce qui appartient aux États qui sont en guerre avec nous; mettez même le séquestre sur ce qui appartient aux particuliers. Le grand-duc ne peut se refuser à ces mesures rigoureuses, sans quoi la République se verrait forcée de traiter la Toscane comme une alliée de l'Angleterre et de l'Autriche.

« Il convient d'ajourner nos débats avec Gênes jusqu'après l'expédition de Livourne; contentons-nous d'abord d'en tirer les subsistances et moyens de transport dont l'armée a besoin, sauf à traiter ensuite du mode de remboursement. Il n'est pas de notre intérêt de pousser les Génois au désespoir. Le moment n'est pas encore venu de leur demander une réparation authentique pour l'attentat commis le 6 octobre 1793 dans le port de Gênes par les marins anglais, qui se sont emparés d'une frégate française en massacrant traîtreusement l'équipage. Nous exigerons une indemnité pour nous et aussi pour les familles des parents qui ont péri sur *la Modeste*. C'est ainsi que nous essayerons de lever un emprunt sur la ville de Gênes, en nous gardant de la vexer, et en lui faisant sentir que nous sommes plus généreux que nos ennemis, qui voulaient la livrer au roi de Sardaigne.

« Il est juste que le duc de Parme paye son entêtement à ne se point détacher de la coalition. Ses États devront nous fournir tout ce dont nous avons besoin et des secours en numéraire. Il faudra toutefois le ménager plus que nos autres ennemis, à cause de nos liaisons avec l'Espagne.

« C'est surtout le Milanais qu'il ne faut pas épargner; levez y des contributions, en profitant de la première terreur qu'inspirera l'approche de nos armes. Les canaux et les grands établissements d'un pays que nous

ne conserverons pas devront garder des traces de la guerre; toutefois soyons prudents.

« Venise sera traitée comme une puissance neutre; mais elle ne doit pas s'attendre à l'être comme une puissance amie; elle n'a rien fait pour mériter nos égards.

« Si Rome fait des avances, la première chose à exiger est que le pape ordonne immédiatement des prières publiques pour la prospérité et les succès de la République française. Quelques-uns de ses beaux monuments, ses statues, ses tableaux, ses médailles, ses bibliothèques, ses bronzes, ses madones d'argent et même ses cloches nous dédommageront des frais de la visite que vous ferez au pape.

« Dans le cas où la cour de Naples, effrayée de votre approche, ferait quelques propositions à la France, il faudrait exiger qu'elle livrât sur-le-champ les vaisseaux et tout ce qui appartiendrait aux nations qui sont en guerre avec nous. Elle s'engagerait solennellement à ne plus recevoir dans ses ports aucun vaisseau anglais ou ennemi. »

Cette longue instruction du Directoire se terminait en annonçant que « quelques renforts allaient être envoyés à l'armée d'Italie, et qu'en traitant avec le roi de Sardaigne, il montrait comment la France était généreuse et cherchait à se faire un allié qui, par intérêt ou par amitié, lui restât toujours attaché. »

Le général Bonaparte n'entra point en discussion avec le Directoire sur les intentions politiques dont on lui donnait connaissance; il avait peu d'objections à y faire et ses projets étaient assez conformes à ceux qu'on

lui imposait, hormis l'époque ou le mode d'exécution et les marches militaires qui lui étaient tracées.

Il répondit à la lettre du Directoire à l'instant même où il venait de la recevoir[1].

« Vos espérances sont réalisées; à l'heure qu'il est toute la Lombardie est à la République. Hier une division est partie pour cerner le château de Milan. Beaulieu est à Mantoue avec son armée, il y trouvera la mort; il a inondé tout le pays environnant; c'est le plus malsain de l'Italie.

« Il a encore une armée très-nombreuse et on lui envoie des renforts. Je crois très-impolitique de diviser en deux l'armée d'Italie; il est contraire aux intérêts de la République d'y mettre deux généraux différents.

« L'expédition sur Livourne, Rome et Naples est très-peu de chose; elle doit être faite par des divisions en échelons, de sorte que l'on puisse, par un mouvement rétrograde, se trouver en force contre les Autrichiens et menacer de les envelopper au moindre mouvement qu'ils feraient. Il faut pour cela non-seulement un seul général, mais encore que rien ne le gêne dans sa marche et dans ses opérations. J'ai fait la campagne sans consulter personne; je n'eusse rien fait de bon s'il eût fallu me concilier avec la manière de voir d'un autre. J'ai remporté quelques avantages sur des forces supérieures, et dans un dénûment absolu de tout, parce que, persuadé que votre confiance se reposait sur moi, ma marche a été aussi prompte que ma pensée.

« Si vous m'imposez des entraves de toute espèce; s'il faut que je réfère de tous mes pas aux commissaires

1. 14 mai 1796.

du gouvernement; s'ils ont droit de changer mes mouvements, de m'ôter ou de m'envoyer des troupes, n'attendez plus rien de bon; si vous affaiblissez vos moyens en partageant mes forces, si vous rompez en Italie l'unité de la pensée militaire, je vous le dis avec douleur, vous avez perdu la plus belle occasion d'imposer des lois à l'Italie.

« Dans la situation des affaires, il est indispensable que vous ayez un général qui ait entièrement votre confiance. Si ce n'est pas moi, je ne m'en plaindrai pas et je redoublerai de zèle pour mériter votre estime dans le poste que vous me confierez. Chacun a sa manière de faire la guerre. Le général Kellermann a plus d'expérience et la fera mieux que moi; mais tous les deux ensemble nous la ferions fort mal.

« Je sens qu'il faut beaucoup de courage pour vous écrire cette lettre; il serait facile de m'accuser d'ambition et d'orgueil! Mais je vous dois l'expression de tous mes sentiments, à vous qui m'avez donné dans tous les temps des témoignages d'estime que je ne dois pas oublier.

« Les différentes divisions de l'armée prennent possession de la Lombardie. Lorsque vous recevrez cette lettre, nous serons déjà en route et votre réponse nous trouvera probablement près de Livourne.

« Le parti que vous prendrez dans cette circonstance est plus décisif pour les opérations de cette campagne que les quinze mille hommes de renfort envoyés par l'empereur à Beaulieu. »

C'était Carnot qui, comme président trimestriel du Directoire, avait signé les instructions envoyées au général de l'armée d'Italie et la détermination de la disloquer. Le général Bonaparte lui adressa une lettre par-

ticulière. Il le savait plus raisonnable que ses collègues et plus capable d'apprécier les choses de la guerre.

« J'écris au Directoire relativement à l'idée de diviser l'armée. Je vous jure que je n'ai vu en cela que la patrie. Vous me trouverez toujours dans la ligne droite. Je dois à la République le sacrifice de mes idées. Si l'on cherche à me mettre mal dans votre esprit, ma réponse est dans mon cœur et dans ma conscience.

« Comme il serait possible que ma lettre fût mal interprétée et que vous m'avez témoigné de l'amitié, c'est à vous que je l'adresse en vous priant d'en faire l'usage que vous suggéreront votre prudence et votre attachement pour moi.

« Kellermann commandera l'armée aussi bien que moi. Les victoires sont dues au courage et à l'audace de l'armée : personne n'en est plus convaincu que moi; mais réunir Kellermann et moi, c'est vouloir tout perdre. Je ne puis servir avec un homme qui se croit le premier général du monde. D'ailleurs je crois qu'un mauvais général vaut mieux que deux bons. La guerre est comme le gouvernement, c'est une affaire de tact.

« Je ne puis vous être utile qu'investi de la même confiance que vous me témoigniez à Paris. Que je fasse la guerre ici ou ailleurs, cela m'est indifférent. Servir la patrie, mériter une page dans notre histoire, donner au gouvernement des preuves de mon dévouement, voilà toute mon ambition; mais j'ai fort à cœur de ne pas perdre en huit jours deux mois de fatigue, de peines et de dangers. Je ne veux pas être entravé. J'ai commencé avec quelque gloire; je désire continuer à être digne de vous. Croyez d'ailleurs que rien n'altérera l'estime que vous inspirez à tous ceux qui vous connaissent. »

Le Directoire, avant que cette réponse lui parvînt, avait chaque jour reçu la nouvelle d'une victoire, mais la satisfaction qu'il en ressentait, l'idée plus grande qu'il concevait du génie de Bonaparte ne le faisaient point varier dans sa volonté de lui ôter le commandement de l'armée d'Italie et de le destiner à parcourir la Péninsule en rançonnant des États impuissants à se défendre Lorsque fut arrivée la lettre du 14 mai écrite après la victoire de Lodi et l'entrée à Milan, lorsque les directeurs virent quel effet avait produit l'étrange détermination d'ôter au général victorieux le commandement de son armée, il se hâta d'obéir à la raison et à la nécessité.

« Vous paraissez désirer, citoyen général, de continuer à conduire toute la suite des opérations militaires de la campagne actuelle en Italie. Le Directoire a mûrement réfléchi sur cette proposition, et la confiance qu'il a dans vos talents et votre zèle républicain ont décidé cette question en faveur de l'affirmative. Le général Kellerman restera à Chambéry. »

Désormais le Directoire n'avait plus à s'occuper de l'armée d'Italie que pour approuver tout ce que ferait ou proposerait le général Bonaparte; ce n'était pas la victoire la moins importante qu'il eût remportée.

Avant même d'avoir reçu les instructions du gouvernement, il avait commencé à traiter en vaincus les princes souverains d'Italie.

En entrant sur le territoire de Parme, il avait, au passage de la Trebia, reçu des envoyés du duc pour lui demander la paix et sa protection. Ce prince était infant d'Espagne, fils de l'infant don Philippe, petit-fils de Philippe V. L'abbé de Condillac avait été son pré-

cepteur; il régnait depuis 1762. Ses États avaient été constamment gouvernés par des ministres éclairés et sages. Quant au prince, il n'avait nulle importance politique et vivait absorbé dans de minutieuses pratiques de religion. Il n'y avait aucun avantage à saisir ses États; lui en laisser l'administrasion et ne pas se donner l'embarras d'établir un nouveau gouvernement était le parti le plus simple et le plus profitable.

Un armistice fut signé le 9 mai à Plaisance. Le duc paya deux millions en argent, fournit beaucoup de blé et seize cents chevaux; les hôpitaux du duché furent ouverts aux blessés et aux malades de l'armée française.

Une condition que le Directoire prescrivit ensuite d'insérer dans tous les traités, fut imposée par le général Bonaparte.

« Vingt tableaux au choix du général en chef parmi ceux qui existent dans le duché seront remis au gouvernement français. »

La galerie du duc de Parme et les églises possédaient de superbes et célèbres tableaux; le plus connu était le Saint Jérôme du Corrége. Le duc fit proposer deux millions pour conserver ce tableau. Les commissaires ordonnateurs étaient fort d'avis d'accepter cette rançon du Corrége, le général répondit: « Il ne restera bientôt rien des deux millions, tandis que ce trophée ornera Paris pendant des siècles et enfantera d'autres chefs-d'œuvre. » Il était loin de prévoir que rien ne resterait à la France ni de ses trophées, ni de ses conquêtes; qui aurait cru alors que l'enivrement du succès et de la victoire troublerait son génie et que l'empereur perdrait plus que n'avait gagné le général?

Un traité entre la France et le duché de Parme fut

signé à Paris par le Directoire le 5 novembre 1797 et n'aggrave point les conditions de l'armistice.

Le duc de Modène fut traité avec plus de rigueur que le duc de Parme; il était le dernier descendant de la maison d'Este. Sa fille, la princesse Béatrix, qui devait hériter de son duché, avait épousé l'archiduc Ferdinand. Il était vieux et n'avait jamais fait servir son pouvoir qu'à amasser des trésors, de sorte qu'il n'était ni aimé ni estimé de ses sujets. A l'approche des Français, il se réfugia à Venise pour mettre son or à l'abri. Son frère naturel, le commandeur d'Este, vint solliciter un armistice et la protection du général en chef. Une contribution de dix millions lui fut imposée et des tableaux furent aussi demandés.

« Comme il n'a ni forteresses, ni fusils, je n'ai pu lui en demander, » écrivait le général Bonaparte au Directoire.

Par suite de l'armistice, le duc de Modène envoya des plénipotentiaires à Paris pour traiter de la paix. Le Directoire différa de jour en jour la négociation; aucun traité ne fut conclu, et les États du duc de Modène restèrent à la disposition du gouvernement français ou plutôt du conquérant de l'Italie.

Avant de commencer une nouvelle campagne et de suivre le mouvement de l'armée autrichienne, qui se retirait sur l'Oglio et sur l'Adige, il était nécessaire d'attendre les renforts qui allaient arriver de l'armée des Alpes ou du midi de la France. Il fallait aussi occuper toute la Lombardie. Pizzightone, Crémone ouvrirent leurs portes; mais le château de Milan tenait encore.

Ce qui importait le plus, c'était de rétablir l'ordre dans l'armée, non pas qu'elle manquât de discipline

lorsqu'elle avait à marcher ou à combattre; mais les soldats étaient dans un tel dénûment, tous les services administratifs étaient tellement irréguliers, qu'il n'y avait nul moyen d'empêcher le pillage et de préserver les habitants des vexations et des mauvais traitements. Les plaintes retentissaient jusqu'à Paris, et le Directoire recommandait au général en chef de les faire cesser. Ses lieutenants se désespéraient. — « Les administrations font des réquisitions à tort et à travers. Les paysans sont absolument ruinés. Le soldat est dans la misère, et les chefs dans la désolation. Les fripons seuls s'enrichissent. Il n'y a pas un instant à perdre si l'on veut sauver l'armée. Nous passerons pour des hommes pires que les Goths et les Vandales. Il n'est pas possible de contenir le soldat. L'armée va se fondre par les maladies; les habitants poussés au désespoir s'armeront et tueront tout Français qui s'écartera. Il vaudrait mieux fusiller les habitants avant de dévaster le pays; car ils mourront de faim après[1]. » Ainsi écrivait le commandant d'une division.

Un colonel adressait sa démission au général en chef : « Je ne peux plus servir avec des soldats qui ne connaissent ni subordination, ni obéissance, ni loi. Il n'y a point d'excès auxquels ils ne se portent. Nos efforts sont vains pour maintenir la discipline, ils menacent à chaque instant leurs officiers et leurs chefs. »

De tels désordres, effet et cause de tant de souffrances, affligeaient sans doute le général Bonaparte, mais ne l'arrêtaient point dans le cours d'une grande opération commencée. Il pensait que le meilleur moyen pour

1. Lettre du général Labarpe, 20 avril 1796.

faire cesser la misère et les violences des soldats envers les habitants était de remporter une grande et prompte victoire, qui donnerait toute facilité et tout loisir pour rétablir l'ordre et rendre au soldat le bien-être qui lui est dû. Déjà l'invasion du Piémont avait rendu la situation meilleure; maintenant l'occupation de Milan et de la riche contrée qui l'environne allait permettre d'employer avec ordre et avec moins de gaspillage les ressources dont pouvait disposer le vainqueur. Nul général, nul gouvernement n'a jamais eu le génie de l'administration au point où il le possédait. Lorsqu'elle devenait sa préoccupation, il en connaissait tous les détails, tous les chiffres, tout le mécanisme; avant de lancer une armée à l'accomplissement de quelque grand dessein, il n'omettait aucune précaution pour qu'elle fût pourvue de tous les moyens de vivre et de vaincre.

Les contributions imposées aux princes qui obtenaient un armistice, les chevaux et les vivres dont on exigeait la prompte livraison devaient rendre plus faciles les dispositions à prendre pour entretenir de l'armée et pour établir un meilleur ordre dans l'administration militaire. C'était le principal soin du général en chef pendant la halte qu'il faisait à Milan, devenu le centre et le point de départ de la campagne qu'il allait entreprendre contre Beaulieu. Il écrivait au Directoire le 22 mai :

« Le commissaire Salicetti vous fera passer l'état des contributions que nous avons imposées; vous pouvez, à cette heure, compter sur six ou huit millions en or, argent, lingots ou bijoux qui sont à votre disposition à Gênes. Vous pouvez disposer de cette somme superflue aux besoins de l'armée. Si vous le

désirez, je ferai passer un million à Bâle pour l'armée du Rhin. — J'ai envoyé douze cent mille francs en numéraire au général Kellermann. — Les troupes sont satisfaites; elles touchent la moitié de leur solde en argent; le pillage est réprimé. La discipline renaît avec l'abondance dans cette glorieuse armée. »

Le général Bonaparte avait espéré, au moyen de ces précautions, de ne plus avoir à craindre l'exaspération et le désespoir des populations dont le territoire était occupé. Les Lombards et les Italiens ne se regardaient pas comme vaincus. C'était l'armée autrichienne qui avait été défaite; aucun corps italien n'était au service d'Autriche; la Lombardie payait des impôts, mais on ne lui demandait point de soldats. Les Autrichiens, malgré leur longue occupation, n'avaient pas inspiré d'attachement à leurs sujets d'Italie. Ils déplaisaient par leur morgue et la roideur de leurs manières[1]. D'ailleurs, ils étaient étrangers au pays qu'ils occupaient : c'était assez pour y entretenir une incurable aversion. L'archiduc Ferdinand, gouverneur général, n'était pas aimé; il était en butte à des mécontentements populaires plus ou moins fondés. Souvent il s'était trouvé en contradiction avec les états du pays que la cour d'Autriche avait conservés pour la forme, mais qui n'étaient point assez écoutés. L'aristocratie milanaise était peut-être plus animée que les autres classes de la population contre le joug autrichien. La Révolution française avait d'abord excité un vif enthousiasme à Milan et inspiré une sincère sympathie à tous les hommes éclairés et généreux. Mais les horreurs du gouvernement révolutionnaire et le règne de la

1. *Mémoires* dictés à Sainte-Hélène.

Terreur avaient fort refroidi ces sentiments. Néanmoins l'amour de l'indépendance italienne n'avait pas cessé de subsister dans la noblesse, et encore moins l'amour de l'égalité dans les classes moyennes.

Ainsi l'entrée des Français avait été saluée avec joie et reconnaissance; les Milanais se regardèrent aussitôt comme affranchis de leurs dominateurs, comme citoyens de l'Italie délivrée. Ils arborèrent un drapeau tricolore, vert, blanc et rouge. Une administration, où furent placés les hommes les plus distingués par leur naissance ou par leur mérite reconnu, s'installa sous les auspices du général Bonaparte; il était d'autant plus populaire que son nom et son origine le faisaient compatriote des Italiens qui s'enorgueillissaient de ses triomphes.

Mais, tout en flattant l'esprit national des Lombards, tout en les ménageant autant qu'il le pouvait, le général imposait d'onéreux sacrifices; il y avait des contributions de guerre à payer; des réquisitions à satisfaire. Ce n'était pas en un jour qu'on pouvait rendre l'habitude de la discipline à des soldats encore à demi nus et qui ne recevaient pas leurs distributions avec régularité.

Le roi de Sardaigne écrivait le 21 mai au général en le conjurant d'ordonner qu'on laissât aux paysans la possibilité de labourer leurs terres et d'ensemencer pour les secondes récoltes. Il y avait donc dans les masses de la population mécontentement et murmures, par conséquent une chance d'insurrection qui pouvait être saisie par les partisans de l'Autriche ou par ses agents.

Le 24 mai, le quartier général venait d'être porté à Lodi, et le mouvement de l'armée contre les Autri-

chiens allait commencer, lorsque le général en chef apprit que Pavie et tous les villages de cette province étaient en pleine insurrection; on avait même des inquiétudes sur Milan où les esprits semblaient émus. Le général Bonaparte partit sur-le-champ avec de l'artillerie et de la cavalerie. Il fallait se hâter : le tocsin sonnait dans les campagnes entre Pavie et Milan. Si le mal n'était pas étouffé à sa naissance, toute l'armée, déjà en face des Autrichiens, pouvait être contrainte à rétrograder; les conséquences auraient été grandes et funestes.

Le général Augereau et sa division avaient quitté Pavie le 20 mai. Le surlendemain, la sédition avait éclaté; les postes furent désarmés; des bandes étaient arrivées de la campagne, armées de leurs instruments de culture. Il n'y avait en ce moment que quatre cents soldats français dans la ville; ils s'étaient retranchés dans l'hôtel de ville, où ils étaient de toutes parts cernés par une populace furieuse qui les sommait de rendre leurs armes, en promettant qu'il ne leur serait point fait de mal.

Telle était la situation lorsque arriva, accompagné de deux officiers, le général Haquin, qui se rendait au quartier général, venant de France pour rejoindre l'armée d'Italie. Il était à cheval et descendit, afin de voir ce qui se passait. Il fut aussitôt saisi par les insurgés, qui continuaient à demander à grands cris et avec rage le désarmement des soldats. Pendant plus de deux heures, le général fut menacé par cette populace; elle exigeait qu'il donnât l'ordre au commandant de faire rendre les armes par ses soldats. Le général Haquin résista longtemps. Ces furieux se jetaient sur lui et voulaient le massacrer; les magistrats municipaux le cou-

vraient de leur corps; on le mettait en joue; il reçut un coup de baïonnette. Enfin le commandant et lui cédèrent : les soldats déposèrent leurs armes; grâce aux efforts des municipaux, ils furent épargnés et enfermés dans la citadelle.

Les insurgés se hâtèrent d'envoyer vers Milan une colonne de huit cents hommes. Ils espéraient se joindre à la garnison autrichienne qui défendait encore la citadelle. Ils s'avancèrent jusqu'à Binasco, à trois lieues de Milan.

Le général Bonaparte ne s'arrêta qu'un instant à Milan; on y avait eu quelques moments d'inquiétude; la garnison autrichienne avait tenté une sortie, et en même temps un peu d'agitation s'était manifestée parmi le peuple; mais les groupes avaient été facilement dispersés. Le général en chef pouvait supposer que le mal était plus grave et plus menaçant. Il ordonna qu'on fît beaucoup d'arrestations, et qu'on fusillât les hommes pris les armes à la main. Puis il continua sa route, emmenant avec lui l'archevêque de Milan : c'était un respectable vieillard de la maison Visconti, mais qui n'avait ni énergie ni influence, et ne fut d'aucune utilité pour apaiser les esprits.

Binasco fut attaqué, occupé sans résistance, livré au pillage et à l'incendie; les flammes pouvaient être aperçues de Pavie, et une proclamation fut attachée pendant la nuit aux portes de la ville; elle s'exprimait ainsi : « Ceux qui, sous vingt-quatre heures, n'auront pas posé les armes, seront traités comme rebelles, et leurs villages seront brûlés. Que l'exemple de Binasco leur fasse ouvrir les yeux. Son sort sera celui de toutes les communes qui s'obstineront à la révolte. »

Le 26 mai, la colonne qu'amenait avec lui le général

n chef se présenta devant Pavie; les portes étaient fer- nées. Une ancienne enceinte de murailles mettait la ille à l'abri d'un coup de main. Il n'y avait pas un noment à perdre. L'insurrection gagnait toute la cam- agne. Attaquer une ville de trente mille habitants en leine sédition était un acte de témérité; mais il impor- ait de faire montre d'énergie et de confiance. La mi- raille écarta les paysans postés sur la muraille; les grenadiers enfoncèrent les portes à coups de hache, entrèrent au pas de charge, arrivèrent sur la grande place, et se logèrent dans les premières maisons des rues qui y aboutissent; en même temps la cavalerie occupa le pont du Tessin. Les gens de la campagne craignirent de ne plus avoir de retraite; ils quittèrent la ville. Les cavaliers les poursuivirent et en sabrèrent un grand nombre. Bientôt les magistrats et les notables, ayant à leur tête l'évêque de Pavie et l'archevêque de Milan, vinrent implorer grâce.

Les soldats qui s'étaient laissé désarmer et que les insurgés avaient enfermés dans la citadelle en sortirent et se présentèrent devant le général. — « Lâches, leur dit-il, je vous avais confié un poste important pour le salut de l'armée : vous l'avez abandonné à de misérables paysans sans opposer la moindre résistance. Je devrais vous faire décimer. »

Leur capitaine essaya de se justifier, en alléguant l'ordre du général Haquin. Mais il n'était pas sous son commandement, et n'avait point à lui obéir. Le général Haquin pouvait être coupable d'avoir cédé aux menaces et à la contrainte des insurgés lorsqu'il était en leur pouvoir; mais cela n'atténuait pas la faute du commandant, qui fut livré à un conseil de guerre et fusillé.

Les désordres commis dans la ville pendant l'insurrection n'avaient pas été aussi graves qu'on le supposait; personne n'avait été massacré; on avait voulu brûler plusieurs maisons; les supplications des habitants avaient obtenu la pitié de ces furieux. Quelques boutiques seulement avaient été pillées.

Mais il convenait au général Bonaparte de faire grand bruit de cette insurrection pour en prévenir d'autres, et pour donner une crainte salutaire aux populations italiennes. Dans le bulletin qu'il envoya en France, il écrivait : « Je fis faire l'appel des soldats qui avaient été enfermés dans le château ; il n'en manquait pas un. Si le sang d'un seul Français eût été versé, j'aurais fait élever sur les ruines de Pavie une colonne avec cette inscription : « Ici était la ville de Pavie. » J'ai fait fusiller la municipalité. Tout est aujourd'hui parfaitement tranquille, et je ne doute pas que cette leçon ne serve de règle aux peuples de l'Italie. »

La municipalité n'avait pas été fusillée. Le général Bonaparte avait remis l'exécution de cet ordre au discernement de Salicetti et du général Haquin qu'il avait chargé du commandement de la ville. C'étaient les instances des municipaux, leur influence sur le peuple, qui avaient sauvé la vie de cet officier et des soldats désarmés. Il se fit un devoir d'implorer la clémence et la bonté du général en chef pour « des hommes âgés, faibles, sans énergie, peu accoutumés aux mouvements populaires, à qui cet affreux désordre avait fait perdre la tête. Ce n'est pas la mort et la terreur qu'il faut faire planer sur Pavie. Tout y est dans la consternation. Il ne nous reste plus qu'à les ramener à nous, qu'à leur inspirer de la confiance. Nous y réussirons par l'humanité et la douceur. Mon géné-

ral, j'invoque avec confiance ces qualités précieuses de votre cœur. »

Quelques chefs de bandes insurgées furent jugés par une commission militaire et fusillés. Des colonnes mobiles parcoururent les campagnes pour opérer un désarmement général.

L'occasion sembla motiver une mesure de précaution. On prit pour otages dans toute la Lombardie des personnes appartenant aux premières familles, et il leur fut enjoint de se rendre en France, non point comme suspects de conspiration, ni même de mécontentement contre l'armée française, mais afin d'établir des communications entre la France et l'Italie, et pour dissiper les préventions qui étaient répandues contre le gouvernement et la situation de la République. Ces otages furent accueillis à Paris comme d'honorables voyageurs, et n'eurent qu'à se louer de l'hospitalité française.

Longtemps après, Napoléon racontant cet épisode de la guerre d'Italie, ajoutait les réflexions suivantes :

« La conduite d'un général dans un pays conquis est difficile : s'il est dur, il irrite et accroît le nombre de ses ennemis; s'il est doux, il donne des espérances; elles sont déçues, et font ainsi ressortir davantage les abus et les vexations inévitablement attachés à l'état de guerre. Quoi qu'il en soit, si une sédition, dans ces circonstances, est calmée à temps, et que le conquérant sache y employer un mélange de sévérité, de justice et de douceur, elle n'aura eu qu'un bon effet, et servira de garantie pour l'avenir. »

Tel fut toujours l'inaltérable calme de son discernement; ses résolutions et ses actes étaient pesés à la balance de l'utile ou de la nécessité; ses sentiments et

ses impressions étaient impitoyablement soumis au calcul.

Le 27 mai, le général Bonaparte rejoignait son armée, qui n'avait point interrompu sa marche; ainsi, après sept ou huit jours d'intervalle, allait recommencer une guerre active. Prendre Mantoue, passer l'Adige et rejeter l'armée autrichienne hors de l'Italie, tel était le second acte du vaste dessein dont de premiers et rapides succès présageaient la réussite.

Toutefois, ce n'était plus la grande combinaison proposée par le général Bonaparte et adoptée par le Directoire; il ne s'agissait plus de coordonner la marche de toutes les armées de la République, et de les réunir dans une action commune lorsqu'elles seraient arrivées aux débouchés du Tyrol et en Bavière, lieu de rendez-vous de Jourdan, de Moreau et de Bonaparte.

Il eût fallu, pour exécuter le projet comme il avait été conçu, que les armées destinées à entrer en Allemagne eussent passé le Rhin en même temps que l'armée d'Italie se mettait en mouvement, et marché aussi avec une victorieuse promptitude. Il n'en était pas ainsi. Carnot, au nom du Directoire, écrivait le 8 mai au général Bonaparte une lettre qui lui parvenait à Milan, et lui donnait des détails sur la situation des autres armées.

« On ne se bat pas encore sur le Rhin. L'armée de Sambre-et-Meuse fait avec difficulté ses magasins. Celle de Rhin-et-Moselle est dans le plus extrême dénûment. Sa cavalerie est absolument nulle, faute de chevaux. Elle manque de numéraire pour ses services. Les abus et les dilapidations de tout genre l'assiégent. Si vous pouviez y envoyer des chevaux, n'hésitez pas à le

faire. Un secours en numéraire serait aussi très-nécessaire. »

Le Directoire attendait que l'armée autrichienne du Rhin fût obligée d'envoyer des renforts en Italie, afin de présenter ainsi une moindre résistance et plus de chances de succès aux armées françaises. Il était surprenant que les Autrichiens tardassent à attaquer ; ils semblaient remettre l'ouverture de la campagne au moment où leurs forces seraient diminuées. Ce fut pourtant l'archiduc Charles qui dénonça l'armistice. Il venait de prendre le commandement de l'armée autrichienne; la reprise des hostilités fut déclarée le 20 mai. Dix jours de délai devaient suivre cette notification ; ainsi la campagne allait s'ouvrir le 1er juin seulement, lorsque l'armée d'Italie était déjà sur les bords de l'Adige.

Tandis que la guerre était glorieuse pour la France et changeait si heureusement sa situation vis-à-vis de l'Europe, l'état intérieur de la République restait à peu près le même. Les victoires de l'armée d'Italie ne produisaient point sur l'opinion publique autant d'effet qu'on aurait dû l'espérer. On s'en serait félicité davantage si elles avaient fait espérer la paix. L'armistice qui se prolongeait aux bords du Rhin, les négociations proposées par l'Angleterre et par l'Autriche, avaient paru l'heureux présage d'une pacification, objet des vœux de cette opinion modérée qui voulait le repos et se contentait du gouvernement républicain, à la condition qu'il serait raisonnable et juste. On voyait bien que depuis les succès de l'armée d'Italie, le Directoire était encore moins disposé à traiter et qu'il se montrait de plus en plus hautain et exigeant.

Les premiers triomphes du général Bonaparte com-

mençaient déjà à exalter le patriotisme des vrais républicains et à échauffer l'enthousiasme de la jeunesse; mais Paris ne perdait pas encore le souvenir du 13 vendémiaire. De leur côté, les anarchistes, les Jacobins et même les révolutionnaires politiques entrevoyaient que cet homme n'appartiendrait à aucun parti et pourrait devenir un maître.

La disgrâce de Pichegru, privé du commandement de l'armée du Rhin, était un sujet de regret pour le parti modéré; ses intrigues avec le prince de Condé, ses complots contre-révolutionnaires, sa mauvaise conduite à l'armée du Rhin, n'étaient nullement connus; personne ne les soupçonnait. Le Directoire lui montrait les plus grands égards. Une fête lui fut donnée par le ministre de l'intérieur; les journaux opposés au gouvernement célébraient sa gloire et s'étonnaient, en le déplorant, de l'ostracisme exercé contre lui.

De plus graves sujets de mécontentement disposaient les esprits à une malveillance croissante contre le Directoire. Il paraissait négligent ou impuissant à réprimer le désordre qui, à part de toute opinion politique, alarmait et ravageait presque tous les départements, même ceux qui environnent Paris. Les routes n'étaient point sûres; des bandes de brigands arrêtaient les voitures, pillaient les maisons dans la campagne; les rues de Paris étaient parfois le théâtre de violences et de vols. Le ministre de la police, occupé surtout à rechercher les agents ou les suspects de royalisme, à pénétrer leurs intrigues qu'il appelait des complots, à faire exécuter les lois de déportation contre les prêtres, devenait, de jour en jour, plus mal voulu du public. Le Directoire replaça Merlin au département de la justice et lui donna pour successeur Cochon de l'Apparent,

membre du conseil des Cinq-Cents, conventionnel et votant de la mort du roi, mais qui appartenait à l'opinion modérée et jouissait de l'estime et de la confiance publique : ce choix fut universellement approuvé.

Une police active et sans complaisance pour la faction jacobine et anarchiste était d'autant plus nécessaire que l'audace des partisans de Babeuf allait toujours s'accroissant. Depuis que le général Bonaparte avait fermé leurs clubs, ils tramaient évidemment quelque sinistre complot, quelque sanglante insurrection.

C'est ce que les conventionnels des conseils et la majorité des Directeurs ne pouvaient se dissimuler; mais leur crainte était de deux sortes : ils se voyaient menacés par les anarchistes qui ne dissimulaient point le projet de les exterminer; cependant, sévir contre ce parti qui tirait son origine de l'esprit révolutionnaire, ce serait réveiller une réaction, et bientôt après elle remonterait jusqu'à eux. De là résultait la continuelle affectation de ne jamais dénoncer ou maudire les anarchistes sans leur adjoindre les royalistes, comme s'ils conspiraient en commun et marchaient au même but : c'était le thème que développait chaque jour le journal *la Sentinelle*, écrit par Louvet; *le Moniteur* parlait de la double bannière des anarchistes; lorsque les journaux modérés répliquaient à cette absurde calomnie, Tallien s'indignait à la tribune contre la petite faction des royalistes constitutionnels : — « Ils veulent un mouvement de prairial, disait-il, et seraient contents de renverser par ce moyen un gouvernement qui déplaît aux royalistes et aux anarchistes; bientôt ils tenteront de renouveler les scènes de vendémiaire. »

Barras, Rewbell et La Reveillère s'associaient à cette fiction, encore que leur police sût à quoi s'en tenir sur





la prétendue complicité des modérés avec Babeuf; ils n'admettaient point la pensée de réprimer les uns sans frapper sur les autres.

Ainsi lorsque le Directoire engagea, par un message du 15 avril, le conseil des Cinq-Cents à proposer une loi contre les individus coupables de provocations dirigées contre la sûreté de l'État, il eut soin d'associer le rétablissement de la royauté avec le rétablissement de la constitution de 1793, et le rapporteur de la commission qui rédigea le projet eut soin de répéter : « Nos deux ennemis infatigables, le royalisme et l'anarchie. »

La résolution du conseil des Cinq-Cents portait les dispositions suivantes :

« Sont coupables de crime contre la sûreté de la République et contre la sûreté individuelle des citoyens tous ceux qui, par leurs discours ou par leurs écrits, soit imprimés, soit distribués, soit affichés, provoquent la dissolution de la représentation nationale, ou celle du Directoire exécutif, ou le meurtre de tous ou aucun des membres qui les composent, ou le rétablissement de la royauté, ou celui de la constitution de 1793, ou celui de la constitution de 1791, ou de tout gouvernement autre que celui établi par la constitution de l'an III acceptée par le peuple français, ou l'invasion des propriétés publiques, ou le pillage, ou le partage des propriétés particulières sous le nom de loi agraire, ou de toute autre manière. La peine de mort prononcée par l'art. 612 du code des délits et des peines sera commuée en celle de la déportation, si le jury déclare qu'il y a des circonstances atténuantes. »

Jusqu'alors la peine de mort appliquée à des délits vaguement définis, dont l'appréciation comporte l'ar-

bitraire, avait été trop souvent prononcée par des tribunaux révolutionnaires; mais on n'avait pas imaginé d'ériger légalement la provocation en crime direct et de l'assimiler à la complicité, même lorsqu'elle n'avait pas été suivie d'effet, lorsqu'il n'y avait pas eu même un commencement d'exécution. Le Directoire et les Conseils constataient, en appelant loi une telle pénalité, que le gouvernement n'était pas assez bien établi pour se passer de mesures révolutionnaires ni pour inspirer ses codes de l'esprit de justice et d'humanité. — Les jurys d'accusation et de jugement devaient être spéciaux. Aux termes du code voté précipitamment le 3 brumaire, aux derniers jours de la Convention, le jury spécial d'accusation était composé de huit citoyens tirés au sort sur une liste de seize choisie par le commissaire du gouvernement. Le jury de jugement de douze membres tirés au sort snr une liste de trente formée par le président de l'administration départementale.

A cette diminution des garanties accordées aux accusés par le droit commun, se joignait une rapidité plus grande de la procédure dont les délais étaient abrégés.

« Tout rassemblement où se feraient des provocations prend le caractère d'attroupement séditieux. Les bons citoyens qui en sont les témoins arrêteront les coupables ou, s'ils sont trop faibles, ils avertiront la force armée la plus voisine.

« Le commandant de la force armée fera une sommation; ceuxqui resteront après cette sommation seront saisis et punis : les étrangers et les déportés rentrés de la peine de mort. Ceux qui auront exercé des fonctions publiques soit au choix du peuple, soit à tout autre titre, et qui ont été mis en accusation ou déclarés

hors la loi seront condamnés à la déportation, tous autres individus à cinq ans de fer. »

Les mêmes peines étaient déterminées « contre ceux qui paraîtraient en public avec un autre signe de ralliement que la cocarde nationale. »

Ce projet de résolution fut voté par urgence et sans discussion.

La répression des délits de la presse semblait suffisamment assurée par une semblable législation. Un autre projet fut adopté deux jours après, il prescrivait une précaution qui a été renouvelée depuis : tous les articles de journaux ou de placards affichés devaient porter la signature des auteurs et le nom de l'imprimeur. La contravention était punie de six mois de prison et la récidive de deux ans.

Les imprimeurs, auteurs, distributeurs ou colporteur d'écrits ayant le caractère de provocation étaient passibles des peines portées dans la précédente loi et jugés dans les mêmes formes.

Le Directoire et la législature étaient en disposition de rigueur et de police politique. Un rapport fut présenté au conseil des Cinq-Cents contre les prêtres déportés pour refus de serment qui étaient rentrés sur le territoire de la République, en souscrivant un acte de soumission aux lois, mais sans prêter le serment à la constitution civile du clergé dont il semblait qu'il ne fût plus question depuis les décrets sur la liberté des cultes, et surtout depuis la pacification de la Vendée. Il était difficile de les assimiler aux conspirateurs anarchistes; mais renouveler des persécutions qu'on croyait abolies, c'était complaire aux clameurs que les révolutionnaires de toute époque ou de toute nuance faisaient

retentir contre l'ouverture des églises et la publique et paisible célébration de la messe. On n'imagine pas quelle intolérante colère ils éprouvaient, et combien ils supportaient difficilement cette renaissance d'un culte qu'ils avaient cru aboli pour jamais. Voici en quels termes s'exprimait le rapporteur :

« La Convention avait ordonné que ceux qui voudraient exercer le ministère du culte feraient la déclaration préalable qu'ils se soumettaient aux lois de la République. Certes, nous ne devions pas nous attendre que les prêtres qui, par une conduite antérieure à cette loi, avaient encouru la réclusion ou la déportation, viendraient de toutes parts s'appliquer cette disposition nouvelle. Nous ne devions pas nous attendre que des hommes frappés de mort civile pour avoir conspiré contre la liberté accourraient se ranger sous ses drapeaux. La Convention informée de cet attentat le réprima par des lois postérieures. Elles furent perfidement interprétées, méconnues et violées. Irritée par cette résistance qui mettait la République en danger, la Convention, avant de se séparer, voulut assurer par ses dernières volontés le triomphe de la liberté contre les efforts toujours renaissants du fanatisme. Elle ordonna que les lois contre les prêtres passibles de la déportation ou de la réclusion seraient exécutées à l'instant même, et que les fonctionnaires qui négligeraient l'exécution d'une loi si urgente seraient condamnés à une détention de deux ans. »

Le testament politique de la Convention, comme l'appelait le rapporteur, n'avait été ni exécuté, ni respecté. Les autorités locales avaient continué à croire que la soumission aux lois était suffisante. Ailleurs on avait pensé qu'il était impossible d'appliquer une peine

si grave sans qu'elle fût prononcée judiciairement par un tribunal.

Ce sentiment de justice, ce reste de respect pour le caractère et les vertus de pieux ecclésiastiques, étaient traités de coupable mollesse ou même de criminelle complicité. Selon le rapport, « les prêtres étaient les plus dangereux ennemis de la République, chefs des mouvements séditieux, centre de ralliement de tous les mécontents, correspondants des émigrés. Une aveugle indulgence, et l'impunité dont ils jouissent les avaient ainsi encouragés à rentrer dans une patrie dont une salutaire terreur les avait éloignés. »

Il excusait toutefois les magistrats républicains d'avoir manqué de courage. « Le temps des réactions n'est pas tellement passé qu'ils ne puissent appréhender d'être accusés demain pour avoir fait leur devoir aujourd'hui. »

Le projet de loi était la confirmation de toutes les lois de proscription que la Convention avait rendues contre les prêtres. Il en rendait les dispositions plus claires, plus précises, plus impératives. « Comme il s'agit de peines capitales et de la manière de les infliger, nous nous sommes expliqués avec les développements que la chose mérite. Nous devions ôter tout prétexte aux fonctionnaires qui ne veulent pas entendre et rassurer ceux qui exécutent ce qu'ils ont entendu. »

Il résultait, de ce code de persécution, que tout prêtre quelconque qui n'aurait pas prêté serment à la constitution civile du clergé serait déporté et ne pourrait arguer du serment politique prêté en 1792, ni de la soumission aux lois de la République souscrite en vertu d'un décret de 1795. Les ecclésiastiques assez nombreux qui avaient rétracté leur serment de 1791

étaient aussi condamnés à la déportation. Dans le délai de vingt jours tous les prêtres atteints par cette loi devaient se présenter à leur municipalité pour y recevoir un passe-port. Tout ecclésiastique qui n'aurait pas obéi à cette injonction devait être considéré comme émigré rentré, c'est-à-dire condamné à mort. Une exception était accordée aux prêtres âgés de plus de soixante ans ou frappés d'une indisposition grave et constatée. Il leur était accordé dix jours de délai pour se rendre dans une maison de réclusion. Les fonctionnaires convaincus d'avoir négligé l'exécution de la présente loi étaient passibles de deux années de détention.

Selon les révolutionnaires et le Directoire, la liberté des cultes consistait donc, pour les catholiques, à ne pouvoir accomplir leurs devoirs religieux que sous l'autorité et la direction de prêtres déclarés schismatiques par l'Église, et à voir les seuls prêtres autorisés par elle, traités en criminels d'État et chassés sous peine de mort de leur patrie. L'Assemblée constituante avait sans doute commis une grande faute et un étrange abus de pouvoir en réglementant l'Église de France et en considérant les fonctions ecclésiastiques comme dérivant uniquement de l'autorité civile; mais elle s'était bornée à interdire aux prêtres insermentés les actes officiels et les emplois rétribués par l'État. Du reste, ils pouvaient suivre les pratiques d'un culte non rétribué et jouir de la liberté laissée à la vie privée. Les vainqueurs du 10 août avaient tiré de cette funeste et imprudente législation les horribles conséquences qui furent poussées jusqu'aux massacres des Carmes et aux noyades de Carrier. Les mœurs publiques et la nécessité de pacifier la Vendée avaient depuis le 9 thermidor amené la désuétude des lois de persécution. Le Direc-

toire voulait leur rendre une énergie nouvelle; et il trouva une facile majorité dans le conseil des Cinq-Cents. Toutefois le projet ne fut pas adopté sans discussion.

Aucun orateur n'osa l'attaquer au nom de la religion catholique. Les arguments étaient tous tirés de la liberté des cultes et de l'inconséquence manifeste qui consistait à ériger en crime la désobéissance à une législation abolie, non applicable à l'organisation nouvelle de la République essentiellement différente de la constitution de 1791 et plus conforme à la vraie liberté.

On osait encore moins prendre la défense des prêtres ; pour être excusé de repousser la proscription prononcée contre eux, on parlait d'eux dans le plus injurieux et le plus indigne langage; on reconnaissait comme justes toutes les accusations portées contre eux.

C'était donner de grandes facilités à la réplique; aussi le débat dégénéra en une série d'invectives de plus en plus violentes contre le clergé; il ne s'était jamais dit à la Convention d'aussi honteuses diatribes. On voulut aller aux voix à l'instant même et Drouet réclama la clôture de la discussion avec une telle fureur et des termes si indécents qu'il fallut le rappeler à l'ordre; il fut même question de l'envoyer à l'Abbaye.

La discussion fut continuée; dans un discours raisonnable et modéré, M. Lemerer combattit le projet en parlant du danger des persécutions qui, « loin d'éteindre les torches du fanatisme, les rallument et donnent un caractère sacré à la cause de ses sectateurs. »

M. Berlier lui répondit : toute son argumentation porta non sur la justice du projet, non sur la nécessité de maintenir comme un crime la désobéissance à la constitution civile du clergé qui n'existait plus, mais

sur le devoir imposé au gouvernement de se conformer à des lois qui n'étaient pas abolies et ne devaient pas l'être. — « Il y aurait de la tiédeur, de la faiblesse, de l'incivisme à ne les point exécuter; elles sont sévères, mais elles sont justes. Quelle est donc cette classe d'hommes à laquelle on prend un si vif intérêt? Pour qui cherche-t-on à vous apitoyer? Voudrait-on nous faire croire que des hommes qui ont été les ennemis les plus ardents de nos lois en sont devenus les amis les plus chauds? Cette conversion n'est pas présumable. Celui qui la croirait possible ne connaît pas le caractère des prêtres. Non, ils ont méconnu vos lois et ne respirent que pour les renverser. »

M. Pastoret se montra plus courageux que les précédents orateurs contre cette législation de la tyrannie révolutionnaire. — « Ce n'est pas sans douleur que je viens d'entendre à cette tribune blasphémer la raison et l'humanité ; on redouble d'outrages contre des malheureux qu'on veut dépouiller de leur état, de leur fortune, de leur patrie; on a même trouvé cette loi trop douce. Grand Dieu! n'est-elle pas plus barbare que la loi des ilotes à Sparte, que le code noir aux colonies? On affecte ici d'appeler ennemis de la liberté les hommes qui essayent de faire entendre le langage de la justice et de l'humanité. Les ennemis de la liberté et de la République : voulez-vous que je les fasse connaître? Ce sont les hommes qui, animés non pas de l'esprit national, mais de l'esprit de faction, voient la patrie à travers leur haine, leur défiance, leur pusillanimité, ceux qui foulent aux pieds la constitution, exigent sans cesse des mesures révolutionnaires et nous poussent au gouffre de l'anarchie ou du despotisme. »

Les partisans du projet continuèrent à attribuer aux

prêtres la guerre de la Vendée, qui avait été plus justement imputée à la persécution exercée contre eux, ainsi que l'avaient reconnu les représentants ou les généraux lorsqu'ils avaient voulu pacifier ou soumettre les départements de l'ouest. On alla jusqu'à les accuser de complicité avec les bandes de voleurs qui désolaient quelques départements.

D'autres orateurs trouvaient la loi insuffisante. Ils pré disaient qu'après avoir pris un passe-port, les prêtres, au lieu de se rendre à la frontière, se cacheraient dans quelque asile et trouveraient facilement une hospitalité dévouée. Aussi demandaient-ils que les prêtres fussent conduits à la frontière par la gendarmerie, de brigade en brigade, comme des malfaiteurs.

Le rapporteur répondait : — « Nous avons pensé qu'il suffisait de prononcer la peine capitale contre ceux qui s'écarteraient de la route tracée par leur passe-port. Il y a un si grand nombre d'individus sujets à la déportation que la gendarmerie entière serait employée à cette opération. »

La commission avait consenti à changer l'article qui ordonnait que les prêtres sexagénaires ou infirmes seraient non pas déportés, mais détenus. Au lieu de la détention, ils auraient été tenus à résider au chef-lieu du département sous la surveillance des autorités.

Un ancien conventionnel, Guyomard, qui avait été modéré pendant la Terreur, mais que la réaction avait exaspéré et poussé aux dernières limites de l'esprit révolutionnaire, s'indigna de la pitié qu'on accordait à des hommes qui semaient dans la société le mensonge, la haine, la vengeance, la terreur, l'assassinat. Par une sorte de dérision, il disait en insistant sur l'emprisonnement : — « Eh, mon Dieu, comment fai-

saient donc ceux qui se vouaient à la vie monastique, les chartreux, les pères de la Trappe? »

La vieillesse, loin d'inspirer aucune pitié à Guyomard, était pour lui un motif de plus grande rigueur. — « Car, disait-il, ces vieux prêtres, avec leurs cheveux blancs, inspirent plus de respect, exercent plus d'influence; leurs bénédictions ont plus de prix. Les femmes adorent ces grands lamas, ces vieux fétiches; elles réagissent ensuite sur les hommes : de là vient tout le mal. »

Cette résolution, adoptée après un débat qui rappelait les plus mauvais jours et les passions les plus sauvages de la Révolution, fut portée au conseil des Anciens, où elle fut renvoyée à l'examen d'une commission, qui attendit quatre mois avant de faire son rapport. Les esprits se calmèrent, les Jacobins du conseil des Cinq-Cents se découragèrent. La commission proposa le rejet de la résolution et le conseil adopta son avis. Ainsi pouvait être remarqué l'avantage de la division du pouvoir législatif en deux corps indépendants l'un de l'autre.

Il importait de montrer quels efforts faisaient les révolutionnaires pour maintenir ou aggraver les lois d'exception et de tyrannie, et quelles fureurs se ranimaient dès qu'il était question des émigrés ou des prêtres : cette haine mêlée de crainte fut pendant toute la durée du régime directorial le symbole de la faction qui ne voulait à aucun prix renoncer à la possession du pouvoir.

L'aveuglement volontaire où s'obstinaient les conventionnels du conseil des Cinq-Cents ne pouvait pas cependant être toujours partagé par le Directoire; il savait avec certitude ce que tout le public voyait : ce

n'était point par les prêtres, par les émigrés, par les royalistes que le repos public et le gouvernement étaient menacés; c'était par la conspiration flagrante des anarchistes qu'appuyait et encourageait l'indulgence des Jacobins du Corps législatif et la complicité de quelques-uns d'entre eux.

Plusieurs mesures de précaution furent prises successivement pour prévenir le danger, pour arrêter la marche et l'explosion du complot. Un décret de la Convention, voté le 27 juin 1795, avait ordonné la formation d'un corps militaire sous le nom de légion de police, destiné au service des tribunaux, des prisons et au maintien de l'ordre public dans la ville de Paris. Ce décret, proposé peu de temps après l'insurrection de prairial, par Aubry, avait été combattu par les représentants qui s'inquiétaient de la réaction alors en majorité dans les comités de gouvernement; pendant plus de deux mois aucune exécution ne suivit le vote de l'assemblée.

Ce fut seulement à la veille du 13 vendémiaire, lorsque les comités étaient composés de députés d'une autre opinion, qu'un nouveau décret détermina l'organisation de la légion de police; elle fut recrutée dans le même esprit qui avait fait accepter et rechercher les services du bataillon sacré des patriotes; plusieurs d'entre eux y furent même enrôlés. Un corps ainsi formé n'était pas facile à discipliner; il devint odieux et redoutable aux Parisiens. Le général Bonaparte sut le maintenir dans l'obéissance et le bon ordre. Lorsqu'il eut quitté le commandement de l'armée de l'intérieur, la discipline cessa d'avoir la même fermeté. Les amis de Babeuf s'introduisirent dans la légion, y distribuèrent les pamphlets et le journal du *Tribun du Peuple*,

hantèrent les mêmes cabarets que les soldats, affilièrent quelques officiers à leur société secrète et bientôt la principale espérance des conspirateurs fut fondée sur une insurrection militaire. La police était informée de ce dangereux embauchage; le Directoire, sans donner ce motif et en parlant avec ménagement de la légion de police, en donnant même des louanges à son dévouement et à son zèle, demanda aux conseils l'autorisation de l'envoyer aux armées. Chacun savait de quoi il s'agissait réellement et le décret fut voté par urgence le 24 avril 1796.

Mais le mal avait déjà fait un tel progrès que la légion de police refusa d'obéir au décret et se mit en rébellion ouverte. Le Directoire fut donc obligé de supprimer le corps tout entier. Beaucoup d'officiers furent arrêtés; on promit à ceux qui avaient été tirés de l'armée qu'ils seraient, après avoir fait leur soumission, rétablis dans leurs grades et employés activement. Les chefs et moteurs de la sédition furent envoyés devant les tribunaux compétents; les soldats furent désarmés. A la grande joie des habitants de Paris, on les vit défiler, sous l'escorte de la troupe de ligne, les uns pour être dirigés sur Metz, les autres pour recevoir des feuilles de route afin de retourner à leurs communes; mais un grand nombre trouva moyen de rentrer dans la ville.

En même temps le Directoire destituait plusieurs des municipalités de Paris, car depuis la nouvelle constitution on avait décomposé cette formidable Commune et la ville était divisée en douze arrondissements. C'était après le 13 vendémiaire qu'avaient été nommés, non par élection, mais par le gouvernement, les maires et adjoints. A ce moment la préférence avait été exclusivement accordée aux plus zélés Jacobins. Quelques-

uns se comportèrent avec insolence, commirent des abus de pouvoir, vexèrent les bons citoyens, et il fallut renvoyer ceux qu'on avait choisis quatre mois auparavant.

Une autre mesure témoignait plus manifestement que le Directoire s'apercevait enfin combien il avait été peu sage d'accorder tant de protection et de faveur au parti jacobin. L'amnistie avait rendu la liberté aux Montagnards que la Convention avait mis en détention lors des conspirations de germinal et de prairial, ou après un examen de la conduite criminelle qu'ils avaient tenue pendant leurs missions. Presque tous étaient venus habiter Paris, où ils vivaient en communication habituelle ou même en rapports intimes avec les meneurs des clubs et les amis de Babeuf. Plusieurs membres de la commission d'Orange et du tribunal révolutionnaire de Brest, qui avaient répandu tant de sang, tirés aussi de leurs prisons et affranchis de toute poursuite, étaient venus à ce rendez-vous de la faction terroriste pour s'enrôler parmi les conspirateurs. Un arrêté du Directoire ordonna à Vadier, Amar, Vouland, Choudieu, Huguet et autres conventionnels, ainsi qu'aux autres amnistiés, de quitter Paris sur-le-champ et de retourner dans le département de leur domicile.

Cet arrêté avait été pris le 27 avril; il n'eut aucune efficacité et n'intimida nullement les conspirateurs, ou plutôt il les détermina, ainsi que les autres mesures de rigueur ou de menace, à presser l'exécution de leurs sinistres desseins.

Le 10 mai, sur les murs de Paris fut placardée une proclamation du Directoire :

« Citoyens, un affreux complot doit éclater la nuit prochaine, ou demain à la pointe du jour. Une horde

de voleurs et d'assassins a formé le projet d'égorger le Corps législatif, tous les membres du gouvernement, l'état-major de l'armée de l'intérieur et toutes les autorités constituées de Paris. La constitution de 93 doit alors être proclamée. Cette proclamation sera le signal d'un pillage général, tant des maisons que des magasins et des boutiques ; le massacre d'un grand nombre de citoyens doit être opéré en même temps.

« Mais rassurez-vous, bons citoyens, le gouvernement veille, il connaît les chefs du complot et leurs moyens.

« La seule publicité que le Directoire donne à leurs projets suffira sans doute pour prévenir tout mouvement de leur part. Mais dans tous les cas, soyez tranquilles et livrez-vous à tous vos travaux ordinaires. Laissez les brigands abandonnés à eux-mêmes. Le gouvernement a pris des mesures certaines pour déjouer leurs trames et les livrer eux et leurs partisans à la vengeance des lois. »

Il est facile d'imaginer l'effet que produisit cette proclamation ; le Directoire voulait-il répandre l'effroi parmi la population de Paris, afin qu'elle comprît et approuvât les mesures qu'il était décidé à prendre, ou bien cette pièce témoignait-elle du trouble de ceux qui l'avaient écrite ?

Pendant qu'on affichait ce placard, M. de Pontécoulant prenait la parole dans une discussion où il s'agissait de savoir si la police administrative aurait le droit de décerner des mandats d'amener. Il s'étonnait que lorsque la paix publique était si cruellement menacée, on songeât à restreindre les pouvoirs de la police.

— « Savez-vous qu'en ce moment des hommes de sang et de rapine qui ont dévasté la France pendant le

règ e de la tyrannie et qui ne peuvent soutenir les gards de leurs concitoyens, sont venus ici étouffer par de nouveaux forfaits le remords qui les poursuit ?

« Le gouvernement est instruit des séditions qui se préparent; il sait que ces hommes qui n'ont jamais perdu l'espoir de ressaisir le pouvoir au moyen du pillage, du meurtre et de l'incendie, vont tenter un dernier effort. N'en demeurez point tranquilles spectateurs; n'attendez pas dans une froide insensibilité qu'ils viennent vous porter le dernier coup. »

La discussion fut alors interrompue par un rapport de la commission des inspecteurs de la salle, qui remplissaient les fonctions attribuées depuis à des questeurs; le rapporteur proposait de pourvoir à l'exécution d'un article de la constitution qui portait qu'il y aurait près du Corps législatif une garde de quinze cents hommes. L'article disait que cette garde se composerait de citoyens pris dans la garde nationale de chaque département. Ce n'était peut-être pas le moyen d'être le mieux gardé et surtout d'avoir promptement une force disponible pour la défense du Corps législatif. Aussi les inspecteurs de la salle proposaient de composer provisoirement cette garde de compagnies tirées des troupes de ligne qui se trouvaient en ce moment à Paris.

Le parti révolutionnaire ne savait point ou ne voulait point savoir combien le danger était urgent. Ses orateurs parlèrent non-seulement contre la proposition, mais même contre l'article de la constitution qui voulait une garde spéciale pour le Corps législatif. Une force armée qui ne serait pas soumise au pouvoir exécutif leur semblait incompatible avec la division des pouvoirs et avec leurs attributions respectives.

Le rapporteur se borna à répondre que le Directoire allait instruire l'assemblée des circonstances qui menaçaient l'ordre public et qu'alors personne ne proposerait plus d'objections contre le projet des inspecteurs de la salle. En effet, à l'instant même, un des secrétaires monta à la tribune pour donner lecture du message qui venait d'être apporté.

C'était la répétition de l'affiche, mais avec quelques détails qui s'adressaient directement au Corps législatif.

« Le Directoire informé du lieu où les chefs de cette affreuse conspiration étaient rassemblés et tenaient leur comité de révolte, a donné des ordres pour les faire arrêter. Plusieurs d'entre eux l'ont été en effet. C'est avec douleur que nous vous apprenons que parmi eux se trouve un de vos collègues, le citoyen Drouet, pris en flagrant délit.

« Le Directoire vous invite à lui tracer la conduite qu'il doit tenir dans cette occasion, à l'égard de ce représentant. Si vous jugez que nous devions faire mettre les scellés sur ses papiers, nous vous prions de manifester votre intention sur cet objet. »

Le conseil des Cinq-Cents déclara sans discussion que le Directoire avait légalement le droit de faire mettre les scellés sur les papiers de tout individu arrêté en flagrant délit.

Un autre message exposait que Paris ayant été de tout temps le repaire des êtres immoraux de tous les partis, il importait que par un acte législatif, tout citoyen qui, ayant été membre de la Convention nationale, se trouvait actuellement à Paris sans y avoir de fonctions publiques, et qui n'y était point domicilié à l'époque de son élection, serait tenu, dans le délai de

trois jours, de sortir de la ville et de s'en éloigner de dix lieues au moins. La même mesure devait être appliquée à tout militaire destitué ou sans emploi et à tout prévenu d'émigration.

Cette mesure fut discutée séance tenante.

Chazal voulut continuer la politique suivie jusqu'à ce moment par le Directoire avec la grande approbation de ses partisans, et ne pas laisser une loi de rigueur atteindre seulement les Jacobins; il demanda que les anciens membres des Assemblées constituante et législative fussent compris dans cette mesure d'exil. C'était sévir contre les hommes soupçonnés de regretter la monarchie constitutionnelle. Les révolutionnaires détestaient les hommes de cette opinion tout autant que les royalistes purs.

L'amendement de Chazal n'était pas soutenable dans le moment où le parti jacobin était pris en flagrant délit de conspiration; il fut rejeté à la presque unanimité.

Un autre amendement donna lieu à un vif débat. Les révolutionnaires avaient à cœur de ne pas laisser peser une présomption de complicité sur l'ensemble de leur parti; ils craignaient que ce 1er prairial manqué ne déterminât une réaction aussi prononcée que celui de l'année précédente. Au lieu d'exiler de Paris tous les membres de la Convention non réélus, ils demandaient que la mesure fût appliquée seulement aux députés déclarés inéligibles, c'est-à-dire à ceux qui avaient été détenus ou accusés. Le vote fut d'abord douteux, et ce fut à une troisième épreuve que l'amendement fut rejeté. Un autre fut adopté : il comprenait dans cette mesure les Chouans ou Vendéens amnistiés.

Le surlendemain, 12 mai, le Directoire envoya un

rapport du ministre de la police sur les projets, les manœuvres et les préparatifs des conspirateurs; il ne pouvait être complet. Ce fut seulement par l'instruction et la procédure que longtemps après, les faits devinrent connus avec exactitude.

Un des principaux complices a publié une *Histoire de la conspiration de Babeuf* comme un titre d'honneur pour ce chef de parti, et a en même temps exposé les opinions et les doctrines au nom desquelles la société devait être bouleversée jusque dans ses fondements et le « bonheur commun » installé par le massacre et l'incendie; depuis lors, Babeuf est devenu le héros et l'apôtre révéré des sectes socialistes. Il convient donc de raconter ce que voulurent et ce que tentèrent ces fanatiques de l'envie et de la destruction.

Lorsque trois mois auparavant le Directoire eut ordonné des poursuites contre Babeuf et pendant que par la tolérance de la police, il vivait caché, continuant à faire paraître sans relâche son journal et ses pamphlets, ses amis commencèrent à donner une organisation et des moyens d'agir à la société secrète extraite de leurs différents clubs. Amar, l'ancien membre du comité de sûreté générale; Félix Lepelletier, frère de Saint-Fargeau assassiné le 21 janvier; Buonarotti, Darthé et Germain, les plus importants et les plus actifs parmi les sectaires de Babeuf, formèrent d'abord le comité directeur. A ce moment, le but que se proposait l'association n'était pas déterminé. Les uns, comme Amar, auraient voulu recommencer le régime de la Terreur; sans songer à former une société nouvelle, ils croyaient suffisant de persécuter, de ruiner et d'exterminer les riches. D'autres ne croyaient pas que le moyen fût bon; cette route n'avait pas conduit à l'égalité de fait,

« dernier but de l'art social, » comme l'avait écrit Condorcet. On voyait assez, par l'établissement directorial, que, dirigée ainsi, la Révolution avait seulement pour résultat de placer le pouvoir et la richesse dans d'autres mains et de créer une nouvelle aristocratie. Toutefois on résolut d'abord de prendre pour drapeau la constitution de 1793, comme un régime préalable qui conduirait à la nouvelle forme sociale. Bien que ce fût un expédient pour rallier les opinions diverses, la division se mit dans le comité directeur, et Amar cessa d'en faire partie. On imagina ensuite, pour animer le peuple et pour embaucher les soldats, d'annoncer qu'on voulait l'accomplissement de deux promesses faites par la Convention : la distribution d'un milliard aux défenseurs de la patrie et le partage des biens appartenant aux ennemis de la Révolution entre les patriotes malheureux.

Pendant quelque temps les meneurs crurent prudent de ne point mettre le gouvernement en méfiance et en hostilité. Ils cherchaient seulement à rallier les partisans et les acteurs des insurrections révolutionnaires et à réveiller les passions alors très-assoupies du peuple de Paris. Ils essayèrent aussi d'instituer un nouveau culte, un déisme mêlé de quelques cérémonies : ce fut le commencement des théophilanthropes.

Ce système de prudence convenait mal à Babeuf qui avant tout était un déclamateur. Pour beaucoup de révolutionnaires, l'exagération du langage et l'absurdité des raisonnements n'étaient pas inspirés par le besoin de justifier des actes accomplis : au contraire la détermination d'agir suivait l'enivrement des paroles. Babeuf continua donc à écrire contre le Directoire,

contre les Conseils et à démasquer ses batteries contre la propriété et la société.

Ce fut alors que le général Bonaparte fit fermer les clubs. Les sectaires n'ignoraient pas que c'était lui qui avait voulu cette mesure et qu'il y avait encouragé le Directoire.

Alors commença la conspiration; un nouveau comité directeur se forma, vers la fin de mars 1795. Il se composait de Babeuf, Félix Lepelletier, Antonelle et Sylvain Maréchal, l'auteur du *Dictionnaire des athées*. Plus tard Buonarotti, Lebon et Darthé y furent adjoints; mais les sectaires ignoraient les noms de leurs directeurs. Un nommé Didier était le seul agent de ce gouvernement secret. C'était lui qui servait d'intermédiaire avec les agents secondaires : il y en avait douze, un par arrondissement de Paris.

Jamais conspirateurs n'ont eu pareille activité de rédaction et d'écriture; outre les pamphlets destinés au peuple et aux soldats, outre les journaux, Babeuf entretenait une correspondance journalière pour exhorter ses amis et ses agents, pour leur donner des instructions, leur expliquer ses idées et ses projets. Il entraîna le comité directeur dans la voie qu'il avait ouverte, et nonobstant l'opposition d'Antonelle, qui était resté au point de démagogie d'un juré du tribunal révolutionnaire, il fut décidé que l'insurrection serait destinée à conquérir l'égalité de fait; la société prit le nom de Société des égaux; Sylvain Maréchal rédigea leur manifeste.

— « Peuple de France, pendant quinze siècles tu as vécu esclave et par conséquent malheureux; depuis six années tu respires à peine dans l'attente de l'indépen-



dance, du bonheur et de l'égalité! — Peuple de France! tu n'as pas été plus favorisé que les autres nations qui végètent sur ce globe infortuné! Toujours et partout la pauvre espèce humaine, livrée à des anthropophages plus ou moins adroits, servit de jouet à toutes les ambitions, de pâture à toute les tyrannies. De temps immémorial on nous répète avec hypocrisie : Les hommes sont égaux, et de temps immémorial, la plus avilissante, la plus monstrueuse inégalité pèse insolemment sur le genre humain. L'égalité ne fut jamais qu'une belle et stérile fiction de la loi. Aujourd'hui qu'elle est réclamée d'une voix plus forte, on nous répond : — Taisez-vous, misérables; l'égalité de fait n'est qu'une chimère; contentez-vous de l'égalité légale; canaille, que vous faut-il de plus? — Ce qu'il nous faut de plus? Législateurs, gouvernants, riches, propriétaires, écoutez-nous.

« Nous prétendons désormais vivre et mourir égaux, comme nous sommes nés; nous voulons l'égalité réelle ou la mort.

« Et nous l'aurons, cette égalité réelle, n'importe à quel prix. Malheur à ceux que nous rencontrerons entre elle et nous! Malheur à qui nous ferait résistance!

« La Révolution française n'est que l'avant-courrière d'une autre révolution bien plus grande, bien plus solennelle, et qui sera la dernière.

« Le peuple a marché sur le corps aux rois et aux prêtres. Il en fera de même aux nouveaux tyrans, aux nouveaux tartufes assis à la place des anciens.

« C'est que nous ne voulons pas seulement l'égalité écrite dans les droits de l'homme; nous la voulons au milieu de nous, sous le toit de nos maisons. Nous consentons à tout pour l'obtenir; pour elle nous ferons

table rase. Périssent, s'il le faut, tous les arts pourvu qu'il nous reste l'égalité réelle.

« Législateurs et gouvernants, propriétaires riches et sans entrailles, vous essayez en vain de neutraliser notre sainte entreprise, vous dites : « Ils veulent la loi « agraire si souvent demandée avant eux. »

« Taisez-vous, calomniateurs ! la loi agraire, ou le partage des campagnes, fut le vœu instantané de quelques soldats sans principes, de quelques peuplades inspirées par l'instinct et non par la raison. Nous demandons quelque chose de plus sublime et de plus équitable, le bien commun ou la communauté des biens. Plus de propriété individuelle, la terre n'est à personne ; les fruits sont à tout le monde. Nous ne pouvons plus souffrir que la majorité des hommes travaille et sue au service et pour le bon plaisir d'une petite minorité.

« Qu'il cesse enfin ce grand scandale que nos neveux ne voudront pas croire. Disparaissez, révoltantes distinctions de riches et de pauvres, de grands et de petits, de maîtres et de valets, de gouvernants et de gouvernés.

« Qu'il ne soit plus d'autre différence parmi les hommes que l'âge et le sexe ; tous ont les mêmes besoins et les mêmes facultés, qu'il n'y ait donc plus pour eux qu'une même éducation et une même nourriture. Il n'y a qu'un seul soleil, un seul air pour tous, pourquoi la même portion et la même qualité d'aliments ne suffiraient-elles pas à chacun ?

« Les ennemis de l'ordre naturel nous appellent désorganisateurs et factieux : « Vous ne voulez, nous « disent-ils, que des massacres et du butin. » — Notre sainte entreprise n'a d'autre but que de mettre un terme

aux dissensions civiles et à la misère publique. Jamais plus vaste dessein n'a été conçu et mis à exécution. Le moment des grandes mesures est arrivé; le mal est à son comble. Le chaos, sous le nom de politique, règne sur la terre depuis trop de siècles. Que tout rentre dans l'ordre et reprenne sa place. Qu'à la voix de l'égalité, les éléments de la justice et du bonheur s'organisent; l'instant est venu de fonder la république des égaux, ce grand hospice offert à tous les hommes. Les jours de la restitution générale sont arrivés. Familles gémissantes, venez vous asseoir à la table commune dressée par la nature pour tous ses enfants.

« L'égalité réelle répond à tous les besoins sans faire de victimes, sans coûter de sacrifices. Mais elle ne plaira peut-être pas d'abord à tout le monde; l'égoïste, l'ambitieux frémiront de rage; les individus blasés sur les peines d'autrui regretteront leurs jouissances personnelles et exclusives; les amants du pouvoir absolu, les suppôts de l'autorité arbitraire se courberont avec peine sous le niveau de l'égalité réelle. Mais que peuvent quelques milliers de mécontents contre une masse d'hommes heureux d'une félicité qu'ils ont cherchée si longtemps et qu'ils avaient sous la main !

« Peuple de France, ouvre les yeux et le cœur à la plénitude du bonheur; reconnais et proclame avec nous la république des égaux. »

Le comité directeur réserva la publication de ce manifeste pour le jour de la victoire : il contenait des phrases qui auraient pu épouvanter quelques-uns des conspirateurs secondaires. Provisoirement on donna une autre forme aux pensées de Babeuf et à la constitution future de la république des égaux.

On imprima et on répandit avec profusion une brochure intitulée : « Analyse de la doctrine de Babeuf, proscrit par le Directoire exécutif pour avoir dit la vérité. » Le succès de la nouvelle révolution ne pouvait être espéré, ainsi que voyaient bien ses promoteurs, qu'en mettant en mouvement les classes inférieures. C'était là que devait s'adresser le travail de séduction. Les anciens partis n'avaient jamais combattu pour arriver à de tels résultats et avaient craint d'employer de tels moyens; ils avaient voulu s'emparer du pouvoir et l'exercer à leur guise et pour leur avantage. C'est ce que leur reprochaient les égaux; mais eux aussi cherchaient à faire une révolution pour devenir les maîtres et imposer leur volonté à la nation; leur désintéressement n'était qu'hypocrisie ou illusion.

Cette analyse était une série d'articles formant une déclaration des droits de l'homme, tels que les entendait Babeuf; chaque article était suivi d'un commentaire pour en démontrer la justice et la vérité.

On y lisait : — « Il y a oppression lorsque l'un s'épuise par le travail et manque de tout, tandis que l'autre nage dans l'opulence sans rien faire.

—« Nul n'a pu sans crime s'approprier exclusivement les biens de la terre ou de l'industrie.

—« La propriété est le plus grand fléau de la société : c'est un véritable délit public.

—« Dans une véritable société, il ne doit y avoir ni riches ni pauvres.

— « Les riches qui ne veulent pas renoncer au superflu en faveur des indigents, sont les ennemis du peuple.

— « La révolution n'est pas finie, tant que les riches absorbent tous les biens et commandent exclusivement,

tandis que les pauvres travaillent en véritables esclaves, languissent dans la misère et ne sont rien dans l'État. »

Les derniers articles contenaient une protestation contre la constitution de 1795 et contre les pouvoirs qu'elle avait institués; en droit, la constitution de 1793 était la seule véritable; le peuple l'avait solennellement acceptée. La Convention n'avait pas le droit de la changer. — « Pour y parvenir elle a fait fusiller le peuple qui en demandait l'exécution; elle a chassé ou égorgé les députés qui la défendaient; l'influence des émigrés et la terreur exercée contre le peuple ont présidé à la rédaction et à la prétendue acceptation de la constitution de 1795. » — Telle était cette déclaration de guerre à mort adressée à toute société légale et constituée.

Armés des doctrines et des promesses de Babeuf, les agents du comité des égaux réussirent promptement à faire de nombreux prosélytes et à enrôler dans la société secrète une foule d'ouvriers. Il n'y avait alors ni commerce, ni industrie, les artisans étaient sans travail et souvent sans pain. Le Directoire semblait fermer les yeux sur le progrès menaçant de la conspiration; il croyait ou feignait de croire que ces actives manœuvres, pour séduire la populace et préparer une insurrection, devaient être attribuées aux agents royalistes; les journaux anarchistes ou même jacobins le répétaient ainsi.

On faisait arriver de Lyon et de quelques autres grandes villes les hommes qui avaient pendant la Terreur pris part aux massacres ou siégé dans des tribunaux révolutionnaires.

Ce qui importait le plus aux conspirateurs, c'était d'agir sur l'esprit des soldats; les agents de Babeuf

s'y employèrent avec activité, mais en même temps avec imprudence; car pratiquer une telle propagande parmi des soldats casernés et soumis à la discipline était plus difficile que d'embaucher des ouvriers. Le Directoire crut qu'il préviendrait le mal en plaçant les troupes hors de la ville. On y laissa seulement le nombre de soldats nécessaire pour les postes de police et l'on forma deux camps, l'un à Vincennes, l'autre à Grenelle.

Cette précaution était mal avisée; les soldats étaient moins exactement surveillés que dans leurs casernes; ils avaient plus d'heures d'oisiveté parce que leur service les occupait moins. Dès lors l'embauchage fut pratiqué en grand; les conspirateurs les réunissaient par centaines dans les salles hautes des cabarets, leur lisaient *le Tribun du Peuple*, *l'Avis aux Soldats* d'Antonelle et autres pamphlets écrits à leur destination. On avait aussi composé des chansons. Une foule de filles publiques venaient s'enivrer et chanter avec eux :

La guillotine vous attend,
Nous vous raccourcirons,
Vos têtes tomberont !
Dansons la carmagnole.

Babeuf ordonnait ou encourageait l'activité de ses amis. — « Le parti que vous tirez des femmes, écrivait-il, est fort judicieux; nous connaissons toute l'influence que peut avoir ce sexe intéressant, qui ne supporte pas plus indifféremment que nous le joug de la tyrannie. »

Dans les pages qu'il écrivait pour être lues aux soldats, Babeuf essayait de les irriter contre toute idée de discipline.

— « Avant le 9 thermidor, vos chefs étaient vos égaux quant aux droits civils et politiques; ils étaient élus par vous. Aujourd'hui un général en chef est souverain de son armée; il a le droit de renvoyer les officiers qui lui déplaisent.

« Avant le 9 thermidor vos actions de bravoure étaient racontées par un bulletin répandu dans toute la République; aujourd'hui on ne parle pas plus de vous que des satellites des despotes. Lisez les relations des victoires remportées en Italie; on n'y rapporte que les actions des généraux, des officiers. On raconte soigneusement que tel général a eu un cheval blessé; et pas un mot des pauvres soldats.

« On verse votre sang pour des conquêtes inutiles et funestes. On laisse pendant ce temps-là vos mères ou vos femmes mourir de faim; le peuple sèche de misère. Qui donc aura ces biens nationaux qu'on vous avait promis? Ce sont les riches, les agioteurs qui ont déjà traité avec les émigrés pour les leur rendre. Ainsi vous perdrez la récompense de vos travaux, cette récompense que vous étiez sur le point d'obtenir sans l'exécrable 9 thermidor qui a contre-révolutionné la République.

« Votre récompense ne sera pas autre que celle qui vient d'être accordée à la légion de police : on n'a plus besoin d'elle, on la licencie. Si vous n'obéissez pas à vos chefs quand ils vous ordonneront de tourner aveuglément vos baïonnettes contre vos pères, vos mères, vos amis, on vous licenciera aussi. On vous traite comme des automates dont on dispose à volonté. On pense à vous envoyer pour de l'argent en Turquie; on vous vendra comme un vil troupeau envoyé par son maître soit au pâturage, soit à la boucherie. »

Plus les chefs de la conspiration voyaient approcher le moment où il serait indispensable d'agir, plus ils se persuadaient que le succès ne pouvait être espéré que par une sédition militaire :

— « Pour mettre les soldats en mouvement, écrivait le comité directeur, il ne faut ni beaux ni longs discours : du vin et l'espoir du pillage suffisent. Provoquez la désorganisation des corps ou du moins l'indiscipline, annoncez des congés absolus, ne ménagez pas les promesses ; on saura en éluder l'accomplissement, suivant les circonstances. »

Le licenciement de la légion de police précipita la détermination des conspirateurs ; à ce moment ils énuméraient ainsi leur armée :

Révolutionnaires, quatre mille ; membres des anciennes autorités, quinze cents ; canonniers de la garde nationale, mille ; officiers destitués, cinq cents ; révolutionnaires venus des départements, mille ; grenadiers du Corps législatif, mille ; légion de police, six mille ; invalides, mille ; militaires détenus, cinq cents.

C'était un total de dix-sept mille hommes ; mais il y avait sans doute beaucoup d'illusion dans ce dénombrement. Comme il arrive toujours dans de telles occasions, une grande partie des recrues d'une insurrection se propose de ne paraître qu'à la revue du lendemain.

Avant de faire explosion, il fallait pourvoir à ce lendemain qu'on tenait pour assuré. Babeuf repoussa bien loin l'idée de confier le pouvoir souverain à un certain nombre de conventionnels de la Montagne ; il aurait voulu une dictature toute-puissante et terrible remise entre ses mains : ce n'était pas une proposition

acceptable dans la Société des égaux. Le comité directeur s'arrêta au projet de composer une assemblée nationale d'un nombre de membres égal au nombre des départements et choisis dans chacun d'eux. Le comité directeur en ferait la liste et elle serait approuvée par le peuple de Paris. Cette assemblée devait être souveraine comme la Convention et gouverner par ses comités. Babeuf se résignait à n'être que Robespierre.

Puis on rédigea un acte insurrectionnel où étaient réglés les détails de l'exécution. Mais il existait un autre comité avec lequel il fallait se mettre d'accord pour agir en commun. Babeuf et les égaux n'avaient pu faire adopter leurs doctrines et leurs projets aux Conventionnels montagnards; toutefois les deux branches de la conspiration étaient restées en bons rapports, et la nécessité d'unir leurs efforts était reconnue. On communiqua donc aux Conventionnels l'acte insurrectionnel et le programme du lendemain. Ils se montrèrent d'abord très-irrités d'être ainsi écartés du gouvernement qu'installerait l'insurrection du parti révolutionnaire; ils ne donnèrent pas leur assentiment.

Le décret par lequel, sur la proposition du Directoire, les Conventionnels non réélus étaient expulsés de Paris, les rendit plus accommodants : ils consentirent à la création d'une assemblée choisie par le comité directeur, sous la condition qu'ils en feraient partie. Telle fut la transaction. Amar et Robert Lindet y décidèrent le comité montagnard. Hormis Drouet, aucun Conventionnel siégeant au nouveau Corps législatif n'était affilié à la conjuration; c'était même à grand'peine et comme moyen de succès que les égaux admettaient les hommes de la Montagne; ils les trai-

taient de politiques, d'intrigailleurs et de complices du 9 thermidor.

L'acte insurrectionnel ressemblait, quant à la marche indiquée aux séditieux, au programme du 1er prairial ; seulement le comité insurrecteur de salut public donnait « aux légions sacrées des camps environnant Paris, qui avaient juré de mourir pour l'égalité, l'ordre de soutenir partout les efforts du peuple. »

Une formule empruntée au 2 septembre annonçait aux directeurs et aux conseils législatifs quel serait leur sort. — « Les conseils et le Directoire exécutif, usurpateurs de l'autorité populaire, seront dissous ; tous les membres qui les composent seront immédiatement jugés par le peuple.

« Tous les agents civils ou militaires, tous les administrateurs ou magistrats qui voudront exercer un acte d'autorité ou donner un ordre seront sur-le-champ mis à mort.

« Toute opposition sera vaincue sur-le-champ par la force ; les opposants seront exterminés. — Seront également mis à mort ceux qui battront ou feront battre la générale ; les étrangers qui seront trouvés dans la rue ; tous les présidents, secrétaires et commandants de la conspiration royaliste de vendémiaire.

« Le peuple ne prendra de repos qu'après la destruction du gouvernement tyrannique.

« Tous les biens des émigrés, des conspirateurs et de tous les ennemis du peuple seront distribués sans délai aux défenseurs de la patrie et aux malheureux.— Les malheureux de toute la République seront immédiatement logés et meublés dans les maisons des conspirateurs. »

Le drapeau de l'insurrection devait porter pour inscription : « Constitution de 1793 ; liberté, égalité ; bonheur commun. »

Dans les réunions des deux comités directeurs qui devaient désormais prendre des résolutions communes, beaucoup de motions furent faites avec une émulation d'horrible atrocité. Plusieurs des conspirateurs trouvaient l'acte insurrectionnel entaché d'une « lâche humanité. » Rossignol disait : — « Je ne veux pas me mêler de votre insurrection, si les têtes ne tombent pas comme la grêle, si la chair humaine ne jonche pas le pavé. Il faut imprimer une terreur qui fasse frémir l'univers entier. Nous n'aurions pas cette insurrection à faire si celles qui l'ont précédée eussent été comme doit être celle-ci : la Vendée en est une preuve. Si on m'eût laissé faire, il y a longtemps que cette guerre serait finie ; je n'y aurais pas laissé un être vivant. »

En définitive, après plusieurs jours de communications fréquentes entre le comité des égaux, le comité montagnard et un troisième comité qui représentait la partie militaire de la conspiration, il fut convenu : « que l'insurrection se ferait de jour ; que des généraux conduiraient, sous les ordres du comité directeur, le peuple contre ses ennemis ; que les insurgés seraient divisés par arrondissements et par sections ; que chaque arrondissement aurait un chef, chaque section un sous-chef. »

Pour mieux s'entendre et donner un parfait ensemble aux mesures d'exécution, une assemblée générale des trois comités fut indiquée pour le 8 mai au soir chez Drouet, rue Saint-Honoré, auprès de la place Vendôme.

Depuis une quinzaine de jours les conspirateurs avaient admis dans leur comité un capitaine du 33e régiment de ligne nommé Grisel. Dans leur empressement à recruter parmi les militaires, ils n'avaient pas su discerner à travers l'exagération et le langage exalté de cet officier qu'il se mêlait à leurs desseins pour les trahir. Dès le 1er mai, Grisel avait écrit à Carnot pour lui demander une audience secrète. Il avait écrit un rapport long et détaillé de tout ce qu'il avait entendu, de tout ce qu'il savait. Il répondit aux interrogations de Carnot avec chaleur et en donnant encore plus de développements à sa révélation. Le lendemain il la répéta devant les cinq directeurs; ils l'accueillirent avec confiance, le louèrent de son dévouement, l'encouragèrent à suivre son œuvre et à pénétrer les secrets des conspirateurs.

Le Directoire ne prit encore aucune mesure pour combattre le complot, ni pour en atteindre les chefs; peut-être croyait-il plus à propos de les laisser s'engager davantage afin de les prendre en flagrant délit; plus vraisemblablement il hésitait à sévir contre la faction révolutionnaire où allaient se trouver compromis des Conventionnels montagnards qui étaient en relations habituelles avec Barras et Rewbell; la crainte de faire prévaloir l'opinion modérée et antirévolutionnaire ne cessait de les préoccuper.

Sur un nouvel avis de Grisel, le Directoire donna les ordres nécessaires pour cerner le domicile de Drouet, et y surprendre tous les hommes qui devaient y être rassemblés dans la soirée du 8 mai.

Soit que l'heure eût été donnée inexactement, soit que le Directoire ne désirât point saisir un si grand nombre de coupables, la police et son escorte arrivè-

rent lorsque l'assemblée avait clos sa séance. Il ne restait plus que Drouet et Darthé qu'on n'arrêta point.

Cette visite alarma les conspirateurs. Beaucoup d'entre eux étaient animés d'une espérance illusoire plutôt que d'audace et de dévouement; ils comptaient sur un succès facile, et vaincre sans courir de dangers. — « Le gouvernement a des soupçons, peut-être même sait-il tout: » — c'est ce que disaient quelques-uns. Grisel, plus qu'aucun autre, contribua à les rassurer, en leur disant que la police avait évidemment agi d'après des renseignements inexacts, puisqu'elle avait manqué son coup. On résolut d'avoir encore une réunion pour le lendemain.

Barras avait eu, à l'insu de ses collègues, des rapports avec les conjurés par l'intermédiaire d'un nommé Germain, un des plus actifs et des plus exaltés des égaux. Il était tenu au courant de leurs desseins. Ce jour-là il leur fit offrir par Rossignol de se mettre avec son état-major à la tête de l'insurrection ou même de se constituer en otage au faubourg Saint-Antoine. Cette proposition n'obtint pas la confiance des chefs de la conjuration; la conférence du 9 mai se passa encore à régler la marche de l'insurrection, à discuter des proclamations, à déterminer le mode qui serait suivi, après la victoire, pour exercer une autorité souveraine; mais le jour précis de l'insurrection ne fut pas encore définitivement fixé. Au fond de tant d'ardeur il y avait beaucoup d'hésitation. Jamais conspirateurs n'ont tant parlé, tant écrit, tant développé de théoriques rêveries mêlées aux plus sanguinaires espérances : en même temps il n'en fut peut-être aucuns plus inhabiles et plus tardifs à l'action. Ce vaste et terrible complot, lorsqu'il fut découvert, se trouva tout entier sur le papier. Néan-

moins dans la soirée du 9 mai, l'explosion fut indiquée pour le 11; mais on devait avoir encore une réunion le 10.

Grisel n'avait pas été averti de cette dernière conférence; elle avait d'autant plus d'importance qu'elle devait se tenir dans une maison où étaient les papiers des conspirateurs; il n'avait jamais su non plus quelle était la demeure où Babeuf se tenait caché. Il parvint dans la journée à se procurer ces deux adresses. Dès le lendemain matin, Drouet, Rossignol, Germain, Darthé et plusieurs autres conjurés furent arrêtés rue Bleue, chez un menuisier nommé Dufour, où depuis plusieurs heures ils délibéraient sur les mesures à prendre pour l'insurrection qui allait commencer. Ils en attendaient le signal; il devait leur être donné par Babeuf qui était caché dans sa retraite accoutumée, rue de la Grande-Truanderie. Il y avait passé la nuit avec le plus zélé et le plus lettré de ses disciples, Buonarotti, à méditer et à préparer l'insurrection, rédigeant encore des projets de réforme, des proclamations et des placards. Au moment où Babeuf écrivait : « Le peuple a vaincu ! la tyrannie n'est plus; vous êtes libre.... » il fut saisi, ainsi que son ami, au milieu de ses papiers. Par ordre du Directoire, Amar, Vadier, Ricord, Choudieu, Antonelle furent arrêtés à leur domicile.

L'armée de l'intérieur, sous les armes, protégea cette expédition contre la démocratie; et le peuple parisien à qui l'on fit croire qu'on venait d'arrêter des voleurs, fut spectateur immobile de l'emprisonnement des conjurés[1].

1. *Histoire de la conspiration de Babeuf*, par Buonarotti.

La découverte de cette conspiration, la complicité des Montagnards, consternèrent les révolutionnaires du Corps législatif. Sans doute les projets et les opinions de la Société des égaux leur inspiraient de l'horreur et de l'effroi; mais l'ensemble du parti se trouvait compromis; la voix publique allait imputer l'audace et les espérances des conspirateurs à l'indulgence qu'on avait montrée, à la protection qu'on avait accordée à leurs excès, à leurs provocations. Comment pourrait on prétendre maintenant que la République ne courait d'autres dangers que les complots des Chouans et des royalistes encouragés par la connivencedes modérés? Il ne fallait pas moins que la passion révolutionnaire de Louvet pour écrire dans son journal : « Je demeure persuadé que le démocrate Babeuf n'est qu'un royaliste déguisé. »

On fut bientôt contraint de renoncer à un tel langage. Dès le lendemain le message du Directoire ne laissa plus aucun doute sur les affreux projets des conspirateurs et sur les opinions qu'ils professaient.

Le parti modéré s'empressa de donner des louanges à la vigilance et à la fermeté du Directoire. Lemerer et Pastoret voulaient que le Conseil le remerciàt d'avoir honorablement rempli ses devoirs. Sous le pretexte que le Corps législatif ne pouvait approuver la conduite du pouvoir exécutif, non plus que le Directoire ne devait ni blâmer ni louer les actes de la législature, on passa à l'ordre du jour.

Un autre message soumettait au conseil des Cinq-Cents la mesure prise contre Drouet. Il fut répondu que le Directoire avait agit légalement en faisant arrêter un représentant en flagrant délit, et que lorsqu'un rapport et des pièces seraient mis sous les yeux du

conseil, il autoriserait la poursuite juridique, s'il y avait lieu.

Chaque jour, à mesure que le dépouillement des pièces donnait de nouveaux renseignements sur les desseins des conspirateurs, le Directoire les transmettait au conseil. Ce travail devait être long; on avait trouvé des monceaux de papier. Environ douze cents pièces étaient de l'écriture de Babeuf ou portaient sa signature.

On avait saisi à son domicile une note abrégée où se trouvaient les articles suivants :

« Tuer les cinq, — les sept ministres, — le général de l'armée de l'intérieur et son état-major. — S'emparer des salles des Anciens et des Cinq-Cents et faire main basse sur tout ce qui s'y rendra.—Il sera répandu des écrits propres à soulever le peuple; les agents le pousseront à se venger lui-même de tous ses ennemis. Il est infiniment essentiel que quelques actes semblables aient lieu. Il faut prévenir toute réflexion de la part du peuple, et qu'il commette des actes qui l'empêchent de rétrograder. — Si quelques royalistes voulaient faire résistance, qu'une colonne armée de torches se porte à l'instant sur eux; qu'ils soient sommés de rendre leurs armes, ou que les flammes vengent sur-le-champ la liberté et la souveraineté du peuple. »

Dans une autre pièce que le comité directeur adressait à ses agents, il leur rendait compte, non sans une vive irritation, des mésintelligences qui divisaient la Société des égaux et les Conventionnels montagnards. Mais le post-scriptum disait, sous la date du 7 mai :

« Nous apprenons à l'instant que les Montagnards se rendent à nos arguments. Ils consentent définitivement

à tout ce que nous voulons; ainsi l'on va presser extraordinairement les moments. »

Les pièces spécialement relatives à Drouet furent aussi transmises; une commission fut nommée pour les examiner et proposer au conseil ce qu'il convenait de décréter en se conformant à la Constitution.

Le lendemain de son arrestation Babeuf avait écrit au Directoire une lettre, monument singulier de l'orgueil et de l'enivrement de cet homme.

— « Regarderiez-vous au-dessous de vous, citoyens Directeurs, de traiter avec moi, de puissance à puissance? Vous avez vu de quelle vaste puissance je suis le centre; vous avez vu que mon parti peut balancer le vôtre; vous avez vu quelles immenses ramifications y tiennent. Je suis presque convaincu que cet aperçu vous a fait trembler.—Est-il de votre intérêt, de l'intérêt de la patrie de donner de l'éclat à la conjuration que vous avez découverte? je ne le pense pas. — Qu'arriverait-il si cette affaire paraissait au grand jour? J'y jouerais le plus glorieux de tous les rôles. J'y démontrerais avec toute la grandeur d'âme, avec toute l'énergie que vous me connaissez, la sainteté de cette conjuration; sortant de la route lâche et frayée des dénégations, je développerais les grands principes; je plaiderais les droits éternels du peuple avec tout l'avantage que donne l'intime pénétration de la beauté du sujet. Ce procès ne serait pas celui de la justice, mais celui du fort contre le faible, des oppresseurs contre les opprimés et leurs magnanimes défenseurs. On pourrait me condamner à la déportation ou à la mort. Mon jugement serait regardé comme prononcé par le crime puissant contre la vertu faible. Mon échafaud figurerait glorieusement à

côté de celui de Barneveltt et de Sydney. Dès le lendemain on me dresserait des autels auprès de ceux où l'on révère aujourd'hui Robespierre et Goujon, ces illustres martyrs.

« Vous ne tenez rien, quoique je sois dans votre main; je ne suis pas toute la conspiration; je ne suis qu'un simple point de la longue chaîne dont elle se compose. Vous avez la preuve de l'intérêt que prennent à moi ceux qui la forment; en me frappant, vous les irriterez.

« Oui, vous dis-je, vous irriterez toute la démocratie de la République française; et vous savez encore que ce n'est pas peu de chose.—Ce n'est pas seulement à Paris qu'elle existe fortement. Il n'est pas un point des départements où elle ne soit puissante. On a beau vouloir comprimer le feu sacré, il brûle et il brûlera. Plus il paraît, dans de certains instants, anéanti, plus sa flamme menace de se réveiller forte et explosive.

« Entreprendrez-vous de vous délivrer totalement de cette vaste secte sans-culottique, qui n'a pas encore voulu se reconnaître vaincue? à supposer que ce fût possible, où vous trouveriez-vous après? Charles II, après Cromwel, déporta quelques milliers de républicains anglais; il était roi, et quoi qu'on ait pu dire, vous ne l'êtes pas encore. Vous avez besoin d'un parti pour vous soutenir : supprimez celui des patriotes, vous êtes livrés à celui des royalistes. Que de chemin il vous ferait voir si vous étiez seuls contre lui!

« Mais, dites-vous, les patriotes nous sont aussi dangereux que les royalistes. Vous vous trompez; je puis vous dire qu'ils ne voulaient point votre mort; ils ne voulaient pas de sang; ils ne voulaient pas marcher dans les voies de Robespierre; ils voulaient vous

forcer à confesser vous-mêmes que votre pouvoir est oppressif et supprimait toutes les sauvegardes populaires ; ils voulaient vous le reprendre. Ils n'en seraient pas venus là si, comme vous aviez semblé le promettre en vendémiaire, vous aviez gouverné populairement.

« Il en est temps encore : la tournure que vous donnerez à ce dernier événement peut devenir favorable et salutaire pour vous et pour la chose publique. L'intérêt de la patrie et le vôtre conseillent de ne pas donner de célébrité à cette affaire. J'ai cru apercevoir que vous pensiez aussi la traiter politiquement.

« J'ai réfléchi qu'au bout du compte vous n'avez pas été constamment ennemis de la République. Vous avez été même des républicains de bonne foi ; pourquoi ne le seriez-vous pas encore ? Vous êtes hommes et vous avez pu, comme d'autres, vous laisser égarer par des exaspérations différentes de celles où les circonstances nous ont jetés. Pourquoi ne reviendrions-nous pas les uns et les autres de nos opinions extrêmes ? Les patriotes, la masse du peuple ont le cœur ulcéré ; guérissez leurs blessures et ne les aggravez pas : gouvernez populairement, voilà tout ce que les patriotes vous demandent.

« Déclarez donc qu'il n'y a pas eu de conspiration sérieuse. Cinq hommes, en se montrant généreux, pourront sauver la patrie. Je vous réponds que désormais les patriotes vous couvriront de leur corps et que vous n'aurez plus besoin d'armée pour vous défendre. Je vous donnerai pour mon propre compte une garantie aussi complète que ma franchise. Vous savez quelle est mon influence sur les patriotes ; je l'emploierai à les convaincre que si vous êtes peuple, ils ne doivent faire qu'un avec vous »

Cette lettre était inspirée par la même illusion qui avait poussé jusqu'aux plus atroces desseins les passions de ces hommes. Ils appelaient patriotisme l'impossibilité de supporter les règles nécessaires au maintien de toute société; l'ordre leur semblait tyrannie; toute autorité autre que leur volonté était une oppression; leur orgueil, et non pas leur amour de l'égalité, les mettait surtout en fureur à la pensée d'une supériorité quelconque; de là ils se croyaient le droit naturel de disposer à leur gré de la propriété et de la vie de quiconque ils enviaient ou haïssaient. Leurs opinions, leurs chimères dérivaient de cette source.

Mais leur aversion et leurs complots contre le gouvernement directorial avaient une autre cause. Les révolutionnaires qui, en conséquence des insurrections et des massacres, avaient fait la République, régné par la terreur, décrété des codes de persécution et de spoliation, n'avaient-ils pas agi d'après les mêmes principes, d'après les mêmes opinions? Pourquoi donc se trouvaient-ils les supérieurs et les maîtres des patriotes restés en arrière, qui n'avaient pas su se saisir du pouvoir et des situations supérieures? pourquoi avaient ils la prétention de réprimer et de punir leurs frères en révolution? La réconciliation que leur proposait Babeuf lui semblait naturelle et facile; il apercevait que l'intérêt et le penchant naturel des Directeurs étaient de n'être point sévères dans la répression d'un complot où leur vie n'avait été menacée que par un malentendu entre patriotes. La demi-complicité de Barras était même un indice de cette disposition indulgente; d'ailleurs un autre motif de rapprochement était aussi allégué avec une sorte de raison. Écraser le parti jacobin eût été se priver du

soutien naturel et nécessaire que les Directeurs cherchaient à conserver.

Mais les égaux avaient commis la faute de se séparer des révolutionnaires, de vouloir détruire la société, tandis que ceux-ci désiraient seulement la dominer et la régir ; aussi le Directoire avait-il à prendre soin que la répression et les châtiments fussent spécialement réservés pour les sectaires de Babeuf sans atteindre les Montagnards ; telle fut son intention dès le premier moment.

Ces deux sortes de révolutionnaires aveuglés par leurs intérêts encore plus que par leurs opinions commettaient une grave erreur. Ils ne voyaient en France que des royalistes et des républicains ; c'était oublier la masse nationale qui ne demandait que l'ordre et le repos, qui voulait la justice pour tous, qui se tenait prête à obéir volontiers à tout gouvernement où elle pourrait espérer ces biens qu'elle avait perdus. Le Directoire ne voulait pas les lui rendre ; il ne comprenait pas qu'il n'aurait aucune chance de durée tant qu'il n'écouterait point ce vœu public. C'était là ce qui le menaçait et non pas le royalisme. Les égaux conspiraient pour achever le bouleversement social et la nation applaudissait à la ruine de leurs desseins, à la punition de leurs affreux complots, tandis que Babeuf se flattait d'être divinisé par la voix du peuple.

Il ne trouva ni un appui ni une consolation dans l'opinion publique. Il a fallu un demi-siècle pour que le souvenir d'exécration s'étant effacé, les mêmes passions, les mêmes hypocrisies, les mêmes chimères aient reparu pour concevoir et tenter les mêmes crimes.

Les Montagnards du conseil des Cinq-Cents ne pouvaient se porter pour défenseurs de Babeuf et du co-

mité des égaux ; mais il leur importait de ne point voir leurs amis et collègues de la Convention enveloppés dans la poursuite du complot. Le Directoire était de cet avis, mais sans pouvoir le manifester. La complicité évidente de Drouet laissait peu de moyens de ne le point comprendre dans la procédure. Le conseil des Cinq Cents s'attacha à ne laisser paraître ni passion ni précipitation ; toutes les formalités, tous les délais furent scrupuleusement observés. La dénonciation du Directoire donna lieu au rapport d'une commission ; puis les pièces transmises par le ministre de la police furent lues en comité secret, et la dénonciation fut admise à une majorité de 353 voix contre 33.

Il fut entendu dans sa défense en séance secrète le 20 juin, et une majorité de 321 voix contre 72 déclara qu'il y avait lieu à examen.

Aux termes de la Constitution, la mise en accusation devant la haute cour nationale devait être prononcée par le conseil des Anciens. La résolution des Cinq-Cents lui fut transmise, et après avoir entendu le prévenu il déclara, le 8 juillet, à la majorité de 141 voix contre 58, qu'il y avait lieu à accusation.

La Constitution avait, à l'exemple de l'Assemblée constituante, réglé que les crimes contre la sûreté de l'État, poursuivis en vertu d'une accusation portée par le Corps législatif contre un représentant, seraient jugés devant une haute cour nationale et en avait indiqué la composition; mais il restait à déterminer les détails d'exécution et les formes de la procédure. La présence de Drouet dans la conspiration de Babeuf rendait cette loi urgente; elle fut discutée sans esprit de parti et avec l'intention de donner aux accusés toutes les garanties d'une bonne justice; de là résulta un long dé-

lai avant que le procès pût commencer. La loi ne fut votée que le 7 août. Le lendemain un acte du Corps législatif convoqua la haute cour dans la ville de Vendôme.

Une formalité devait encore être accomplie; c'était au conseil des Cinq-Cents qu'appartenait l'office de rédiger l'acte d'accusation; il fut délibéré le 15 août, trois mois après la découverte du complot.

Le 18 août, un message du Directoire annonça au conseil que Drouet s'était sauvé de la prison de l'Abbaye.

Ainsi le gouvernement se conformait, non pas dans son langage, mais dans sa conduite, aux conseils de Babeuf. Il ménageait avec indulgence tout ce qui appartenait à l'ancien parti révolutionnaire; il y voyait son appui nécessaire et n'avait nulle rancune contre d'anciens amis. Il leur pardonnait d'avoir été mécontents, et se gardait de laisser ses véritables adversaires, les modérés, prendre avantage des rigueurs exercées contre les conspirateurs et les perturbateurs de la paix publique.

Toutefois les recherches actives que la police, sincèrement exercée par le ministre de ce département, étendit sur tous les hommes qui lui parurent suspects, offensèrent les représentants révolutionnaires. Par un singulier abus de pouvoir, le bureau central, qui avait des attributions pareilles à la préfecture de police, lança des mandats d'arrêt contre quatre députés. Le conseil des Cinq-Cents s'en émut avec d'autant plus de raison que cette illégalité portait sur tel représentant qui aurait dû être à l'abri des soupçons : tant le zèle de la police avait manqué de discernement.

Ce fut une occasion à Tallien de reparaître à la tri-

bune[1]. On ne l'y avait point vu depuis longtemps, et il pouvait craindre d'être écouté avec une défaveur dont il avait eu plus d'une preuve. Il monta lentement les marches de la tribune et semblait triste ou intimidé. On ne retrouvait point sa physionomie vive et présomptueuse, non plus que son élégance accoutumée.

— « Mon cœur, depuis trois mois, est rempli d'amertume, dit-il ; depuis trois mois je vois la réaction qui s'avance. »

Un cri d'indignation retentit sur tous les bancs de la salle. Thibaudeau, Pontécoulant, ainsi que les députés du nouveau tiers, s'étaient levés et demandaient la parole.

L'orateur se troubla; il pâlit, et reprit d'une voix d'abord altérée, qui s'anima par degrés : — « Oui, j'avertirai toujours le Conseil des dangers de la patrie ; j'aurai toujours le courage que j'ai su montrer dans des circonstances non moins périlleuses; j'osai attaquer des tyrans devant qui ceux qui parlent aujourd'hui tremblaient et se taisaient. L'esprit public s'affaiblit; la représentation nationale est menacée; la liberté est en péril. J'ai demandé qu'on punît ceux qui ont voulu détruire la constitution ; mais ne puis-je pas aussi conjurer le gouvernement de rallier à lui tous ceux qui ont un intérêt commun, qui ont traversé ensemble les périls de la Révolution et bravé les fureurs de l'aristocratie et du royalisme? Est-ce pour cela que des collègues dont j'ai toujours partagé les principes viennent me traiter de conspirateur? Dire mon opinion, est-ce conspirer? Eh bien, je leur cède la place; qu'ils montent à la tribune pour verser sur moi leurs

1. Séance du 9 juin 1795.

injures. » — De bruyants murmures l'interrompaient sans cesse. — « Oui, je pense que si on suit tous les fils de l'attentat commis aujourd'hui sur nos collègues par une police, reste impur des agents de Sartine, de Lafayette et du comité de salut public sous Robespierre, on découvrira une conspiration royaliste et contre-révolutionnaire, non moins dangereuse que celle à laquelle nous avons échappé. »

Un député modéré, Dumolard, avait proposé qu'un message fût adressé au Directoire pour lui demander que de pareilles mesures devinssent désormais impossibles, et qu'une punition fût infligée aux agents qui s'en étaient rendus coupables.

— « Cette proposition est sage, dit Thibaudeau; il fallait l'adopter sans discussion, sans se livrer à de vaines et dangereuses déclamations. On a parlé de réaction : oui, il se prépare une réaction, mais qui la prépare? Il est temps que le peuple en connaisse les véritables auteurs. Ceux qui se cachent, ce sont les scélérats qui ont souillé la Révolution, qui l'ont constamment ensanglantée; ceux qui ont massacré au 2 septembre. — Oui, cria-t-on en applaudissant à ce trait lancé sur Tallien, — ceux qui ont assassiné la Convention au 31 mai, et qui ont immolé une partie de la France sur les échafauds. Ne vient on pas de découvrir leurs projets? d'arrêter quelques-uns de leurs chefs? On voudrait sauver ces grands coupables; c'est pour cela qu'on veut vous effrayer par des vociférations.

« La faction qui a voulu s'emparer de la victoire du 13 vendémiaire remportée sur le royalisme, lorsqu'elle a vu ses intrigues déjouées, a investi le Directoire. Elle a surpris sa confiance; elle a fait annuler

les choix du peuple; elle a envahi toutes les places, et non contente de ce succès, elle a voulu poignarder les honnêtes gens; elle a préparé le pillage et le meurtre.

« Le Directoire l'a arrêtée; mais si elle eût réussi, toute la France se serait levée contre elle; nos départements se seraient armés. Ne vaut-il pas mieux périr en défendant les lois et la liberté que de tendre lâchement le cou à ses bourreaux? J'en jure par la patrie, les Français ne courberont plus la tête sous les tyrans; le sang humain ne coulera plus à flots sous le couteau de l'infâme Terreur. »

De pareilles discussions témoignaient combien Tallien et les Montagnards avaient raison de craindre le mouvement de l'esprit public, qu'ils appelaient une nouvelle réaction. Les excès de Babeuf, si longtemps tolérés; les emplois publics conférés en monopole aux Jacobins; le désir manifeste de procurer l'impunité à une partie des conspirateurs; l'aggravation des lois de proscription; en un mot, toute la politique directoriale devenait de jour en jour plus odieuse. Cette vivacité de l'opinion n'était pas encore menaçante; le bon ordre n'était pas en péril, comme pendant la réaction qui avait suivi le 9 thermidor; mais les honnêtes gens, s'aidant de la liberté constitutionnelle, espéraient de plus en plus qu'ils s'affranchiraient de l'aristocratie révolutionnaire.

Le conseil des Cinq-Cents donna suite à ses griefs contre la police. Un message du Directoire, des rapports du ministre et du bureau central, donnèrent des explications. Le tribunal de cassation annula les mandats, et déclara qu'il y avait forfaiture. Le bureau central fut mandé et interrogé par le conseil des Cinq-

Cents; on constata qu'un ordre général avait été donné contre les Conventionnels non réélus, et que les employés subalternes, trompés par une liste inexacte, avaient dirigé des mandats contre quatre membres de la Convention qui siégeaient en vertu d'une élection nouvelle.

La représentation nationale se trouva ainsi rassurée contre l'arbitraire des commissaires de police; plus tard elle devait succomber avec impuissance devant des mandats lancés de plus haut.

La conspiration de Babeuf, et plus encore la complicité des Montagnards, avait changé l'aspect du conseil des Cinq-Cents. En même temps la politique du gouvernement dut nécessairement être modifiée, sinon dans l'intention, du moins dans la pratique. Les mesures prises contre les émigrés et les prêtres devinrent moins rigoureuses. Le parti modéré acquérait plus d'influence; les élections qui, chaque mois, renouvelaient le bureau, appelaient à la présidence de Fermon, Pelet de la Lozère, Boissy d'Anglas. Les députés que la loi du 3 brumaire avait exclus comme prévenus d'émigration, étaient rayés de la liste et revenaient prendre leur place dans le Corps législatif. A la vérité, c'était à juste titre qu'ils avaient obtenu cette radiation; aucun n'était réellement sorti de France. M. de Vaublanc, qui avait été condamné à mort par contumace après le 13 vendémiaire, réclamait contre une poursuite et un jugement qu'interdisait la constitution, puisqu'il était revêtu du caractère de représentant du peuple au moment où on le traduisait en justice. Sa plainte était accueillie, et un acte du Corps législatif annulait la procédure comme

inconstitutionnelle. Le moment était donc favorable aux condamnés par contumace du 13 vendémiaire. Le jugement rendu contre eux ne les inquiétait pas; on ne songeait point à le mettre en exécution; mais le Directoire pouvait changer de disposition et ne plus fermer les yeux sur ces anciennes sentences. Les contumaces se présentèrent devant les tribunaux, et le procès fut régulièrement instruit. L'affluence des spectateurs se pressait dans la salle, et lorsque le jury déclara : « Il n'est pas constant qu'il y ait eu de conspiration en vendémiaire, » les applaudissements furent unanimes et bruyants.

Ainsi la paix publique était préservée à Paris; le Directoire et le Corps législatif semblaient, en ce moment, d'accord pour marcher dans des voies de sagesse et de modération; la guerre civile était domptée; les armées françaises s'avançaient de victoire en victoire sur le territoire ennemi; le calme régnait dans presque tous les départements. Marseille et la malheureuse Provence continuaient cependant à être le théâtre d'une guerre de massacres et de vengeances. A la réaction et aux horreurs du fort Saint-Jean avait succédé, sous les auspices de Fréron, un déchaînement de la faction jacobine dont les chefs se sentirent d'abord protégés par le Directoire. Fréron avait été rappelé; la force militaire était parvenue à rétablir l'ordre public toujours menacé, lorsque dans les derniers jours de juillet le sang recommença à couler.

Le Directoire avait été autorisé à nommer les administrateurs municipaux que les assemblées primaires n'avaient pas élus, à l'époque de vendémiaire; mais ces nominations étaient seulement provisoires,

et le moment était arrivé où les assemblées primaires devaient être réunies pour procéder aux élections.

En général elles furent faites tranquillement, et même avec une négligence insouciante trop habituelle aux bons citoyens lorsqu'ils ne sont pas excités par l'esprit de parti ou par la crainte de quelque danger. Cette incurie fut même remarquée à Paris, où les choix du Directoire furent presque tous maintenus; il est vrai que plusieurs municipalités jacobines venaient d'être destituées et remplacées.

Il en fut autrement à Marseille. A la séance du 28 juillet, le conseil des Cinq-Cents reçut une pétition d'un grand nombre d'habitants de cette ville. « Le sang vient encore de couler; il a coulé sous les poignards des amnistiés, des horribles partisans de l'anarchie, aux cris de *vive la Montagne!* C'est dans les assemblées primaires que se sont commis ces massacres. Ce sont les restes des malheureuses familles tombées sous la hache de la Terreur qu'on égorge. Ce sont des citoyens exerçant paisiblement leurs droits qu'on disperse par la violence. Le drapeau des Terroristes est levé contre la constitution. »

M. Siméon appuya cette pétition et rendit compte des procès-verbaux qui en attestaient la véracité. Ces violences avaient été préméditées et même annoncées. Le parti anarchiste avait voulu à toute force maintenir les municipaux que le Directoire avait nommés. Marseille était divisée en vingt-quatre sections; quinze avaient été le théâtre des plus graves désordres. Les boîtes du scrutin avaient été brisées; la majorité des électeurs chassée; des hommes armés de bâtons, de couteaux, de stylets, étaient entrés dans les salles. Granet, Conventionnel non réélu, assistait à ces

scènes tumultueuses dans une section où il n'avait pas le droit de siéger; une bande d'assassins parcourait les rues en passant d'une section à l'autre, criant : « Mort aux aristocrates et aux ennemis de la Révolution ! » Un citoyen nommé Fabrici avait été assassiné dans un café; un autre tué dans la salle même de la section. Il y avait eu en totalité huit citoyens massacrés.

L'orateur demandait que des élections accomplies de cette sorte fussent annulées. Ainsi les municipaux nommés par le Directoire allaient provisoirement rester en fonctions : — « Mais nous devons espérer, disait M. Siméon, que le Directoire, qui n'a pas voulu céder aux instances des députés de Marseille, ni même aux propositions de commissaires envoyés par lui, ne résistera point à l'évidence des faits, et ne maintiendra pas ses premiers choix. »

L'orateur demandait surtout qu'un message fût adressé au gouvernement pour lui demander quelles mesures avaient été prises pour que les crimes commis à Marseille fussent punis.

Aucune voix ne pouvait s'élever pour prendre la défense des Montagnards de Marseille, mais comme l'habitude était prise de ne jamais sévir contre ce parti sans porter en même temps un coup au parti qu'on appelait royaliste, il fut proposé que le message demandât aussi des explications sur ce qui s'était passé dans les élections municipales de Lyon.

Les crimes de la compagnie de Jésus avaient laissé un profond ressentiment; toutefois la population de Lyon passait, depuis le siége, pour royaliste; de sorte qu'il était souvent parlé de cette ville dans les débats législatifs : une question entre autres occupait le con-

seil des Cinq-Cents depuis près de trois mois. L'amnistie du 4 brumaire ne s'appliquait point aux crimes commis à Lyon pendant la réaction thermidorienne; il y avait à cet égard une exception formelle; et la Convention avait renvoyé la poursuite de ces crimes aux tribunaux du département de l'Isère. Cette disposition du décret se trouvait contraire à la constitution, qui prescrivait, ainsi que la justice et la raison, que le renvoi d'une procédure enlevée, pour cause de suspicion légitime, aux juges du ressort pour être transportée à un autre tribunal, ne pourrait être prononcé que par le tribunal de cassation. Attribuer ce droit au gouvernement, c'eût été lui donner la possibilité de choisir les juges des accusés.

Le tribunal de Grenoble se trouva donc incompétent; il remarqua en outre que le renvoi d'une procédure devait être spécial et porter sur un fait déterminé; tandis que le décret ne s'appliquait à aucun acte désigné, ni à aucun individu dénommé. Le Directoire apprécia la force de ces objections, et ordonna au commissaire du gouvernement près le tribunal de cassation de requérir le renvoi au tribunal de Grenoble. Mais la difficulté relative à la désignation vague et générale des poursuites subsistait encore. Le tribunal de cassation présenta ses doutes au conseil des Cinq-Cents, que le tribunal de Grenoble avait déjà saisi de cette question.

Elle fut longuement et à plusieurs reprises discutée au conseil des Cinq-Cents avec la chaleur de l'esprit de parti, et fut enfin résolue comme le Directoire le souhaitait.

Quant aux élections municipales de Lyon, aucune information, aucune pièce ne donnait à penser qu'elles

n'eussent pas été régulières et paisibles; le Conseil ne les comprit pas dans le message relatif aux sanglantes émeutes du parti jacobin de Marseille.

Le Directoire répondit en affirmant que les mesures ordonnées par lui avaient rétabli l'ordre dans cette ville. Il envoyait en même temps des rapports et des informations. Une commission fut nommée pour faire un rapport. Après avoir examiné les pièces, elle choisit Thibaudeau pour rapporteur. Il rendit compte des lettres adressées au Directoire et aux ministres par leurs agents à Marseille. Leur mauvaise foi, leurs soins pour atténuer les faits et justifier les coupables, l'insinuation mensongère et invraisemblable qui essayait de mêler dans ces crimes les royalistes et les émigrés, indignèrent le conseil des Cinq-Cents ainsi que la commission.

De nouveaux rapports annonçaient que deux jours après des troubles encore plus graves avaient éclaté à Aix, et que de plus nombreux assassinats avaient été commis. Un commissaire du gouvernement près l'administration départementale était une des victimes. Les informations données par les agents de la police municipale étaient de même entachés d'une partialité passionnée et du désir d'excuser les crimes d'une faction à laquelle le Directoire ou, pour parler plus exactement, la domination de Barras avait livré la Provence.

Le rapporteur s'exprimait sévèrement à cet égard : — « Comment le gouvernement peut-il espérer de connaître la vérité lorsqu'à Aix, comme dans tout le département des Bouches-du-Rhône, le pouvoir est confié aux hommes qui, sous le règne de la Terreur, en firent le plus cruel abus ? Comment la paix pour-

rait-elle régner dans des contrées où les victimes sont sous l'autorité de leurs bourreaux ; où la plupart des magistrats n'ont point la confiance publique ; où la loi devient odieuse par celui qui en est l'organe ? Malheur à ceux qui, mettant leur volonté à la place de l'opinion publique, leur amour-propre à la place de l'intérêt du peuple, compromettent par une funeste obstination le sort de plusieurs milliers de citoyens. Le sang de toutes les victimes retombera tôt ou tard sur leur tête. »

Après cette dure et juste leçon donnée au Directoire, le conseil des Cinq-Cents n'avait plus qu'à approuver le projet de décret qui annulait les élections de Marseille et chargeait le Directoire de pourvoir provisoirement au remplacement des administrateurs élus par la sédition et parmi les assassins. Ces administrateurs étaient ceux qui avaient provoqué de féroces désordres afin de se maintenir dans le pouvoir que le gouvernement leur avait confié.

Le Directoire fut tellement contraint à changer la marche qu'il avait suivie jusqu'alors dans l'administration des départements du midi qu'il confia le commandement de la division militaire de Marseille au général Willot, que le général Hoche avait éloigné de l'armée de l'ouest comme favorable aux royalistes.

La session non interrompue du Corps législatif, cette permanence par laquelle la constitution semblait lui avoir attribué une souveraineté qui n'admettait aucune suspension, mêlait ainsi de plus en plus les délibérations des conseils à l'action du pouvoir exécutif. A l'influence indirecte de la législature, à la responsabilité de ministres aidés et soutenus par la confiance du pouvoir délibérant, la constitution avait

substitué un contrôle toujours exercé par voie de blâme et des discussions où les agents du gouvernement ne pouvaient prendre aucune part ; de sorte que le Directoire, retranché dans ses attributions constitutionnelles, inamovible puisqu'en réalité il ne pouvait être accusé sans que ce fût une révolution, était, vis-à-vis des conseils législatifs et de l'opinion publique, responsable de l'ensemble et du détail de l'administration, sans qu'il y eût un moyen de vaincre ses volontés, ni de changer les opinions qui déterminaient sa conduite.

Jusqu'alors il n'avait pas eu à se plaindre de cette situation ; soutenu au conseil des Cinq-Cents par les Conventionnels, faisant cause commune avec eux, il pouvait craindre leurs exigences, mais non point leur mauvais vouloir. Le parti modéré, conforme aux sentiments du public, ne demandait encore que le bon ordre et le repos. S'il attaquait la législation révolutionnaire, c'était au nom de la justice et de l'expérience et non point par le désir de renverser, ni même d'entraver le gouvernement.

Le grand embarras de l'administration résultait toujours de l'état des finances. Sur ce point nulle contrariété ne provenait du fait de la législature. Ainsi que le gouvernement, elle cherchait ou essayait à guérir ou à pallier un mal sans remède. Le pays était ruiné, le crédit public ne pouvait naître ; les mandats avaient le même sort que les assignats. Cette création d'un nouveau papier-monnaie, sans préserver de la banqueroute, empêchait le numéraire de reparaître. Une ressource imprévue était venue à l'aide du trésor si souvent vide : les contributions de guerrre exigées par

le vainqueur d'Italie payaient les dépenses de son armée, venaient même suppléer aux besoins des autres armées ou apporter un à-compte passager aux dépenses publiques. C'est ainsi qu'on s'accoutumait à regarder la guerre et les invasions comme un subside indispensable. C'était le seul système de finance que comprît le directeur Rewbell [1].

Outre les lois d'impôt, les divers modes de vente ou de payement des domaines nationaux et les variations du tarif des assignats ou des mandats; outre la confirmation ou l'aggravation du code de proscription et de confiscation contre les émigrés et les prêtres, les Conseils s'occupaient aussi de certains chapitres de la législation civile ou criminelle. Toutes les lois rendues depuis 1789, et surtout les œuvres législatives de la Convention, avaient été délibérées précipitamment, sans prendre en considération l'expérience, les habitudes et les raisons d'être de la législation du passé. Il y avait donc beaucoup à corriger et un grand nombre de lacunes à combler. Ce travail devait être encore incomplet; il était entrepris sans ensemble, et quoique des jurisconsultes éminents, Tronchet, Portalis, Treilhard, d'autres encore, y prissent la plus grande part, cette œuvre ne pouvait être accomplie à une telle époque, où l'esprit révolutionnaire était encore en grande puissance et avait érigé tant de fausses pensées en axiomes.

On vit reparaître encore la question où cette influence s'obstinait le plus : les droits des enfants illégitimes à la succession de leurs parents. La consistance

1. *Mémoires* de Carnot.

et la perpétuité de la famille étaient antipathiques aux hommes qui, voulant une société nouvelle, y voyaient un élément constitutif de la société ancienne. Les lois de la Convention avaient été abrogées par elle-même, un peu avant le 13 vendémiaire; c'est-à-dire que leur rétroactivité jusqu'au 14 juillet avait été abolie. Aussitôt après la défaite des sections, le parti révolutionnaire s'était hâté d'annuler cette amélioration récente. Il résultait de cette série de lois contradictoires une incertitude et une confusion qui tenaient les tribunaux dans l'embarras. Des pétitions saisirent le conseil des Cinq-Cents de cette difficulté. Un rapport lui fut présenté le 25 avril 1795.

— « Grâce aux principes d'humanité qui ont repris leur empire indestructible, les enfants nés hors du mariage ne sont plus repoussés par la société sans biens et sans existence légale; ils n'ont plus de tache originelle; vous leur avez assuré un droit de famille et un droit de cité. Les infortunés n'avaient pas demandé à naître. Il fallait bien qu'il fût permis à une mère de leur sourire, à un père d'avouer le tendre gage de ses plus douces illusions. Des lois leur ont assuré un droit de succession à leurs pères et mères. Cette base est immuable; ils en jouissent aujourd'hui; ils en jouiront toujours, j'en atteste votre justice et votre humanité: vous ne révoquerez jamais ces lois. »

Mais on n'insistait plus sur l'effet rétroactif. Ainsi le rapporteur posait seulement les questions suivantes :

— « Les enfants naturels, qui ont profité de la loi où était admis l'effet rétroactif, conserveront-ils l'héritage dont ils ont été mis en possession conformément à cette loi ?

— « Les enfants naturels seront-ils admis à faire preuve de leur filiation dans la forme établie par cette même loi? »

Du reste la commission proposait qu'à l'avenir il n'y eût d'autre preuve de filiation que la reconnaissance officielle du père ou de la mère, devant un officier public chargé de recueillir les preuves et témoignages.

Le projet était destiné à résoudre seulement des questions provisoires et laissait subsister les dispositions favorables aux enfants illégitimes qu'avait réglées la première loi de la Convention. Le droit d'avoir dans la succession une portion égale au tiers de la part d'un enfant légitime n'était pas attaqué.

Toutefois la discussion fut longue et le projet fut plusieurs fois modifié. C'était une occasion de lieux communs et de déclamations « sur les victimes innocentes de la religion et de la féodalité, condamnées pendant tant de siècles à gémir de la vie sous une législation barbare. » On répéta ce qui avait été si souvent dit à la Convention : — « Il est des lois qui doivent avoir un effet rétroactif. »

— « On pourrait se dispenser, répondait Dumolard, d'invoquer mal à propos les principes de l'égalité, et d'appuyer une mauvaise cause sur des raisonnements subversifs de l'ordre social et qui serviraient de préface à une loi agraire. Lorsque vous discuterez le Code civil, vous écouterez sans doute la voix de l'humanité en faveur des enfants naturels, mais vous n'irez pas briser le premier lien de la société humaine, convertir votre patrie en un vaste théâtre de prostitution. Est-ce bien en France, au sein même du Sénat, qu'on devait entendre des républicains proclamer

l'inutilité du mariage et corrompre les mœurs jusque dans leur source ? »

Le conseil des Cinq-Cents finit par adopter la complète abolition des effets rétroactifs qu'avaient pu avoir les lois de la Convention ; elle considéra que cette loi était frappée de nullité en tout ce qui touchait la rétroactivité. Le principe des droits reconnus aux enfants naturels restait à discuter lorsqu'on s'occuperait du Code civil.

La discussion fut moins animée au conseil des Anciens, et le projet fut adopté : c'était une question si complexe ; elle avait répandu le trouble dans un si grand nombre de familles, qu'elle se reproduisit l'année d'après.

# LIVRE TROISIÈME.

Proclamations à l'armée d'Italie. — Marche de l'armée. — Relations avec Venise. — Blocus de Mantoue. — Armistice avec Naples. — Entrée des Français à Bologne. — Armistice avec le pape. — Occupation de Livourne. — Insurrection dans le diocèse d'Imola. — Le général Wurmser passe en Italie. — Levée du siége de Mantoue. — Bataille de Castiglione. — Retraite de Wurmser. — Marche de l'armée française dans le Tyrol. — Bataille de Bassano. — Wurmser s'enferme à Mantoue. — Mouvements des armées sur le Rhin. — Armée de Sambre-et-Meuse. — Armée de Rhin-et-Moselle. — Marche du général Jourdan. — Marche du général Moreau. — Retraite de l'armée de Sambre-et-Meuse. — Retraite de l'armée du Rhin. — Situation de l'Italie. — Négociations avec le pape. — Projets du général Bonaparte sur l'Italie. — Nouvelles négociations avec Rome. — Les Anglais quittent la Corse. — Nouvelle campagne contre les armées autrichiennes. — Bataille d'Arcole.

Un ordre du jour avait annoncé aux soldats de l'armée d'Italie la nouvelle campagne qu'ils allaient entreprendre.

— « Vous vous êtes précipités comme un torrent du haut de l'Apennin. Vous avez culbuté, dispersé tout ce qui s'opposait à votre marche. Le Piémont s'est livré à ses sentiments naturels de paix et d'amitié pour la France. Milan est à vous, et le pavillon républicain flotte dans toute la Lombardie. Les ducs de Parme et de Modène ne devront leur existence politique qu'à votre générosité. L'armée qui vous me-

naçait avec orgueil ne trouve plus de barrière qui la rassure contre votre courage. Le Pô, le Tessin, l'Adda, n'ont pu vous arrêter un seul jour. Vous les avez franchis aussi facilement que l'Apennin. Tant de succès ont porté la joie dans le sein de la patrie ; vos représentants ont ordonné une fête dédiée à vos victoires ; elle a été célébrée dans toutes les communes de la République. Vos mères, vos sœurs, vos épouses se réjouissent de vos succès et se vantent de vous appartenir. Oui, soldats, vous avez tout fait, mais ne vous reste-t-il donc rien à faire? Dira-t-on de nous que nous avons su vaincre, mais que nous n'avons pas su profiter de la victoire? La postérité nous reprochera-t-elle d'avoir trouvé Capoue dans la Lombardie? Eh bien! partons, nous avons encore des marches forcées à faire, des ennemis à soumettre, des lauriers à cueillir, des injures à venger. Que ceux qui ont aiguisé les poignards de la guerre civile en France, qui ont lâchement assassiné nos ministres, qui ont incendié nos vaisseaux à Toulon, tremblent ; l'heure de la vengeance a sonné! Mais que les peuples soient sans inquiétude, nous sommes amis de tous les peuples, et plus particulièrement des descendants des Brutus, des Scipion et des grands hommes que nous avons pris pour modèles. Rétablir le Capitole, y placer avec honneur les statues des héros, réveiller le peuple romain engourdi depuis tant de siècles d'esclavage ; tel sera le fruit de nos victoires ; elles feront époque dans la postérité. Vous aurez la gloire immortelle de changer la face de la plus belle contrée de l'Europe. Le peuple français libre, respecté du monde entier, donnera à l'Europe une paix glorieuse. Vous rentrerez alors dans vos foyers, et

vos concitoyens diront, en vous montrant : « Il était « de l'armée d'Italie. »

Ces proclamations fameuses, lues aujourd'hui après plus d'un demi-siècle, lorsque de si belles et grandes espérances ont été suivies de si cruels mécomptes, lorsque les paroles retentissantes et déclamatoires ont perdu leur prestige, avaient alors un tout autre effet. En réalité, elles s'adressaient, non point tant aux soldats, simples dans leur courage et peu sensibles aux phrases qui, en définitive, leur coûtent le sang ou la vie, qu'à l'opinion française disposée toujours, et alors plus qu'aujourd'hui, à s'animer d'orgueil national, à adorer la victoire et le succès ; c'était pour lui plaire que le général Bonaparte écrivait ces pompeuses paroles. La France, en ce temps-là, avait besoin de gloire, à défaut de repos et de bonheur; l'expérience de tant de révolutions ne l'avait pas encore vieillie ; elle était capable de patriotiques émotions. D'ailleurs elle présageait par instinct que l'homme qu'elle voyait grandir merveilleusement et tout à coup, deviendrait bientôt l'arbitre de ses destinées.

Lui-même, à cette époque de sa vie, n'était pas étranger aux pensées de liberté et d'affranchissement des peuples ; il avait été, comme toute sa génération, accoutumé à recevoir, sous forme rhétorique ou théâtrale, les opinions que propageaient la littérature et la philosophie ; il était encore sensible aux grands mots. En outre, ainsi que tous les généraux et les officiers, il avait la conscience de défendre l'indépendance de la patrie. En ce sens il était et devait être persuadé qu'il combattait pour la bonne cause. A ses yeux et dans le sentiment de l'armée française,

les étrangers n'étaient pas seulement des ennemis armés : la guerre de la Révolution avait un autre caractère ; elle ne se faisait point pour élargir une frontière ou pour disputer une colonie. Les coalisés voulaient imposer un gouvernement à la France, la livrer à la contre-révolution, vaincre, non pas ses soldats, mais ses citoyens. Il semblait donc que ce fût un combat à mort.

De là le langage révolutionnaire, injurieux, hors du droit des gens que le général de l'armée d'Italie avait adopté à l'exemple de son gouvernement. Toutefois, dans la conduite et dans l'action, il soumettait au contrôle de son bon sens et de son habileté pratique les paroles officiellement solennelles de ses proclamations. Dans ses menaces et dans son orgueilleuse assurance de la victoire, il y avait même plus de calcul que de sentiment réel. Il voulait faire peur à tous les princes italiens, afin de les soumettre sans avoir à les combattre.

Pendant que le général Bonaparte se hâtait de réprimer l'insurrection de Pavie, l'armée avait continué sa marche. Il la rejoignit au moment où elle entrait à Brescia ; cette ville, qui comptait cinquante mille habitants, faisait partie, depuis plus de trois siècles, des États que la république de Venise possédait en terre ferme. Le sénat avait envoyé des provéditeurs au-devant de l'armée française pour réclamer contre l'invasion du territoire d'une puissance neutre ; cette protestation ne fut point écoutée ; il fut ordonné que toutes les subsistances seraient fournies à l'armée, sauf à en acquitter le prix plus tard. Une proclamation fut affichée dans la ville. Elle disait : — « C'est

pour délivrer la plus belle contrée de l'Europe du joug de fer de l'orgueilleuse maison d'Autriche que l'armée française a surmonté tous les obstacles. La victoire, d'accord avec la justice, a couronné ses efforts : les débris de l'armée ennemie se sont retirés au delà du Mincio; l'armée française passe pour les poursuivre sur le territoire de la république de Venise; mais elle n'oubliera pas qu'une longue amitié unit les deux républiques. La religion, le gouvernement, les usages, les propriétés seront respectés. Que les peuples soient sans inquiétude, la plus sévère discipline sera maintenue. Fidèle dans le chemin de l'honneur comme dans celui de la victoire, le soldat français n'est terrible que pour les ennemis de la liberté et de son gouvernement. »

L'armée autrichienne commençait à recevoir des renforts, et l'armée française comptait seulement vingt-sept mille hommes. Beaulieu avait son quartier général sur la rive gauche du Mincio; son but en ce moment était de s'opposer à l'investissement de Mantoue, dont il augmentait chaque jour les fortifications et les approvisionnements.

L'armée française manœuvrait de façon à menacer la droite des Autrichiens; Beaulieu, pour s'appuyer au lac de Garde, occupa Peschiera, qui est situé à l'endroit où le Mincio sort du lac. C'était une ville vénitienne, mais comme les Français étaient à Brescia et aussi à Crema et à Bergame, les autorités vénitiennes ne pouvaient espérer que la neutralité serait respectée par les Autrichiens.

Ainsi Beaulieu tenait la ligne du Mincio de Mantoue au lac de Garde et avait surtout renforcé sa droite, supposant que l'armée française manœuvrerait

pour le tourner. Le général Bonaparte, qui avait cherché à lui donner cette idée, déboucha le 30 mai au matin sur Borghetto, poste avancé du centre des Autrichiens. Ce fut surtout un combat de cavalerie, le premier où la cavalerie française, auparavant en si mauvais état, abordait avec avantage la cavalerie autrichienne. Le général Murat obtint un plein succès. L'infanterie qui défendait Borghetto ne résista point à une colonne de grenadiers commandée par le général Gardanne; le village fut emporté, mais les Autrichiens, en se retirant, avaient brûlé le pont. Gardanne et ses grenadiers se jetèrent à l'eau; l'ennemi, se souvenant de la terrible colonne de Lodi, abandonna Valeggio, qui est en face de Borghetto, le Mincio entre deux.

L'armée française avait passé presque entièrement la rivière et se dirigeait vers Peschiera; une division autrichienne ayant entendu le canon, se porta sur Valeggio, où se trouvait le général en chef avec un piquet d'escorte. Il eut à peine le temps de monter à cheval et de sortir par le jardin, tandis que ses gens fermaient la porte de la cour. La division Masséna s'était arrêtée à Borghetto de l'autre côté du pont qui venait d'être rétabli; elle accourut et chassa les housards autrichiens. Ce fut alors, et pour éviter de semblables surprises, que le général Bonaparte se donna sous le nom de guides une garde formée d'hommes d'élite sous le commandement de Bessières, qui depuis fut maréchal de France.

Les Autrichiens évacuèrent Peschiera, qui fut occupé par les Français. Le général Bonaparte demanda aussitôt que l'arsenal lui fût livré. Le provéditeur

allégua la neutralité. La réponse fut dure; l'entrée des Autrichiens dans la ville, sans que la moindre résistance eût été essayée, fut qualifiée de trahison. — « Je marche sur Venise pour en porter plainte au sénat, » disait-il, et il continua sa marche jusqu'à Vérone. Ce sénat, qui était dans l'impuissance de résister à une exigence quelconque, soit des Autrichiens, soit des Français, et qui s'humiliait devant le vainqueur quel qu'il fût, se hâta d'envoyer deux sages du conseil pour conjurer la colère du général Bonaparte; il renouvela ses plaintes et leur reprocha aussi l'asile accordé à Monsieur, qui avait passé longtemps à Vérone, d'où il avait daté ses royales proclamations, lorsqu'il était devenu roi après la mort de Louis XVII.

Le Directoire avait autorisé le général à en agir ainsi avec les Vénitiens. « Venise sera traitée comme une puissance neutre, mais ne doit pas s'attendre à l'être comme une puissance amie; elle n'a rien fait pour mériter nos égards. »

D'ailleurs le général pouvait déjà prévoir que pour conclure la paix avec l'Autriche et l'indemniser de tout ce qui lui serait ôté, ou bien pour soumettre toute l'Italie à un grand remaniement, on serait amené à dépouiller ou même à anéantir la république de Venise. Tel était le motif de la querelle qu'il faisait aux Vénitiens. Sa colère était si bien une feinte qu'il écrivait en même temps au Directoire :

« Si votre projet est de tirer cinq ou six millions de Venise, je vous ai ménagé exprès cette espèce de rupture. Si vous avez des intentions plus prononcées, je crois qu'il faudra continuer ce sujet de brouillerie, m'instruire de ce que vous voulez faire et attendre

le moment favorable que je saisirai selon les circonstances ; car il ne faut pas avoir affaire à tout le monde à la fois. — La vérité sur l'affaire de Peschiera est que Beaulieu les a trompés. Il leur a demandé passage pour cinquante hommes et s'est emparé de la ville. »

Il continua à feindre une grande irritation sur l'hospitalité accordée à Louis XVIII.

« J'arrive dans cette ville, écrivait-il de Vérone le 3 juin, pour en partir demain matin ; elle est très-grande et très-belle ; j'y laisse une bonne garnison pour me tenir maître des trois ponts qui sont ici sur l'Adige. Je n'ai pas caché aux habitants que si le prétendu roi de France n'eût évacué leur ville avant mon passage du Pô, j'aurais mis le feu à une ville assez audacieuse pour se croire la capitale de l'empire français. »

Or, c'était deux mois auparavant, le 13 avril, que le sénat de Venise avait fait signifier à Louis XVIII qu'il eût à sortir dans le plus bref délai des États de la république.

— « Je partirai, avait répondu le roi, mais je demande qu'on me présente le livre d'or où est inscrit le nom de ma famille ; je veux le rayer de ma main. Je demande aussi qu'on me rende l'armure de mon aïeul Henri IV, dont en gage d'amitié il avait fait présent à la république. »

Le sénat de Venise avait donc donné d'avance une preuve de sa timide déférence pour le gouvernement français ; l'indignation du général Bonaparte n'était pas réelle, d'autant qu'il n'ignorait point que si le prétendant avait pris séjour à Vérone, c'était après une communication faite au comité de salut public

du temps de Robespierre, qui avait répondu que cet asile ne serait pas considéré comme une violation de la neutralité. Mais, outre le projet de se réserver des motifs de rupture et de rigueur, il convenait au général de se montrer républicain et grand ennemi des royalistes dans les lettres ou bulletins destinés à être publiés en France. Ainsi il terminait cette dépêche par le paragraphe suivant : — « Les émigrés fuieut de l'Italie; plus de quinze cents sont partis cinq jours avant notre arrivée. Ils courent en Allemagne porter leurs remords et leur misère. »

La ligne de l'Adige était forcée. Beaulieu était contraint à se retirer sur le Tyrol italien et laissait Mantoue sans autre défense que la forte garnison qu'il y avait enfermée. Prendre Mantoue était maintenant l'indispensable tâche de l'armée française. Cette ville est située au milieu de trois lacs formés par les eaux du Mincio, devenues stagnantes et marécageuses dans la plaine. Elle communique avec la terre ferme par cinq chaussées qui traversent de vastes marais; une seule de ces chaussées était alors fortifiée par une citadelle à son débouché dans la plaine.

Grâce à l'activité des mouvements de l'armée française, il lui fut possible de s'emparer de l'entrée des quatre chaussées non défendues à leur extrémité; mais c'était seulement un moyen de bloquer la ville, car y arriver par des chaussées étroites, en s'y avançant à force ouverte, était une entreprise impraticable.

Ainsi le siége de Mantoue ne fut d'abord qu'un investissement. Un corps de huit mille hommes fut placé devant la forteresse qui gardait l'issue de la

digue du côté de Vérone; les autres digues étaient occupées.

Aucune opération rapide, aucun grand résultat à atteindre soudainement n'occupait plus le général Bonaparte. Il eut d'abord à réprimer, sinon des insurrections, du moins les incursions de bandes qui s'étaient formées en arrière de l'armée; elles arrêtaient les convois, interceptaient les routes, tuaient les soldats isolés, compromettaient les communications de l'armée. C'était à Gênes qu'était le centre de tout ce mouvement; le ministre d'Autriche et une partie de l'aristocratie génoise s'employaient à enrôler des prisonniers autrichiens échappés pendant qu'on les conduisait en France, des déserteurs piémontais, des contrebandiers. Ils en formaient des compagnies franches et les envoyaient sur les routes dans le Montferrat et les fiefs autrichiens; ce désordre avait pris la consistance d'une petite guerre. Le colonnel Lannes y fut envoyé avec douze cents hommes; il brûla les maisons des rebelles, fit prisonniers les principaux qui furent fusillés. Une exécution pareille eut lieu aux environs de Tortone. Le village d'Arquata fut rasé, ainsi que le château du marquis Augustin Spinola, qui passait pour le principal auteur de cette rébellion; quinze prisonniers furent fusillés comme chefs de bandes. Le général Bonaparte écrivit au doge de Gênes pour se plaindre de la conduite de son gouvernement, « qui ne prenait aucune mesure, accordait asile aux assassins et semblait leur sourire par son silence. » — « Je vous demande, disait-il, une explication catégorique. Pouvez-vous ou non purger votre territoire des assassins qui le remplissent? Si vous ne prenez pas des mesures, j'en prendrai; je ferai brûler

les villes et villages sur lesquels sera commis l'assassinat d'un seul Français. » — Il exigeait en même temps que Girola, ministre d'Autriche, fût chassé de la ville de Gênes[1].

Pendant que le général Bonaparte s'occupait ainsi à remettre le bon ordre dans les territoires conquis, et à presser le siége de la citadelle de Milan, le prince Belmonte Pignatelli fut envoyé par la cour de Naples pour demander un armistice; elle avait appris les progrès rapides de l'armée française, le passage du Mincio et le combat de Borghetto, où la cavalerie napolitaine avait été défaite et son commandant le prince Culto fait prisonnier; elle sut aussi qu'une colonne de l'armée française se mettait en marche pour Bologne et les États pontificaux; dès lors elle fut saisie d'épouvante et ne songea plus qu'à obtenir la paix.

Le prince Belmonte était un homme aimable et spirituel; il fit de son mieux pour plaire au général Bonaparte et y réussit; il lui parla des bonnes dispositions de sa cour et spécialement de la reine Caroline, qui avait, disait-il, beaucoup d'influence à Vienne. La négociation n'était pas difficile, puisque le général Bonaparte pensait qu'un armistice avec Naples aurait un avantage réel. Si le grand seigneur napolitain chercha à exercer quelque séduction sur le général de la République par de flatteuses paroles, le vainqueur de l'Italie ne fut pas en reste dans ce genre de conversation : c'était une de ses habiletés. Il savait mieux que personne avoir, avec quiconque lui plaisait ou

1. 14 juin 1796.

pouvait lui être utile, le langage qui pouvait étonner, persuader, séduire et donner confiance. Le prince Belmonte lui parlait comme à un grand homme supérieur à la cause qu'il défendait et au gouvernement qu'il servait : le général Bonaparte, à qui il convenait beaucoup de ne point être regardé comme un révolutionnaire par les cours et les cabinets de l'Europe, lui répondait : — « Croyez-vous que je me batte pour ces gredins d'avocats. »

L'armistice fut signé à Milan le 5 juin, et le général Bonaparte écrivait le 7 la lettre suivante au Directoire :

— « Vous trouverez ci-joint copie de l'armistice conclu entre les deux armées française et napolitaine. — 1° Nous ôtons deux mille quatre cents hommes de cavalerie à l'armée autrichienne et nous les plaçons dans un lieu où ils sont à notre disposition ; — 2° nous ôtons aux Anglais cinq vaisseaux de ligne et plusieurs frégates ; — 3° nous continuons à mettre la coalition en déroute.

« Si vous faites la paix avec Naples, la suspension aura été utile, en affaiblissant tout de suite l'armée autrichienne. Si, au contraire, vous ne faites point la paix, la suspension aura de même été utile, en ce qu'elle me mettra à portée de faire prisonniers les deux mille quatre cents cavaliers napolitains, et que le roi de Naples aura fait une démarche qui n'aura point plu à la coalition.

« Ceci me porte à traiter la question militaire : pouvons-nous et devons-nous aller à Naples ? Le siége du château de Milan et la garnison des places conquises demandent treize mille hommes. La garde de l'Adige et des positions du Tyrol, vingt mille hommes ;

il me reste, y compris les renforts qui vont m'arriver, six mille hommes. En eussions-nous vingt mille, il ne nous conviendrait pas de faire vingt-cinq jours de marche dans les mois de juillet et d'août pour aller chercher la maladie et la mort. Pendant ce temps-là Beaulieu repose son armée dans le Tyrol, la renforce de secours qui lui arrivent tous les jours et nous reprendrait dans l'automne ce que nous lui avons pris dans le printemps. Moyennant cet armistice, nous sommes à même de dicter à Rome toutes les conditions qu'il nous plaira. Déjà, en ce moment même, la cour de Rome est occupée à faire une bulle contre ceux qui prêchent en France la guerre civile sous prétexte de religion. Par la conversation que j'ai eue ce matin avec M. d'Azara, ministre d'Espagne envoyé par le pape, il m'a paru qu'il avait ordre de nous offrir des contributions. Je serai bientôt à Bologne. Voulez-vous que j'accepte alors, pour accorder un armistice au Pape, vingt-cinq millions de contributions, cinq millions de fournitures en denrées, trois cents tableaux et des manuscrits, et que je fasse mettre en liberté tous les patriotes arrêtés pour faits de révolution? J'aurai le temps de recevoir vos ordres là-dessus, puisque je ne crois pas être à Bologne avant dix ou quinze jours. Je vous prie de rester persuadés que lorsqu'une fois vous m'avez fait connaître vos intentions, il faudrait qu'elles fussent bien difficiles pour que je ne puisse pas les exécuter. »

Le général Bonaparte se montrait ainsi convenablement respectueux pour son gouvernement; il n'en était pas moins vrai que ce qu'il avait décidé ou ce qu'il semblait proposer était absolument nécessaire et ne pouvait être refusé ni modifié par le Directoire. De

la façon dont il faisait la guerre, elle était essentiellement liée avec la politique. Il eût été absurde de ne point approuver l'armistice avec Naples; un traité de paix en était la suite. Les choses allaient se passer de la même sorte avec Rome.

Le gouvernement pontifical, à la suggestion de l'Autriche, avait assemblé quelques troupes; on pouvait craindre, ou en faire le semblant, qu'un corps de six mille Anglais vînt se joindre à cette peu redoutable armée. Le général Augereau, avec sa division, passa le Pô le 14 juin; en quatre jours, il arriva à Bologne et à Ferrare; il occupa ces deux légations qui faisaient partie des États du pape. En même temps une autre colonne entra à Modène.

Le général en chef y arriva le 19 juin après avoir traversé Plaisance, Parme et Reggio. Sa présence inspirait aux populations italiennes une effervescence d'affranchissement et un espoir d'indépendance nationale, qu'il fut obligé de modérer à Modène, dont le souverain venait de conclure un armistice. Le vieux duc avait quitté ses États, mais il avait laissé une régence qui, par son obéissance et son empressement, s'efforça d'obtenir la bienveillance du général Bonaparte.

A Bologne, tout se passa autrement : le général Augereau y était entré par le fait de la guerre; aucun armistice n'avait été conclu; une garnison de quatre cents hommes avait été faite prisonnière; un cardinal, qui était gouverneur, avait eu la permission de se rendre à Rome, mais sur parole. La ville était donc une conquête occupée militairement. Le général Bonaparte avait déjà sans doute arrêté dans son esprit

que les légations seraient retranchées définitivement de l'État pontifical. Ainsi il se comporta comme à Milan et donna un plein essor à l'enthousiasme italien; il fut surtout manifesté par la haute aristocratie; la joie de se trouver délivré de l'administration cléricale était plus vive encore à Bologne que n'était en Lombardie le contentement d'être affranchi de la puissance autrichienne. L'entrée du général Bonaparte fut un triomphe, les premières familles de Bologne, les Caprara, les Marescalchi, étaient à la tête de la députation du sénat. Aldini, qui était l'avocat le plus distingué de la ville et qui jouissait d'une grande considération, en faisait aussi partie. Jamais révolution ne changea plus soudainement la physionomie d'un pays. Tout ce qui n'était point prêtre se revêtait de l'habit militaire. Chacun des jours que le général en chef passa à Bologne fut une fête; le peuple s'enivrait de contentement et d'espérance. Le bon ordre n'en fut pas moins maintenu. Le respect fut gardé pour toutes les choses de la religion; les couvents n'éprouvèrent aucun mal, et l'état-major protégea même les jésuites.

M. d'Azara arriva en toute hâte à Bologne pour obtenir l'armistice que depuis longtemps il engageait le saint-siége à demander. Le Directoire avait autorisé le général en chef à traiter avec « le prince de Rome, » qu'il ne pouvait se résoudre à nommer le pape. Les conditions furent moins dures qu'elles n'avaient été annoncées dans la lettre du 7 juin. Vingt et un millions de contributions en argent ou fournitures, cent tableaux au choix des commissaires français : tel fut le prix de la rançon; mais ce qui importait le plus, ce

qui rendait menaçante la négociation du traité définitif, c'était l'occupation de Bologne et de Ferrare, et l'envoi d'une garnison à Ancône [1].

Le général Bonaparte avait clairement expliqué comment les circonstances militaires étaient telles qu'il ne pouvait entrer dans son esprit de marcher sur Rome. Toutefois les philosophes et les fanatiques d'irréligion éprouvèrent un vif mécontentement de cette politique de condescendance pour le prince de Rome. Ils ne concevaient pas comment on pouvait préférer la défaite de l'armée autrichienne et la marche triomphante des Français sur Vienne à la gloire de ressusciter la liberté romaine et d'enlever la vierge de Lorette.

Pour désarmer la colère des républicains, le général Bonaparte écrivait : — « Parmi les tableaux, bustes et statues que Rome devra donner, nous avons demandé nominativement les bustes de Junius et de Marcus Brutus. »

Avant de presser le siége de Mantoue et de reprendre l'agressive contre l'armée autrichienne, en attendant les renforts qui lui étaient nécessaires, le général avait encore, non pas une expédition à faire, mais plutôt une exécution. Il avait promis au Directoire et il s'était proposé d'entrer à Livourne pour fermer ce port au commerce anglais; ce coup de main avait aussi quelque importance pour reconquérir la Corse, où déjà des révoltes avaient commencé, favorisées par le général de l'armée d'Italie; il voulait y envoyer des officiers et des munitions

Il partit de Bologne le 25 juin, passa l'Apennin et

1. 23 juin 1796.

s'arrêta à Pistoïa, chez l'évêque, ce qui fut très-remarqué.

Le grand-duc de Toscane était le premier prince souverain d'Europe qui eût conclu un traité avec la République française; il n'existait pas un grief contre lui : Manfredini, son premier ministre, se rendit au quartier général. C'était un de ces Italiens éclairés, plus ou moins pénétrés des idées philosophiques du XVIIIe siècle, qui avaient à cette époque imprimé un caractère libéral et régulier à l'administration de quelques États italiens[1] ; il avait été précepteur du grand-duc et de l'archiduc Charles.

C'était à de semblables négociateurs que le général Bonaparte aimait à avoir affaire; il leur présentait si bien ses actes et ses projets comme raisonnables et nécessaires; il les leur exposait avec tant de franchise qu'il les amenait à son avis et les faisait convenir qu'il ne pouvait agir autrement. Il rassura donc Manfredini et lui persuada que les Français avaient à cœur de cultiver l'amitié du grand-duc, mais que l'expédition de Livourne était réellement indispensable.

Il arriva de cette confidence que les négociants anglais furent prévenus à temps et que tous leurs bâtiments sortirent et allèrent se réfugier dans les ports de Corse; de sorte que les commissaires Salicetti et Garrau, qui s'étaient joints à la division d'avant-garde commandée par le général Murat, ne trouvèrent plus les riches cargaisons sur lesquelles ils comptaient.

Ce contre-temps parut sans doute moins grave au

1. Le comte Bogio à Turin; Tannucci à Naples; Dutillot à Parme.

général Bonaparte. Le résultat important à ses yeux, c'était de fermer l'Italie aux Anglais : en plaçant une garnison à Ancône, en leur interdisant Livourne, ils n'avaient plus sur la côte orientale non plus que sur la côte occidentale un seul port qui leur fût ouvert. Il prétendit que Spanocchi, commandant de Livourne, était dévoué aux Anglais; il le fit arrêter et conduire à Florence. Il réunit quelques centaines de Corses réfugiés et disposa tout de manière à donner à l'insurrection assez de force pour chasser les Anglais : tel était pour lui le but de l'expédition. D'ailleurs les commissaires pouvaient se consoler d'avoir manqué la saisie des cargaisons, en confisquant les marchandises anglaises dans les entrepôts et les magasins; on s'empara d'une valeur d'environ douze millions.

Le grand-duc ne pouvait avoir nul recours contre cette violation du droit des gens, elle lui avait été annoncée par une lettre du général Bonaparte datée de Pistoïa qui lui avait été remise au moment où les troupes françaises entraient déjà à Livourne. Les termes de cette communication étaient convenables et ménagés. — « Le ministre de votre altesse royale à Paris a été obligé de convenir qu'il était impossible à votre altesse royale de réprimer les Anglais et de maintenir la neutralité du port de Livourne. La division de l'armée qui entrera dans cette ville se conduira d'après les principes de neutralité que nous venons maintenir. — Je suis chargé d'assurer votre altesse royale du désir qu'a le gouvernement français de voir continuer l'amitié qui unit les deux États. »

Le grand-duc, en se plaignant, eût sans doute aggravé le mal; suivant les conseils de Manfredini, il ne fit entendre aucune réclamation et changea même son

ministre des affaires étrangères, qui passait pour peu favorable aux Français; le savant Fossombroni dont les opinions étaient fort différentes le remplaça.

Le général Bonaparte se rendit à l'invitation du grand-duc qui l'avait engagé à lui faire une visite; il arriva sans escorte et descendit chez le ministre de France où l'attendait un bataillon des gardes du prince comme garde d'honneur. Le grand-duc lui donna un dîner splendide et le conduisit lui-même dans la galerie pour lui montrer les chefs-d'œuvre qui ne devaient pas tarder beaucoup à lui être enlevés. Tout se passa avec une bienveillante courtoisie entre le prince et le général. Les ministres toscans convinrent que les Anglais étaient d'une exigence arrogante et s'étaient rendus pour ainsi dire maîtres de Livourne.

De son côté, le général Bonaparte ne manqua point aux ménagements qu'il avait promis : l'occupation de Livourne n'entraîna aucun des désordres de la guerre, les troupes françaises ne s'approchèrent point de Florence et observèrent la plus stricte discipline.

Le grand-duc avait cru devoir inviter aussi le commissaire Salicetti : assurément c'était pousser loin la crainte de se brouiller avec la République française. Le neveu de Marie-Antoinette aurait pu se dispenser de faire asseoir à sa table un des juges de Louis XVI; mais Salicetti, en républicain farouche, ne voulut pas se rendre à cette invitation. Compatriote du général Bonaparte, il ne résistait guère à ses volontés; il était pourtant fort scandalisé des égards et des relations courtoises que le chef d'une armée républicaine entretenait avec le prince, de sa familiarité avec les grands seigneurs et les aristocrates, et aussi de la protection accordée au clergé.

L'autre commissaire, Garrau, comme Salicetti ancien conventionnel, s'en expliquait plus hautement encore et blâmait sans nulle réserve la conduite du général. En même temps ces deux hommes, loin de se conformer aux intentions et aux promesses du général en chef, agissaient d'une façon tyrannique et arbitraire; leur dureté envers les négociants de Livourne troublait le commerce de toute l'Italie. Peut-être étaient-ils encouragés par la correspondance du Directoire, où la majorité devait être de leur avis. Le général s'en plaignit vivement [1].

« Après mon départ, une nuée d'agioteurs génois est venue pour s'emparer des richesses que renferment les magasins anglais, portugais et russes que j'avais fait mettre sous le scellé. On a dérangé les mesures que j'avais prises. On a substitué au citoyen Belleville, homme fort estimable, que j'avais chargé de surveiller cette opération, des commissions où chacun dilapide à l'envi. Nous passons pour des Vandales, et l'opinion populaire, qui nous était favorable à Gênes et à Livourne, se tourne contre nous.

« Notre conduite politique envers la Toscane n'est pas meilleure. Je m'étais bien gardé de faire aucune proclamation, et j'avais expressément défendu qu'on fît aucun acte de gouvernement. Vous verrez par la proclamation ci-jointe qu'on fait peu de cas de mes ordres. Chasser les émigrés de Livourne par une proclamation est une mesure aussi inutile qu'impolitique. Il y a très-peu d'émigrés à Livourne; le grand-duc a donné l'ordre de les chasser. Il eût été plus simple d'en faire arrêter trois ou quatre par les autorités du

1. 20 juillet.

pays. Le peu qui reste se serait sauvé. Cette proclamation, où l'on s'attribue une juridiction sur un territoire neutre, est d'un très-mauvais effet.

« Dans la position actuelle de l'Italie, il ne faut nous faire aucun nouvel ennemi et attendre la décision de la campagne pour prendre une parti conforme aux vrais intérêts de la République. En attendant, je désirerais qu'on ne se permît aucune menace, ni aucun propos à Livourne contre la cour de Toscane. Les moindres de vos paroles et de celles de vos commissaires sont épiées et rapprochées en y attachant une grande importance; mais l'on croit toujours être ici dans les couloirs de la Convention. »

C'était uniquement la politique qui dictait au général Bonaparte ces égards pour les princes, ces scrupules sur le droit des gens et cette fidélité aux promesses. Dans la même lettre où il réclamait une meilleure conduite des commissaires, il indiquait d'avance que le grand-duc devait être dépouillé de ses États, dès qu'une complète victoire laisserait l'Italie à la disposition du gouvernement français.

Sur un bruit qui avait couru que l'empereur François était malade et en danger de mort, le Directoire écrivait au général Bonaparte[1] : « Le grand-duc de Toscane est héritier du trône impérial. Il n'hésitera point à se rendre à Vienne aussitôt après la mort de son frère. Il s'agira alors de l'enlever comme ennemi de la République et d'occuper militairement la Toscane. » Le 11 août, le général Bonaparte, dans une lettre adressée à M. Miot, ministre de la République à Florence, tout en lui rappelant combien il était im-

1. 25 juillet 1796.

portant de ne rien faire qui pût indisposer le grand-duc, lui parlait de la maladie de l'empereur et ajoutait : — « Vous savez combien il est essentiel que je sois instruit du moment où le grand-duc se mettrait en route pour Vienne. » Ainsi quels que fussent ses desseins, il ne les soumettait pas au sens moral, mais il les subordonnait au calcul et n'entendait point qu'on le troublât dans les mesures d'ordre et de convenance qu'il voulait prendre.

— « Je vous prie, écrivait-il au commissaire Garreau, de vous restreindre désormais dans les bornes des fonctions qui vous sont prescrites; sans quoi je me trouverai obligé de mettre à l'ordre de l'armée qu'il est défendu d'obtempérer à vos réquisitions. Nous ne sommes tous que par la loi. Celui qui veut usurper des fonctions qu'elle ne lui accorde point n'est pas républicain.

« Quand vous étiez représentant du peuple, vous aviez des pouvoirs illimités; tout le monde vous obéissait; aujourd'hui vous êtes un commissaire du gouvernement; une instruction positive a réglé vos fonctions : tenez-vous-y. Je sais bien que vous répéterez le propos, « que je ferai comme Dumouriez. » Il est clair qu'un général qui a la présomption de commander l'armée que le gouvernement lui a confiée, sans un arrêté des commissaires, ne peut être qu'un conspirateur. »

En quittant Florence, le général retourna à Bologne; une insurrection avait commencé dans les campagnes entre Bologne et Ravenne. La petite ville de Lugo était au pouvoir d'une bande nombreuse de paysans. Ces désordres avaient surtout éclaté dans le

diocèse d'Imola. L'évêque était alors Barnabé Chiaramonte, qui depuis fut le pape Pie VII. Il commença dès lors cette vie de soumission et de sacrifices consentis dans l'espérance d'obtenir paix et protection pour l'Église; condescendance qui devait, à la dernière extrémité, se changer en une sainte résistance contre la plus indigne persécution. Il envoya un grand vicaire à Lugo afin d'apaiser la sédition. Il publia un mandement sur les textes : « Rendez à César ce qui est à César. — Celui qui résiste aux puissances résiste à l'ordre de Dieu. — Rendez à chacun ce qui lui est dû : la crainte à qui vous devez de la crainte. »

Ni le mandement, ni la mission du grand vicaire ne réussirent à calmer les paysans; une brigade de l'armée française triompha facilement de leur résistance : la ville fut prise de vive force et livrée au pillage.

Après quelques jours passés à Bologne pour y établir une administration régulière et mettre à profit l'élan public vers la liberté, le général retourna à Milan afin d'y accomplir une semblable tâche; le château venait enfin de capituler après une défense énergique; il en avait reçu la nouvelle précisément pendant qu'il était chez le grand-duc.

Mais le moment approchait où la guerre allait reprendre une nouvelle activité et demander à l'armée de plus grands efforts de courage et de fermeté, et de plus belles inspirations au génie du capitaine qui l'avait accoutumée à la victoire.

Pendant le voyage que le général en chef venait de faire en Italie, l'investissement de Mantoue avait con-

tinué, les sorties des assiégés avaient été repoussées. Le général Masséna, dont le quartier général était à Bassolengo, avait défendu les routes qui descendent du Tyrol en suivant les deux rives du lac de Garde, contre les attaques des avant-postes autrichiens et avait gardé les passages de l'Adige. Ni l'une ni l'autre des deux armées n'était en position ni en état d'entreprendre une grande opération.

Cependant en apprenant de jour en jour les déplorables nouvelles de son armée, chassée de l'Italie, affaiblie, découragée et presque détruite, la cour de Vienne ne s'était point abandonnée au désespoir; la consternation fut grande, mais cette puissante monarchie avait plus de ressources et plus d'énergie que n'en pouvait avoir le roi de Sardaigne.

Si des conseillers sages et prudents, tels que le comte de Colowrath, se hasardaient à proposer une tentative de négociation, il leur était répondu « qu'il était impossible de traiter sans l'Angleterre et qu'assurément on n'obtiendrait pas son adhésion; que d'ailleurs, avant de se résoudre à la paix, il serait indispensable, pour ne point subir des conditions trop rudes, de faire encore des démonstrations de force; les finances épuisées n'en donnaient pas les moyens, et sans les subsides de l'Angleterre on ne pourrait faire face aux dépenses. Ne venait-on pas aussi de se lier par un traité avec l'empereur de Russie? Ainsi il fallait donc tenter encore avec courage la fortune des batailles. »

Mais pour mettre à exécution cette détermination, il paraissait nécessaire de changer les plans de campagne qui avaient été conçus. Les succès que le général Clairfayt avait obtenus sur les rives du Rhin, le mauvais état où l'on supposait que se trouvaient les armées

de Jourdan et de Moreau, avaient décidé le conseil aulique à porter sur ce théâtre les principales forces de l'Autriche.

L'archiduc Charles avait été revêtu du commandement que venait de quitter, par démission, le général Clairfayt; celui que toute l'Allemagne appelait son sauveur, était tombé dans la disgrâce du conseil aulique; on le blâmait de ne pas avoir assez profité de ses victoires, d'avoir conclu l'armistice, qui avait été une volonté, non pas de lui, mais du cabinet impérial; on le trouvait trop indépendant : il commençait l'exécution de ses projets sans les soumettre au conseil aulique; il voulait avoir sous ses ordres le général Würmser et commander en chef les deux armées du Rhin. Ainsi fut contraint de se retirer le général en qui l'opinion publique, et peut-être l'empereur, avaient le plus de confiance. Plus tard, on lui reprocha aussi d'avoir indiqué pour le commandement de l'armée d'Italie, Beaulieu, son compatriote belge et son ami. La fortune de la guerre avait en effet prononcé que ce choix était malheureux.

Ainsi on ne pensa point à le remplacer par Clairfayt. Il fut décidé que la guerre serait seulement défensive sur le Rhin; que trente mille hommes seraient retirés des armées d'Allemagne pour passer à l'armée d'Italie, et qu'elle serait commandée par le vieux général Würmser, qui était pourtant plein d'ardeur et d'activité.

Le mois de juin et une partie du mois de juillet se passèrent avant que le général Würmser eût réuni, dans le Tyrol allemand, la nouvelle armée qu'il allait amener en Italie. Si, comme le projet en avait été convenu, les armées françaises étaient entrées en campa-

gne et avaient passé le Rhin au mois d'avril, le général Moreau aurait pu empêcher ou gêner le mouvement des Autrichiens et leur passage dans le Tyrol. Würmser eut donc tout loisir pour rassembler une armée que les informations parvenues au général Bonaparte évaluaient à quatre-vingt mille hommes, en y comprenant la garnison de Mantoue, ce qui restait de l'armée de Beaulieu, et dix mille hommes laissés dans le Tyrol allemand. L'armée française n'avait pas plus de quarante mille hommes.

Après avoir, pendant quelques jours, établi son quartier général à Trente, Würmser commença son mouvement le 29 juillet; il avait divisé son armée en trois corps, agissant séparément, de manière à envelopper l'armée française et à couper toutes les communications avec sa ligne de retraite. Le premier corps suivait la vallée de l'Adige pour s'emparer de Vérone; le second et le plus considérable, commandé par Würmser en personne, devait marcher entre l'Adige et le lac de Garde; le troisième, qui formait la droite de l'armée autrichienne, était dirigé par la route qui descend des montagnes et sur Brescia, et allait se placer ainsi entre l'armée française et Milan.

Le général Bonaparte quitta cette ville en toute hâte et porta son quartier général à Castel Nuovo, non loin de Vérone et à portée des montagnes qui encadrent le lac de Garde.

Le général Joubert, qui occupait la Corona, poste avancé de la division Masséna, résista toute la journée du 29 et se replia sur Rivoli, plateau élevé entre le rivage oriental du lac et l'Adige.

Toute l'armée autrichienne était en mouvement. Déjà les hauteurs qui dominent Vérone étaient occupées. Le

30, au matin, la nouvelle arriva qu'une colonne autrichienne était entrée sans résistance à Brescia, où étaient établis les magasins et les hôpitaux de l'armée. En même temps un autre corps autrichien, descendant par la rive occidentale du lac, attaquait le fort de Salo, défendu par quinze cents hommes. Des courriers se faisaient voir sur toutes les routes, publiant que l'armée française était cernée par deux armées autrichiennes.

Le général Bonaparte comprit aussitôt le plan de Würmser; il résolut de réunir toutes ses forces et de se porter successivement sur les corps autrichiens, qui pour l'envelopper s'étaient séparés de manière à ne point s'appuyer les uns sur les autres. A l'instant même il leva le siége de Mantoue. De cette façon il s'assurait l'avantage du nombre contre chacune des fractions d'un armée à peu près double de la sienne. On brûla les affûts de l'artillerie de siége, ainsi que les plates-formes des batteries; on jeta les poudres à l'eau; on enterra les boulets, on encloua les canons; l'armée de siége était entièrement disponible le 31 juillet au soir.

Le général marcha d'abord contre la droite autrichienne qui, s'étant avancée jusqu'à Brescia, était la plus engagée. Il fit d'abord débloquer la citadelle de Salo, où la garnison tenait depuis quarante-huit heures et avait repoussé cinq assauts; les assiégeants, surpris, perdirent leurs canons, des drapeaux et des prisonniers. En même temps un combat plus important s'engagea à Lonato; une division autrichienne y avait pris position pour s'assurer le passage du Mincio et pour opérer la jonction de l'aile droite avec Würmser. Le général en chef dirigea lui-même l'attaque à la tête d'une brigade; elle fit des prodiges de valeur. Les Au-

trichiens furent mis en déroute et furent ainsi écartés de la route qu'ils voulaient suivre.

Pendant ce temps-là, Würmser avait passé l'Adige et occupé l'espace qui sépare cette rivière du Mincio. Il avait envoyé deux divisions vers Borghetto, où, selon ses calculs, devait être opérée la jonction avec sa droite. De sa personne, il avait marché sur Mantoue afin de faire lever le siége; il ne trouva devant la place que des tranchées désertes, des batteries démontées et tous les débris que les Français avaient laissés en se retirant. La précipitation que semblait indiquer ce qu'il voyait autour lui, le confirma dans la pensée que l'armée française se retirait épouvantée.

Cependant les divisions françaises se repliaient sur le quartier général pour être sous la main du général en chef et agir en masse. Masséna, après avoir arrêté pendant vingt-quatre heures la marche de Würmser, avait repassé le Mincio, en laissant son arrière-garde pour la défense de Peschiera et de la rive droite.

Augereau, de son côté, était arrivé par Borghetto; il avait coupé le pont et laissé des postes sur la rive droite.

Le 1er août, à dix heures du matin, le général en chef entrait à Brescia avec les divisions de Masséna et d'Augereau et en chassait les Autrichiens qui n'avaient pas eu le temps de s'y établir; leur droite se retira non sur le corps d'armée, mais vers les montagnes par la route qu'elle avait suivie pour arriver à Brescia, route déjà coupée par une division française.

Les arrière-gardes laissées par Augereau et Masséna pour défendre le Mincio, pouvaient retarder, mais non empêcher le passage; elles se replièrent sur Lonato, que les Autrichiens réussirent à occuper, après avoir

obtenu un avantage marqué sur une des divisions de Masséna.

Würmser n'était pas encore revenu de son excursion sur Mantoue. Le corps d'armée de sa droite, chassé de Brescia, était en pleine retraite; ainsi les Français se trouvaient en force suffisante. Le général en chef se mit à la tête des troupes et enfonça le centre des Autrichiens. Leur aile droite qui s'était étendue afin de rejoindre le corps sorti de Brescia, rencontra la division française qui coupait cette route; tournée de tous côtés, elle mit bas les armes.

En même temps, la gauche autrichienne perdit la position de Castiglione, après une glorieuse bataille qui fit grand honneur à Augereau. Elle fut livrée le 3 août.

Würmser arriva de Mantoue, le soir, lorsqu'il n'était plus temps de prendre part à l'action; il passa la journée du 4 à rassembler tous ses corps, à tout disposer pour une bataille. Son armée était formidable et présentait au moins vingt-cinq mille combattants.

Le général Bonaparte jugea qu'une grande et décisive affaire allait se passer à Castiglione où Augereau eut ordre de se retrancher; il se tint avec son état-major à Lonato, où il se trouvait au centre de ses divisions qu'il était si important de réunir.

La campagne située entre Brescia et la rive occidentale du lac de Garde était en ce moment parcourue par des colonnes autrichiennes, séparées les unes des autres, ignorant quelles routes elles pouvaient suivre sans rencontrer des divisions françaises, et n'ayant aucune connaissance précise de la position des deux

armées; elles étaient poursuivies et à chaque instant on leur faisait des centaines de prisonniers.

Une de ces colonnes errantes, informée par des paysans qu'il n'y avait à Lonato que douze cents Français, espéra se frayer par là un chemin vers le Mincio et rejoindre l'armée de Wurmser.

Un parlementaire se présenta à Lonato et somma les Français de se rendre : c'était au général en chef qu'était adressée cette injonction. Il ne se méprit pas un instant, assuré que ce ne pouvait être qu'une troupe égarée et cherchant un passage; il fit monter à cheval son nombreux état-major. On amena le parlementaire qui, lorsque ses yeux furent débandés, se trouva en face de tout l'appareil et le mouvement d'un grand quartier général.

— « Allez dire à votre général, lui dit le général Bonaparte, que je lui donne huit minutes pour poser les armes. Il est au milieu de l'armée française; passé ce temps-là, il n'a rien à espérer. »

Harassés, errants depuis trois jours, incertains, stupéfaits, ces quatre ou cinq mille hommes posèrent les armes. Voilà en quel état se trouvait l'armée autrichienne cinq jours après l'ouverture de cette campagne, commencée en proclamant que l'Italie serait encore une fois le tombeau des Français.

Toutefois, cette lutte, ce continuel combat n'était pas encore terminé. La journée du 8 août décida le sort des deux armées. Les Français étaient, malgré tant de fatigues, pleins d'ardeur et de courage; les Autrichiens n'étaient plus animés de confiance et d'espoir. La bataille de Castiglione ne fut pas un instant douteuse. L'armée française feignit d'abord un mouvement de retraite, mais lorsque les Autrichiens se furent avancés,

une division, commandée par le général Fiorella, qui avait marché toute la nuit, arriva à l'improviste sur la gauche des ennemis et y jeta quelque désordre : ce fut le signal d'une attaque générale. Elle eut un plein succès sur tous les points. L'armée de Würmser se retira en désordre sur la rive gauche du Mincio, et peu s'en fallut que lui-même ne fût pris par la cavalerie légère.

Le Mincio fut de nouveau passé par l'armée française à Peschiera, où une faible garnison avait su se maintenir. Le général Bonaparte rentra le 7 à Vérone. Les deux rives du lac de Garde furent occupées; la flottille autrichienne avait été brûlée pour ne pas tomber aux mains des Français.

Würmser se retira à Roveredo et à Trente; il ramenait une armée diminuée de moitié et découragée. Du 29 juillet au 12 août, les Français avaient fait quinze mille prisonniers, et pris soixante et dix pièces de canon et neuf drapeaux. Le seul avantage que l'Autriche recueillait du grand effort qu'elle avait tenté était d'avoir ravitaillé Mantoue. Le siége était à recommencer et les Français ne pouvaient avancer tant qu'ils n'auraient pas pris cette ville qui renfermait une armée.

Les ouvrages des assiégeants avaient été détruits, les canons et les munitions qu'ils avaient abandonnés étaient maintenant entrés dans la place. Il n'y avait aucun moyen de reprendre le siége. La saison des fièvres, si funeste dans ce pays marécageux, allait commencer; l'ouverture de la tranchée et les remuements de terre auraient augmenté les ravages de l'épidémie. Le général se contenta d'un blocus étroitement resserré et protégé par des redoutes.

Aucune opération active n'était praticable. — « Nous avons à l'armée vingt mille malades, écrivait-il au Directoire; il n'en meurt par jour que quinze ou vingt, mais au mois de septembre les fièvres deviendront plus dangereuses. »

Ainsi, pour continuer la guerre, il était indispensable que l'armée d'Italie reçût de puissants renforts. Le général se plaignait de ne pas voir arriver ceux qu'on lui avait promis et qu'on pouvait sans nul inconvénient tirer de l'armée de l'ouest; on devait s'attendre à voir descendre en Italie une nouvelle armée autrichienne; rien n'annonçait une pacification. Les princes d'Italie eux-mêmes avaient conçu de l'espoir au moment où l'armée française semblait en péril et ils comptaient encore sur la possibilité d'une délivrance. D'autre part, les armées françaises avaient passé le Rhin; elles avaient obtenu des succès que pouvait rendre plus faciles l'affaiblissement des armées autrichiennes en Allemagne, diminuées par les détachements nombreux envoyés au général Würmser : — « Nous attendons la première nouvelle du général Moreau pour nous avancer dans le Tyrol, » écrivait le général Bonaparte, en rendant compte de sa situation. Il était obligé d'attendre, en se préparant à déployer, quand le moment serait venu, sa prodigieuse activité.

Au commencement de septembre, lorsqu'il était complétement maître de tout le pays renfermé dans l'Adige, le Mincio et le Pô, hormis de Mantoue qui était bloqué; lorsqu'il occupait avec le gros de son armée les deux rives du lac de Garde et les premiers défilés du Tyrol, il prit l'initiative et mit ses divisions en mouvement; les unes remontaient aux défilés du Tyrol par la route de Brescia à Trente, sur la droite du

lac ; les autres suivaient le chemin de Vérone à Trente, le long de la rive gauche de l'Adige.

Le 4 septembre, l'armée française, après avoir forcé les avant-postes ennemis sur les deux routes, se trouva réunie devant Roveredo ; elle y entra après un combat où l'attaque avait été impétueuse et la résistance obstinée ; le 5 septembre elle était à Trente.

Le général Bonaparte, en commençant cette campagne, n'avait pas déterminé la route qu'il aurait à suivre après avoir pénétré dans le Tyrol ; en continuant à s'avancer dans la même direction, il pouvait espérer d'agir de concert avec l'armée du général Moreau, qui y entrait par la Bavière. En se bornant à contenir les Autrichiens, il se serait étendu à droite, aurait envahi tout l'État de Venise et poussé jusqu'à Trieste, riche et importante capture. Il avait quelquefois pensé à ce second projet et en avait même, par hypothèse, entretenu le Directoire : les mouvements de Wurmser devaient décider les siens.

A peine arrivé à Trente, le général Bonaparte sut ce qu'il avait à faire. Wurmser ne s'était point trouvé au combat de Roveredo ; avec la plus grande partie de ses forces, il avait suivi la vallée de la Brenta, puis, ayant ainsi tourné la droite de l'armée française, il marchait vers l'Adige ; son avant-garde se présentait le 7 septembre devant Vérone.

Le général Bonaparte prit aussitôt la route que venait de suivre Wurmser. Le temps pressait : pour atteindre l'ennemi au débouché de la vallée de la Brenta, à Bassano, il fallait faire en deux jours vingt lieues dans un pays de montagnes. Le 7, au milieu du jour, il rencontra l'arrière-garde de Wurmser à Pri-

molano, dans un étroit défilé dont il força le passage après un combat où la division autrichienne fut si vivement attaquée qu'elle posa les armes presque tout entière, et perdit artillerie, drapeaux, équipages. A la nuit, l'armée française bivouaqua dans le village de Cismone. Le général Bonaparte y établit son quartier général, sans suite, sans équipages, mourant de lassitude et de faim; un soldat partagea avec lui sa ration de pain.

Pendant cette même journée, le général Mezzaro attaquait Vérone, où le général Kilmaine l'attendait. Une batterie de trente canons mitrailla les assaillants. Les Autrichiens se retirèrent; leur général envoya demander des renforts à Wurmser, qui en même temps lui ordonnait de se replier sans nul retard sur Bassano. Il était trop tard : l'armée française avait déjà remporté une victoire complète; à trois heures, elle entrait à Bassano ayant fait six mille prisonniers, et pris huit drapeaux, trente-deux pièces de canon, deux équipages de pont et un grand nombre de voitures chargées et attelées.

Wurmser n'avait pas à choisir la route qu'il aurait à prendre. Il ne pouvait plus se retirer sur la Piave pour y défendre l'accès du Frioul et les chemins qui conduisent d'Italie à Vienne dans cette région où les Alpes sont abaissées. Il lui fallait se borner à porter encore une fois du secours à Mantoue. Il se retira sur Vicence et y retrouva la division qu'il avait envoyée contre Vérone. Il n'avait plus aucune communication ni avec le Tyrol, ni avec l'Allemagne. Il lui restait, de sa nombreuse armée, environ seize mille hommes dé-

couragés; les Français s'attendaient à le voir capituler et poser les armes.

L'énergique vieillard n'était ni désespéré ni abattu; il avait encore six mille hommes d'excellente cavalerie. Il profita de la rapidité de leurs mouvements pour surprendre un passage de l'Adige à Legnago. Les Français le poursuivaient, mais leurs détachements n'étaient point assez nombreux pour l'arrêter. Il rencontra à Cerca une faible avant-garde qui ne pouvait lui résister; il la dispersa et fit quatre cents prisonniers. A ce même instant arrivait le général Bonaparte; il n'eut que le temps de tourner bride. Wurmser en fut aussitôt informé et le fit poursuivre dans toutes les directions, recommandant qu'on le lui amenât vivant.

Culbutant ainsi les détachements ou les postes qui ne pouvaient lui opposer une résistance efficace, il arriva devant Mantoue. Avant de s'y enfermer, dès qu'il eut fait sa jonction avec la garnison, se trouvant ainsi à la tête de vingt-cinq mille hommes, il reprit bon espoir et essaya de tenir la campagne. Le 19 septembre, il livra une bataille à Saint-Georges presque sous les murs de la ville et perdit trois drapeaux, onze pièces de canon et trois mille prisonniers; puis, il se répandit dans le pays qui sépare Mantoue de la rive gauche du Pô. Il jeta un pont et fit entrer des convois de vivres dans la place. Enfin, après avoir encore tenté un combat pour se frayer une route vers l'Adige, espérant y trouver passage, il s'enferma dans Mantoue avec les restes de son armée. Une de ses divisions était restée à la défense du Tyrol; une autre était dans le Frioul.

Au commencement d'octobre, la ville se trouva de

nouveau cernée. L'armée française, dans les trois semaines de cette campagne où elle avait parcouru tant de distances et livré tant de combats, était diminuée de quatorze cents prisonniers, dix-huit cents tués, quatre mille cinq cents blessés.

Elle avait grand besoin de repos. Les troupes employées au blocus de Mantoue n'en trouvèrent d'abord pas beaucoup; cette nombreuse garnison tenta de fréquentes et fortes sorties. Leur mauvais succès et les maladies calmèrent son ardeur; il y avait un très-grand nombre de malades et trente mille bouches à nourrir. On aurait donc pu espérer qu'elle tarderait peu à capituler; mais le vieux maréchal avait eu la prévoyance d'y accumuler d'immenses provisions pendant les deux levées du siége; en outre, il fit saler presque tous les chevaux de sa cavalerie. Ces précautions et sa ferme constance devaient prolonger longtemps le siége. Mantoue était destinée à être encore le lieu décisif où le sort de la guerre prononcerait entre deux vaillantes armées, entre deux grandes puissances.

Elles combattaient aussi sur un autre théâtre. Bien que les armées du Rhin n'eussent pas accompli le projet difficile à réaliser qui avait d'abord été conçu; bien que leurs opérations restassent sans rapport direct avec la marche de l'armée d'Italie, elles avaient exercé une influence heureuse sur la guerre, en ne permettant pas à l'Autriche de porter toutes ses forces sur le point où elle était le plus menacée; elles avaient aussi gagné leur part de gloire.

Pendant l'armistice, les forces autrichiennes avaient continué à être divisées en deux armées; Wurmser avait eu son quartier à Manheim; Clairfayt à Mayence,

où il fut remplacé par l'archiduc Charles. — L'armée de Rhin-et-Moselle, opposée à Wurmser, d'abord commandée par Pichegru, avait Moreau pour général en chef. L'armée de Sambre-et-Meuse était sous les ordres de Jourdan.

Le mauvais état des armées, la nécessité de ne point s'exposer à de nouveaux revers en ne les pourvoyant pas de tout ce qui leur était nécessaire, peut être aussi quelque indécision dans le Directoire, retardèrent la reprise des hostilités sur le Rhin. Ce fut le gouvernement autrichien qui déclara la rupture de l'armistice pour le 1er juin.

A ce moment, on apprenait coup sur coup la bataille de Lodi, l'occupation du Milanais, le passage du Mincio, la prise de Vérone et l'investissement de Mantoue. Le conseil aulique avait sans doute été décidé à ranimer la guerre sur le Rhin par l'espoir d'y prendre une revanche des premières victoires de l'armée d'Italie. Mais à peine les hostilités avaient-elles commencé, qu'il était devenu nécessaire de diminuer les armées d'Allemagne pour sauver l'Italie. Wurmser, qui venait d'être nommé feld-maréchal, fut destiné à défendre l'Italie ; et l'archiduc Charles commanda les deux armées.

L'armée de Sambre-et-Meuse comptait soixante-seize mille hommes. Jourdan avait la confiance du gouvernement et des soldats. Sous ses ordres étaient des généraux distingués et déjà célèbres, Kléber, Lefebvre, Bernadotte, Marceau, Championnet. L'armée de Rhin-et-Moselle, commandée par le général Moreau, dont la réputation était déjà établie, se composait de troupes aguerries, qui avaient souffert beaucoup des privations que ne leur avait point évitées une administration

mauvaise et sans argent; mais elle ne manquait ni de fermeté ni d'élan. Les généraux qui servaient sous Moreau, Desaix, Gouvion Saint-Cyr et Ferino étaient des hommes expérimentés, habiles, aimés, bien obéis du soldat et connaissant parfaitement le théâtre de la guerre.

L'archiduc, en commençant les hostilités, avait eu pour instruction formelle de faire une guerre offensive. Ce projet était contraire à son opinion personnelle et à l'avis de Wurmser. La position de l'armée autrichienne était pourtant, en ce premier moment, favorable à une tactique plus audacieuse. Elle était placée de manière à rendre difficiles les communications des deux armées françaises et pouvait les séparer entièrement dès qu'elle aurait obtenu quelque avantage.

Le général Jourdan occupait les deux rives du bas Rhin. Étant ainsi maître du fleuve, depuis l'embouchure de la Moselle jusqu'à Dusseldorf, ce fut par la rive droite qu'il commença son mouvement. Kléber partit de Dusseldorf le 1er juin avec le corps d'armée qui formait la gauche et remporta une complète victoire sur le prince de Wurtemberg à Altenkirchen, le 4 juin. Le général Jourdan passa le Rhin avec une partie de son armée et vint joindre son aile gauche. Il marcha en avant sur la Lahn.

L'archiduc retira aussi une partie de ses forces de la rive gauche et les porta à la défense de la rive droite; le 15 juin, il fit éprouver un échec assez rude à la division Lefebvre et lui prit des canons.

Jourdan repassa le Rhin et fit replier son aile gauche vers Dusseldorf.

Bientôt, la situation des Autrichiens ne fut plus

la même. Le général Wurmser reçut l'ordre de passer en Italie et d'y conduire une armée de vingt-cinq mille hommes. Ainsi, l'archiduc se trouva contraint à une guerre défensive, telle qu'il avait voulu la faire.

Pendant que l'armée de Sambre-et-Meuse était obligée de rétrograder par suite de l'affaire malheureuse de Wetzlar, Desaix et Saint-Cyr obtinrent un meilleur succès et les Autrichiens se replièrent jusqu'à Manheim. Ce mouvement était surtout destiné à tromper l'ennemi sur le lieu où serait tenté le passage du Rhin, ordonné depuis l'ouverture de la campagne par le Directoire, mais retardé parce qu'il n'envoyait point l'argent nécessaire pour les préparatifs. C'était une opération difficile et périlleuse.

L'armée autrichienne occupait la rive droite depuis Huningue jusqu'à Manheim, mais elle était disséminée sur toute cette ligne, et les mouvements de l'armée de Rhin-et-Moselle n'avaient pas laissé prévoir sur quel point il importait de s'opposer plus fortement à cette entreprise. D'ailleurs, Wurmser venait d'emmener une part considérable de cette armée, dont il avait remis le commandement au général Latour, sous les ordres supérieurs de l'archiduc.

Des bateaux avaient été préparés sur le fleuve, mais à des endroits différents. Les travaux étaient cachés par des îles ou bien dans des rivières affluentes. Desaix, pendant que par intérim il commandait l'armée, entre le départ de Pichegru et l'arrivée de Moreau, s'était occupé pendant deux mois de toutes les combinaisons nécessaires pour faire réussir ce hardi coup de main. Il fut exécuté avec une précision et une

activité qui réussirent merveilleusement. Le 24 juin, à deux heures du matin, Desaix avait passé avec deux mille cinq cents hommes. Aussitôt il surprit le fort de Kelh, fit la garnison prisonnière. Ainsi on était maître d'établir un pont entre Kelh et Strasbourg. Des troupes passaient de moment en moment et présentaient des forces suffisantes pour repousser les attaques de l'ennemi; le pont fut établi le 25 au matin, et l'armée, au nombre de quarante mille hommes, se trouva sur la rive allemande. Les positions qu'occupaient les Autrichiens furent aussitôt attaquées et emportées; jamais officiers et soldats n'avaient montré plus d'intrépidité.

Desaix, avec son corps d'armée, s'avança en suivant la rive droite, attaqua le général Stzaray, le força, lui prit ses canons et douze cents hommes; mais le général Latour, qui avait réuni presque tout son corps d'armée à Manheim, supposant que le passage serait tenté au-dessous de Strasbourg, remontait de ce côté avec vingt-cinq mille hommes. Saint-Cyr, qui lui était opposé et qui avait su avant lui ce qui s'était fait le 24, marchait en même temps et dans le même sens sur la rive opposée : il passa à Kehl. Ainsi, toute l'armée de Rhin-et-Moselle se trouvait réunie sur la rive droite, poussant devant elle le corps d'armée du général Latour, qui essaya vainement de s'opposer à ce mouvement et se replia après avoir subi quelques défaites, mais sans autre résultat que de perdre des positions après les avoir vaillamment défendues. Pour décider le succès de la campagne, une bataille semblait nécessaire.

L'archiduc Charles arrivait pour la livrer. Dès qu'il avait appris le passage du Rhin, il avait laissé trente-

six mille hommes sous les ordres du général Wartensleben, pour observer Jourdan, et vingt-cinq mille dans un camp retranché pour protéger Mayence. Avec le renfort qu'il amenait au général Latour, il se trouvait à la tête d'une armée nombreuse, formée d'excellentes troupes. Il venait de remporter une victoire sur l'armée de Sambre-et-Meuse. Plein de joie et d'espérance, voyant ses soldats aussi confiants et animés que lui, supérieur en nombre à l'armée française, il se flattait de la jeter dans le Rhin et de délivrer l'Allemagne.

Le général Moreau n'était pas moins disposé à accepter la bataille; il la gagna, mais elle ne fut pas décisive, soit parce qu'elle ne changea pas essentiellement la situation des deux armées, soit parce qu'un chef d'armée, même très-habile, ne sait pas toujours imaginer toute la portée qu'il pourrait donner à sa victoire.

D'ailleurs, les deux généraux n'opéraient point avec toutes leurs forces. Tandis qu'à Ettlingen, Moreau et Desaix résistaient avec peine et audace aux efforts de l'archiduc pendant toute la journée du 9 juillet, Saint-Cyr, à quelques lieues du champ de bataille, rejetait l'aile gauche autrichienne, formée du contingent saxon, jusqu'au Necker.

L'archiduc craignit d'être tourné et se retira sur Stuttgard après avoir renforcé les garnisons de Philipsbourg et de Manheim.

L'aile droite de Moreau avait remonté la rive droite du Rhin et forçait les Autrichiens à évacuer le Brisgau et toutes les villes frontières. Ainsi, tout le pays compris entre le Rhin, le lac de Constance et les montagnes de la forêt Noire, allait être bientôt occupé par les Français.

La marche victorieuse de l'armée du Rhin, l'invasion du territoire allemand, le départ de l'archiduc offraient maintenant des chances plus favorables à l'armée de Sambre-et-Meuse; Jourdan renouvela le mouvement qu'il avait essayé un mois auparavant. Laissant le général Marceau et trente mille hommes pour observer Mayence et les places fortes, il passa le Rhin et s'avança en Allemagne avec une armée de cinquânte mille hommes.

Wartensleben ne pouvait opposer de résistance; il se retira devant l'armée de Sambre-et-Meuse, qui suivit sa marche sans être retardée par quelques affaires d'avant-garde. Un combat plus important fut livré à Friedberg, d'après les ordres de l'archiduc, et ne réussit pas mieux aux Autrichiens. Francfort, qui était alors une ville fortifiée et bien approvisionnée, capitula après quelques instants de bombardement.

Continuant toujours sa route dans le cœur de l'Allemagne, Jourdan arriva à Wurtzbourg, qui n'était défendu que par les trois mille hommes du prince-évêque de cet État, alors souverain. Wartensleben s'était retiré sur Bamberg; Jourdan l'y suivit. Après plusieurs combats assez meurtriers, quelques-uns où furent engagées les deux armées l'une contre l'autre, Jourdan avait son quartier général à Amberg. Le 21 août, cinq divisions bordaient la Naab, qui les séparait des Autrichiens. Le général Bernadotte, avec sept mille hommes, observait la route de Ratisbonne; il était à dix lieues de cette ville.

Pendant que l'armée de Sambre-et-Meuse s'avançait sur la gauche du Danube, en suivant la retraite de Wartensleben, le général Moreau marchait avec pré-

caution et lentement; l'archiduc se retirait sans précipitation et ne se sentait ni pressé, ni menacé; son armée venait d'être diminuée par la détermination que le duc de Wurtemberg, le margrave de Bade et les petits princes souverains de la Souabe avaient prise de demander un armistice au général Moreau et de solliciter la paix. Ils eurent à l'acheter chèrement par vingt-cinq millions de contribution de guerre et une valeur à peu près égale en fournitures de chevaux et de vivres. Ils avaient donc rappelé leur contingent; l'électeur de Saxe retira aussi ses troupes.

Ainsi, l'archiduc avait un moindre désir de tenter le sort d'une bataille contre l'armée française; son adversaire, au contraire, aurait dû la souhaiter; plusieurs de ses généraux lui conseillaient de la livrer. On lui disait qu'une victoire éclatante et complète était le passe-port d'une invasion qui, sans cela, était difficile et pouvait devenir dangereuse. Le Directoire lui envoyait des instructions en ce sens, mais vagues et contradictoires, commandant à la fois l'audace et la prudence, prescrivant des mouvements et des opérations impraticables.

Si cette campagne était destinée à marcher sur Vienne en traversant l'Allemagne et en suivant le cours du Danube, il eût fallu évidemment placer les deux armées françaises sous le même commandement afin d'opérer ensemble et de combiner leurs mouvements pour atteindre un seul et même résultat.

Un autre plan avait d'abord été conçu et indiqué aux deux généraux. On devait se borner à assiéger les places fortes qui ne pouvaient prudemment être laissées en arrière, car elles renfermaient une armée nombreuse. Puis, après avoir pris Mayence, Manheim et

Philipsbourg, on eût passé le Rhin avec deux cent mille hommes, occupé sans risque la Souabe et la Bavière, et communiqué par le Tyrol et l'armée d'Italie. Mais il n'eût pas été moins essentiel de confier à un seul général toutes les forces françaises, puisqu'elles devaient concourir aux mêmes opérations.

Lorsque le Directoire avait vu les armées autrichiennes affaiblies par les secours qu'elles envoyaient en Italie, il avait conçu d'autres desseins; il voulait envahir les États de Bade, de Wurtemberg et de Bavière, forcer leurs souverains à la paix et en tirer de fortes contributions et des fournitures. Nourrir la guerre par la guerre était devenu le principe fondamental de la politique du gouvernement de la République ; ses instructions étaient subordonnées à ce calcul.

D'ailleurs, plus que jamais, il avait la volonté de ne point confier une grande armée et l'ensemble des opérations militaires à un seul général : déjà il avait tenté de diviser l'armée d'Italie.

Moreau, non plus que Jourdan, n'était pas homme à s'emparer de l'autorité et à ranger le Directoire sous son obéissance; il était loin d'avoir ce génie, qui du commandement d'une armée avait su faire un gouvernement; il ne se proposait pas un autre but que de conduire la guerre avec habileté et sagesse, sans compromettre son armée. Ne concevant pas une espérance plus vaste que de vaincre son ennemi et de le forcer à la retraite, il suivait jour à jour l'archiduc en traversant les montagnes du Wurtemberg, sans chercher à établir une communication avec l'armée de Jourdan, sans même tenir à sa portée les divisions de sa droite, qui avaient continué à s'avancer dans la Souabe méri-

dionale jusqu'au lac de Constance et aux défilés du Tyrol, n'ayant maintenant d'autre ennemi à combattre que le corps du prince de Condé : car l'archiduc, depuis le départ de Wurmser, avait fait revenir à lui les troupes allemandes.

De sorte que l'armée autrichienne en soutenant quelques combats d'arrière-garde parvint jusqu'au Danube à Donauwerth; les deux armées françaises n'étaient distantes l'une de l'autre que de trois marches. L'archiduc se décida à risquer une bataille pour s'opposer à leur jonction. Le 11 août, il attaqua l'armée française en avant de Neresheim; elle était forte d'environ quarante-cinq mille hommes; mais elle s'étendait sur une longueur de huit lieues. L'archiduc porta des forces considérables sur la gauche de la ligne française que commandait le général Duresme. Cette division fut rejetée en arrière et séparée du centre; un corps autrichien qui avait passé le Danube à Ulm se présenta sur le flanc de l'armée française; le quartier général et les parcs firent précipitamment leur retraite. Dès le commencement de la bataille les Français étaient tournés, coupés et avaient perdu leur ligne d'opérations; mais tous les efforts de l'archiduc, pendant le reste de la journée, furent vains pour forcer les positions qu'occupait la division de Gouvion Saint-Cyr. Le champ de bataille resta au pouvoir de l'armée française.

Cette entreprise ayant échoué, l'archiduc se trouvait dans une position périlleuse; toute l'aile gauche de Moreau, commandée par Desaix et détachée du corps d'armée, n'avait point pris part à l'action, il eût donc été imprudent de la renouveler. L'armée de Sambre-et-Meuse s'avançait et pouvait tourner et envelopper l'armée autrichienne. Elle passa le Danube, abandon-

nant la rive gauche et prit position sur le Lech. La campagne semblait perdue pour les Autrichiens.

Le général Moreau s'arrêta plusieurs jours sur le champ de bataille de Neresheim, puis marcha sur Donauwerth : il ne fit rien pour opérer sa jonction avec l'armée de Sambre-et-Meuse. L'archiduc jugea par cette hésitation et cette lenteur, qu'il lui serait encore possible de s'opposer à la réunion des deux armées. Il laissa le général Latour sur le Lech, avec une force suffisante pour retarder les mouvements de l'armée du Rhin, passa le Danube avec trente mille hommes et le 22 août, il attaqua l'avant-garde que commandait le général Bernadotte, le repoussa jusqu'à Nuremberg, puis jusqu'à Forsheim. Le général Wartensleben, qui avait continué à se retirer devant l'armée de Jourdan jusqu'à la Naab, se mit aussitôt en mouvement.

L'armée de Sambre-et-Meuse se trouva attaquée en front par Wartensleben, en arrière par l'archiduc; la retraite était devenue difficile ; les communications des grandes routes étaient coupées; il fallut marcher à travers les montagnes par des chemins impraticables aux voitures. L'artillerie et les charrois furent mis en désarroi; le découragement et l'indiscipline envahirent l'armée. Le général Jourdan eut chaque jour la pensée de risquer un retour offensif; mais la rapidité des mouvements de l'archiduc, mais la crainte de se trouver enveloppé par des corps ennemis qui le devanceraient en prenant des routes meilleures, ne permirent pas de tenter ce moyen désespéré; le désordre croissait de moment en moment. Enfin le 21 août, après trois jours de marches forcées, l'armée pénétra à la baïonnette

dans la ville de Schweinfurth, où il lui fut possible de prendre quelque repos.

Jourdan se remit en route le 2 septembre, et le 3 il arriva devant Wurtzbourg, où une faible garnison française était dans la citadelle, déjà bloquée par deux divisions autrichiennes. Il résolut alors de livrer bataille et attaqua l'archiduc; Kray et Wartensleben arrivèrent pendant le combat. Les Autrichiens avaient cinquante mille hommes. Les Français étaient trente mille; ils furent vaincus, et Jourdan, avec les restes d'une armée fatiguée et découragée, parvint le 10 septembre à Wetzlar sur la Lahn; il avait laissé la division Lefebvre à Schweinfurth.

Les fausses combinaisons de cette campagne, la division des forces françaises en deux armées, l'obéissance trop passive aux instructions du Directoire, avaient exposé le général Jourdan à être, depuis le 22 août, aux prises avec une armée de soixante-huit mille hommes, lorsqu'il n'en avait que quarante-quatre. Il retrouva la division Marceau et reçut dix mille hommes de renfort venant de l'armée de Hollande; la division Lefebvre avait pu le rejoindre. Il se trouvait supérieur en nombre à l'ennemi, peut-être aurait-il pu reprendre l'offensive; il se laissa prévenir et repassa le Rhin. Kléber avait été mis hors d'activité pour insubordination. Le jeune et vaillant Marceau, qui semblait destiné à devenir un général distingué, fut tué au combat d'Altenkirchen, et ses funérailles furent honorées par la douleur de ses soldats et les hommages des ennemis.

L'opinion publique, sans s'informer si les circonstances n'étaient pas pour beaucoup dans le malheur du vainqueur de Fleurus, s'éleva contre lui; le Directoire lui retira le commandement de l'armée et lui

donna pour successeur le général Beurnonville, dont la réputation de bravoure était incontestée, mais à qui les militaires ne reconnaissaient point la capacité nécessaire pour être chef d'une armée.

L'armée du Rhin passa sur la rive droite du Danube presque en même temps que l'archiduc retournait sur la rive gauche pour combattre Jourdan avec des forces supérieures. Il avait la certitude à peu près complète que Moreau ne porterait aucun secours à l'armée de Sambre-et-Meuse. En effet, le général français ne vit dans ce mouvement des Autrichiens qu'une facilité plus grande de s'avancer en Bavière, sans qu'il fût possible au général Latour de s'y opposer efficacement; il essaya de défendre le passage du Lech et y perdit dix-sept pièces de canon et quinze cents prisonniers; il se retira sur l'Iser, protégeant encore Munich et Ratisbonne.

Moreau procédait avec sa prudente lenteur; il avait passé le Lech le 24 septembre; le 7 octobre il se porta en avant et occupa Munich, après avoir forcé le passage de l'Iller.

Il était difficile de songer à s'avancer plus loin en Allemagne, tandis que l'archiduc contraignait l'armée de Sambre-et-Meuse à une retraite précipitée vers le Rhin. Moreau demeura longtemps indécis[1], espérant d'abord que Jourdan pourrait arrêter la marche des Autrichiens et que leur entreprise aurait une issue favorable aux armes françaises. Puis il se dissimula l'étendue du mal et pensa que les rapports autrichiens étaient inexacts et exagérés. Enfin le 10, il se décida à

1. *Mémoires* du maréchal de Saint-Cyr.

faire passer le Danube à un détachement de douze mille hommes sous les ordres de Desaix; en même temps, il se replia sur les positions qu'il avait occupées huit jours auparavant[1]. Il y fut attaqué, mais les Autrichiens furent repoussés. Desaix était déjà parvenu jusqu'à Eichstadt. Le général Moreau sut alors que l'armée de Jourdan était à quatre-vingts lieues de l'armée du Rhin et qu'elle allait repasser sur la rive gauche. Il était impossible de lui porter secours, mais il y avait peut-être des chances pour tirer grand avantage de la position où l'on se trouvait relativement à l'armée de l'archiduc : c'était l'opinion de quelques-uns des généraux de l'armée de Moreau. Un ordre du Directoire, donné sans doute avant de connaître tous les désastres de Jourdan, prescrivait de marcher sur Wurtzbourg. Le général Moreau crut qu'il ne devait pas s'y conformer; il rappela le corps de Desaix et se prépara à ramener son armée à travers les difficultés et les périls qu'il prévoyait. Une circonstance dont il fut informé à ce moment contribua à sa détermination.

Il avait laissé sous les ordres du général Scherb un faible détachement de deux mille huit cents hommes pour observer plutôt que pour contenir la garnison de Manheim et Philipsbourg. Dès que l'archiduc fut parvenu jusqu'à Wetzlar, terme de la retraite de Jourdan, il avait ordonné qu'une colonne tirée de ces garnisons attaquerait la tête du pont de Kelh qui était à peine en état de défense. Scherb fut prévenu à temps et s'y enferma; avec le secours de la garde nationale de Strasbourg, il repoussa l'ennemi qui était en force quadruple et lui tua beaucoup de monde. Ce n'en était pas moins un

1. 13 septembre.

avertissement du péril qui pouvait menacer une retraite.

Le 16 septembre, le corps de Desaix était arrivé sur le Danube ; l'armée se mit en marche, suivie par les généraux La Tour et Nauendorf, qui l'attaquèrent le 28 septembre et furent repoussés sur tous les points.

Un obstacle et un péril de tous les jours accompagnaient cette retraite ; les populations que le passage et le séjour d'une armée envahissante avaient vexées, maltraitées, ruinées, en gardaient la profonde rancune qui éclata avec une ardeur cruelle dès que l'ennemi fut vaincu et chassé. L'armée de Jourdan avait éprouvé les effets de ce changement de fortune ; l'exemple fut contagieux pour les paysans de la Souabe, qui avaient pourtant été traités avec plus de ménagements. Les soldats isolés étaient assaillis, poursuivis, amenés captifs aux Autrichiens ; les convois étaient surpris ; les hôpitaux n'étaient point en sûreté ; les choses en étant à ce point, personne ne blâmait plus la détermination que le général Moreau avait prise, et l'on s'applaudissait de sa prévoyance.

Déjà le général Nauendorf avec sa division, se séparant du général La Tour, était venu occuper les défilés de la forêt Noire avec une nuée de paysans armés et la colonne sortie des garnisons. L'archiduc s'avançait avec douze mille hommes en remontant la rive droite du Rhin.

Moreau profita de l'affaiblissement du corps de La Tour, laissé seul à la poursuite de l'armée française ; il l'attaqua à Biberach, le mit en complète déroute, et lui prit des drapeaux, des canons et quatre ou cinq mille prisonniers.

Le 10 octobre, il força les passages de la forêt Noire; le défilé du Val d'Enfer fut traversé en quatre jours, et, le 15, l'armée pouvait communiquer avec la France par les ponts d'Huningue et de Vieux-Brisach; elle était en bon ordre, animée et en plein courage : elle n'avait pas perdu un canon; les blessés et les bagages avaient été dirigés par une route que n'occupait point l'ennemi et avaient pu parvenir à Huningue.

Le 18 l'archiduc marcha contre l'armée française à la tête de trente-six mille hommes; il avait réuni au détachement qu'il amenait les corps de La Tour, de Nauendorf, de Petrusch qui commandait la colonne tirée des places fortes, de Frohlich et du prince de Condé. On combattit de part et d'autre avec vigueur. Les pertes furent à peu près égales, mais l'armée de Moreau ne fut pas entamée; il prit position à Fribourg et couvrait ainsi la communication avec Neu-Brisach. Desaix traversa le fleuve le 21 octobre et descendit à Strasbourg par la rive gauche. Le 23, une nouvelle attaque fut essayée contre cette armée ainsi diminuée; elle défendit sa position; le 26 octobre, elle passa le pont d'Huningue et rentra en France.

C'était finir glorieusement une campagne désastreuse, où plusieurs victoires avaient honoré les armes françaises. Aucune grande bataille n'avait été perdue. Les Français avaient été vaincus plutôt par des manœuvres bien dirigées que par une supériorité de bravoure dans les soldats autrichiens; plutôt par la conception fausse du plan de campagne que par l'inhabileté des généraux. Après avoir occupé toute une région de l'Allemagne, de cette conquête il ne restait plus au delà du Rhin que Dusseldorf, la tête de pont d'Huningue et Kelh, qui devait être vaillamment défendu.

Les désastres des armées en Allemagne reportèrent sur les victoires de l'armée d'Italie toutes les espérances du Directoire; mais ce qui venait de se passer sur les bords du Danube et du Rhin devait nécessairement rendre beaucoup plus difficile et plus dangereuse la position du général Bonaparte. Réduit à une guerre défensive si peu assortie à son génie, ayant à maintenir l'occupation d'un territoire immense avec une armée dont le nombre était disproportionné avec une semblable tâche; menacé de voir arriver de nouvelles armées autrichiennes, inutiles maintenant à la défense de l'Allemagne et encouragées par la victoire; obligé de bloquer une ville qui renfermait une armée, il avait en outre à craindre des populations irritées contre les conquérants et des princes ranimés par l'espoir de la délivrance prochaine que leur promettaient l'Autriche et l'Angleterre.

Le général Bonaparte ne se faisait point illusion ; il jugeait sans découragement et sans présomption à quels périls il allait être exposé, à quels efforts devait être employée son armée.

Dès le 2 octobre il écrivait : — « Il est impossible en ce moment de penser au siége de Mantoue à cause des pluies, il ne sera faisable qu'en janvier; à cette époque, l'empereur aura une puissante armée dans le Frioul et le Tyrol; rien n'égale l'activité de l'Autriche pour recruter son armée d'Italie.

« Voici la force de notre armée : j'ai dix-neuf mille hommes à l'armée d'observation, neuf mille hommes à l'armée de siége. Je vous laisse à penser, si je ne reçois pas de secours, s'il est possible que je résiste cet hiver à l'empereur qui aura cinquante mille hommes dans six semaines.

« J'espère avoir avant un mois, si vous confirmez mes ordres, huit mille hommes tirés des garnisons du midi ; il me faut encore quinze mille hommes de plus.

« Si la conservation de l'Italie vous est chère, envoyez-moi tous ces secours. » — Il demandait aussi des fusils, des chevaux, des hommes embrigadés et disciplinés pour le service des convois.

— « Quelles que soient les circonstances, je vous prie de ne pas douter un seul instant du zèle et du dévouement de l'armée d'Italie. »

Le Directoire s'en rapportait entièrement à l'habileté du général pour la conduite des opérations militaires, mais croyait devoir lui donner ses instructions sur la politique qu'il avait à suivre afin de ne pas augmenter le nombre de ses ennemis et pour amener l'Autriche à conclure une paix que maintenant le cabinet de Vienne désirait moins, et le gouvernement du Luxembourg davantage. Il recommandait de grands ménagements pour les populations. Les désordres qui, dans la campagne si malheureusement terminée, avaient exaspéré les habitants de la Souabe, de la Bavière et surtout de la Franconie, étaient un avertissement de la nécessité d'une discipline sévère dans un pays envahi.

En même temps le Directoire croyait tirer avantage d'une autre sorte de troubles et ne craignait pas de les susciter. — « Il faut que les peuples deviennent ennemis de leur gouvernement; il faut jeter des germes d'insurrection même dans les pays où nos armes n'ont point encore pénétré. Cette indication s'applique spécialement à la Hongrie où des intérêts politiques rendent le joug de l'Autriche pesant pour la grande et

la petite noblesse, ainsi que pour toutes les classes de la population. Répandez des proclamations dont l'énergie réveillera la fierté des Hongrois et leur antique haine contre leurs oppresseurs. »

Ce qui était étrange, c'est que le Directoire voulait qu'on en agît ainsi pour forcer l'empereur à faire la paix, et qu'en même temps il recommandait au général Bonaparte de ne donner aucune espérance aux Milanais. — « Il nous importe de ménager des moyens d'échange pour consolider la réunion des provinces belges. Il est donc essentiel de ne pas favoriser des innovations politiques nuisibles à la conclusion de la paix. »

Les pensées et la conduite du général Bonaparte avaient varié selon la diversité des circonstances : il n'avait pas constamment formé les mêmes projets sur l'Italie. Après avoir voulu établir de bons et utiles rapports avec les princes souverains, les avoir rassurés et ménagés, il vit bientôt après à quel point ils avaient obéi à la crainte seule, en concluant des armistices, en ouvrant des négociations pour la paix.

Dès que l'Autriche eut déployé des forces imposantes pour reconquérir le nord de l'Italie, dès que le maréchal Würmser eut obtenu de premiers succès, la cour de Naples, le Pape, la république de Venise se crurent délivrés ; le parti opposé aux Français prévalut dans leurs conseils ; les négociations entamées furent suspendues ; le roi de Naples arma et envoya un corps de vingt mille hommes dans les États pontificaux ; plusieurs villes se soulevèrent. Le cardinal Mattei, archevêque de Ferrare, prit possession de la citadelle et y arbora l'étendard du saint-siége.

Aussitôt après la bataille de Castiglione et la dé-

faite de Würmser, le général Bonaparte fit enlever le cardinal Mattei ; il fut conduit au quartier général, et lorsque le général en chef lui adressa des reproches, il répondit humblement par la seule parole : « peccavi. » Le vainqueur vit bien que ce pieux prélat était peu à craindre et pouvait même le servir utilement. Toutefois il ne lui permit pas de retourner dans son diocèse et le consigna au séminaire de Brescia.

Le gouvernement français, ou plutôt le général Bonaparte, avait en ce moment à Rome un agent digne de toute confiance ; M. Cacault, sous une apparence un peu rustique, était un homme distingué, d'un esprit fin, d'un caractère conciliant, observateur plein de discernement ; il appartenait à la diplomatie avant la Révolution, comme secrétaire d'ambassade à Naples ; il avait vécu longtemps à Rome ; il aimait l'Italie, les arts, la société des savants et des littérateurs. Après l'assassinat de Basseville, il s'était retiré à Florence, sans toutefois être considéré comme émigré. Il y avait conquis l'estime publique, et le grand duc avait pour lui une bienveillance confiante ; de sorte qu'il avait pu se rendre utile lorsque le général Bonaparte s'était mis en rapport avec ce prince.

Sans être officiellement accrédité auprès du gouvernement pontifical, il était placé de façon à tout observer et à savoir beaucoup de choses. Sa correspondance avec le général Bonaparte était presque quotidienne ; il lui apprenait les espérances aveugles de la cour de Rome, la faiblesse et l'indécision de Pie VI, alors âgé de plus de quatre-vingts ans. Il savait les intrigues des Autrichiens et des Anglais à Naples, leur influence toute-puissante sur le ministre

Acton, les alternatives de crainte et de présomption qui faisaient, avancer ou rétrograder l'armée napolitaine, protester du désir de la paix ou arrêter les négociations entamées à Paris par le prince Belmonte.

La première retraite de Würmser ne mit pas fin à ces incertitudes : on savait que l'Autriche redoublerait d'efforts, et l'on voyait que l'armée française, trop peu nombreuse, serait, selon toute vraisemblance, mise dans une position dangereuse.

Le Directoire ne contribuait pas à ramener les princes d'Italie à une meilleure volonté; si leurs plénipotentiaires envoyés à Paris montraient peu d'empressement à commencer ou à suivre les négociations, le gouvernement du Luxembourg ne les encourageait nullement à en souhaiter la conclusion ; il les accueillait sans égards et leur proposait de trop dures conditions.

Barras, et même Rewbell, qui s'était chargé spécialement des affaires étrangères, refusaient de prendre part à la négociation avec Naples ; ils avaient consenti mais après résistance à la paix avec le roi de Sardaigne.

Négocier avec le Pape était évidemment une telle apostasie en Révolution et en philosophie qu'on ne pouvait espérer le consentement de Réveillère. Le Directoire commença par renvoyer le plénipotentiaire envoyé à Paris par le Pape en alléguant que ses pouvoirs n'étaient pas dans une forme convenable ; puis un projet de traité en soixante-quatre articles fut envoyé aux commissaires Garreau et Salicetti, qui furent chargés de négocier à Florence avec M. Ga-

leppi, envoyé du souverain pontife. Le Pape était déjà résigné à subir les exigences du vainqueur qui ne touchaient qu'à son pouvoir temporel; mais les conditions n'étaient pas seulement politiques; le Directoire, à une époque où la République ne reconnaissait d'existence légale à aucun culte, où il avait déclaré que la constitution civile du clergé décrétée par l'Assemblée constituante n'existait plus, imposait au Pape l'obligation de révoquer tous les brefs par lesquels cet acte avait été condamné comme une usurpation sur l'Église et une révolte contre son autorité spirituelle. Un autre article exigeait que l'inquisition fût abolie à Rome, la confondant apparemment avec l'inquisition d'Espagne. C'était en outre s'immiscer à l'exercice du pouvoir souverain dans un État indépendant.

Ces articles furent communiqués au sacré collége, qui déclara que ni la religion, ni la bonne foi ne permettaient d'accepter ces conditions. Les commissaires du Directoire avaient signifié que les articles devaient être acceptés ou refusés dans leur entier, et qu'il n'était accordé que six jours pour répondre. La communication avait été faite le 9 septembre, la réponse fut donnée le 12.

Ainsi, toute négociation sembla rompue. La cour de Rome en jugea ainsi; la proposition d'un pareil traité lui sembla la preuve évidente que le gouvernement de la République française avait résolu d'anéantir, non-seulement la souveraineté temporelle du Pape, mais aussi d'abolir son pouvoir spirituel. Dès lors, les principaux conseillers du saint-père et l'aristocratie ecclésiastique et laïque de Rome ne pensèrent qu'à sauver la religion et l'État, en se ralliant à l'Autriche; ils se

montrèrent zélés pour sa cause en Italie, et voulaient que le Pape se joignît aux efforts que le royaume de Naples paraissait disposé à faire contre l'invasion française.

Toutefois, le Directoire comprenait l'embarras où une rupture ouverte avec le Pape pouvait placer le général en chef de l'armée d'Italie. — « Notre intention, écrivait Réveillère Lepeaux, n'est pas de modifier les conditions que nous avons tracées; mais comme il importe de terminer la campagne par la prise de Mantoue, afin de dicter plus sûrement des lois à l'Italie méridionale, nous ne romprons pas l'armistice et nous prolongerons la négociation jusqu'au moment où nous pourrons dicter impérieusement la paix à Rome ou renverser la puissance du Pape. »

Le général Bonaparte n'avait pas des intentions beaucoup plus bienveillantes pour les princes d'Italie. Il savait combien de haine ils portaient à la France ainsi que l'aristocratie dont ils étaient entourés et dont ils recevaient l'influence; il ne comptait nullement sur leur bonne foi; leur semblant de soumission n'avait été obtenu que par la crainte. D'ailleurs, les agents secrets qu'il entretenait étaient animés d'opinions révolutionnaires et démocratiques; leurs rapports étaient, sinon mensongers, du moins exagérés et dictés par la crédulité de l'esprit de parti. Entre autres, un nommé Pico, Piémontais, homme d'esprit, qu'il employait beaucoup, cherchait évidemment à l'irriter contre la cour de Sardaigne.

Au contraire, M. Cacault et M. d'Azara, tout en ayant les yeux ouverts sur l'aveuglement et la passion qui portaient le gouvernement pontifical à des actes et des démarches hostiles, attribuaient plutôt à l'ignorance qu'à la malice, plutôt à la faiblesse du Pape

qu'à sa volonté, les griefs qui auraient pu irriter le général.

Il était trop clairvoyant et trop habile pour se livrer aux impressions que lui causaient sans doute cette conduite des gouvernements italiens; il se tenait en observation et en précaution dans ses rapports avec eux. Cependant, il marchait ouvertement à l'exécution d'un dessein qu'il avait conçu en entrant en Italie; il ne se cachait plus de vouloir fonder au nord de l'Italie un État républicain vaste et puissant. La Lombardie et les Légations, Bologne, Milan, Ferrare, recevaient chaque jour, sous son autorité, une forme d'administration patriotique. Il avait résolu que Modène ferait partie de la nouvelle puissance qu'il voulait instituer; chercher un prétexte était une précaution assez inutile, mais il fut facile de dire, ce qui sans doute ne manquait pas de vérité, que la régence laissée par le duc de Modène avait des intelligences avec les Autrichiens. Faveur et encouragement furent donc donnés aux patriotes de Modène et de Reggio. La régence et les autorités ducales furent chassées; et ces villes déclarèrent leur indépendance. L'enthousiasme des populations était réel comme à Boulogne, Ferrare et Milan. Le général y trouvait, outre une exécution provisoire de ses desseins ultérieurs, un grand avantage actuel. La police de ces provinces devenait plus facile; un parti surveillait et contenait le parti contraire.— « J'oppose le fanatisme de la liberté au fanatisme religieux, » disait-il.

C'était aussi un moyen de rendre plus régulier et moins vexatoire le service des réquisitions et l'entretien de l'armée par le pays; une administration locale rendait cette charge moins onéreuse pour la popula-

tion; elle était plus ménagée et pouvait fournir des ressources plus abondantes; on diminuait ainsi les voleries et le gaspillage des agents de l'administration militaire. Cette espèce de désordre était pour le général un chagrin continuel et le sujet de fréquentes colères.

Ainsi, de sa propre autorité, le général Bonaparte avait disposé d'avance de ce que deviendrait le nord de l'Italie, lorsque, par de nouvelles victoires, il en aurait repoussé les Autrichiens.

Après avoir exposé au Directoire ce qu'il avait fait sans le consulter, il expliquait[1] ses vues sur la situation de l'Italie. Le traité de paix avec Naples n'était pas encore signé, et il savait que le Directoire y était opposé.

— « La république de Venise a peur; elle trame avec l'Autriche et le Pape; elle se fortifie et se retranche dans Venise. De tous les peuples d'Italie, le Vénitien est celui qui nous hait le plus. Ils sont tous armés et il est des cantons dont les habitants sont braves. On ne fera rien de ces gens-là tant que Mantoue ne sera point pris.

« Le roi de Naples a soixante mille hommes sur pied; il ne peut être attaqué et détrôné que par dix-huit mille hommes d'infanterie et trois mille de cavalerie. De concert avec Rome et l'Autriche, il pourrait porter quinze mille hommes sur Bologne et Livourne : ce corps inquiéterait beaucoup l'armée française.

« Le grand-duc de Toscane est nul sous tous les rapports. — Le duc de Parme se conduit assez bien : il est nul aussi.

1. 2 octobre.

« Rome est forte par son fanatisme; elle peut accroître de beaucoup la force du roi de Naples; elle répandrait l'inquiétude dans l'esprit de ces peuples; je serais obligé de laisser trois mille hommes de plus en arrière de l'armée. Seule, sans Naples, il faudrait deux mille hommes d'infanterie et quinze cents de cavalerie pour la soumettre. Si elle arme, si le fanatisme lui donne quelque force, il y aura du sang répandu. Pour marcher sur Rome unie avec Naples, on doit compter sur au moins vingt mille hommes d'infanterie et deux mille de cavalerie. Si on voulait pousser jusqu'à Naples, il faudrait une armée de vingt-quatre mille hommes. Six mille hommes d'infanterie et cinq cents de cavalerie suffiraient pour tenir les États du Pape en respect, une fois qu'on s'en serait rendu maître; mais on devrait s'y conduire avec adresse et caractère.

« Le roi de Sardaigne fomente la rébellion des barbets. Si Rome et Naples agissent contre nous, il faudra trois mille hommes de plus dans les places.

« Si vous persistez à vouloir la guerre avec Rome et Naples, il faut donc vingt-cinq mille hommes de renfort, entre les vingt mille qui sont nécessaires pour tenir tête à l'empereur. »

« Je crois que vous ne pouvez faire à la fois la guerre à Naples et à l'empereur. La paix avec Naples est de toute nécessité. Restez avec Rome en état de négociation ou d'armistice jusqu'au moment de marcher sur cette ville superbe.

« Si nous continuons à être battus sur le Rhin, il nous convient de faire la paix avec Rome et Naples.

« Une autre négociation est indispensable; il faut conclure une alliance avec le Piémont et Gênes.

« Je voudrais donner Massa et Carara à Gênes, pour la faire déclarer contre la coalition.

« Par cette lettre vous connaîtrez parfaitement notre situation. Je n'avais jamais compté qu'après avoir détruit deux armées de l'empereur, il en aurait une plus puissante et que les deux armées de la République hiverneraient bien loin du Danube ; les projets sur Naples et Trieste n'étaient fondés que sur des suppositions.

« D'ici à un mois de grands coups seront portés en Italie : d'ici à un mois, il faudra avoir conclu une alliance avec Gênes ou avec le roi de Sardaigne ; et vous ferez très-bien de signer la paix avec le roi de Naples.

« J'ai renvoyé le citoyen Poussielgue à Turin pour continuer la négociation commencée.

« Pour peu que ma santé me le permette, je n'épargnerai rien de ce qui sera en mon pouvoir pour conserver l'Italie. »

Cette lettre, sans être impérieuse dans la forme, ne laissait pas au Directoire son libre arbitre. Le général Bonaparte lui imposait non pas sa volonté, mais la nécessité des circonstances. Lui-même subissait les conséquences de la situation telle qu'il l'avait faite ; les vastes entreprises qu'il concevait comportaient, dès qu'il en avait commencé l'exécution, des difficultés et des périls qui, sous peine de consentir à tout perdre, ne lui permettaient plus de reculer et d'y renoncer ; ce fut ainsi qu'il marcha à sa grandeur et à ruine.

Cependant le danger approchait : les armées autrichiennes, nombreuses et encouragées par les succès obtenus en Allemagne, allaient descendre en Italie. Le général Bonaparte savait que la majorité du Directoire

avait d'autres idées que lui sur la conduite des affaires étrangères ; il ne voyait la paix possible avec l'Autriche qu'après avoir détruit sa puissance militaire; pour cela il voulait lui enlever le nord de l'Italie, aussi il n'hésitait pas à y créer d'avance une république; au contraire, il ménageait les États du midi pour que leur diversion n'augmentât point ses embarras militaires; tandis que le Directoire cherchait à se ménager un moyen de traiter avec l'empereur, en lui restituant le Milanais, et en gardant sous la domination française le reste de l'Italie.

Le général craignait donc, sinon les refus formels des directeurs, du moins leurs hésitations et leur lenteur, quand il n'y avait pas un moment à perdre. Il écrivait lettre sur lettre pour presser leur décision.

— « Mantoue, disait-il le 8 octobre, ne pourra être pris avant le mois de février; ainsi notre position en Italie est incertaine et notre système politique très-mauvais.

« Rome arme, fanatise les peuples ; on se coalise de tous côtés contre nous; on attend le moment pour agir, et l'on agira avec succès dès que l'armée de l'empereur sera un peu renforcée; il a déjà une armée du côté de Trieste.

« La paix avec Naples est essentielle ; l'alliance avec Gênes ou la cour de Turin nécessaire.

« Faites la paix avec Parme ; déclarez que la France prend sous sa protection les peuples de la Lombardie, Modène, Reggio, Bologne et Ferrare. Par dessus tout envoyez des troupes. Après une campagne comme celle-ci quinze mille hommes de renfort sont nécessaires. L'empereur en a envoyé trois fois depuis l'ouverture de cette campagne.

« On gâte tout en Italie ; le prestige de nos forces se dissipe; on nous compte; il est imminent, très-imminent que vous preniez en considération la situation de votre armée en Italie : adoptez un système qui puisse vous donner des amis soit du côté des princes, soit du côté des peuples. Diminuez vos ennemis. L'influence de Rome est incalculable. On a très-mal fait de rompre avec cette puissance. Si j'avais été consulté, j'aurais retardé la négociation ? Toutes les fois que votre général en Italie ne sera point le maître de tout, vous courrez de très-grands risques. On ne doit pas attribuer ce langage à l'ambition; je n'ai que trop d'honneurs; ma santé est tellement délabrée que je crois être obligé de vous demander un successeur; je ne peux plus monter à cheval, il ne me reste que du courage, ce qui est insuffisant dans un poste comme celui-ci.

« Des troupes, des troupes, si vous voulez conserver l'Italie ! »

Avant même de recevoir cette lettre qui ne permettait plus l'indécision[1], Carnot avait compris qu'il fallait se hâter. Il se décida à reprendre tout de suite la négociation avec le prince Belmonte. Rewbell et Barras s'étaient réfusés à la continuer. Le projet de traité fut concerté le soir même entre les trois autres directeurs et Charles Delacroix, ministre des relations extérieures. Le lendemain ce projet fut apporté à la délibération du Directoire. Rewbell s'y opposa formellement, disant que les conditions n'étaient pas honorables pour la France et déclara qu'il ne signerait point. Barras critiqua le traité d'un ton de dédain et d'un air apathique; Carnot disait que dans les circonstances où se trouvait l'armée

1. *Mémoires* de Carnot.

d'Italie, il n'y avait pas un plus grand service à rendre à la patrie. Le projet fut ainsi emporté de haute lutte et signé le lendemain, 10 octobre, par Delacroix et le prince Belmonte.

La négociation avec Parme n'avait pas la même importance; elle fut aussi reprise et se termina par un traité qui fut signé le 20 novembre.

Le général Bonaparte n'avait pas attendu l'assentiment formel du Directoire pour se préparer à reprendre la négociation avec Rome. Il avait commencé par tirer le cardinal Mattei du séminaire où il était déposé. Son enlèvement et sa détention étaient un des griefs les plus sensibles à la cour de Rome.

En le délivrant, il lui écrivait:[1] — « Les circonstances dans lesquelles vous vous êtes trouvé, monsieur, étaient difficiles et nouvelles pour vous, c'est à cela que je veux bien attribuer les fautes que vous avez commises. Les vertus morales et chrétiennes que tout le monde s'accorde à vous reconnaître, me font désirer que vous vous rendiez dans votre diocèse. Assurez tous les ministres du culte et les religieux des différentes congrégations, de la protection spéciale que je leur accorderai, toutes les fois cependant qu'ils ne se mêleront pas des affaires politiques. »

Le traité que la cour de Naples venait de conclure avec la France, avait été décidé surtout par la détermination que le gouvernement anglais venait de prendre; il évacuait la Corse et renonçait à toute entreprise dans la Méditerranée. Le Pape n'avait été informé qu'au dernier moment de l'abandon où le laissaient deux puis-

1. 5 octobre.

sances qui l'avaient suscité contre la France et compromis avec l'armée d'Italie. Ses conseillers, passionnés et ignorants des affaires politiques, l'avaient placé dans une situation qui aurait été funeste, si le général en chef n'avait pas eu intérêt à le ménager et à fermer les yeux sur tout ce qui s'était tramé à Rome contre la France. Maintenant les négociations allaient sans doute devenir plus faciles. Le général Bonaparte avait été formellement autorisé à les diriger en y employant M. Cacault. Il se rendit à Ferrare et descendit chez le cardinal Mattei. Il comptait sur sa bonne volonté et le moment était venu d'employer son influence. Il lui adressa, le 21 octobre, une lettre ostensible; elle était datée de Ferrare et avait sans doute été précédée de plusieurs conversations.

— « La cour de Rome a refusé les conditions que lui a offertes le Directoire; elle a rompu l'armistice; elle arme; elle veut la guerre; elle l'aura. Mais je ne puis de sang-froid prévoir la ruine et la mort des insensés qui voudraient faire obstacle aux phalanges républicaines. Je dois donc à ma nation, à l'humanité, à moi-même de tenter un dernier effort pour ramener le Pape à des sentiments plus modérés, conformes à ses vrais intérêts, à son caractère, à la raison. Pour détruire la puissance temporelle du Pape, il ne me faudrait que le vouloir. Allez à Rome; voyez le saint-père; arrachez-le aux intrigants qui l'environnent et qui veulent sa perte. Le gouvernement français permet encore que j'écoute des négociations de paix. Tout pourrait s'arranger. La guerre, si cruelle pour les peuples, a des résultats terribles pour les vaincus : évitez de grands malheurs au Pape; vous savez combien je désire finir par la paix une lutte que la

guerre terminerait pour moi sans gloire comme sans périls. »

En même temps, M. Cacault fut chargé de faire savoir que désormais la cour de Rome n'aurait plus affaire au Directoire ni à ses commissaires; que le général en chef était chargé de la négociation, et que d'avance il désavouait toutes les exigences relatives à la religion qui avaient alarmé la conscience du saint-père.

Cette paix, offerte avec un semblant de générosité, n'était pas toutefois une proposition sincère. Le général disait, en rendant compte au Directoire : — « J'ai envoyé le cardinal-archevêque à Rome sous le prétexte de négocier, mais, dans la réalité, pour m'en débarrasser; mon projet, lorsque je le pourrai, est de me rendre à Ancône au moyen de l'armistice et de n'être ennemi que là. »

Et dans une autre lettre : — « Rome et toutes ses provinces, Trieste et le Frioul, même une partie du royaume de Naples deviendront notre proie. »

Ainsi, dans ses instructions à M. Cacault, il lui recommandait « de tromper le vieux renard, de gagner du temps et d'obtenir l'accomplissement des conditions de l'armistice, » — c'est-à-dire le payement de la contribution et l'enlèvement des tableaux. — « Vous sentez bien que j'attends le moment de m'élancer sur Rome et d'y venger l'honneur national. »

En réalité, il n'avait pas de résolution arrêtée, les circonstances décideraient ce qu'il ferait de Rome.

Un nouveau succès donnait en ce moment complète sécurité pour l'Italie méridionale. Sans attendre l'expédition qui se préparait à Livourne pour se joindre aux insurgés de la Corse et leur amener de l'artillerie,

des munitions et un corps de troupes, les Anglais avaient évacué l'île où ils n'étaient point disposés à soutenir une guerre; de sorte que le général Gentile n'avait plus à conquérir la Corse, il était chargé d'en reprendre possession. Le général Bonaparte lui donnait, non pas des instructions militaires, mais des indications détaillées sur ce qu'il devait faire pour rétablir l'administration, assurer le bon ordre et la tranquillité du pays. Là aussi il faisait acte de gouvernement et ne paraissait même pas supposer que le Directoire eût la pensée d'y faire intervenir son autorité. Il désignait ceux de ses compatriotes qui pourraient être employés avec confiance :

— « Vous accorderez, disait-il, un pardon général à tous ceux qui n'ont été qu'égarés; vous ferez arrêter et juger par une commission militaire les quatre députés qui ont porté la couronne du roi d'Angleterre, les membres du gouvernement et les meneurs de cette infâme trahison. »

Il désignait en première ligne le citoyen Pozzo di Borgo. — « Ainsi, la vengeance nationale n'aura peut-être à porter que sur une trentaine d'individus qui se seront peut-être sauvés avec les Anglais. » C'est ce qui était en effet arrivé.

— « Mais je vous recommande surtout de faire une prompte justice de quiconque se serait, par ressentiment, porté à assassiner son ennemi. Enfin, faites ce qui dépend de vous pour rétablir la tranquillité dans l'île, pour étouffer toutes les haines et réunir à la République ce pays si longtemps agité. »

Le général Bonaparte était maintenant sans crainte sur ce qui se passerait en arrière de son armée pendant

qu'il aurait à combattre les armées autrichiennes. Mais il prévoyait, il savait même avec certitude combien serait formidable la nouvelle lutte qu'il allait avoir à soutenir. Son armée était inférieure en nombre à l'armée ennemie et il était encore exposé à être attaqué sur deux points en même temps. Le Directoire lui avait envoyé des renforts moindres qu'il ne les avait demandés, moindres même qu'on les lui annonçait. Toutefois, l'armée d'Italie n'avait jamais été en aussi bon état. Les soldats étaient payés, habillés, nourris; la cavalerie était bien montée; l'artillerie belle et nombreuse. Généraux, officiers, soldats étaient pleins de confiance et de dévouement pour leur chef; ils avaient le sentiment de leur supériorité sur l'ennemi.

Le général Alvinzi avait été choisi par le conseil aulique pour commander cette nouvelle entreprise contre le général qui avait déjà vaincu trois armées autrichiennes. A la fin du mois d'octobre, son quartier général était à Conegliano, derrière la Piave. Le général Davidowitch était dans le Tyrol avec dix mille hommes. Le projet d'Alvinzi était d'opérer à Vérone la réunion de ces deux corps d'armée pour marcher de là sur Mantoue.

La division du général Vaubois était à Trente, gardant la route du Tyrol. Le général Masséna était à Bassano, placé sur la route qui conduit d'Allemagne à Vérone. Le quartier général était dans cette ville le 25 octobre.

Alvinzy avait quarante mille hommes; dès qu'il eut commencé son mouvement, Masséna repassa la Brenta et se retira sur Vicence. Le général en chef vint l'y joindre avec la division du général Augereau. Une bataille fut livrée le 6 novembre, et l'armée autri-

chienne repoussée sur la Brenta et à Bassano; mais le pont ne fut pas emporté et elle resta maîtresse de la ville.

Pendant ce temps, le général Vaubois, qui n'avait pas de forces suffisantes, attaqua sans succès le général Davidowitch; il fut lui-même obligé d'abandonner sa position et de se retirer en laissant Trente au pouvoir de l'ennemi. Une autre colonne autrichienne s'avança par la rive droite de l'Adige, entre cette rivière et le lac de Garda.

Cette nouvelle parvint au quartier général dans la nuit du 6 au 7 novembre. Le général Bonaparte n'hésita point. Il fallait courir au plus vite à Vérone et se tenir sur la défensive. Les postes de Rivoli et de la Corona, qui tiennent la route par où arrivaient les Autrichiens venant du Tyrol, furent mis à l'abri d'une attaque. Le général Joubert était arrivé avec une division tirée du blocus de Mantoue et se joignit au général Vaubois.

Le général en chef était mécontent de la retraite de cette division. En ne défendant pas le Tyrol, ainsi qu'il l'avait espéré, elle rendait ses projets impossibles. Il la fit réunir sur le plateau de Rivoli : — « Soldats, dit-il, je ne suis pas content de vous; vous n'avez montré ni discipline, ni constance, ni bravoure; aucune position n'a pu vous rallier; vous vous êtes abandonnés à une terreur panique; vous vous êtes laissé chasser de positions où une poignée de braves devait arrêter une armée. Soldats de la 39e et de la 85e, vous n'êtes plus des soldats français. Général chef de l'état-major, faites écrire sur les drapeaux : *Ils ne sont plus de l'armée d'Italie.* »

Cette allocution arracha des larmes à ces vieux sol-

dats. Plusieurs grenadiers avaient reçu des armes d'honneur en témoignage d'actions d'éclat; ils s'écrièrent : — « Général, on nous a calomniés; mettez-nous à l'avant-garde, vous verrez si nous sommes de l'armée d'Italie. »

Il avait produit l'effet qu'il voulait[1] et leur adressa des paroles de consolation. Ces deux régiments, peu de jours après, se comportèrent héroïquement.

En ce moment le succès était aux Autrichiens; Alvinzy avait vu l'armée française se retirer devant lui depuis la Brenta jusqu'à l'Adige; Davidowitch l'avait forcée à abandonner le Tyrol. Mais Vérone était puissamment gardée; l'Adige n'était point passée. Les deux corps autrichiens ne pouvaient encore opérer leur jonction.

La route de Vérone à Vicence suit la rive gauche de l'Adige pendant trois lieues, puis tourne à gauche en angle droit. A quelque distance se trouve sur la gauche de la route une position célèbre dans les guerres d'Italie, à Caldiero; en occupant ces hauteurs, on couvre Vérone, et l'on est en mesure de tomber sur l'ennemi s'il essayait de manœuvrer sur l'Adige. Alvinzi s'était emparé de cette position et s'y était solidement établi.

Le général Bonaparte résolut de reprendre les hauteurs de Caldiero. Le 11 novembre, l'armée sortit de Vérone, poussa devant elle l'avant-garde autrichienne, et arriva le soir au bas de Caldiero. Alvinzi s'était fortifié et défendait la position par des redoutes et de formidables batteries. Sa gauche parut inexpugnable. La division Masséna essaya de tourner sa droite Les

1. Mémoires dictés à Sainte-Hélène.

tirailleurs furent repoussés, et le général qui commandait cette attaque fut fait prisonnier. Le feu continua pendant la journée entière sur toute la ligne; la pluie tombait par torrents. L'artillerie ne pouvait être remuée, tandis que les canons autrichiens, étant en position, produisaient tout leur effet. Les Autrichiens tentèrent une attaque, elle fut repoussée. Les deux armées passèrent la nuit, chacune dans sa position. La pluie n'avait pas cessé. Il n'y avait nul espoir d'enlever aux Autrichiens leur position de Caldiero; l'armée française rentra à Vérone.

La situation devenait fâcheuse et alarmante; les divisions revenues du Tyrol avaient fait des pertes considérables; elles ne comptaient plus que pour huit milles hommes. Les autres venaient d'éprouver un échec et n'avaient que treize mille hommes sous les armes.

Les Autrichiens étaient fiers et enivrés de leurs succès. Ils ne doutaient pas de la délivrance de Mantoue, et voyaient, dans leur espérance, les Français chassés de l'Italie. Alvinzi faisait fabriquer des échelles pour donner l'assaut à Vérone; on apprenait que la garnison de Mantoue, ranimée par de si heureuses nouvelles, faisait de fréquentes sorties.

L'armée française paraissait dans l'impossibilité de reprendre l'offensive; elle était dans une infériorité numérique qui n'en laissait pas concevoir la pensée. Caldiero et les défilés du Tyrol étaient des positions à l'abri de toute attaque: la saison était mauvaise; les chemins détrempés ne permettaient aucun mouvement. Les canons, les chevaux, les fantassins s'enfonçaient dans la boue.

Le découragement gagnait; l'opinion de l'armée

s'aigrissait; à l'enthousiasme et à l'admiration, qui avaient donné tant d'autorité au général, succédaient le mécontentement et le murmure des soldats, les paroles et la critique malveillantes des généraux. Tant de braves gens, deux ou trois fois blessés dans les différentes batailles depuis l'entrée en Italie, semblaient refuser de se sacrifier inutilement. L'infériorité du nombre était si grande qu'elle ne permettait aucune espérance de salut.

On disait : — « Nous ne pouvons pas être les seuls à nous battre. Les armées du Rhin se sont retirées; elles ont laissé aux Autrichiens la facilité de venir ici contre nous. Pourquoi se reposent-elles? Que font-elles à présent? — Si nous sommes battus, nous nous enfuirons honteusement jusqu'aux Alpes. Si nous sommes vainqueurs, une autre armée autrichienne viendra après Alvinzi, comme Alvinzi après Würmser, comme Würmser après Beaulieu; et enfin nous serons écrasés. »

Le général en chef répondait et faisait répéter : — « Encore un effort et l'Italie est à nous. L'ennemi est plus nombreux que nous, mais la moitié de ses troupes est composée de recrues. Il sera battu, alors Mantoue est pris; nous demeurons maîtres de l'Italie; toutes nos peines sont finies. La paix générale est dans Mantoue. — Vous voulez retourner sur les Alpes? C'est impossible : vous avez conquis les belles plaines de la Lombardie; vous avez bivouaqué dans les jardins de l'Italie, vous n'irez pas coucher sur la neige et mourir de faim parmi les rochers. — Il nous est arrivé des renforts. D'autres sont en route. Que ceux qui ne veulent plus se battre ne cherchent pas de prétextes. — Battez Alvinzi, je vous réponds de l'avenir. »

Écoutant ces discours, l'armée, dans sa mobilité française, passait de l'abattement à l'espérance, des murmures aux applaudissements; tantôt elle voulait la retraite; tantôt elle demandait à être conduite à l'ennemi. Les malades et les blessés des hôpitaux de Brescia, de Bergame, de Milan, de Bologne, apprenant qu'on avait éprouvé un échec, se relevaient à demi guéris et arrivaient, leurs plaies encore saignantes.

Tel était le spectacle qu'offrait l'armée et les émotions qui l'agitaient; tout en ranimant le courage des soldats, en leur rendant l'espérance, en leur promettant la victoire, le général en chef conservait son imperturbable discernement, et ne se faisait pas la moindre illusion. Il écrivait au Directoire : — « La saison continue à être mauvaise. Toute l'armée est excédée de fatigue et n'a point de souliers. Je l'ai ramenée à Vérone. Deux corps autrichiens descendent du Tyrol, l'un se dirige sur Brescia, l'autre marche pour se joindre à l'armée d'Alvinzi. Pour résister à tout cela, je n'ai que dix-huit mille hommes; l'ennemi en a cinquante mille. Je désespère d'empêcher la levée du blocus de Mantoue. Si ce malheur arrive, nous serons bientôt derrière l'Adda, et plus loin s'il ne m'arrive pas de troupes. Les blessés sont l'élite de l'armée, tous nos officiers supérieurs, tous nos généraux d'élite sont hors de combat. Tous ceux qui m'arrivent sont ineptes et n'ont pas la confiance du soldat. L'armée d'Italie, réduite à une poignée de monde, est épuisée. Les héros de Lodi, de Castiglione, de Bassano sont morts pour la patrie ou sont à l'hôpital. Les corps n'ont plus que leur réputation et leur orgueil. Nous sommes abandonnés au fond de l'Italie.

J'ai perdu dans cette guerre peu de monde, mais des hommes d'élite qu'il est impossible de remplacer. Ce qui me reste de braves voient la mort infaillible, au milieu de chances si continuelles et avec des forces si inférieures. Peut-être l'heure du brave Augereau, de l'intrépide Masséna, de Berthier, est prête à sonner. Alors! alors! que deviendront ces braves gens? Cette idée me rend réservé ; je n'ose plus affronter la mort; elle serait un sujet de découragement et de malheur pour l'armée, objet de mes sollicitudes. — Sous peu de jours, nous essayerons un dernier effort. Si la fortune nous sourit, Mantoue sera pris, et avec lui l'Italie. Renforcé par mon armée de siége, il n'est rien que je ne puisse tenter. Si j'avais reçu la quatre-vingt-troisième, forte de trois mille cinq cents hommes connus à l'armée, j'aurais répondu de tout; peut-être dans trois jours ne sera-ce pas assez de quarante mille hommes. »

Le jour où il écrivait cette lettre, le 12 octobre, à la nuit tombante, l'armée prit les armes, trois colonnes se mirent en marche, traversèrent la ville dans le plus grand silence, passèrent l'Adige sur les trois ponts, et se formèrent sur la rive droite.

L'heure du départ, l'ordre du jour qui, contre l'habitude, n'avait annoncé aucun mouvement; la précaution prise depuis deux jours de fermer les portes de la ville sans laisser sortir personne; la situation de l'armée, tout se réunissait pour persuader à chacun que c'était le commencement d'une retraite. On se disait que le siége de Mantoue etait levé et qu'on allait perdre l'Italie : ceux des habitants qui s'étaient compromis par un bon accueil fait aux Français, s'inquiétaient et se

désolaient de la confiance qu'ils avaient mise en la fortune de la France.

Ce ne fut pas sans surprise qu'on vit l'armée, au lieu de suivre la route qui mène à Peschiera, tourner à gauche et suivre la rive droite de l'Adige. Au point du jour on arriva à Ronco, et l'on vit avec un nouvel étonnement qu'un pont venait d'être jeté sur l'Adige ; le général Andreossy y faisait travailler depuis la veille.

L'armée traversa ainsi la rivière, et alors les officiers, les soldats même qui connaissaient le pays pour y avoir déjà fait la guerre contre Würmser, devinèrent que leur général voulait tourner la position de Caldiero, qui n'avait pu être emportée de front : mais comment réussir dans une pareille entreprise, avec treize mille hommes contre quarante?

Le pont avait été placé de telle façon que l'armée se trouvait sur la rive gauche de l'Adige, séparée de la position de Caldiero par un vaste marais qu'elle avait à traverser pour arriver sur la gauche de l'armée autrichienne; une petite rivière nommée l'Alpon se jette non loin de là dans l'Adige, après avoir passé au village d'Arcole; si le pont avait été jeté à quelques centaines de toises, non pas au-dessus, mais au-dessous de l'embouchure de l'Alpon, l'armée française aurait débouché dans une vaste plaine et aurait pu de même tourner la gauche de l'ennemi. Quelques généraux regrettèrent qu'il n'en eût pas été ordonné ainsi.

Mais en se plaçant de l'autre côté de l'Alpon, cette rivière se serait trouvée entre Vérone et l'armée française; ainsi, les Autrichiens auraient pu facilement lui fermer toute communication avec cette ville.

Un autre calcul avait surtout déterminé la combinai-

son imprévue du général Bonaparte. Dans une plaine ouverte, Alvinzi aurait pu déployer toutes ses forces et profiter de la supériorité du nombre : dans le marais de l'Alpon traversé par des chaussées élevées au-dessus d'un col impraticable, le combat ne pouvait se passer que sur des routes étroites où l'élan et la vigueur des têtes de colonnes décideraient de tout, où le nombre ne servirait à rien.

Trois chaussées partaient du pont de Ronco, l'une, remontant à Vérone le long de la rive gauche de l'Adige; la seconde, celle du centre, se dirigeant vers le village d'Arcole, y arrivait par un petit pont de pierre construit sur l'Alpon et aboutissait à Villa-Nuova; la troisième, desendait l'Adige en suivant sa rive gauche et conduisait à Albaredo.

Trois colonnes s'engagèrent sur les trois routes : celle de gauche remonta dans la direction de Vérone au village de Pencil, et rendait impossible la marche de l'ennemi vers cette ville; la colonne du centre parvint sans rencontrer aucun ennemi jusqu'au pont d'Arcole, qui était gardé par deux bataillons de Croates et deux pièces de canons.

Alvinzi ignorait complétement la marche de l'armée française. Les chaussées du marais n'étaient ni occupées, ni défendues. Les Croates étaient sur la rive gauche de l'Alpon, le long du ruisseau; lorsque la division du général Augereau fut arrivée à la hauteur du pont par la chaussée qui, avant de tourner à droite, suivait le bord de l'Alpon, les Croates attaquèrent en flanc cette colonne qui n'était séparée d'eux que par le lit très-étroit du ruisseau, de sorte que la fusillade était pour ainsi dire à bout portant. La division se replia en toute hâte jusqu'au point où la chaussée plus éloignée de

l'Alpon n'était plus à portée des balles. Augereau indigné du mouvement rétrograde de son avant-garde s'élança sur le pont avec deux compagnies de grenadiers; il fut ramené vers sa division par une vive fusillade.

Alvinzi, du haut d'un clocher voisin, observait de loin le mouvement de l'armée française sans le comprendre : comment eût-il imaginé qu'un général fût assez insensé pour la jeter dans des marais impraticables? Il pensa que les housards qu'il avait envoyés sur les chaussées avaient été repoussés par des troupes légères et que l'attaque réelle déboucherait par la route de gauche, du côté de Vérone, il y envoya une division qui fut vigoureusement repoussée par Masséna et perdit des canons et des prisonniers. L'attaque sur la chaussée du centre n'eut pas un meilleur succès et coûta beaucoup de monde aux Autrichiens.

L'armée d'Alvinzi se trouvait donc engagée dans le marais; si les Français pouvaient passer le pont d'Arcole, arriver à temps à Villa-Nuova qui a aussi un pont sur le ruisseau, les Autrichiens n'auraient pas eu de route pour leur retraite, leur armée eût été complétement défaite.

Mais Arcole résista encore à plusieurs attaques. Des renforts considérables étaient venus de Villa-Nuova pour défendre le pont. Dans la situation difficile et dangereuse où se trouvait l'armée française, il importait d'obtenir non pas seulement l'avantage, mais de gagner une grande bataille.

Jamais le général Bonaparte n'avait été autant amené à la nécessité de ne point vaincre à demi. Il ordonna que l'attaque fût renouvelée; les soldats hésitaient; il essaya sur eux le pouvoir de sa parole, il leur criait : « Souvenez-vous de Lodi. »

Augereau saisit un drapeau et le planta à l'entrée du pont[1]; il y resta quelques instants sans être suivi des soldats. Tous les généraux tentèrent d'enlever les colonnes. Une troisième attaque fut essayée sans pouvoir triompher de l'énergie de la résistance. L'adjudant général Belliard alla rechercher le drapeau pour qu'il ne restât point à l'ennemi.

Enfin, le général en chef voulut tenter un effort désespéré; il descendit de cheval, s'élança vers le pont un drapeau à la main; la colonne qui le suivait était déjà à trente pas du pont, lorsqu'un feu de flanc et l'arrivée d'une division ennemie la firent reculer. Les grenadiers de la tête se voyant abandonnés par la queue de la colonne, prirent le général par le bras, et, se joignant au petit nombre d'officiers qui restaient encore debout près de lui, l'entraînèrent sur le talus de la digue pour qu'il fût moins exposé à la fusillade.

Lannes, qui était revenu à l'armée sans être guéri d'une blessure reçue dans un autre combat, avait encore été blessé deux fois au commencement de la journée. Il était sur un brancard lorsqu'il apprit que le général se mettait à la tête de la colonne, il se fit placer à cheval et accourut pour le couvrir de son corps. Une balle l'atteignit et il tomba sans connaissance. Muiron, l'aide de camp préféré du général Bonaparte, fut tué en se plaçant devant lui; Verdier, Vignolles, Bon furent blessés.

Il était remonté à cheval, mais le feu terrible de l'ennemi culbuta le général et son état-major. Il tomba

1. *Mémoires* du général Belliard; lettre du général Berthier du 29 novembre; lettre du général Bonaparte, *idem*; *Mémoires* dictés à Sainte-Hélène; *Documents historiques* de Louis Bonaparte.

de la chaussée dans le marais et s'y enfonça jusqu'à mi-corps ; les ennemis allaient l'entourer.

— « En avant, pour sauver le général, » s'écrièrent les grenadiers ; et, commandés par Belliard, qui fut blessé, ils se précipitèrent sur la colonne ennemie qui débouchait du pont sur la chaussée et la repoussèrent. — Le général fut sauvé, mais il fallut renoncer à Arcole et à la victoire.

Le général autrichien borna son succès à replier son armée sans nul empêchement de l'autre côté de l'Alpon en reprenant sa position à Caldiero.

Quand le soir fut venu, il évacua Arcole, et une brigade française qui avait passé l'Adige en bateau à Albarédo, y entra sans combat, six heures après les tristes attaques qui avaient ensanglanté le fatal point où avait échoué la fortune du général Bonaparte.

Le combat s'engagea de nouveau le lendemain matin; la division Masséna, après l'avantage obtenu la veille, avait marché en avant et poursuivi l'ennemi jusqu'aux portes de Caldiero; la division Augereau avait passé l'Alpon; d'autres colonnes arrivèrent et manœuvrèrent sur la gauche de l'ennemi; on se battit jusqu'à la nuit avec vigueur d'un côté comme de l'autre, mais en résultat, les Autrichiens avaient conservé leurs positions.

Le général en chef ne rendit compte de cette journée que le 19 novembre. — Il terminait son rapport avec moins de triomphe que de coutume. — « Le fruit de la bataille d'Arcole est : quatre ou cinq mille prisonniers, quatre drapeaux, dix huit pièces de canons; l'ennemi a perdu au moins quatre mille morts. Outre les généraux que j'ai nommés, Gardanne a été blessé, le général Robert et l'adjudant-général Vaudelin ont été tués. J'ai

perdu dans mon aide de camp Muiron un officier d'une grande distinction. Notre perte, quoique peu considérable, a été très-sensible, c'est presque tous officiers distingués.

« Les généraux et officiers d'état-major ont montré une bravoure et une activité sans exemple; douze ou quinze ont été tués ; c'était vraiment un combat à mort; pas un d'eux qui n'ait ses habits criblés de balles. »

Il fallait maintenant courir sur un autre point où le danger n'était pas moindre. Il devenait indispensable d'apporter secours à une autre armée accablée aussi par les forces supérieures de l'ennemi. Le général Davidowitch avait attaqué le général Vaubois à la Corona et s'en était emparé; il occupait Rivoli ; il était à treize lieues de Mantoue, et s'il forçait la position de Bassolungo, où s'était replié Vaubois, il pouvait y arriver facilement et faire lever le siége.

Il n'y avait pas une heure à perdre. Le général fit évacuer Arcole, qui avait coûté tant de sang ; l'armée retourna sur la rive droite de l'Adige. Les bivouacs étaient restés allumés devant Arcole pour dérober à l'ennemi cette marche de nuit. Alvinzi en fut néanmoins informé et arriva devant Ronco au moment où l'armée allait passer le pont. Le mouvement de retraite fut arrêté ; les Autrichiens, vivement repoussés furent poursuivis jusqu'au débouché des marais.

On venait d'apprendre que Vaubois n'avait pas encore été attaqué dans sa position de Bassolungo et que Davidowitch ne semblait point disposé à marcher en avant. Dès lors il y avait un grand avantage à repousser Alvinzi loin de Vérone et de Ronco. L'armée française revint tout entière sur la rive gauche de l'Adige,

et ce fut encore sur les chaussées du marais que se rencontrèrent les têtes de colonnes; le combat fut opiniâtre et d'abord indécis. La 32e demi-brigade, placée en embuscade par le général en chef, culbuta un corps de Croates et les jeta dans les marais en en faisant un grand carnage. Masséna, dont les troupes hésitèrent un moment, se mit à leur tête, prit un tambour où il battait la charge avec le pommeau de son épée; la division qui lui était opposée fut presque exterminée. Ces digues étaient un étroit champ de bataille où les colonnes serrées, sans espace pour s'étendre, présentaient une masse compacte, que le vainqueur écrasait ou précipitait dans le marais.

Vers le milieu de la journée, le général Bonaparte, calculant les pertes que l'armée d'Alvinzi avait dû éprouver depuis trois jours, et s'apercevant que les Autrichiens fatigués n'avaient plus la même énergie, se résolut à les repousser plus loin; il fit passer l'Alpon à ses divisions et la bataille recommença dans la plaine; elle ne fut ni vive ni obstinée. La ligne de l'ennemi fut rompue et Alvinzi commença un mouvement de retraite, en suivant la route qui le ramenait à Vicence et en abandonnant Caldiero.

Le lendemain, cette marche rétrograde des Autrichiens continua; dès lors, le général Bonaparte, tranquille sur l'armée d'Alvinzi, pouvait se porter au secours de Vaubois, que pressait l'armée de Davidowitch; il s'arrêta à Villanuova sans poursuivre les Autrichiens dans leur retraite. Avant de se mettre en route pour se porter à de nouveaux combats, il donna les ordres nécessaires afin qu'on prît soin des blessés. — « J'entrai, écrivait-il beaucoup d'années après, dans le couvent de Saint-Boniface, l'église avait servi

d'ambulance. Quatre ou cinq cents blessés y avaient été entassés. La plus grande partie étaient morts ; il en sortait une odeur cadavéreuse. Je reculais d'horreur, lorsque je m'entendis appeler par mon nom. Deux malheureux soldats étaient depuis trois jours au milieu des morts, sans avoir mangé, sans avoir été pansés ; ils furent rappelés à la vie par la vue de leur général. Tous les secours leur furent prodigués. » — On s'était battu pendant trois jours sur ce terrible champ de bataille, le plus funeste où l'armée eût encore été amenée. Le général en chef venait d'y perdre encore Elliot, un de ses aides de camp.

L'armée rentra décimée, mais triomphante, à Vérone, d'où elle était sortie furtivement trois jours auparavant, mais elle ne s'y arrêta pas. Il était temps de venir en aide à Vaubois, dont les positions venaient d'être encore emportées par Davidowitch. Elles furent reprises après des combats où la victoire ne fut pas douteuse, mais aussi chèrement achetée. L'armée autrichienne retourna dans le Tyrol où elle ne fut pas poursuivie.

Le blocus de Mantoue avait été maintenu pendant la campagne de quelques jours qui venait de forcer Alvinzi à la retraite. On pouvait espérer que le maréchal Wurmser, dont l'armée, réduite à la demi-ration et diminuée par le grand nombre de malades entassés dans les hôpitaux, tarderait peu à capituler. Alors le général Bonaparte se trouverait maître de l'Italie et n'aurait plus rien à craindre des armées autrichiennes. Le Directoire lui promettait de puissants renforts ; trente mille hommes que Carnot avait eu beaucoup de peine à obtenir de ses collègues, et surtout de Barras, devaient être tirés des armées de Beurnonville et de

Moreau. L'armée d'Italie avait besoin de repos ; il ne pouvait rien entreprendre en l'état où elle se trouvait. Un armistice semblait désirable au Directoire. Il avait été amené à des pensées plus pacifiques; elles n'étaient point inspirées par le général Bonaparte et ne convenaient point à ses projets sur l'Italie. Le gouvernement de la République aurait voulu, en ce moment, que la politique cessât d'être subordonnée à ses combinaisons militaires.

FIN DU PREMIER VOLUME.

# TABLE DES MATIÈRES.

## LIVRE PREMIER.



## LIVRE DEUXIÈME.

## LIVRE TROISIÈME.



---

